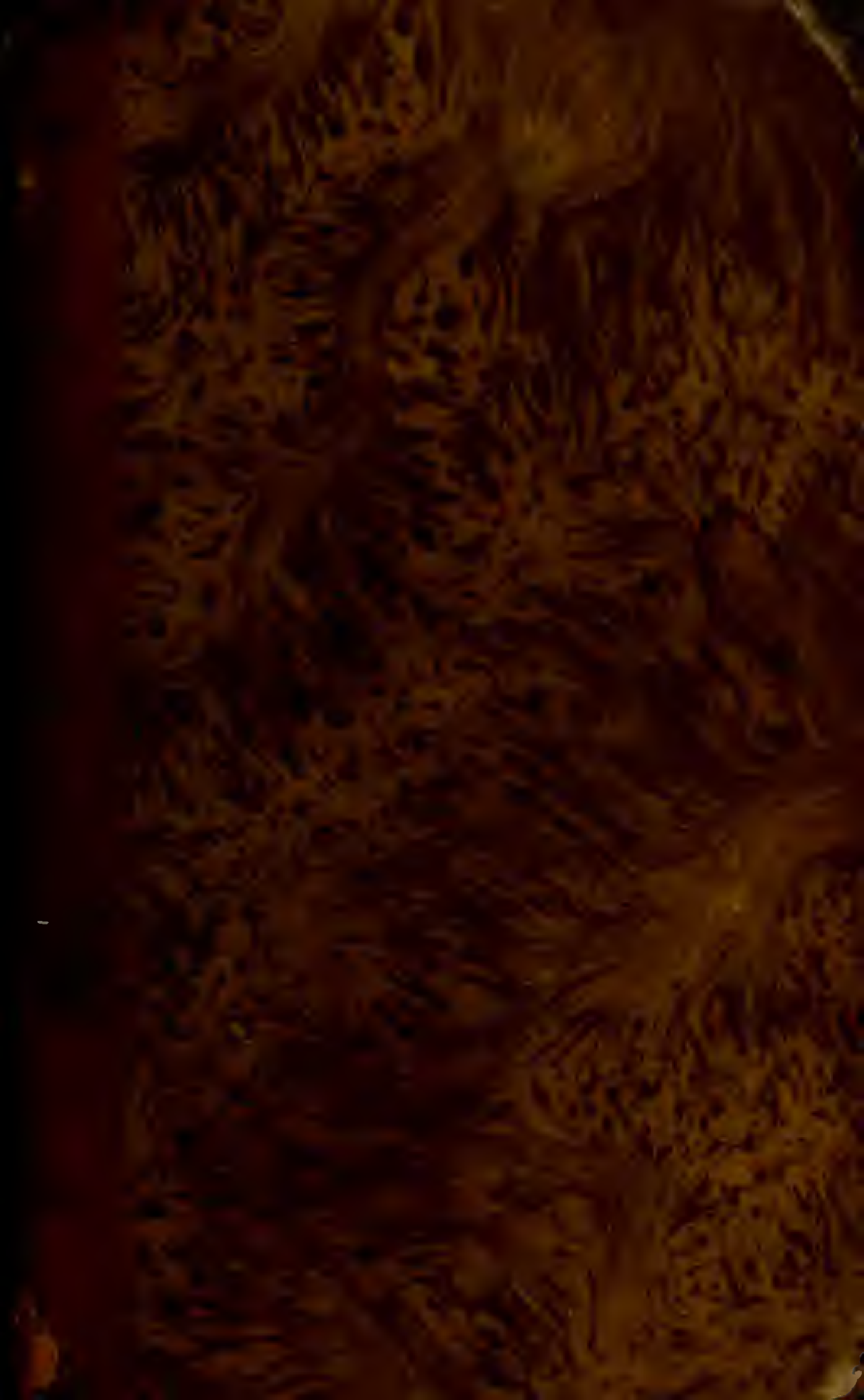
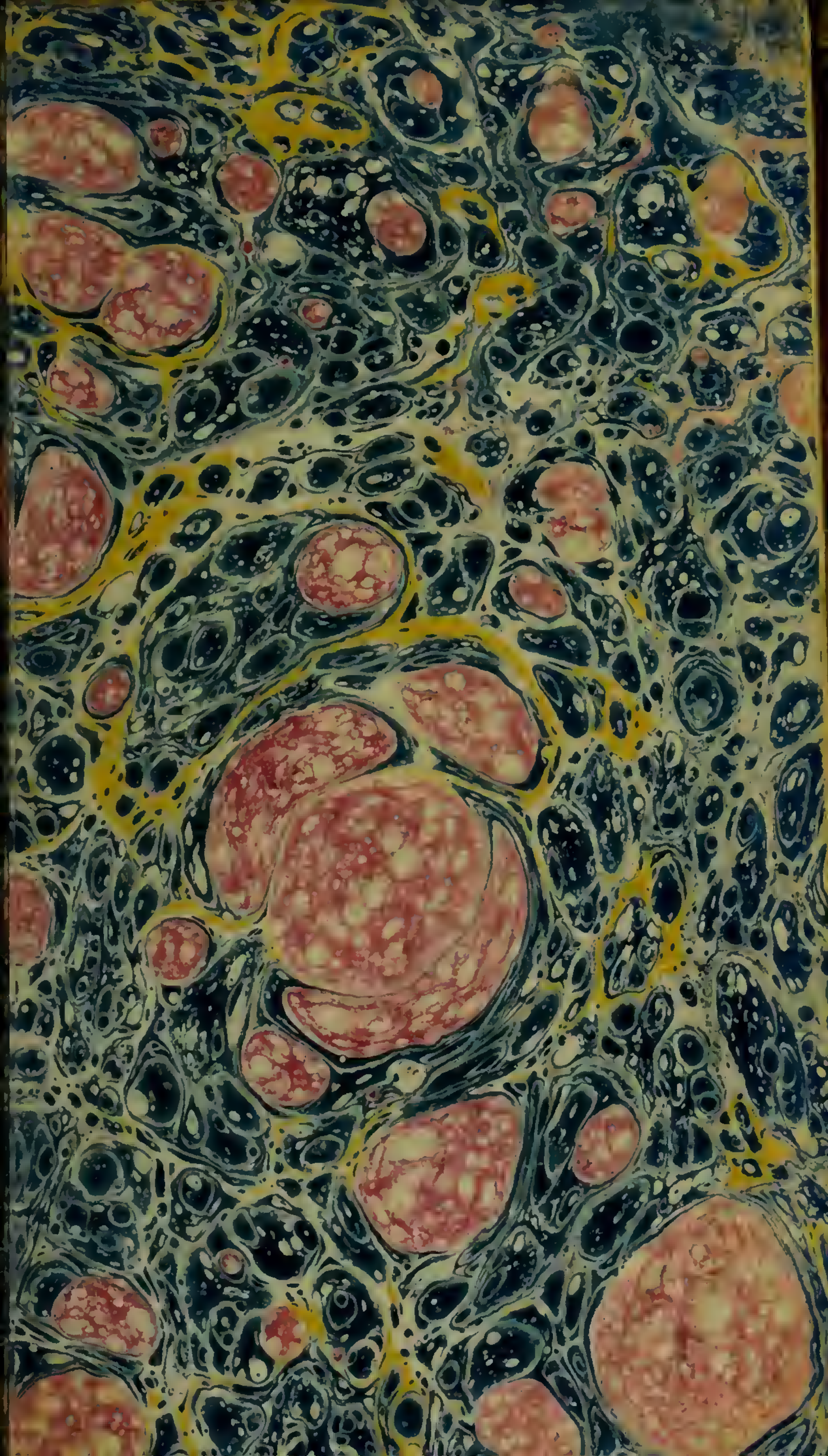






ROUSSEL, P J. A. and PLANCHER
DE VALCOUR, P. A. L. P

Virginie de Rheims
Juin 1830.

ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE.

VII.

ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE,

OU CHOIX
DE CAUSES CÉLÈBRES
ANCIENNES ET MODERNES,

RÉDUITES AUX FAITS HISTORIQUES;

PAR MM. R*** ET P. V***,
ANCIENS AVOCATS.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,
LEROUGE, LIBRAIRE, COUR DU COMMERCE,
faubourg Saint-Germain.

1813.



ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE.

CHARLES GONTAUT DE BIRON,
OU
LE CRIMINEL D'ÉTAT.

L'an mil six cent deux, en juillet,
On fit le grand Biron défaire,
Tant pour le mal qu'il avait fait,
Que pour celui qu'il voulait faire.
(*Lett. d'Est. Pasquier, l.* 17.)

Cet homme ambitieux était parvenu à tous les honneurs auxquels un sujet peut aspirer. Non content de cette élévation, il forma le projet de se faire souverain; il trahit le meilleur des rois, il voulut déchi-

rer le sein de sa patrie, en démembrant la France.....

Il aspirait au trône et trouva l'échafaud.

La famille du maréchal de Biron s'était distinguée dans les combats. Jean de Gontaut, son aïeul, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, journée funeste, qui répandit la terreur dans la France; il mourut peu de temps après. Son père, (Armand Biron), grand-maître de l'artillerie en 1569, échappa au massacre de la Saint-Barthélemi : *personne ne l'osa attaquer.* Il se déclara le premier pour Henri IV, et lui soumit une partie de la Normandie. Aussi, en le montrant à des ambassadeurs, ce roi généreux dit, avec autant de délicatesse que de reconnaissance :

Messieurs, voici le maréchal de Biron, que je présente également à mes amis et à mes ennemis.

Excellent général d'armée, il pouvait être encore excellent chancelier. Pendant un an, les sceaux lui furent confiés; et, en l'absence du monarque, il présidait au Conseil-d'Etat.

Il fut parrain du cardinal de Richelieu; Armand, cardinal, fut homme de guerre dans la profession des lettres; Armand,

maréchal de France, fut homme de lettres dans la profession des armes. (1)

Biron fut tué d'un coup de canon au siège d'Epernai, en 1582. On crut trouver la prédiction de sa mort dans sa devise ; c'était une mèche allumée, avec ce mot :

Perit, sed in armis. (2)

Son fils, Charles de Gontaut, duc de Biron, pair, amiral et maréchal de France, fut aussi bon capitaine que son père; mais

---

(1) Armand Biron fut un des hommes les plus instruits de son siècle : les langues grecque et latine lui étaient familières, ainsi que la géographie.

« Dès son jeune âge », dit Brantôme, « il avoit « été curieux de s'enquérir et savoir tout, si bien « qu'ordinairement il portoit dans ses poches des « tablettes; et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien, « aussitôt il mettoit et écrivoit dans lesdites ta- « blettes; si que cela courait à la Cour, en forme de « proverbe, quand quelqu'un disait quelque chose « de remarquable : *Tu as trouvé cela dans les tablettes de Biron* ».

(2) Armand Biron était un grand homme de guerre, mais il aimait à la prolonger, pour jouir plus long-temps du commandement. Le baron de Biron, son fils, lui ayant demandé cinq cents chevaux et autant d'arquebusiers en croupe pour aller

il ne fut pas, à beaucoup près, aussi sage. D'un esprit fier, hautain, et presqu'ingouvernable, ambitieux et jaloux, opiniâtre et fougueux, il mit long-temps à l'épreuve la clémence de Henri IV, qui disait souvent :

« Il faut supporter tout cela d'un homme
« qui ne sait pas plus s'empêcher de mal
« dire d'autrui, et de se vanter excessive-
« ment lui-même, que de bien faire lors-
« qu'il se trouve en une occasion, le cul
« sur la selle et l'épée à la main. »

Biron était si prévenu en sa faveur, et il avait une si haute idée de son mérite personnel, qu'il regardait l'amitié et la générosité de son roi comme de faibles récompenses des services qu'il avait rendus à l'Etat. Il parlait avec enthousiasme de l'Espagne, où l'on savait, disait-il, récompenser dignement les hommes de mérite. Un partisan de la cour de Madrid saisit cette occasion pour persuader au maréchal

---

investir le duc de Mayenne, il le refusa, précisément parce qu'il prévoyait que la réussite était infaillible. Il regarda son fils d'un œil de colère, et lui dit en jurant : *Quoi donc, maraud! nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron?*

que les Espagnols avaient pour lui la plus haute estime, et qu'il ne tiendrait qu'à lui de s'élever à la plus haute fortune, s'il voulait embrasser les intérêts de l'Espagne. On alla jusqu'à lui faire entrevoir le mariage le plus avantageux, soit avec Marie-d'Autriche, parente de l'empereur Rodolphe; soit avec la fille du duc de Savoie.

Le but de l'Espagne était d'ôter à Henri IV un homme tel que Biron, soit en l'attirant à son parti, soit en le faisant périr par la justice du roi, si le complot venait à être découvert. Offusqué par les fumées de l'amour-propre et de l'ambition, Biron ne vit pas le piége qu'on lui tendait, et ne respira plus que dignités, grandeurs et pouvoir suprême. L'espoir de contracter une alliance illustre lui tourna la tête, au point qu'à son retour de Bruxelles, où ces propositions lui avaient été faites, il refusa plusieurs partis avantageux que le roi lui proposa, et déclara nettement qu'il avait de plus hautes vues, et qu'il prétendait épouser une princesse. Au lieu de dissimuler, il laissait éclater, en toute occasion, son prétendu mécontentement; il se plaignait sans cesse de l'ingratitude du roi, qui, disait-il, lui devait sa couronne, et ne reconnaissait point ses éminens services.

Le duc de Savoie étant venu en France,

pour tâcher de s'accommoder avec Henri IV, qui demandait la restitution du marquisat de Saluces, travailla de plus en plus à aigrir l'esprit de Biron, et y parvint. Ce prince trouvait des avantages à exciter des troubles dans le royaume. Il fit un jour, en présence de Henri IV, l'éloge des deux maréchaux de Biron. *Il est vrai*, répondit le monarque, *qu'ils m'ont bien servi; mais j'ai eu beaucoup de peine à modérer l'ivrognerie du père, et à modérer les boutades du fils.* Ces mots, rapportés à dessein, au maréchal de Biron, le mirent dans la plus grande colère; il alla jusqu'à dire : que s'il avait été présent lorsqu'ils furent prononcés, il eût couvert de sang, sans rien excepter, tout ce qui se fût trouvé autour de lui. Dès-lors, il s'abandonna à son mauvais génie; il confia au duc de Savoie qu'il y avait déja un parti formé dans l'Etat, dont le comte d'Auvergne, le connétable, duc de Montmorenci, et lui, étaient les chefs; qu'ils seraient appuyés, sous main, par un prince du sang, (le comte de Soissons), qu'on voulait mettre sur le trône à la place du roi. Alors le duc de Savoie lui fit offre de toute sa puissance, et promit d'engager le roi d'Espagne dans ce parti.

Ce prince, en quittant la France, ré-

pondit à quelques plaisanteries, touchant l'inutilité de son voyage : *Je ne suis pas venu en France pour recueillir, mais pour semer.*

Ces mots donnèrent lieu de penser qu'il se tramait quelque chose contre l'Etat, et les soupçons se dirigèrent sur Biron.

On conseilla au roi de faire arrêter le duc de Savoie. Il s'offensa de cette proposition, et répondit vivement : *qu'on voulait le déshonorer, et qu'il aimerait mieux avoir perdu sa couronne*, *que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.*

Le duc Charles-Emmanuel était venu à la cour, sous la foi d'un sauf-conduit.

Ce fut le maréchal de Biron, lui-même, que Henri chargea d'attaquer le duc de Savoie. Il lui donna le commandement de l'armée qui devait entrer dans la Bresse. Biron réussit mieux qu'il ne l'aurait désiré, mais il ne fit pas tout ce qu'il aurait pu faire.

Biron avait besoin d'un confident pour le seconder dans ses intrigues ; il fit choix d'un de ses parens, nommé *Lafin*, et le chargea de négocier avec la cour de Madrid. Un traité fut conclu; en voici la substance :

On devait démembrer la France, y établir autant de souverainetés que de provinces, et mettre tous ces petits potentats sous la protection de l'Espagne. Le duc de Savoie devait avoir, pour sa part, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. On donnait à Biron le duché de Bourgogne, auxquels les Espagnols joindraient la Franche Comté, pour servir de dot à la fille de leur roi, ou à celle du duc de Savoie, qu'on promettait de donner en mariage au maréchal.

Biron, cependant, eut quelques inquiétudes; il craignit que le roi n'eût connaissance de ce complot, et résolut d'en avouer une partie à Henri, pour prévenir la catastrophe qui pouvait en résulter, et obtenir son pardon. Un jour qu'il se promenait dans le cloître des Cordeliers de Lyon, avec le monarque, après avoir paru quelque temps rêveur, il lui dit :

« Sire, il faut que je vous décharge ma conscience. Ce n'est pas sans fondement que vous m'avez soupçonné. Quelques mécontentemens m'ont fait écouter les propositions du duc de Savoie, qui m'a promis une de ses filles, si je voulais agir contre votre service. Je supplie Votre Majesté de me pardonner cette faute, dont je suis tout-à-fait repentant. »

Le roi, charmé de ce que Biron se confiait en sa clémence, celle de toutes ses vertus qui lui était la plus chère, assura le maréchal qu'il oubliait entièrement le passé.

En effet, Henri en agit depuis avec Biron, comme si celui-ci n'eût jamais été coupable. Il l'envoya à Londres, à la tête de la plus illustre noblesse, pour complimenter la reine d'Angleterre; il le nomma ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'alliance avec les Treize-Cantons, et il lui fit un présent de trente mille écus.

Tant de bontés auraient dû toucher le cœur de Biron, lui inspirer la plus grande horreur pour son crime et le ramener à son devoir. Son voyage même en Angleterre aurait dû lui faire faire les plus sérieuses réflexions. Elisabeth le prit un jour par la main, et lui montrant un grand nombre de têtes plantées sur la tour de Londres : *C'est ainsi*, lui dit-elle, *que l'on punit les rebelles en Angleterre.* Elle lui fit même remarquer celle du comte d'Essex, qui avait joui, à l'ombre du trône, de la plus intime, comme de la plus haute faveur.

Rien ne fut capable de corriger Biron; la conspiration prit une telle consistance,

que Henri sentit la nécessité d'en connaître toutes les ramifications. Il savait que Lafin était l'homme de confiance du duc ; il le connaissait pour un être dangereux ; souvent, en parlant de lui, il avait dit à Biron, avec cette bonté qui le caractérisait : *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous ! c'est une peste ; il vous perdra.*

Ce fut à Lafin lui-même que Henri s'adressa, ne doutant pas que cet être abject et vil ne trahît les secrets du duc de Biron. En effet, Lafin, qui avait à se plaindre des Espagnols, et qui commençait à craindre que ses engagemens ne lui devinssent funestes, sur l'assurance qu'il reçut que sa grâce lui serait accordée pour prix de ses aveux, fit un détail de toute la conspiration ; mais ce qu'il avançait à cet égard, n'était appuyé que par quelques lettres, qui ne parlaient pas assez clairement pour établir la conviction. Ce scélérat promit de fournir incessamment d'autres preuves, qui ne laisseraient rien à désirer.

Si Lafin n'eût point été essentiellement vicieux et corrompu, il aurait pu sauver le maréchal, en lui faisant sentir la nécessité de renoncer à ses projets criminels. Il aurait pu servir le roi, sans trahir son parent et son ami. Si l'on demandait, dit Plutarque, quel est le plus méchant, le

plus pernicieux des hommes, tout le monde répondrait que c'est le traître. Lafin justifia la vérité de cette maxime.

Marie de Médicis venait de donner à Henri un héritier de son trône : Louis XIII venait de naître : cet événement fit rentrer Biron en lui-même. Il écrivit à Lafin.

Puisque Dieu a donné un Dauphin au Roi, je ne veux plus songer à toutes ces folies, et je vous prie de revenir.

C'était là une belle occasion de sauver le maréchal, en le fortifiant dans le parti que sa raison venait de lui suggérer : mais en trahissant Biron, Lafin comptait sur des récompenses, et il résolut de se les procurer, même aux dépens de l'honneur et de la vie de son parent, de son ami.

Biron avait quelques mémoires écrits de sa main, qui développaient tout le plan de la conspiration. Lafin lui démontra que c'était une imprudence de les garder et de les communiquer, parce que son écriture était trop connue; qu'il était plus sûr d'en faire faire une copie et de brûler l'original. Biron lui donna ces mémoires à transcrire. Il les transcrivit en effet, tandis que Biron était couché sur son lit, puis il lui rendit la copie, et chiffonnant l'original, il feignit de le jeter au feu : mais, par une adresse

préméditée, il y jeta quelques autres papiers, et retint ceux-là, qu'il remit entre les mains du monarque.

Jusque-là, Henri avait paru douter que Biron eût porté aussi loin la perfidie. Il répondait même souvent à ceux qui lui conseillaient de se défier du maréchal : *Qu'il connaissait le cœur de Biron ; qu'il était fidèle et affectionné ; qu'à la vérité, sa langue était intempérante ; mais qu'il lui pardonnait ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avait faites.*

Il sentit, après avoir obtenu une preuve aussi peu équivoque de la rébellion du maréchal, qu'il était nécessaire de s'assurer de sa personne. Mais la chose n'était pas facile : Biron était alors dans son gouvernement de Bourgogne. On parvint cependant à le déterminer à se rendre à Fontainebleau, quoique ses amis lui eussent écrit qu'il ne fût pas si fou que d'apporter sa tête à la Cour, et qu'il était plus prudent de se justifier par procureur qu'en personne. Biron n'eut aucun égard à ces avis. Il dit même, publiquement, qu'il venait à la Cour pour faire mentir et mourir ceux qui parleraient mal de sa conduite ; puis, mettant la main sur la garde de son épée, il ajouta, en jurant à son ordinaire, que si

quelqu'un osait entreprendre sur sa personne, il couperait autant de bras et de têtes qu'il s'en présenterait devant lui.

Il arriva à Fontainebleau, le mercredi 13 de juin, à six heures du matin. Comme il descendait de cheval, Lafin, qui jouait parfaitement son rôle de traître, alla au-devant de lui, et lui dit à l'oreille : *Mon maître, courage et bon bec ! ils ne savent rien.*

Le roi le reçut d'un air riant, et l'embrassa. Biron reçut très-froidement ces caresses, ce qui déplut beaucoup à Henri, qui avait résolu de le sauver. Mais Biron ne vit autour de lui que des visages glacés. Peu de gens l'abordaient; on ne lui parlait qu'avec peine. Il dut se croire perdu. La comtesse de Roussi, sa sœur, lui écrivit de se sauver, s'il en était temps encore. Henri lui offrit un moyen plus honorable de pourvoir à sa conservation. Il était disposé à user de clémence à son égard, pourvu qu'il fît lui-même l'aveu de son crime. Ce bon prince, qui ne cherchait qu'à sauver cet illustre coupable, le mena dans les jardins du château. Après quelques propos assez indifférens, il entama le discours sur les sujets de mécontentement qu'il avait du maréchal, et lui dit que, pourvu qu'il

ne lui déguisât rien, il en serait quitte pour le repentir de ses fautes.

« Si je vous exhorte (ajouta le roi) à dé-
« clarer vous-même tout ce que vous avez
« fait contre mon service, c'est pour em-
« pêcher que d'autres ne prennent con-
« naissance d'une affaire qui vous serait
« désavantageuse ».

Le maréchal, qui était loin de s'imaginer que Lafin l'eût trahi, répondit fièrement qu'il n'était point venu pour se justifier, mais pour connaître ses accusateurs, et qu'il n'avait point besoin de pardon, puisqu'il n'était pas coupable. Il ajouta qu'il prétendait qu'on fît justice de ses calomniateurs; qu'autrement, il se la ferait lui-même.

Quoique cette réponse altière aggravât encore son offense, Henri se borna à lui dire, avec bonté, qu'il y pensât mieux, et qu'il espérait qu'il prendrait un meilleur conseil.

Le même jour, après souper, le comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du roi, de lui confesser la vérité, et conclut sa remontrance par cette sentence du sage : *Monsieur, sachez que le courroux du roi est le messager de la mort.*

Biron répondit au comte de Soissons avec plus de fierté qu'il n'avait répondu au roi.

Le lendemain, Henri IV fit une seconde promenade avec Biron. Il le conjura, pour la seconde fois, de lui avouer la conspiration; mais il n'en put tirer autre chose que des protestations d'innocence, et des menaces contre ses accusateurs.

Enfin, il se détermina à le faire arrêter. Prêt à en donner l'ordre, et retenu encore par la douleur de livrer ce guerrier à la vengeance des lois, il voulut tenter un dernier effort. Il employa les remontrances, les prières, les conjurations et les assurances de pardon pour obliger le maréchal à confesser son crime. Celui-ci n'en fut pas plus ému, et finit par dire que, s'il connaissait ses calomniateurs, il leur romprait la tête.

Enfin le roi, ennuyé de ses rodomontade, et de son opiniâtreté, le quitta en lui disant : *Eh bien! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu*, BARON *de Biron!*

Ce mot fut comme un éclair avant-coureur de la foudre; le roi, le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avait honoré, montrait qu'il allait l'abaisser autant qu'il l'avait élevé.

Biron, se croyant certain qu'aucunes preuves ne déposaient contre lui, se rendit chez la reine avec le comte d'Auvergne, et y joua à la prime. MM. de Vitry et Praslin avaient reçu les ordres du roi pour les arrêter tous deux. Le comte, qui avait quelques soupçons, s'approcha du maréchal, et lui dit tout bas : *Il ne fait pas bon ici pour nous.* Biron ne fit pas semblant de l'entendre, et continua de jouer. Le roi étant entré, vers minuit, chez la reine, fit cesser ce jeu, et ordonna à tout le monde de se retirer. Il appela le maréchal dans son cabinet; et fit sur lui une nouvelle tentative, tout aussi infructueuse. Le maréchal sortant de l'antichambre, fut arrêté par Vitry, qui lui dit : « Monsieur, le roi m'a « commandé de lui rendre compte de « votre personne. Donnez-moi votre « épée ».

Quelques gentilshommes de la suite du maréchal essayèrent de se mettre en défense : mais ils furent bientôt saisis par les gardes. Biron demanda à parler au roi. On lui dit que le roi était retiré. *Donnez-moi votre épée,* lui dit, pour la seconde fois, Vitry. — *Mon épée,* dit le maréchal, *qui a rendu tant de services au roi!...*

Il la donna, et on le conduisit dans une chambre du château. Tandis qu'on l'y me-

nait, il dit à ceux qui se trouvèrent sur son passage : *Regardez, messieurs, comme on traite les bons catholiques!* Il passa la nuit dans une espèce de fureur, et se répandit en invectives contre le meilleur des souverains.

Le baron de Rosni étant entré dans l'appartement du roi, pour recevoir ses ordres au sujet de cette affaire, Henri IV lui dit : « Nos gens sont pris. Montez à cheval et allez leur préparer un logement à la Bastille, où je les enverrai par bateau. Ils ne tarderont pas à vous suivre. Vous les ferez descendre par la porte de l'Arsenal, du côté de l'eau, et vous les conduirez par les jardins. Faites ensorte d'empêcher la foule du peuple. Vous irez ensuite au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, pour les instruire de ce qui vient d'arriver. Je leur en apprendrai les causes, et je m'assure qu'ils les trouveront justes ».

Les prisonniers partirent le lendemain, bien escortés, et arrivèrent le 15 de juin à la Bastille : on les logea dans des chambres séparées.

Le même jour, le roi se rendit à Paris, où le peuple témoigna, par mille acclamations, la joie qu'il avait de voir la conspiration découverte.

Trois jours après, ce prince était dans

une galerie du château de Saint-Maur-des-Fossés, accompagné du prince de Condé, du connétable et d'une partie de sa Cour, lorsqu'il vit arriver la famille du maréchal, pour implorer sa clémence. Cette famille, fondant en larmes, se prosterna aux pieds du monarque ; mais ce prince s'empressa de lui dire de se relever. M. Caumont de la Force, frère du Maréchal, adressa alors au roi le discours suivant :

« Sire,

« J'ai toujours cru que votre Majesté recevrait nos très-humbles respects en bonne part ; c'est pourquoi nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnés des vœux de plus de cent mille hommes, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, pour implorer votre miséricorde, non pour vous demander justice pour ce pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensés, comme nous désirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la tête ; c'est lui seul qui vous l'a donnée. Les Rois ne peuvent mieux montrer leur grandeur, qu'en usant de clémence, Sire ; je ne veux point me jeter aux extrémités, sinon qu'en suppliant Votre Majesté de lui

sauver la vie, et le mettre en tel lieu qu'il vous plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a porté à cela, et la vanité de se montrer nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avaient davantage offensé; Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie, et nous mettre en proie à une honte perpétuelle, qui durerait à jamais. Je vous dirai encore une fois que nos très-humbles requêtes ne tendent qu'à vous demander pardon, et non justice; nous savons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris sur votre Etat; ayez égard aux services de son père et aux siens; aussi que votre clémence ne manque point en son endroit, qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a été toujours prête de pardonner à ceux qui avaient déjà commis la faute : ce sont les requêtes de vos très-humbles et fidèles sujets et serviteurs, lesquelles nous espérons que Votre Majesté, accompagnée de son ordinaire douceur, nous accordera ».

En terminant ce discours, M. de la Force et toute la famille du maréchal se prosternèrent une seconde fois aux pieds du roi. Sa Majesté leur ordonna de se relever, et répondit ainsi au discours de M. de la Force :

« J'ai toujours reçu les requêtes des amis du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu que non seulement les amis et parens des coupables parlassent pour eux, mais non pas même les pères et mères, ni les frères. Jamais le roi François ne voulut que la femme de mon oncle, le prince de Condé, lui demandât pardon. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use envers le sieur Biron, ce ne serait miséricorde, mais cruauté; s'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerais, comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon Etat, auquel je dois beaucoup, et de mes enfans que j'ai mis au monde; car ils me le pourraient reprocher et tout mon royaume. Je laisserai faire le cours de justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné; j'apporterai ce que je pourrai à son innocence, je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce que vous ayez connu qu'il soit criminel de lèse-majesté, car alors le père ne peut solliciter pour son fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moi pour la grande amitié que vous lui avez portée.

« Quant à la note d'infamie, il n'y en a

que pour lui. Le connétable de Saint-Pol, de qui je viens, le duc de Nemours, de qui j'ai hérité, ont-ils moins laissé d'honneur à leur postérité? le prince de Condé, mon oncle, n'eût-il pas eu la tête tranchée le lendemain, si le roi de France ne fût mort? Voilà pourquoi vous autres, qui êtes parens du sieur de Biron, n'aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en vos fidélités, comme je m'en assure, et tant s'en faut que je vous veuille ôter vos charges, que s'il en venait de nouvelles, je vous les donnerais. Voilà St.-Angel qu'il avait éloigné de lui, parce qu'il était homme de bien; j'ai plus de regret à sa faute que vous-mêmes; mais avoir entrepris contre son bienfaiteur, cela ne se peut supporter! »

— « Du moins (reprit le frère du maréchal) nous avons, sire, cet avantage qu'il ne se trouve point que Biron ait entrepris contre votre personne. »

— « Faites ce que vous pourrez pour son innocence (répondit le roi). Je ferai de même. »

Le maréchal avait la plus grande espérance dans les bontés du monarque, et dans ses services militaires. Il comptait aussi beaucoup sur le crédit de sa famille.

Il était, par conséquent, très-loin de soupçonner qu'il ne sortirait de sa prison que pour monter sur l'échafaud. Cependant sa sécurité l'abandonna lorsqu'il apprit le peu de succès de l'entrevue de Saint-Maur, et surtout lorsqu'il vit qu'on n'entrait dans sa chambre que sans armes, et qu'on le servait avec des couteaux sans pointe. Il s'écria alors avec indignation : *Ah ! je vois bien qu'on veut me faire tenir le chemin de la Grève.*

Plusieurs personnes intercédèrent pour le maréchal ; mais Henri fut inflexible. « Son obstination l'a perdu, disait-il. S'il « m'eût dit la vérité d'une chose dont j'ai « la preuve écrite à la main, il ne serait pas « où il est. *Je voudrais avoir payé deux « cent mille écus, et qu'il m'eût donné « lieu de lui pardonner.* Il m'a bien servi, « mais lui ai sauvé la vie trois fois. » (1).

---

(1) Entre autres, au combat de Fontaine-Française, livré contre les Espagnols, le 5 de juin 1595. Henri IV y dégagea Biron d'un gros d'ennemis dont il était entouré. Un officier remontrant au roi le péril qu'il courait à se jeter aveuglément dans la mêlée : *Vous avez raison*, dit Henri IV ; *mais si je ne le fais pas, le maréchal de Biron s'en prévaudra toute la vie.* Il en connaissait le naturel altier. Biron n'estimait personne autant que soi-

La seule considération de l'avenir détermina ce prince à préférer la justice à la clémence. *Que deviendrait l'Etat*, disait-il, *si j'y laissais de pareilles semences, et que la mort me prévînt avant de les anéantir?*

Henri, qui ne voulait rien devoir qu'à Dieu et à son épée, trouva mauvais qu'on lui eût présenté une anagramme où l'on croyait avoir bien réussi d'avoir trouvé, dans HENRI DE BOURBON, DE BIRON BONHEUR, comme si la fortune du roi eût dépendu de celle de Biron. Il se contenta cependant de dire à l'auteur, en raillant: Vous vous êtes trompé; il fallait dire: DE ROBIN BONHEUR (1).

---

même. Le duc de Savoie le prit par ce faible pour le perdre.

(1) L'anagramme était alors à la mode : mais souvent il fallait aider à la lettre. François de Bassompierre sortant, au bout de dix ans, de la Bastille, à la mort dn cardinal de Richelieu, fit cette épigramme :

Enfin, dans l'arrière-saison,
La fortune d'Armand s'accorde avec la mienne;
France, je sors de ma prison,
Quand son âme sort de la sienne.

Cette épigramme parut d'autant plus heureuse, que, dans le troisième vers, on crut trouver l'ana-

Il parut dans le public une lettre du maréchal adressée au roi, dans laquelle il faisait tous ses efforts pour toucher la clémence de sa majesté. Cette lettre, que nous ne transcrirons point, attendu qu'elle est très-longue, dévoile les mouvemens qui agitaient alors l'âme du maréchal. Elle n'est, au surplus, que la paraphrase du discours de M. Caumont de la Force.

Nous nous bornerons à en citer le passage suivant, où l'abus des antithèses annonce le goût du temps, et prouve que, malgré le danger imminent qui menaçait le maréchal, cette pièce était plus l'ouvrage de l'esprit que celui du cœur.

« Vous ferez en la vie temporelle ce que
« Dieu fait en la vie spirituelle, et sauvant
« les hommes, comme il sauve les âmes,
« vous vous rendrez de tant plus digne de
« l'amour du monde et des bénédictions
« du ciel. Je suis votre créature, sire;
« élevée et nourrie avec honneur à la

---

gramme de *François de Bassompierre*. Cependant on y chercherait en vain la lettre *B*.

Les plus heureuses sont celles qu'on fit sur *Marie Touchet*, maîtresse de Charles IX (*je charme tout*), et sur *frère Jacques Clément*, assassin de Henri III (*c'est l'enfer qui m'a créé*).

« guerre par vos libéralités et par votre
« sage valeur; car de maréchal-de-camp,
« vous m'avez fait maréchal de France;
« de baron, duc; et de simple soldat, vous
« m'avez rendu capitaine; vos combats et
« vos batailles ont été mes écoles, où, en
« vous obéissant comme à mon roi, j'ai ap-
« pris à commander les autres. Ne souf-
« frez pas, sire, une occasion si misérable,
« et laissez-moi vivre pour mourir au mi-
« lieu d'une armée, servant d'exemple
« d'homme de guerre, qui combat pour
« son prince, et non d'un gentilhomme
« malheureux que le supplice défait au
« milieu d'un peuple ardent à la curiosité
« des spectacles, et impatient en l'attente
« de la mort des criminels. »

Dès le 18 de juin, le roi envoya commission au Parlement, pour faire le procès au maréchal. Achille de Harlay, premier président, Potier de Blanc-Menil, président à mortier, Etienne Fleuri et Philbert de Turin, les deux plus anciens conseillers de la cour, se transportèrent à la Bastille, pour faire prêter l'interrogatoire au maréchal. On lui confronta Lafin. Il eût pu écarter ce témoin dangereux, parce que cet homme était un misérable que cent reproches rendaient incapable de porter té-

moignage; mais persuadé que ce misérable ne l'avait point trahi, non seulement il ne le reprocha point, il déclara, au contraire, qu'il le reconnaissait pour homme d'honneur, pour son parent et son ami. Quelle fut sa surprise quand il entendit la déclaration de son complice! Il en résultait :

« Que le maréchal étant chargé de faire la guerre au duc de Savoie, avait agi contre les intérêts de son souverain, en négligeant les occasions de battre les ennemis, en leur facilitant les moyens de se défendre, *en leur enseignant la manière de pointer leurs canons pour tuer le roi*, ou de placer une embuscade pour enlever ce prince. »

Lafin déclara encore que, par le traité qui avait été conclu à Somme, on promettait en mariage au maréchal la belle-sœur du roi d'Espagne, ou sa nièce de Savoie, la lieutenance-générale de toutes ses armées, dix-huit cent mille écus pour la guerre de France, le duché de Bourgogne en propriété, à condition d'en faire hommage à l'Espagne, et que Biron promettait de bouleverser tous les ordres et états du royaume de France, et de rendre cette couronne élective à la nomination des

pairs, qui deviendraient semblables aux électeurs de l'Empire.

Biron reconnut la faute qu'il avait faite de ne pas reprocher le complice de son crime; mais la Providence éternelle étend sur les grands criminels cet esprit d'aveuglement et de prestige qui ne permet pas qu'ils échappent au supplice.

Après avoir entendu la déposition, Biron vomit les injures les plus atroces contre son confident. Il le nomma le plus scélérat de tous les hommes, *sorcier*, *traître*, *assassin*, *sodomiste*.... Il n'était plus temps.

Tout semblait se réunir pour confondre ce grand coupable. Lafin avait pour secrétaire *Renazé*. Ce Renazé avait été arrêté par les ordres du duc de Savoie, qui avait conçu contre lui quelques soupçons. Biron était persuadé que le duc avait fait périr cet homme; il crut n'avoir rien à craindre en s'écriant que si Renazé était présent, il démentirait tout ce que Lafin venait d'avancer. A l'instant, Renazé paraît. Biron croit voir un spectre, un fantôme.... mais l'illusion se dissipe, et Biron consterné se croit trahi par le duc de Savoie et par le roi d'Espagne. Renazé confirme tout ce qu'a déclaré Lafin. Le crime est constant. Biron n'a plus d'espoir!

Le procureur-général ayant donné ses conclusions, on fit comparaître le maréchal au Parlement le 27 de juillet. Il y fut conduit par M. de Montigny, gouverneur de Paris, qui l'alla prendre à cinq heures du matin, et le conduisit dans un carrosse par l'Arsenal, où il le fit entrer dans un bateau couvert. Il y avait des soldats sur les deux bords de la rivière et dans deux autres bateaux, entre lesquels était celui qui portait le maréchal. Biron, étant arrivé à l'île du palais, entra par la porte de la Tournelle, et fut conduit à la grande chambre, où il y avait cent douze juges de toutes les chambres assemblées (1). Au lieu de la selette ordinaire, on lui donna un assez haut tabouret pour s'asseoir. Comme il entendait avec peine les paroles de M. le chancelier, qui avait la voix un peu basse, il se leva, et porta son siége plus près dans le parquet, en disant : *Pardonnez-moi, monsieur, si je m'advence; je ne vous*

---

(1) Quoique les ducs et pairs eussent été appelés selon les formes, il ne s'en trouva aucun. Les gens du roi demandèrent défaut contre messieurs les pairs de France qui avaient été ajournés deux fois pour assister au jugement, sans avoir comparu, ni envoyé leurs excuses, et qu'il fût passé outre; ce qui fut accordé.

entends pas, si vous ne parlez plus haut.

Le duc de Biron ayant entendu la lecture des cinq chefs d'accusation intentés contre lui, y répondit ainsi :

« Si j'ai commis quelque faute, le roi me l'a pardonnée à Lyon ; il ne vous appartient pas d'en connaître. En vain, dites-vous que je n'ai point obtenu des lettres d'abolition ; c'est une formalité dont l'omission ne doit mettre Biron en danger. C'était au roi à me les faire expédier. Le projet de traité est écrit de ma main, mais la date en est antérieure au voyage de Lyon. Vous m'objectez une lettre du scélérat Lafin, dont vous admettez le témoignage contre moi, quoiqu'il ait été mon complice ; mais cette même lettre démontre que j'ai renoncé à mes extravagans projets; je lui marque : *Puisqu'il a plu à Dieu de donner un fils au roi, je ne veux plus songer à toutes ces vanités ; ainsi ne faites faute de revenir.*

« Mon malheur a cette consolation, qu'aucun de vous n'ignore les services que j'ai rendus au roi et à l'Etat ; je vous ai rétablis, messieurs, sur les fleurs de lis, d'où les saturnales de la ligue vous avaient chassés. Ce corps, qui dépend de vous au-

jourd'hui, n'a veine qui n'ait saigné pour vous; cette main qui a écrit ces lettres produites contre moi, a fait tout le contraire de ce qu'elle écrivait; il est vrai, j'ai écrit, j'ai pensé, j'ai dit, j'ai parlé plus que je ne devais faire; mais où est la loi qui punit de mort la légèreté de la langue et le mouvement de la pensée? Ne pouvais-je pas desservir le roi en Angleterre et en Suisse? Cependant j'ai été irréprochable dans ces deux ambassades, et si vous considérez avec quel cortège je suis venu, dans quel état j'ai laissé les places de Bourgogne, vous reconnaîtrez la confiance d'un homme qui compte sur la parole de son roi, et la fidélité d'un sujet bien éloigné de se rendre souverain dans son gouvernement. Assuré de mon pardon, je disais en moi-même : le roi connaît trop le fond de mon cœur, pour soupçonner ma fidélité; que, s'il ne m'a donné la vie que pour me faire mourir, un tel procédé n'est pas digne de sa grande âme, et ne peut lui être inspiré que par les ennemis de sa gloire et les miens. J'ai voulu mal faire, mais ma volonté n'a point passé les bornes d'une première pensée enveloppée dans les nuages de la colère et du dépit, et ce serait chose bien dure que ce fût par moi qu'on commencât à punir les pensées! Serai-je le seul

en France qui n'éprouvât point la clémence du roi?

« La reine d'Angleterre m'a dit, que, si le comte d'Essex eût demandé pardon, il l'aurait obtenu. Je le demande aujourd'hui. Le comte d'Essex était coupable, et moi je suis innocent. Est-il possible qu'il ait oublié mes services; ne se souvient-il plus du siége d'Amiens, où il m'a vu tant de fois couvert de feu et de plomb, courir tant de hasards, pour donner ou recevoir la mort? Le cruel! il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je lui étais nécessaire! Il éteint le flambeau en mon sang, après qu'il s'en est servi! Mon père a souffert la mort pour lui mettre la couronne sur la tête; j'ai reçu quarante blessures pour la maintenir; et pour récompense, il m'abat la tête des épaules! C'est à vous, messieurs, d'empêcher une injustice qui déshonorerait son règne, et de lui conserver un bon serviteur; à l'Etat, un bon guerrier; et au roi d'Espagne, un grand ennemi. »

Cette éloquence naturelle fit une vive impression sur les cœurs; quelques-uns de ses juges laissèrent couler des larmes, et auraient souhaité, en ce moment, pouvoir

le soustraire à la rigueur des lois. Comme il ne restait pas assez de temps pour aller aux voix, on le reconduisit à la Bastille de la même manière qu'il en avait été amené. Pendant le trajet, il ne cessa de raconter à ceux qui le gardaient, les questions qu'on lui avait faites, et ce qu'il avait répondu. Il paraissait si satisfait en lui-même de cet abouchement, qu'il contrefaisait le chancelier ; il imaginait le discours que ce magistrat avait prononcé contre lui après sa sortie du parlement ; il lui faisait dire qu'il était un homme séditieux, qu'il avait voulu troubler l'Etat, qu'il fallait lui couper la tête.

Le lundi, 29 de juillet, le parlement se rassembla ; M. de Fleuri, rapporteur, après avoir lu les conclusions du procureur-général, opina le premier à la mort ; de cent cinquante juges, il n'y en eut pas un qui opinât différemment. En conséquence, le chancelier prononça l'arrêt qui déclarait *Charles de Gontaut, maréchal de Biron, atteint et convaincu du crime de lèse-Majesté, pour conspirations contre la personne du roi, entreprises sur l'Etat et traités avec les ennemis. On le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève; déclarant ses biens acquis et confisqués au roi; le duché de Biron éteint;*

cette terre et autres, s'il en avait, qui relevassent du roi, réunies à la couronne. (1)

Le lendemain 30, tout fut préparé dans la place de Grève pour l'exécution. Le maréchal entendant un grand bruit dans la ville, et voyant, par les grilles de sa fenêtre, le peuple accourir en foule aux environs de la Bastille, s'écria : *Je suis jugé et je suis mort!*

L'exécution fut remise au lendemain, et le roi ordonna qu'elle se ferait dans la cour de la Bastille (2). On craignait quelque émotion de la part des gens de guerre qui

---

(1) Après la mort du maréchal, le roi donna la confiscation de ses biens à Jean de Gontaut, dit le baron de Biron, son frère, par lettres du 24 de janvier 1603. Le premier président de la Chambre des comptes (Nicolaï), et quelques maîtres, lui ayant remontré que de pareils dons étaient contre l'usage; qu'on ne pouvait prendre trop de mesures pour écarter des attentats pareils à celui qui avait donné lieu à la confiscation : *C'est fort bien raisonner*, dit le roi; *mais j'espère que la mort du coupable servira de leçon à son frère, et que ma bonté me l'attachera.*

(2) On voyait encore, en 1789, dans la cour de la Bastille, à la muraille, les crampons de fer qui servirent à l'échafaud.

se trouvaient à Paris : mais la Cour voulut persuader aux parens du condamné que c'était par considération pour eux qu'on avait changé le lieu du supplice.

Le jour de l'exécution, M. le chancelier, M. de Sillery et trois maîtres des requêtes, arrivèrent à la Bastille vers les dix heures du matin.

Sur les onze heures, quand on sut que que le maréchal avait dîné, M. le chancelier, *habillé d'une robe de satin à grandes manches,* suivi des trois maîtres des requêtes, des audienciers et des huissiers, descendit pour traverser la cour, et pour voir le maréchal, qui était logé du côté des champs. L'épouse du sieur de Ramiguy, concierge de la Bastille, se prit à pleurer, ayant les mains jointes. Le maréchal qui mettait la tête contre les barreaux, aperçut ce spectacle, et s'écria fort haut : *Quelle injustice! faire mourir un homme innocent! monsieur le chancelier, venez-vous me prononcer la mort? je suis innocent de ce dont on m'accuse.*

M. le chancelier passa ferme, et commanda qu'on l'allât mener à la chapelle, qui était située peu de degrés au-dessus de sa chambre; et là, il fut trouvé plein de paroles de colère et de reproches, allégua

force exemples de ceux qui avaient mal servi, et néanmoins à qui on avait pardonné; il disait :

Quoi? Monsieur! vous qui avez le visage d'un homme de bien, avez souffert que j'ai été si misérablement condamné! Ah! Monsieur, si vous n'eussiez témoigné devant ces messieurs que le roi voulait ma mort, ils ne m'auraient pas ainsi condamné; monsieur, monsieur, vous avez pu empêcher ce mal, et ne l'avez pas fait! Vous en répondrez devant Dieu! oui, monsieur, devant lui! où je vous appelle dans l'an, et tous les juges qui m'ont condamné.

« En disant ces mots, il frappait fermement sur le bras de M. le chancelier, qui était couvert, et le maréchal, tête nue, et en pourpoint, ayant jeté son manteau, dès qu'il vit que l'on montait à lui. Puis il s'écria :

Ah! que le roi fait aujourd'hui de bien au roi d'Espagne, de lui ôter un si grand ennemi que moi!... Quoi? ne pouvait-on pas me garder dans un cachot, céans, les fers aux mains, pour se servir de moi en un jour d'importance? Ah! monsieur, je pouvais rendre de grands services à la

France! Ah! monsieur, vous avez tant aimé mon père! encore pouvez vous remontrer au roi ce que je dis, et le tort qu'il se fait! Que diront mille gentilshommes, mes parens, dont un seul n'a jamais porté les armes contre le roi? Espère-t-il qu'ils puissent, moi, mort, lui faire service? En quoi, si j'eusse été coupable, fussé-je venu sur les assurances vaines que me donnait le président Jeannin; (1) *et cependant ce traître Lafin m'écrivait que je pouvais venir en sûreté, qu'il n'avait rien dit que du mariage, et*

---

(1) Simple avocat à Dijon, Pierre Jeannin devint le premier homme de l'État Bailli d'Autun, il reçut un ordre de Charles IX de faire arrêter et égorger les Protestans. Il écrivit à la Cour, et refusa de tremper ses mains dans le massacre de la Saint-Barthélemi. Le chancelier de l'Hôpital s'écria : *C'est un juge de village qui nous apprend notre devoir.* Ce juge de village devint l'ami de Henri IV. Sa fermeté éclairée épargna à la France la honte d'avoir persécuté *Charron* et proscrit sa *Sagesse.* Le Parlement, la Sorbonne, l'Université étaient soulevés contre cet ouvrage. Jeannin fit voir dans le Conseil que c'était un livre d'Etat.

Il fit mettre ces vers au bas de son portrait :

Non ego cum Danaïs Trojanam exscindere gentem,
Aulide juravi.

qu'il m'en jurerait par les mêmes sermens que nous avions autrefois ensemble : c'étaient toutes amorces pour me faire venir; mais je ne venais pas sur cela, c'était sur mon innocence, me confiant au roi, qui m'a trompé. Quoi donc? est-ce la récompense des services de feu mon père, qui lui a mis la couronne sur la tête? Et il m'ôte la mienne de dessus les épaules! Est-ce la récompense de tant de services passés, pour les payer, tout-à-coup, par la main d'un méchant homme que je vois là?

Le maréchal parlait avec une volubilité si étonnante, il disait tant de choses tantôt contre le roi, tantôt contre ses juges, que le chancelier ne pouvait lui répondre. Aussitôt qu'il trouva un instant pour l'interrompre, il le saisit pour lui dire de se calmer et de songer à Dieu.

« Puis, il ajouta : que le roi demandait son Ordre. Le maréchal le tira de sa poche, plié dans son cordon ; car il ne l'avait point porté au cou depuis sa prison, et le mit dans la main de M. le chancelier, en pesant dans la sienne, il lui dit :

Oui, monsieur, le voilà; je jure ma part de paradis, que je n'ai jamais contrevenu aux statuts de l'ordre.

« Après, il lui demanda le bâton, et le maréchal lui dit qu'il ne l'avait jamais porté.

« En tous ses discours pleins de fougue et de vanités, il jurait de son innocence de tout ce dont il était condamné, par sa damnation éternelle; disait que ses parens ne devaient jamais rougir de sa mort, n'ayant jamais commis acte contre le service, que sa naissance l'obligeait vers son prince; après il pria fort M. le chancelier de lui permettre de faire son testament, même en faveur d'un petit bâtard qu'il avait, et d'une femme qu'il croyait grosse de son fait; ce qu'il lui accorda, sous le bon plaisir du roi.

« Puis le maréchal se tournant vers un docteur, nommé Garnier, qui lui avait été donné avec le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, lui dit :

Monsieur, je n'avais pas affaire de vous, vous ne serez pas en peine de me confesser; ce que je dis ici tout haut est ma confession : il y a huit jours que je me confesse tous les jours; même la nuit dernière, je voyais les cieux ouverts, et me semblait que Dieu me tendait les bras; et m'ont dit mes gardes ce matin, que je criais toute nuit.

« Sur ce sujet, M. le chancelier eut envie de parler au greffier criminel : lors le maréchal jeta l'œil sur M. de Roissy, maître des requêtes, et lui dit :

Ah ! monsieur de Roissy ! faut-il ainsi mourir ? Si monsieur votre pere vivait, je m'assure qu'il m'aiderait à sortir d'ici. Il avait tant aimé mon père, et moi aussi ! au moins, vous n'étiez pas de ces juges qui m'ont condamné ?....

« A quoi il lui répondit : *Monsieur, je prie Dieu qu'il vous console.* Et il lui répliqua :

« *Quand vous en auriez été, je le prie qu'il vous pardonne cette offense.*

« Mais, sur cette parole, il reprit tous les points de son procès, n'en avouant que le moins qu'il pouvait, chargeant toujours Lafin. . . . Il ajouta :

« *Quoi? le roi ne permettra-t-il point à mes frères de faire faire le procès à ce méchant? Par le Dieu vivant, et par ma part de paradis! ce méchant et déloyal m'a perdu, et je perds ma vie pour sauver la sienne.*

« Il proférait ces paroles de telle façon, qu'il paraissait n'en être aucunement trou-

blé. Il semblait qu'il haranguât à la tête d'une armée, avec une telle façon, comme s'il eût entré au combat.

« M. le chancelier qui cherchait à sortir, lui dit : *Monsieur, je vous donne le bon-jour.*

« Quel bon jour! lui répondit le maréchal. M. le chancelier descendit, laissant le greffier et les docteurs près de lui. Un quart-d'heure après, Messieurs étant à table, à la chambre du concierge, le greffier vient leur dire que le maréchal suppliait de n'être point lié, et qu'il lui semblait que son esprit était fort calme. M. le chancelier douta, et M. de Sillery dit : Puisqu'il se comporte modestement, permettez-lui cette grâce, monsieur, j'en prends la moitié sur moi.

« M. le chancelier ordonna qu'il en prît l'avis de M. le premier président, qui était dans l'autre chambre ; car il avait dîné dès neuf heures. Il dit d'abord qu'il le fallait lier : toutefois, il pensa que non. Le greffier retourna chez le maréchal, et lui dit :

« — Monsieur, il est nécessaire de lire votre arrêt. Il faut de l'humilité en cette action.

« — *Quoi, mon ami!* dit le maréchal; *que veux-tu que je fasse?*

« — Monsieur, il faut vous mettre à genoux.

« Lors, il s'approche de l'autel, met le genou droit en terre, et le coude sur l'autel, tenant son chapeau de la main, et ainsi entendit son arrêt.

« Pendant cette lecture, le maréchal entendant ces mots, *de crime de lèse-majesté*, ne dit rien; mais, à ces autres mots, *pour avoir attenté à la personne du roi*, il se retourna brusquement, en disant :

« *Il n'en est rien! Cela est faux! Otez cela!*

« Quand on lut que la sentence l'envoyait à la Grève.... *Quoi!* (dit-il plus vivement encore) *moi, en Grève!*

« On y a pourvu, reprit le greffier. Ce sera céans. Le roi vous fait cette grâce.

« *Quelle grâce!* s'écria-t-il.

Enfin, lorsqu'on en vint à l'article qui déclarait tous ses biens confisqués, et le duché de Biron réuni à la couronne, il s'écria encore :

« — *Quoi! le roi se veut-il enrichir de ma pauvreté? La terre de Biron ne peut*

être confisquée. Je ne la possédais point par succession, mais par substitution. Et mes frères, que feraient-ils? le roi se devrait contenter de ma vie.

« Après que l'arrêt eut été prononcé au maréchal, les personnes qui devaient l'accompagner au supplice, l'exhortèrent à se soumettre aux ordres du roi, et à ne plus penser qu'aux affaires de sa conscience. Sa confession dura une heure, après laquelle il fit son testament, et attendit sa dernière heure. Il se promenait, tantôt en silence, tantôt en cherchant à se justifier, tantôt en injuriant Lafin.

« L'échafaud fut dressé au coin de la cour, vers la porte par où l'on va au jardin; il était de cinq pieds de haut, sans aucune parure, et l'échelle mise au pied. Les cinq heures venues, le greffier lui dit qu'il était temps de descendre, pour monter à Dieu, à quoi il obéit volontairement. Les gardes étaient en la cour çà et là : les officiers et les huissiers avec les magistrats, étant descendus, il marcha dix pas sans parler, sinon, *ah!* par trois fois, en haussant toujours la voix; puis, tournant la vue sur le lieutenant-civil, il lui dit : *Monsieur, vous avez de très-méchans hôtes; si vous n'y prenez garde, ils vous perdront;* en-

tendant parler du sieur de Lafin et du vidame de Chartres, son neveu, lesquels étaient logés chez lui; puis, vint au pied de l'échelle et de l'échafaud, et se mit à genoux, ayant marché jusque-là, comme s'il eût été en bataille.

« Il jeta son chapeau, et pria Dieu tout bas, avec ses docteurs à ses côtés; et cela dura un demi-quart-d'heure; ce fait, il monta, sans s'étonner, sur l'échafaud, vêtu d'un habit de taffetas gris, où, après avoir dépouillé son pourpoint, il se mit sur les déclamations du matin, en ajoutant: *Qu'à la vérité il avait failli, mais pour la personne du roi, jamais; et que, s'il eût voulu croire les mauvais conseils qu'on lui donnait, il ne serait plus il y a dix ans.*

« Après ce propos, il reçut l'absolution du prêtre; puis regardant les soldats qui gardaient la porte, leur dit: *Ah! que je voudrais bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps! Hélas! quelle pitié! la miséricorde est morte!*

« Lors le greffier lui dit: — Monsieur, il faut lire votre arrêt. Le maréchal lui répliqua: *Je l'ai ouï.* — Monsieur, il le faut! — Lors il lui dit: *Lis! lis!* Ce qu'il fit. Cependant, le maréchal parlait toujours,

toutefois assez modestement : mais comme il entendit, *pour avoir attenté à la vie du roi...* il s'émut et dit : *Messieurs, cela est faux : ôtez cela ! je n'y songeai jamais.* Le greffier lui dit : Ce sont vos confessions. — Il répliqua : *Boute ! boute ! je suis pour moi.*

« Après la lecture de l'arrêt, les docteurs, derechef, l'admonestèrent de prier Dieu ; ce qu'il fit. Puis se banda lui-même les yeux, et se mit à genoux ; puis, tout à coup, tira son mouchoir, et jeta l'œil sur le bourreau. Il fut jugé par les assistans qu'il était en dessein de se saisir de l'épée qu'il ne vit pas ; car, sur ce qu'on lui dit qu'il fallait couper ses cheveux et le lier, il jura et dit :

« *Que l'on ne m'approche pas, je ne saurais l'endurer ; et si l'on me met en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.*

« Sur laquelle parole, il se vit tel qui portait une épée à son côté, qui regardait à la montée, prêt à se sauver de frayeur.

« Enfin, le maréchal appela M. Baranton, qui l'avait gardé durant sa prison, lequel monta sur l'échafaud, lui banda les yeux et troussa ses cheveux. Puis, dit au bourreau : Dépêche ! dépêche !.. Lequel, pour l'amuser, lui dit : Monsieur, il faut

dire votre *in manus*, et fit signe à son valet de lui bailler l'épée, de laquelle il lui coupa la tête si dextrement, qu'à peine vit-on passer le coup. La tête tomba du coup à terre; puis, on la remit sur l'échafaud ».

On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impétuosité des esprits qui s'y étaient transportés, et qu'il en sortit plus de sang que du tronc.

Le corps fut sur-le-champ couvert d'un drap noir et blanc; et, le soir, on l'enterra dans l'église de Saint-Paul, au milieu de la nef, devant la chaire, avec une grande affluence du peuple, qui accourut de toutes parts à ses obsèques.

Ainsi mourut Charles de Gontaut, duc de Biron. Il était de médiocre taille, avait le corps assez gros, les cheveux noirs, les yeux enfoncés, la tête petite, la physionomie funeste, un courage intrépide et encore plus de témérité, beaucoup de sobriété et de tempérance, un excellent esprit et point de jugement. Il était très-curieux des prédictions des astrologues, devins, géomanciens et autres fripons de ce genre. On croit que Lafin n'obtint ses bonnes grâces, que parce qu'il lui persuada qu'il parlait au diable, et qu'il lui assura

qu'un jour il serait souverain. On dit encore qu'étant jeune, il alla un jour déguisé, voir un diseur de bonne aventure, qui lui prédit qu'il serait fort grand seigneur; mais qu'il aurait la tête tranchée; qu'un autre devin lui prédit qu'il serait roi, si un coup d'épée par derrière ne l'en empêchait; qu'un troisième, enfin, lui annonça qu'il mourrait par l'épée d'un Bourguignon. Les hommes crédules triomphèrent en apprenant que l'exécuteur était natif de Bourgogne.

Lafin et Renazé obtinrent leur grâce.

Hébert, secrétaire du maréchal de Biron, souffrit la question ordinaire et extraordinaire, sans rien confesser. Il fut condamné à une prison perpétuelle : peu de temps après, le roi le fit mettre en liberté; mais le ressentiment de ce qu'il avait souffert l'emportant sur la reconnaissance de la faveur qu'il obtenait, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Henri IV pardonna au comte d'Auvergne, l'un des principaux complices de Biron. Les prières et les larmes de Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil, maîtresse en titre du monarque et sœur du coupable, obtinrent sa grâce.

Le baron de Lux, autre complice de Biron, obtint aussi le pardon de son crime,

au moyen des révélations qu'il fit, révélations que le roi tint secrètes, pour ne pas être obligé de punir un grand nombre de personnes de distinction.

Le baron de Fontanelle fut rompu vif en place de Grève, et plusieurs de ses domestiques périrent à la potence.

LES

DEUX GARDES DU CORPS,

OU

CRIME DE RÉBELLION ET D'ASSASSINAT.

La chaîne des vices touche à celle des crimes : on commence par se livrer à la corruption, et l'on franchit ensuite, presque sans s'en apercevoir, la barrière qui sépare la débauche des forfaits.

CHAQUE homme apporte, en naissant, le germe de quelque passion plus ou moins nuisible à la société. L'homme du peuple, à qui l'on n'a appris à connaître que le *tien* et le *mien*, que le *juste* et l'*injuste*, se livrerait à toute la fougue de la passion qui le domine, s'il ne craignait le châtiment que la société avait établi pour le maintien de sa tranquillité et de sa sûreté ; le législateur était loin de penser alors que les lois répressives qu'il publiait, atteindraient un

jour cette classe d'hommes auxquels la naissance prescrivait une conduite loyale et exempte de reproches, et chez lesquels une éducation particulière étouffait le germe de toute passion dangereuse. On a cependant vu, trop souvent sans doute, de ces êtres privilégiés, oubliant leurs noms et les principes qu'on leur avait inculqués, se vautrer dans la fange de la débauche la plus vile, se livrer à des crimes, et terminer leur vie par une mort infamante. C'est un de ces exemples que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Deux jeunes gens, Desaignes et Deforges, appartenaient à des familles honnêtes, qui n'avaient rien négligé pour donner à leurs enfans une éducation digne des anciens chevaliers. Loin de répondre aux soins de leurs parens, Desaignes et Deforges se laissaient entraîner au penchant que chacun d'eux avait reçu de la nature, et qui les portait à la dissipation. Au lieu de profiter des leçons de leurs maîtres, au lieu de s'instruire, ils ne s'occupaient que de plaisirs et d'amusemens : aussi ne retirèrent-ils aucun fruit de leur éducation. Il est une observation qu'on a du faire malheureusement trop souvent : la

tendresse que les pères et mères ont pour leurs enfans est plus ou moins faible, mais jamais assez clairvoyante. Ils regardent comme des *gentillesses*, comme de jolies espiégleries, les tours malins, les ruses de l'enfant, qui ne sont le plus souvent que les essais précurseurs des défauts et des vices qui se développent en grandissant. Un père qui rit de la manière adroite avec laquelle son fils vient de lui dérober un fruit ou quelque friandise, ne se doute pas alors des larmes qu'il répandra, quelques années plus tard, lorsque ce fils, impuni dans son enfance, aura enlevé la fortune de son père et peut-être volé celle de quelqu'étranger. Et cet autre père qui s'amuse à regarder son enfant enfiler des mouches avec une épingle, ne réfléchit pas que cet exercice barbare annonce un cœur qui se jouera bientôt de la vie des hommes. Combien on trouverait peu de criminels, si les pères avaient été moins faibles, ou moins aveugles! au lieu d'effrayer les enfans par des contes de revenans, faites-les pâlir en leur montrant les vices dans toute leur laideur. Si un enfant dérobe quelque chose, au lieu de rire ou de le battre, montrez-lui le voleur sur l'échafaud; s'il regarde avec plaisir les souffrances qu'éprouve l'innocent

oiseau qu'il déchire, mettez-lui sous les yeux l'horreur qu'inspire le supplice infamant de l'homme inhumain et de l'assassin. Si les parens des deux jeunes hommes, dont nous allons tracer la fin misérable, avaient détruit, dans le principe, les inclinations vicieuses de leurs enfans, ils n'auraient pas eu à rougir de leur mort ignominieuse. Il paraît, au contraire, que ces parens avaient, par une tendresse mal entendue, tracé, en quelque sorte, la route que ces malheureux enfans ont suivie.

Lorsque Desaignes et Deforges eurent atteint l'âge de prendre un rang dans la société, ils choisirent un état, qui offrait les agrémens et les avantages dont jouissaient alors les militaires, sans en avoir les désagrémens ni les charges. Ils entrèrent dans les gardes du comte d'Artois. Ce corps avait toute la morgue des Gardes-du-Corps du roi; il en avait sans doute la bravoure, mais il n'en avait pas la sagesse. Les gardes du monarque étaient fiers d'appartenir à un corps qui s'était couvert de gloire à la journée de Fontenoi; ils n'avaient d'autre désir que de trouver l'occasion de prouver qu'ils n'étaiént pas dégénérés. S'ils n'ont pas eu l'avantage de montrer le courage qui les animait. il ont fait

voir à la France, dans une circonstance très-critique, qu'ils savaient mourir, plutôt que de manquer de fidélité à leur maître. Les gardes d'Artois n'avaient eu aucune occasion de montrer leur bravoure et leur fidélité. Loin de nous le doute qu'ils ne se fussent montrés animés des mêmes sentimens. Mais il existait parmi eux un esprit de légèreté et de dissipation qui les faisait distinguer de leurs confrères : on ne peut attribuer cet esprit qu'à une discipline trop relâchée.

Desaignes et Deforges portèrent la légèreté et la dissipation au point de déshonorer, si cela eut été possible, le corps dans lequel ils avaient été admis. Oubliant leurs noms, leur état, au lieu d'être chevaliers des dames, ils se faisaient un jeu de les séduire et de les afficher ensuite; méprisant les remontrances de leurs camarades, insensibles aux punitions que leurs chefs leur infligeaient, ils attendaient avec impatience le moment où ils seraient libres, pour commettre de nouvelles fautes.

Nous devons cependant faire connaître la différence des caractères de Desaignes et Deforges. Le premier avait le vice dans son cœur : rien n'était sacré pour lui ; son bonheur consistait à faire des malheu-

reux. Lâche comme un spadassin, il ne tirait son épée que lorsqu'il était sûr de la victoire; c'était enfin un faux brave et un *tapageur*.

Deforges était un étourdi, aussi près du vice que de la vertu. Si au lieu de s'attacher à Desaignes, il eut choisi pour ami un homme sage, Deforges se serait bien conduit; naturellement brave, il ne cherchait pas de querelles, mais il ne les évitait pas. Enfin, s'il commit un crime, il y fut entraîné par Desaignes. La différence qui existait entre ces deux hommes s'est fait apercevoir dans la manière avec laquelle ils ont subi leur supplice.

Desaignes et Deforges avaient été mis dans la prison de l'Abbaye, en attendant qu'on instruisît un procès que leur débauche avait provoqué. La faute qu'ils avaient commise était grave et odieuse; on espérait cependant de leur éviter un jugement rigoureux. Fatigués d'être retenus trop long-temps, ils formèrent le projet de s'évader; mais n'en trouvant pas le moyen, ils se révoltèrent: on s'empara d'eux, et on les transféra dans la prison de la Conciergerie.

Ils touchaient au moment où on allait

prononcer sur leur sort, lorsqu'ils résolurent de prévenir leur jugement, en brisant leurs fers et en forçant la porte de leur prison. Au moyen des intelligences qu'ils avaient au-dehors, ils parvinrent à se procurer des pistolets, de la poudre et des balles. Dans la crainte de n'être pas assez forts pour triompher des obstacles qu'ils rencontreraient infailliblement, ils s'adressèrent à un malheureux soldat, prisonnier comme eux, et parvinrent à le séduire. Ce militaire entra dans leur complot, et promit de les seconder en exécutant aveuglément ce qu'ils lui prescriraient.

Le 28 de septembre 1784 fut le jour fatal que les trois prisonniers choisirent pour l'exécution de leur projet sanguinaire. Ce jour, à neuf heures du soir, après avoir chargé les cinq pistolets qu'ils s'étaient procurés, ils se présentèrent aux guichetiers, les armes à la main, et les sommèrent d'ouvrir les portes de la prison. Ces gardiens fidèles et peu craintifs, loin d'obéir à la sommation, se mirent en mouvement pour désarmer les trois téméraires; le premier guichetier qui s'avança reçut un coup de pistolet qui l'étendit mort sur la place; un second fut atteint d'une balle, qui lui fit

une blessure profonde, et le mit hors de combat. Dans la mêlée, le soldat reçut un coup de feu qui l'empêcha de prêter secours à ses deux compagnons. Desaignes et Deforges, voyant qu'ils ne pouvaient réussir à se procurer la liberté, quittèrent le champ de bataille, et firent une belle retraite.

Rentrés dans leur chambre, ils en barricadèrent les portes, et résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils avaient leurs armes, et il leur restait encore de la poudre et des balles. On se présenta et on leur ordonna de se rendre; ils refusèrent en menaçant de faire feu. On se retira pour éviter une nouvelle effusion de sang.

L'action que ces deux hommes venaient de commettre était horrible; le meurtre des guichetiers nécessitait une vengeance. Deforges, le premier, réfléchit sur leur position critique : déjà chargés d'une accusation sérieuse, tous deux avaient aggravé leur faute par un crime. Pour se soustraire au supplice qu'ils avaient mérité, il proposa à Desaignes de quitter volontairement la vie. Leurs armes leur en fournissaient le moyen. Desaignes, qui tenait à l'existence, combattit la proposition de

Deforges : il lui fit entrevoir la possibilité d'être tirés de la position dangereuse dans laquelle ils étaient, par le secours de leurs parens et par la protection de leurs amis. Il croyait, d'ailleurs, que l'honneur du corps auquel ils appartenaient, exigeait que tous leurs camarades ne les abandonnassent pas.

Deforges était ébranlé, mais non pas convaincu ; et il allait combattre les raisons de son camarade, lorsque des flots d'eau pénétrèrent par leur croisée. Le concierge des prisons et le commissaire chargé de la surveillance des prisonniers, avaient résolu de s'emparer de ces deux coupables, mais sans s'exposer à de nouveaux dangers. En conséquence, ils firent venir des pompes dont on dirigea l'eau dans la chambre où les révoltés s'étaient renfermés. Bientôt la chambre fut inondée, et les deux prisonniers furent obligés de nager dans ce lac d'un nouveau genre. Lorsqu'on les vit dans cet état, on s'empara d'eux, on les chargea de chaînes, et on les mit dans l'impossibilité d'abuser de leurs armes et de leurs forces, ni contre les autres, ni contre eux-mêmes.

Leur crime était horrible, et pour ainsi dire public. Aussi personne n'osa s'intéres-

ser à ces malheureux, dans le premier moment. Le Bailliage du Palais fit leur procès ; ils furent entendus, avouèrent tout; ce qui rendit l'instruction très-courte. Ils avaient commis le crime le 28 de septembre ; le 1[er] d'octobre ils furent condamnés à mort ; et le 4, la Chambre des vacations du Parlement confirma cette sentence. Elle portait que Desaignes, Deforges et Jacquin (le militaire qu'ils avaient fait entrer dans leur complot), seraient rompus vifs, et mis ensuite sur la roue.

Ce jugement, qui condamnait à la mort deux assassins, fut envisagé de différentes manières. Les gens sages le considérèrent comme un acte d'une justice rigoureuse ; et gémirent sur le sort des parens des condamnés. Les militaires du corps auquel Desaignes et Deforges appartenaient, se figurèrent qu'on violait leurs priviléges, et qu'un Garde-du-Corps, quelque crime qu'il eût commis, ne devait subir d'autre supplice que celui des gentilshommes, c'est-à-dire, d'avoir la tête tranchée. Le peuple, que tout ce qui est rare étonne et met en mouvement, s'apitoya sur le sort des criminels. D'un autre côté, les parens de Desaignes et Deforges sollicitèrent et firent solliciter, non la grâce de leurs mal-

heureux enfans, mais une commutation de peine. On s'intéressait principalement à Deforges : on disait qu'il avait été entraîné par Desaignes; qu'il n'était pas essentiellement un mauvais sujet, mais seulement étourdi. Ce jeune homme avait en sa faveur toutes les femmes : il était le plus beau, le mieux fait et le plus galant des Gardes-du-Corps.

Cependant le roi ne se laissa pas fléchir. En vain on l'obséda de tous côtés, et, pour ainsi dire, à chaque pas. La reine elle-même ne put rien obtenir. Le souverain plaignait et partageait, en quelque sorte, la douleur des parens des trois condamnés; mais il voulait un exemple qui arrêtât le désordre et la licence qui s'étaient introduits jusque dans sa maison. On a dit cependant que la reine était parvenue à obtenir la grâce de Deforges; mais qu'elle arriva trop tard.

Le 5 d'octobre, les trois coupables furent conduits au supplice.

En sortant de la Conciergerie, on remarqua que Desaignes avait l'air consterné, abattu et effrayé; que Deforges portait un visage calme et serein, et avait la contenance assurée : le soldat, qui avait été

blessé très-gravement, était à moitié mort, et pouvait à peine se soutenir. Le bruit que cette affaire avait fait, l'état des condamnés avaient attiré une multitude de personnes de toutes les classes de la société, pour voir passer ces malheureux, ou pour être témoins de leurs derniers momens. Cette curiosité barbare est un reste de l'état sauvage, par lequel la société a commencé avant de passer à la civilisation. Ce qui vient à l'appui de cette observation, c'est que plus l'homme est rapproché de l'état de nature, plus il est curieux de ces spectacles sinistres et hideux. Les rues, les quais, les croisées des maisons étaient surchargés d'hommes, de femmes et d'enfans avides de repaître leurs yeux de cette pompe funèbre.

Tous les spectateurs furent frappés de l'insouciance et du courage avec lesquels Deforges allait à la mort. Il promenait avec la plus grande tranquillité ses regards sur la foule au travers de laquelle il passait. Sa figure n'était animée qu'autant qu'il fallait pour en faire ressortir davantage la beauté des traits, et l'on eût dit que son âme n'était agitée par aucune crainte : on remarqua seulement qu'en arrivant sur la Grève, il éprouva un frémissement général dans tout son corps, en apercevant les instru-

mens de son supplice; mais un instant après, il se remit, et descendit tranquillement de la charrette, avec ses complices, pour entrer à l'Hôtel-de-Ville. Il montra la même tranquillité et la même assurance en montant à la Chambre du Conseil.

Après avoir fait subir aux trois condamnés quelques interrogatoires, on envoya chercher plusieurs personnes, notamment une demoiselle que Deforges avait demandée, et que l'on dit être sa maîtresse. Lorsqu'il l'aperçut, il se tourna vers elle, et lui dit, en la nommant, et avec le son de voix le plus touchant : *Je vous demande pardon de la peine que je vous cause; mais il m'eût été affreux de perdre la vie sans vous voir.* Ses yeux se remplirent de larmes; et l'on s'aperçut, par les mouvemens de sa poitrine, combien son cœur était agité dans cet instant. Après avoir gardé le silence pendant quelques secondes, on le vit soulever ses mains chargées de chaînes, pour offrir à cette demoiselle une bague de diamans qu'il avait au doigt : *Acceptez, je vous prie,* lui dit-il, *cette dernière marque de mon attachement.* Pendant cette scène déchirante, son amie fondait en larmes, et ne faisait aucun mouvement qui indiquât qu'elle voulait recevoir ce cadeau. Comme Deforges insistait pour faire agréer

la bague, le commissaire, au lieu de feindre de ne pas apercevoir ce qui se passait entre cette fille et Deforges, eut la petitesse de faire observer à celui-ci que, ses biens ayant été confisqués, il ne pouvait disposer d'aucun de ses effets.

Deforges éleva alors la voix, et, s'adressant à Desaignes, il lui fit les reproches les plus vifs. *C'est vous*, lui dit-il, *qui m'avez empêché, après avoir échoué dans notre complot, de m'être soustrait à l'opprobre et à l'ignominie du supplice que je vais subir...... votre lâcheté est la cause de mon malheur*. Il finissait à peine ces mots, qu'il reprit sa première tranquillité, et demanda qu'on le conduisît à la mort.

En traversant la salle du Conseil, il fallait qu'il passât devant son amie. Arrivé près d'elle, il s'arrêta; oubliant alors sa position terrible, il jeta sur cette demoiselle un regard *long* et plein de la vive tendresse qu'elle lui inspirait encore: *Mademoiselle*, lui dit-il avec l'accent le plus touchant, *vous connaissez mon père, vous connaissez mes parens!..... je les porte là* (en appuyant avec force ses deux mains liées sur son cœur), *c'est mon plus cruel supplice......* Il continua sa marche, en s'inclinant, et ne cessa de la regarder que lorsqu'il fut arrivé à la porte de la salle. Alors

il se retourna avec un air fier et décidé, et adressant la parole à Desaignes, il lui dit : *Vous m'avez appris à mal vivre, je vais vous apprendre à mourir : tâchez d'imiter mon exemple.*

Deforges descendit d'un pas ferme les marches de l'Hôtel-de-Ville, et monta seul sur l'échafaud. Il ne voulut pas souffrir que l'exécuteur ôtât ses habits ; il se déshabilla lui-même, s'étendit sur la croix fatale, et subit avec beaucoup de courage son horrible supplice. On dit alors que Deforges et le soldat qui avait été séduit, furent étranglés avant d'être rompus.

Quant à Desaignes, dont le caractère était aussi lâche que féroce, il montra la plus grande pusillanimité. On fut obligé de le traîner à l'échafaud : il pleurait à chaudes larmes, et faisait retentir l'air de ses gémissemens. Comme il était plus coupable que ses deux complices, il fut rompu vif et mis sur la roue, où il expira.

Ce supplice fit une très-grande sensation dans Paris. On plaignit le soldat, et particulièrement Deforges. On attribua ses fautes, ses vices et son crime à sa liaison avec Desaignes, qui emporta très-peu de regrets.

Ainsi ce jeune homme aurait probablement parcouru une carrière honorable,

s'il eût eu assez de force pour résister à des conseils perfides. Cet exemple effrayant, que nous venons de rapporter, devrait être sans cesse présent à l'imagination des parens qui *gâtent* leurs enfans, et à celle des jeunes gens qui entrent dans le monde.

LE CHAT

ET

LA PUCELLE D'ISSOUDUN.



Tandis qu'au temple de Thémis,
On opinait sans rien conclure,
Un chat vient sur les fleurs-de-lis
Étaler aussi sa fourrure.

Un chat blanc et une jeune fille ont mis le trouble dans la ville d'Issoudun. Les habitans se sont divisés en deux partis : les uns étaient pour le chat, les autres étaient pour la fille. Si la guerre civile n'a pas éclaté à l'époque de cette querelle mémorable, on doit en rendre grâce au génie bienfaisant qui veille sur cette heureuse cité. Mais le chat blanc et la jeune fille ont été la cause de plusieurs divisions, dont on ressent, peut-être encore aujourd'hui, les effets. Des mariages, prêts à être célébrés, ont été rompus; de vieilles amitiés se sont éteintes; des repas ont été décommandés; chaque

famille s'est isolée. Entrons dans le détail de cette affaire célèbre.

Le 25 d'octobre 1779, les paisibles habitans d'Issoudun avaient profité d'une belle nuit d'automne pour se réunir chez Polichinelle, qui avait promis, au son du tambour, de les divertir de ses facéties un peu surannées. On s'oublie quand on s'amuse; et il paraît que les citoyens d'Issoudun s'amusèrent si bien pendant cette soirée, qu'ils sortirent très-tard des marionnettes, munis d'une forte dose de gaîté. Sept des joyeux spectateurs se dirigèrent vers la *rue des Pucelles*, en répétant les gros bons mots de l'enfant de Brioché. Arrivés dans cette rue, un des sept amis aperçut un chat blanc perché sur un toit. S'il ne faut qu'une mouche pour occuper, pendant une journée, les badauds de la capitale, un chat suffit pour arrêter, pendant une heure, les citoyens d'Issoudun. Saisir une pierre, la lancer contre le chat blanc, le manquer, fut l'affaire d'un instant pour celui qui avait fait la découverte. Ses amis se mirent à rire de sa maladresse, et cherchèrent à découvrir le chat, à qui on jeta une seconde pierre. Le bruit que causèrent les ris et la chute des pierres attirèrent dans une galerie de la maison, le cordonnier Benoît et sa femme.

Le 25 d'octobre est le jour de la fête de saint Crépin et de saint Crépinien, son fidèle compagnon : c'est le jour le plus célèbre dans les fastes de la *manique*. Ce jour, aucun fabricant, ou réparateur de chaussure humaine, n'arbore le tire-pied ; ce jour, les maîtres, les compagnons, les apprentis chôment, le verre à la main, la fête de leur commun patron. Benoît et Rouger s'étaient réunis pour célébrer cette solennité. Ils furent interrompus dans leur dernière libation. Ce moment est, comme on le sait, celui où tout le monde veut avoir raison, précisément parce que chaque convive a perdu la sienne ; c'est le moment où l'on veut fortement, où l'on s'exprime énergiquement, où l'esprit s'égare, ainsi que la vue ; en un mot, c'est le moment où l'on commence à être parfaitement heureux.

Benoît et sa femme étaient dans cet état de bonheur, lorsqu'ils se présentèrent sur la galerie qui dominait sur la rue. Ils y déployèrent une éloquence onctueuse, que les copieuses libations qu'ils avaient faites en l'honneur du saint du jour, avaient pu seules produire. Les amis, qui reprenaient gaiement le chemin de leur maison, s'arrêtèrent pour écouter la sortie véhémente du couple comique, à laquelle on ne ré-

pondit pas, mais dont on rit aux éclats. Benoît s'irrite du silence et des ris ; il est furieux. Il sort, passe fièrement devant les sept amis, court avertir Rouger, l'enlève et l'arme pour sa défense. Le nouveau champion paraît : dans sa main brille un instrument redoutable qu'il n'avait tenu jusqu'alors que pour le bien de la pauvre humanité (*un paroir, espèce de tranchet*) ; d'une voix qui annonce la présence du dieu dont il est plein, il provoque, il appelle au combat. M. Debèze, l'un des rieurs, se détache de ses amis, s'avance au-devant du noble chevalier de Saint-Crépin, et lui porte ces paroles de paix : *Mon ami, calmez-vous ; personne n'a l'intention de vous insulter ; c'est au chat blanc que nous avons jeté cette pierre.*

Ces paroles simples désarment Rouger ; le paroir tombe de ses mains ; il sait contenir sa fierté à la vue d'un ennemi humilié. Il congédie avec bonté ceux qu'il voulait combattre avec courage ; il blâme l'imprudence de Benoît, remet l'ordre dans sa maison ; tout rentre dans le silence. On va se coucher, et l'on s'endort ; le chat même ne récrimine point.

Telle est la face sous laquelle la moitié des citoyens d'Issoudun a présenté l'affaire célèbre du Chat blanc. On n'y voit ni délit,

ni envie de nuire; on n'y découvre pas la plus légère matière à procès; en un mot, il n'y a pas, dans tout cela, *de quoi fouetter un chat.* Eh bien, on se trompe : la seconde moitié des messieurs d'Issoudun va prouver le contraire.

Tous ceux qui ont vécu dans les petites villes savent qu'il règne entre les habitans de petites rivalités qui donnent naissance aux caquets, aux médisances, aux calomnies et aux cabales obscures et dangereuses. Issoudun était soumis à cette influence maligne. Des préférences dues au hasard, des places sollicitées par les uns et obtenues par les autres, et toutes ces petites causes qui, en province, n'ont jamais de petits effets, ont semé quelques germes d'animosité entre les habitans de cette cité. Long-temps la vengeance a couvé; enfin, elle n'a pu se contenir. Des génies profonds ont vu, dans une scène burlesque, un délit grave. Ils ont métamorphosé un chat blanc en une vierge tendre. Voyons le revers de la médaille.

Depuis long-temps la tranquillité des habitans d'Issoudun était troublée; leur sûreté même était compromise journellement par une jeunesse indisciplinée, sans mœurs et sans frein; et ce goût pour les mouvemens bruyans et tumultueux était

si contagieux, qu'il avait gagné un grave médecin, un avocat studieux, un secrétaire du roi, vrai modèle de décence, un noble chevalier et son fidèle écuyer.

Dans cette ville, vivait mademoiselle Cornudet, née d'une famille honnête, mais qui n'avait d'autre patrimoine que sa vertu et le produit d'un travail assidu. Coiffeuse de son état, elle s'occupait modestement à démêler, tailler, friser, pommader et poudrer les cheveux des dames d'Issoudun, sans s'inquiéter si jadis les Germains, à chevelure blonde, avaient noué leurs cheveux au-dessus de la tête, comme les Chinois les nouent aujourd'hui, et s'ils s'étaient servi de poudre d'or qu'ils tiraient de l'écorce du chêne, au lieu de poudre blanche que nous tirons du froment, de la châtaigne ou de la pomme-de-terre; coiffer à la mode du jour, avoir une réputation intacte, c'était l'objet de tous ses soins. La demoiselle Cornudet jouissait de cette réputation, d'autant plus précieuse, qu'elle est rare dans l'état qu'elle exerçait. La considération publique, et les attraits dont cette demoiselle était ornée, pouvaient lui permettre d'aspirer à un état avantageux, ou du moins à vivre heureuse du modique produit d'un travail toujours honorable, quand c'est l'estime qui le donne. Vains

projets! Un jour, une nuit, une heure a détruit des espérances si bien fondées.

Le 25 d'octobre 1779, au milieu de la nuit, et vraisemblablement à la suite d'une des orgies fréquentes qui scandalisaient ce qu'il y a d'honnêtes citoyens dans Issoudun, plusieurs hommes investirent la maison dans laquelle la demoiselle Cornudet occupait une chambre à un étage supérieur; ils en assaillirent les portes, et parvinrent à s'introduire dans la cour de cette maison. De là, ayant aperçu de la lumière dans sa chambre, ils lui crièrent de leur ouvrir la porte, en lui prodiguant les épithètes les plus injurieuses, et en l'appelant par des noms que la débauche la plus crapuleuse a inventés pour désigner les plus viles prostituées.

La pudeur alarmée, la timidité naturelle à son sexe et à son âge, ne présentèrent, à la demoiselle Cornudet, qu'un moyen de conjurer ce terrible orage, ce fut d'observer le silence le plus profond; mais cette prudente circonspection ne fit qu'irriter la fureur des aggresseurs. Ils cherchèrent l'escalier qui conduisait à sa chambre: n'ayant pu le découvrir, ils se mirent à jeter des pierres contre les croisées, en continuant de proférer contre cette demoiselle les injures les plus atroces, et de

tenir des discours si obscènes, qu'une plume honnête ne peut se permettre de les tracer.

Après s'être assurés que l'absence des voisins facilitait le dessein où ils étaient de forcer l'asile de la demoiselle Cornudet, ils s'aidèrent les uns et les autres, se prêtant mutuellement leurs épaules, pour s'élever, par ce moyen, jusqu'aux fenêtres de sa chambre. Tels on vit, dans une nuit sombre, les Gaulois, montant sur les épaules les uns des autres, arriver au haut du Capitole, dont ils se seraient emparés, sans la vigilance des oies consacrées à Junon; tels on vit les Titans entasser montagnes sur montagnes pour escalader le ciel.

Heureusement le bruit avertit la demoiselle Cornudet du danger imminent dont elle était menacée; elle songea à y échapper par la fuite, et se réfugia, par une issue secrète, dans une maison voisine, dont les hôtes généreux s'empressèrent d'accueillir la vertu et l'innocence persécutées. Le maître de cette maison, saisi d'effroi et d'indignation, mais ne se fiant point à ses propres forces, alla chercher Rouger qui occupait la maison où se commettait le désordre. Ni la présence, ni les instances de ces deux honnêtes citoyens ne purent arrêter la fureur des perturbateurs. Ils redou-

blèrent les injures et les propos contre la réputation et l'honneur de la demoiselle Cornudet.

Excitée par d'officieux voisins, attaquée dans ses mœurs, la demoiselle Cornudet s'adressa à la justice. Elle exposa, dans sa plainte, « que le 25 d'octobre, à onze heures du soir, des quidams s'étaient rendus aux portes de la maison qu'elle habite, rue des Pucelles; qu'ils s'étaient introduits dans la cour, lui avaient dit des injures, et avaient jeté des pierres à sa fenêtre; que le dépit de n'avoir pu trouver l'escalier qui conduit à sa chambre, les avait fait monter sur les épaules les uns des autres, pour s'élever jusqu'à sa chambre; et que, saisie de frayeur, elle s'était sauvée chez ses voisins ».

Ainsi parlait, par l'organe de mademoiselle Cornudet, l'autre portion des habitans d'Issoudun. Quel parti a raison? C'est ce qui n'est pas facile à décider. Malheureusement le seul être qui eût pu éclairer la justice, celui qui avait vu arriver dans la rue des Pucelles les moteurs de tout ce qui s'était passé; celui qu'ils avaient troublé dans ses projets; le Chat blanc, enfin, n'avait pas reçu de la nature la faculté de parler le français que l'on parlait à Issoudun; et le juge de cette cité ne comprenait

pas le langage des chats. Si l'un ou l'autre avait eu la faculté qui lui manquait, le procès eût été bientôt terminé. Il fallut procéder autrement.

Sur la plainte de la demoiselle Cornudet, le juge d'Issoudun permit de faire informer; mais il n'accorda pas la permission que cette demoiselle avait demandée, de faire publier un monitoire, quoiqu'il s'agît d'un délit grave commis pendant la nuit. Nous croyons que le juge d'Issoudun eut parfaitement raison de refuser cette seconde demande; car, en abondant pleinement dans le sens de la demoiselle Cornudet, tout se réduit à deux faits. Des étourdis ont cassé ses vitres, et lui ont dit, de loin, des injures : mais sa vertu n'a reçu aucun échec réel; sa personne n'a pas été touchée; ses oreilles seules ont été scandalisées : ce n'était donc pas le cas de publier un monitoire.

Mademoiselle Cornudet fit entendre vingt témoins; et, bien persuadée que ces vingt témoins avaient constaté l'injure faite à sa personne, et désigné les coupables, elle demanda que le juge rendît des décrets contre ces coupables.

Le juge répondit à cette demande par l'ordonnance que voici :

« Attendu que la matière ne mérite pas

une instruction à l'extraordinaire, et qu'il n'y a pas lieu à décret, renvoyons les parties à notre première audience, d'après les vacations; à l'effet de quoi permis à Hélène-Catherine Cornudet, partie plaignante, de faire assigner, aux fins de sa plainte, le sieur Joulin de Norray, l'aîné, et les autres intimés, pour répondre aux faits portés par la susdite plainte, et aux conclusions qui seront prises contre eux; à chacun desquels susnommés sera donné copie de la susdite plainte, pourquoi autorisons ladite fille Cornudet à en lever l'expédition ».

Qui ne croirait que la demoiselle Cornudet ne dût être satisfaite de cette décision du juge d'Issoudun? En effet, insultée dans ses mœurs par des inconnus, ses premières démarches, les seules qui sont au pouvoir de son sexe, ont dû avoir pour but de connaître ses calomniateurs. Le juge les lui nomme et lui trace la marche pour les atteindre. Eh bien, elle refuse de suivre cette marche simple et sûre; elle se bouche, en quelque sorte, les oreilles, pour ne pas entendre le nom de ses calomniateurs; elle fuit son juge naturel; elle porte l'appel de la sentence qu'il a rendue.

Qu'a donc voulu cette demoiselle, si chatouilleuse sur le point d'honneur? Nous croyons l'avoir deviné; car son avocat en

cour d'appel n'a parlé que des vices prétendus qui se trouvent dans l'ordonnance du juge d'Issoudun; et comme cette partie du procès ne peut pas intéresser les lecteurs, seulement curieux des faits, nous dirons que la demoiselle Cornudet voulait probablement que le juge d'Issoudun lui servît de champion, combattît pour elle, se réservant d'entrer dans l'arène, après qu'il aurait vaincu, pour y ramasser les dépouilles de ses ennemis.

Avant d'entrer dans le détail des discussions qui ont eu lieu à la Cour d'appel, nous ferons observer que la sentence rendue par le tribunal d'Issoudun préjuge fortement contre la gravité des faits détaillés dans la plainte de la demoiselle Cornudet. Dans une petite ville, tout le monde se connaît. Les habitudes, le caractère, les défauts, les qualités, les vices, les vertus de chaque habitant font l'objet de la conversation de tous ses concitadins. Aussi, en supposant, comme on le doit, que les juges des petites villes ne sont mus que par l'intégrité, qui est le plus bel apanage du magistrat, tous les jugemens qu'ils rendent, en matière d'injures, sont censés avoir la moralité des citoyens pour base. Ainsi, les juges d'Issoudun, en civilisant

la plainte de la demoiselle Cornudet, n'ont vu qu'un chat blanc s'enfuyant sur les toits, et des jeunes gens le poursuivant gaîment à coups de pierres; ils ont vu tout paisible, tout en silence dans Issoudun, et la fleur délicate de la vertu des filles de cette ville aussi inaccessible au souffle impur des libertins, dans la nuit du 25 d'octobre, qu'elle l'avait été auparavant. La demoiselle Cornudet, en fuyant le jugement définitif de ses juges naturels, a fait planer sur elle un soupçon sur la véracité de sa plainte.

Jusqu'ici on est encore dans l'incertitude de décider si les jeunes gens d'Issoudun ont insulté, le 25 d'octobre 1779, un chat blanc ou une jeune fille. Tâchons de faire cesser ce doute, en rapportant ce qui s'est passé en cause d'appel.

Lorsque le Parlement fut saisi de l'affaire, il se réserva de prononcer, non seulement sur le mérite de l'appel de la sentence des juges d'Issoudun, mais encore sur le fond de la plainte; mais notre tâche se bornant à celle de simple narrateur de ce procès singulier, nous allons essayer d'en dégager la partie qui a les lois, les criminalistes et leurs commentateurs pour appuis, c'est-à-dire, le bien ou le mal jugé à Issoudun,

pour nous en tenir à ce qui regarde le Chat et la Fille.

Les faits détaillés dans la plainte de la demoiselle Cornudet sont assez graves, disait son avocat, pour mériter qu'on réglât la procédure à l'extraordinaire, ou, pour s'exprimer plus intelligiblement, pour qu'on traitât les coupables en criminels. Il fallait les décréter de prise de corps, ou, au moins, décerner contre eux des décrets qui les forçassent de se rendre aux pieds de la justice, qui leur eût fait subir des interrogatoires humilians. Les accusés sentaient si bien que le délit qu'ils avaient commis les mettait dans le cas d'être poursuivis et traités criminellement, qu'ils n'ont trouvé d'autre ressource, pour éviter cette humiliation, que d'y substituer la ridicule et misérable fable du Chat Blanc.

Un avocat, un médecin, un secrétaire du roi, escortés d'un écuyer, d'un chevalier, et livrant la guerre aux chats qui se promenaient la nuit dans les gouttières, feraient une patrouille assez bizarre, et bien peu digne du rang que leur état leur donne dans la société. Elle serait même répréhensible, étant faite contre la réclamation des citoyens qui crient et se fâchent, avec assez de raison, de ce qu'un semblable guet

trouble leur repos et brise les tuiles du toit de leurs maisons.

Mais ce n'était pas un chat blanc que les accusés poursuivaient; ils poursuivaient la vertu modeste, laborieuse, passant les nuits, pour n'être pas réduite à user des ressources honteuses du crime.

En supposant, pour un moment, que les accusés en aient voulu au chat, pourquoi, après la première pierre qui lui a été lancée, les sieurs Norray et ses compagnons n'ont-ils pas poursuivi leur chemin? Pourquoi se renforcent-ils de deux autres compagnons? Pourquoi le juste mécontentement que Benoît et sa femme leur témoignent, du haut de leur galerie, n'apaise-t-il pas leur colère contre le chat blanc? Pourquoi l'un des nouveaux venus lance-t-il une seconde pierre à ce malheureux chat? Pourquoi sept personnes, attroupées nuitamment, restent-elles imperturbablement après la fuite du chat? A qui donc en voulaient-ils encore? A qui?.... A la demoiselle Cornudet! Vous l'avez cherchée; si des murs solides, des portes bien fermées et la hauteur des fenêtres, vous ont offert des obstacles qui vous ont empêché de parvenir jusqu'à cette fille vertueuse, vous vous en êtes vengés en lui prodiguant les

épithètes les plus outrageantes. Si vous n'avez pas passé aux voies de fait, si votre entreprise n'a pas réussi, l'heure à laquelle vous l'avez tentée, l'asile que vous avez voulu violer, l'âge et le sexe de la personne que vous avez injuriée, sont autant de circonstances qui aggravent votre délit.

Que peut-on penser d'une fille contre laquelle de jeunes libertins attroupés tiennent les discours les plus dissolus, et à qui ils donnent les noms les plus infâmes? Si cette fille garde le silence, on sera autorisé à croire qu'elle est la compagne de leur débauche. Si c'est dans sa maison qu'elle est insultée, l'active malignité en conclura que la porte de cette maison est ouverte à quiconque veut y frapper. Si la nuit couvre de son ombre les acteurs de cette scène licencieuse, et si le calme de ce temps consacré au repos, ne sert qu'à faire retentir plus au loin les clameurs obscènes qui s'adressent à cette fille, il n'est presque plus personne qui veuille seulement douter qu'elle est la plus méprisable des prostituées, et que son asile, qu'on avait cru celui de la vertu, est un de ces abominables repaires toujours ouverts au vice.

Les injures sont prouvées; la demoiselle Cornudet doit en obtenir une réparation

proportionnée à leur gravité, à sa haute réputation; les dommages-intérêts que la justice lui accordera doivent être proportionnés à son état et à celui des coupables.

Les accusés ont des états distingués dans la société! Ils en sont d'autant plus obligés de donner l'exemple d'une bonne conduite. Les accusés sont riches! tant mieux! Les dommages et intérêts en seront d'autant plus considérables pour la demoiselle Cornudet.

Au surplus, dans toutes les circonstances où l'intérêt de l'ordre public aurait à souffrir de la mollesse des ministres de la loi, ils ne doivent point être arrêtés par la considération des personnes. Ils doivent savoir, au contraire, qu'un grand exemple exercé sur celles qui attirent les regards de la multitude par leur fortune, par leur état et leur place, produit mille fois plus de bien que celui qui atteint quelque personne du peuple. Les tribunaux doivent donc se montrer plus ardens à punir, suivant la loi, les personnes élevées en richesses et en dignités, parce que leur impunité propagerait davantage le vice et le crime même.

Fidèles à leur système, M. Norray et ses compagnons ne s'écartèrent pas de ce qu'ils

avaient dit d'abord. C'est un chat, et non une fille, que nous avons assailli, poursuivi et injurié. Il est très-possible que les pierres jetées au chat blanc aient jailli contre la fenêtre de la chambre de la demoiselle Cornudet, et qu'elle ait cru qu'on les jetait à elle-même; mais ses vitres n'ont pas été cassées par ces pierres. Ni procès-verbal, ni témoins ne le constatent. Il est également possible que des gros bons mots de Polichinelle aient été répétés contre le chat, et que la demoiselle Cornudet, qui les a entendus, se soit imaginée qu'on les lui adressait; mais les gros mots qu'elle dit lui avoir été adressés, n'ont été entendus par aucun témoin, excepté par Benoît qui était plein du saint qu'il avait chômé. Il est encore possible que la demoiselle Cornudet, tremblant pour sa vertu, se soit réfugiée avec ce trésor inappréciable chez un bon voisin, comme on vit, jadis, les vestales se réfugier au Capitole, emportant avec elle le *palladium* si révéré par les Romains; mais sa vertu n'a pas été plus souillée par les sept joyeux compagnons, que le *palladium* le fut par les Gaulois.

La peur est comme le vin, elle double les objets, et fait entendre tout de travers. Il y a cependant cette différence entre un peureux et un ivrogne : celui-ci acquiert

du courage à mesure qu'il perd la raison et ses forces; le peureux, au contraire, trouve des forces pour se cacher ou pour fuir : mais l'un et l'autre voient et entendent les objets et les sons à rebours; tous deux agissent en conséquence. Criez, *casse-cou*, à un ivrogne ; il brave l'avertissement et va tomber dans le fossé qu'on lui dit d'éviter. Criez, *garre*, à un peureux; la tête lui tourne, et il se précipite dans le danger qu'il croit fuir : le résultat est le même.

En appliquant ce principe à l'affaire, on soupçonne que la peur a fait croire à la demoiselle Cornudet que les sottises qu'on disait au chat blanc s'adressaient à elle, à sa réputation, à sa vertu : on soupçonne que Benoît a cru entendre que les sottises adressées au chat, l'étaient à la demoiselle Cornudet. La femme de Benoît a cru entendre la même chose. Donc les injures sont prouvées. Car Benoît et sa femme sont deux témoins ; et deux témoins opèrent une preuve. Cet argument n'est pas inattaquable.

Sans prétendre, comme certains jurisconsultes, que le témoignage d'une femme n'est qu'un demi-témoignage, et qu'il faut deux femmes pour former un témoin, conséquemment quatre femmes pour acquérir la preuve d'un fait ; sans rappeler que la

femme de Benoît avait chômé saint Crépin aussi copieusement que son mari, on fera observer que le témoignage de ce couple se confond nécesairement.

Pour l'honneur de la femme, on doit présumer que toutes les passions du mari lui sont communes; et comme la passion de Benoît était vive dans ce moment, elle est devenue aussi vive dans sa compagne. La puissance du mari sur la femme est toujours plus immédiate dans la personne d'un cordonnier que dans celle de beaucoup d'autres citoyens : les effets en sont sensibles, et les marques durables; au moyen de la relique de saint Crépin, il faut que la femme d'un cordonnier veuille toujours ce que veut son mari. Ainsi, dans l'espèce, les deux témoignages de Benoît et sa femme se réduisent à un seul; et comme nul autre témoin ne dépose du fait d'injures, il s'ensuit qu'il n'y a qu'un seul témoin sur ce fait, et conséquemment nulle espèce de preuve. Il y a plus; les dix-huit autres témoins, ayant tous déposé qu'ils avaient une connaissance entière de l'affaire, et ayant gardé le silence sur les injures prétendues, on est autorisé à dire que Benoît, et, si l'on veut, sa femme ont entendu de travers.

La faute en est au saint dont ils étaient nourris.

Mais revenons au système des accusés. Des ennemis cachés, des génies profonds, à qui la demoiselle Cornudet conta, le 26, les événemens de la veille, découvrirent, dans cette gaîté de MM. Norray et de leurs compagnons, un moyen de vengeance, sans compromettre leurs intérêts et leur personne. Ils y découvrirent un trésor caché pour Catherine Cornudet, à qui la nature avait prodigué des charmes, mais à qui la fortune avait refusé des richesses; ils y virent qu'en brodant, sur le chat blanc, une histoire artistement ornée, en parlant, dans un mémoire, de Catherine Cornudet, coiffeuse, de ses mœurs qu'on ne connaissait point, de ses attraits qu'on admirait de loin, du patrimoine de sa vertu qu'on ne lui dérobait point; en répétant qu'elle est pauvre et que les accusés sont riches; en semant de ces lieux communs, très-utiles dans les romans, sur la lutte perpétuelle de la vertu contre le vice, sur la timidité naturelle au sexe, mise en contraste avec la licence des libertins, la demoiselle Cornudet obtiendrait des *dommages et intérêts*, mot précieux pour qui n'a rien que de la vertu, et qui, en conservant sa vertu, veut avoir quelque chose.

Des dommages-intérêts! voilà le grand mot, la pierre fondamentale! disaient les accusés. Avec des dommages-intérêts, on répare l'oubli de l'aveugle fortune; avec des dommages et intérêts, la demoiselle Cornudet pourrait faire un mariage avantageux. Sa vertu laborieuse et modeste, qui l'obligeait à passer les nuits, pour ne pas être réduite à de honteuses ressources, aurait, au moyen des dommages et intérêts, permis à cette vertu sévère d'être moins laborieuse, et aux nuits d'être moins longues.

C'est ainsi qu'on a persuadé à la demoiselle Cornudet que les injures lui étaient adressées; qu'elle devait en porter des plaintes; qu'elle obtiendrait une ample réparation, et surtout des dommages et intérêts : mais les juges d'Issoudun, personnellement instruits de la cabale, des motifs de vengeance, des intérêts secrets qui donnaient lieu à cette tracasserie, et de tousles détails de la scène qui servait de prétexte au procès, ont réduit le tout à sa juste valeur, en civilisant l'affaire de mademoiselle Cornudet et du chat blanc.

Il faut convenir que MM. Norray et ses compagnons se sont servis fort adroitement *de la patte du chat pour tirer les marrons*

du feu (qu'on nous passe l'expression). Il est vrai que les déclarations des témoins n'ont pas formé des preuves suffisantes de tous les faits portés dans la plainte.

Un seul témoin a déclaré qu'une pierre avait été jetée sur son toit. Aucun n'a parlé de pierres lancées contre la fenêtre de la demoiselle Cornudet, et par conséquent de vitres cassées.

Le plus grand silence a été gardé de la part des témoins sur l'introduction des accusés dans la cour de la maison habitée par cette demoiselle; sur la recherche de l'escalier qui conduit dans sa chambre; enfin, sur l'escalade. Au contraire, les témoins ont déclaré avoir trouvé ces accusés assis sur des bois, dans la rue.

Relativement aux injures adressées à la demoiselle Cornudet, deux témoins ont déposé qu'ils les avaient entendues. Ces deux témoins ont été reprochés comme étant ivres lors de la scène. Les juges d'appel ont probablement apprécié et pesé dans la balance de la justice, et les dépositions de ces deux témoins, et les reproches fournis contre eux.

Quant à nous qui n'avons pas vu les pièces de la procédure, et qui ne connaissons l'affaire que par les mémoires fournis

par les deux parties, nous croyons que les sept joyeux habitans d'Issoudun ont pu, en sortant du spectacle, jeter des pierres à un chat qui était sur le toit d'une maison, attendant, comme le dit l'auteur de la Chartreuse, le moment

Où l'université des chats,
A minuit, en robe fourrée,
Vient tenir ses bruyans états.

Nous croyons que ces sept habitans, ou quelques-uns d'eux, sachant que la demoiselle Cornudet logeait dans cette maison, se sont permis de tenir des propos injurieux sur son compte; enfin, nous croyons que le Parlement, en condamnant, par son arrêt du 4 de juin 1783, les sept habitans d'Issoudun à trois cents livres de dommages et intérêts, avec défense de récidiver, n'a contenté que les juges d'Issoudun, qui avaient civilisé l'affaire, et le chat blanc, qui a vu sa tranquillité assurée dans la défense de récidiver; et que cet arrêt a mécontenté la demoiselle Cornudet, qui était persuadée, sans doute, que l'atteinte portée à sa réputation valait plus de trois cent francs, et les condamnés, dont l'amour-propre a dû être fortement humilié.

Au surplus, cette affaire a dû produire un bon effet, pour les habitans tranquilles d'Issoudun, en ce que les coureurs de nuit et les mauvais plaisans ont dû être beaucoup plus circonspects dans leur conduite et dans leurs propos, et qu'on n'a plus vu depuis faire de *bouillie pour les chats*.

FRANÇAIS PENDU EN ANGLETERRE,

OU

CRIME DE HAUTE TRAHISON.

Dieu dit à tout sujet, quand il lui donna l'être :
Sers, pour me bien servir, la patrie et ton maître;
Sur la terre, à ton roi, j'ai remis mon pouvoir :
Vivre et mourir pour lui, c'est ton premier devoir.

DUBELLOY, *tragédie de Bayard.*

LORSQUE deux puissances sont en guerre l'une contre l'autre, chacune rappelle son ambassadeur et tous ses agens diplomatiques. La Turquie seule mettait aux Sept-Tours l'ambassadeur de la puissance ennemie, et l'y retenait prisonnier jusqu'à ce que la paix fût faite. C'était une violation du droit des gens que le Grand-Turc commettait d'autant plus impunément, que, n'étant point dans l'usage d'avoir des ambassadeurs près des cours, les souverains ne pouvaient pas user de représailles. Mais cet usage a cessé, et la cour de Constantinople

n'exerce plus cet acte de despotisme asiatique ; elle a ses ambassadeurs comme les autres souverains.

Cette absence d'ambassadeur pendant la guerre, en faisant cesser toute espèce de relations entre deux puissances, laisse chacune d'elles dans une ignorance absolue de ce qui se passe chez son ennemie. C'est cependant le moment où il est le plus essentiel de connaître ses projets, ses moyens, ses ressources. En campagne, on se sert de certains individus, qui, pour une poignée d'or, pénètrent, sous différens déguisemens, dans le camp ennemi, en examinent la forme, la partie faible, et vont en rendre compte à celui qui les paie. Les hommes qui se livrent à ce métier ne sont d'aucun pays ; ils ne sont ni amis, ni ennemis ; ils ne connaissent que l'or : aussi on s'en sert sans les estimer. L'ennemi les fait pendre, lorsqu'il les attrape.

M. Delamotte était à Londres, lorsqu'en 1778, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Il résolut de se rendre utile à son pays, en faisant passer aux chefs du gouvernement français des renseignemens sur ce que le ministère anglais méditait ou faisait exécuter. Mais M. Delamotte seul ne pouvait rien. Il gagna, à force d'or, quelques personnes qui lui étaient nécessaires

pour faire arriver en France ses découvertes. Il fut trahi, arrêté en 1780, et enfermé à la Tour. Là devait s'arrêter le gouvernement anglais, du moins on pouvait le croire : mais la cour de Saint-James décida autrement ; et par la tournure et l'issue malheureuse qu'elle donna à cette affaire, elle a mis les autres puissances dans la nécessité d'user des mêmes moyens de rigueur.

Le 13 de juillet 1781, M. Delamotte fut transféré de la Tour au tribunal du Old-Bailey, pour y être jugé suivant les lois et les usages anglais. Lorsqu'il comparut, on lui dit qu'il pouvait choisir deux conseils et un solliciteur. Il répondit qu'ayant été prévenu qu'il devait être jugé, il avait choisi M. Platell pour son procureur, et qu'il nommait MM. Duning et Pechham pour ses avocats. Son jugement fut remis au 28 du même mois.

Ce jour, M. Delamotte fut conduit à la barre du Old-Bailey. Les douze jurés ayant prêté serment, et les chefs d'accusation (l'*indictement*) ayant été lus, le procureur-général fit observer à la Cour, « que les faits qu'elle venait d'entendre étaient non seulement ensemble et séparément des actes de haute trahison, mais qu'ils étaient aussi de l'espèce la plus grave, parce que

l'histoire ne fournissait point d'exemple d'un homme, qui, chargé d'un emploi aussi dangereux, l'eût rempli avec autant d'habileté et d'une manière si funeste à la puissance dont il révélait les secrets à une puissance ennemie....... Les secours, continua le procureur-général, que la France tirait de son infatigable adresse, étaient pour elle de la plus haute importance, parce que, dans tous les cas, ils la mettaient en état de tirer avantage de nos mouvemens et de notre position. Etions-nous quelque part moins forts que les Français, il leur apprenait, leur indiquait la hauteur où ils pouvaient nous attendre et nous battre. Etions-nous supérieurs en force, il les avertissait du danger qu'ils couraient. De ces manœuvres, il résultait que nos navires marchands étaient interceptés, et que notre commerce essuyait des pertes considérables.

« Si, en se livrant aux suggestions de la philosophie, on objectait que, dans un pareil cas, il faut faire quelque différence entre un sujet naturel qui se livre aux actes de haute trahison, et un étranger qui, en trahissant l'état où il n'est qu'en passant, croit servir son souverain, nous répondrons : Le prisonnier est Français, il est vrai; mais il est autorisé par la constitution

à réclamer la protection des lois sous lesquelles il vivait pendant tout le temps de sa résidence parmi nous : il leur devait une soumission passagère, dont la durée était déterminée par celle de cette résidence ; en sorte que, sous ce point de vue, ne pouvant être considéré que comme un sujet, si, comme tel, il est convaincu du crime de haute trahison, son châtiment doit être le même que la loi infligerait à son sujet né ».

Quatre témoins furent entendus : Ratcliff, marin ; Roger, marchand ; Stewart, officier de la douane ; et Lutterloh, domestique.

Ratcliff parut le premier, et dit : Qu'il était marin ; qu'il résidait à Folkstone, où il avait un navire en propre ; qu'au mois de novembre 1780, il vit M. Delamotte à Londres chez le sieur Roger, et convint avec lui d'une certaine somme, pour porter quelques papiers à Boulogne, où précédemment il en avait déjà remis au commissaire de la marine, qu'il avait reçus du même Roger ; que celui-ci le présenta à M. Delamotte, en lui disant que ce serait à lui qu'il aurait désormais affaire ; que là-dessus M. Delamotte lui promit cent guinées s'il réussissait à faire passer ses paquets plus promptement que les papiers conte-

nant les nouvelles, qui le devançaient fréquemment; qu'il finit par convenir de vingt livres sterling par voyage; et qu'il reçut effectivement cette somme pour le premier qu'il ferait; qu'il reçut ensuite de Roger deux grosses malles qui furent ouvertes par Stewart, officier de la douane de Sandwich, qui trouva dans l'une des estampes et des tableaux; dans l'autre, le modèle d'un canon; les lui rendit fermées, ainsi qu'une partie des papiers, qu'il porta le lendemain, à Boulogne, avec les malles.

Roger, qui fut interrogé ensuite, dit: « Qu'il connaissait, depuis environ deux ans, M. Delamotte, pour lui avoir vendu quelques articles du ressort de son commerce; qu'il lui avait été présenté par un nommé Valtrein; que, connaissant précédemment Ratcliff, il l'avait chargé quelquefois de remettre des papiers à M. Smith, négociant résidant à Boulogne; que d'abord lui ayant payé vingt livres sterling par voyage, l'ayant ensuite réduit à quinze, Ratcliff s'était plaint de cette réduction, et avait désiré d'avoir affaire avec la personne qui l'employait; qu'en conséquence, il avait fait aboucher Ratcliff avec M. Delamotte; que le nommé Valtrein, ami de ce dernier, et qui était mort à Paris, avait alors donné à Ratcliff deux paquets ou boîtes, dont

l'une contenait des estampes ; que, pour le récompenser des peines qu'il se donnait, il recevait huit livres sterling par mois, somme qui lui était payée, tantôt par M. Delamotte, tantôt par Valtrein ; qu'on le défrayait en outre de toutes les dépenses qu'il faisait en voyage ; qu'il recevait à son adresse, sans les ouvrir, des lettres destinées pour M. Delamotte, lettres qu'il croyait venir de France ».

Stewart, troisième témoin, déclara qu'il avait reçu, à diverses époques, de Ratcliff, des paquets qu'il avait envoyés sur-le-champ aux secrétaires d'Etat.

Enfin, Lutterloh fit la déposition la plus étrange, la plus révoltante que l'on ait entendue. Il la fit précéder de l'histoire de sa vie, qu'il raconta du plus grand sang-froid, et sans que les marques d'indignation, que fit éclater l'auditoire, eussent pu l'émouvoir, ni l'arrêter dans son récit. Ecoutons-le parler.

« Je suis Allemand ; j'ai reçu le jour à Brunswick. Mon oncle était, il y a quinze ans, ambassadeur de cet état près de la cour de Londres, où je vins le trouver, dans l'espoir d'obtenir quelque place par son crédit. Il parut d'abord me vouloir quelque bien, et me plaça chez un ecclésiastique de Winchester, pour apprendre

l'anglais. Malheureusement je devins amoureux de sa fille ; je l'épousai, et ma famille m'abandonna, indignée de voir le neveu d'un ambassadeur épouser la fille d'un ecclésiastique obscur, sans fortune et sans naissance. Ainsi, ayant perdu toute espèce d'appui, je m'engageai en qualité de laquais. M'étant séparé de mon dernier maître, qui m'aida de quelques avances pécuniaires, je levai une boutique de regrattier; ce qui me donna un peu de consistance dans le monde et me rapprocha de mon oncle. Il consentit à me voir ; mais le retour de ses bonnes grâces me fut plus funeste que son éloignement ; car il me fit accepter, pour son compte, plus de billets qu'il ne fut en mon pouvoir de payer ; je fus obligé de m'évader, de chercher un asile en Allemagne, d'où je suis rappelé ici par la bienfaisance de la législation. Le Parlement passa, en faveur des débiteurs insolvables, un bill qui me mit dans le cas de reparaître, et d'acquitter mes dettes en participant à la faveur de l'acte. En sortant de prison, il fallut songer à gagner ma vie ; je fus employé par le Gouvernement à recruter en Allemagne, et je gagnai beaucoup d'argent à ce nouveau métier. Mais toujours condamné par le sort à changer d'inclinations et d'emplois, je revins à Lon-

dres, et y restai jusqu'à ce que l'épuisement de mes ressources m'en eut encore expulsé. Je formai alors le dessein de servir en Amérique comme soldat; mais je ne voulais pas m'enrôler en Angleterre. Je me rendis à Portsmouth pour m'y embarquer; mais ne trouvant aucun vaisseau prêt à faire voile, je me vis encore réduit à l'ignoble nécessité de servir comme domestique, et j'entrai en cette qualité dans l'auberge qui a le *George* pour enseigne. Là, j'appris quelque chose de ce qui a rapport aux affaires maritimes, ou du moins l'art de recueillir des informations; ce qui me servit d'introduction et de recommandation près du sieur Delamotte, et me conduisit à faire ma fortune ».

Ici M. Dunning, l'un des avocats de M. Delamotte, fit observer au témoin qu'il avait passé sous silence deux petites anecdotes de sa vie et de ses aventures. La première est le projet qu'avait formé Lutterloh d'acheter, en Allemagne, des armes pour les Américains, projet qu'il n'avait abandonné que parce qu'un M. Lapelle, à qui il l'avait communiqué, n'avait pas voulu s'y prêter. La seconde anecdote a rapport au vol avec effraction, commis chez le dernier maître de Lutterloh, peu de temps avant qu'il quittât son service. Ce

témoin ne fit aucune réponse aux deux inculpations, et continua sa déposition ainsi :

« En 1778, je résidais déjà à Portsmouth. J'y fis connaissance de M. Delamotte, qui m'employa à lui procurer des informations relatives à la marine royale; il me dit qu'il était chargé de cet emploi par le ministre de France. Il commença par me donner huit livres sterling, et alla ensuite jusqu'à cinquante par mois, non compris plusieurs présens de prix. Depuis le moment où je le connus, jusqu'à celui où il fut arrêté, je lui ai constamment envoyé à Londres toutes les informations que je pouvais me procurer : dans les occasions extraordinaires, il prenait la poste et venait me trouver. Deux des papiers qu'on a trouvés sur lui, quand il a été arrêté, étaient écrits de ma main; un troisième était écrit par un employé de l'Amirauté de Portsmouth; la lettre adressée au commandant de Brest, celle destinée pour le ministre de la marine de France, et les instructions relatives à l'expédition des cutters, ont été écrites devant moi. *Je conviens que le prisonnier et moi nous nous étions engagés, sous serment, à ne jamais nous trahir l'un l'autre, quoi qu'il pût arriver.* Aussi n'ai-je jamais violé le secret; *j'ai*

seulement rendu compte à sir Hugh Palliser de ce qui se passait, sans lui nommer le prisonnier. Voici comment la chose s'est passée. Ayant lieu de penser qu'il serait en mon pouvoir de me procurer les signaux secrets de l'escadre du commodore Johnstone, et par conséquent de la faire tomber au pouvoir des Français, je me rendis à Paris, où n'ayant pas obtenu ce que je voulais avoir, je revins en Angleterre, déterminé à suivre précisément l'opposé de mon premier plan; c'est-à-dire, qu'au lieu de faire tomber l'escadre anglaise entre les mains de la flotte ennemie, je formai le projet de faire tomber celle-ci entre les mains de la flotte anglaise. A cet effet, au mois de novembre dernier je fus trouver sir Hugh Palliser, et lui révélai tout ce qui s'était passé, excepté le nom de M. Delamotte. — Ainsi, lui dit M. Dunning, après avoir fait à votre pays tout le mal que vous pouviez lui faire, vous connûtes enfin les remords, et songeâtes à lui faire un peu de bien. — Non, monsieur, je songeai uniquement à m'enrichir. D'ailleurs, j'avais déjà passablement arrondi ma fortune, et je commençais à m'ennuyer de me voir dans une position aussi scabreuse. — Et comment, lui demanda le même avocat, êtés-vous parvenu à amasser la for-

tune dont vous jouissez ? — Je la dois au gentilhomme que vous voyez, à M. Delamotte ».

Il est impossible de rendre l'indignation que firent éclater, sur tous les visages, les abominables aveux et l'impudence révoltante de ce déhonté scélérat. Embaucheur, voleur, vagabond, traître à son pays natal, traître à sa patrie d'adoption, c'est cependant ce Lutterloh, ce témoin infâme, dont on accueillit la déposition, et qui servit à conduire au supplice l'infortuné Delamotte.

Après l'audition de ces quatre témoins, dont les trois premiers n'ont fourni aucune charge contre l'accusé, on produisit les papiers que l'on avait saisis sur lui lors de son arrestation. Ils consistaient : 1° en une liste des vaisseaux qui mouillaient à Spithead ; 2° en un état des vivres et approvisionnemens ; 3°. en un état détaillé de l'hôpital de Portsmouth.

Ensuite on lut les traductions de différens papiers qu'on avait trouvés enfouis dans le jardin du misérable Lutterloh, et quelques lettres arrêtées au bureau des postes.

Des deux avocats que M. Delamotte avait choisis pour sa défense, M. Dunning, l'un d'eux, fut saisi d'une faiblesse, lors-

qu'il était prêt à parler, et l'on fut obligé de l'emporter chez lui. On attribua cette faiblesse à la peine que cet avocat éprouva en voyant la mauvaise disposition qui se manifestait parmi les jurés. M. Peckham défendit seul l'accusé. Le moyen principal qu'il employa était la récusation du témoin Lutterloh. Contre qui, dit cet avocat, ai-je à défendre le brave homme que vous voyez? contre le plus vil des mortels; contre un misérable qui, après vous avoir rendu compte de ses jours filés par l'infamie, n'est que trop capable de chercher à couronner toutes les atrocités de sa vie par l'abominable projet de perdre un innocent et son bienfaiteur. Tout ce qui s'est passé l'indique. Lutterloh avait promis de faire arrêter M. Delamotte, ayant sur lui des papiers suspects; c'est Lutterloh qui lui met entre les mains ces papiers. Quant à ceux trouvés enfouis dans son jardin, qui peut douter que ce malheureux ne les ait pas mis là à dessein? Un homme de ce caractère n'a-t-il pas pu concevoir qu'il serait agréable à l'Amirauté de jeter, sur le compte d'une prétendue trahison, toute la honte de nos opérations maritimes?

D'ailleurs, aucun des faits allégués contre M. Delamotte n'est prouvé; on ne voit nulle part son écriture, mais partout celle

de Lutterloh. Ce n'est donc pas M. Delamotte qui doit être placé sur le banc des accusés ; Lutterloh doit occuper cette place. Son écriture, son voyage en France, et dont il vous a avoué le motif, témoignent contre lui. Dans les temps heureux où l'on attachait plus de prix à la vie et à la liberté des citoyens, le Parlement passa un acte par lequel le serment de deux témoins est nécessaire pour constater le crime de haute trahison. Dans cette affaire, il n'y en a pas un seul. Peut-on regarder comme témoin ce Lutterloh, ce monstre revêtu d'une figure humaine ; qui, d'après ses propres aveux, est un infâme, un traître envers l'Angleterre qui l'avait adopté ; un traître envers un Français qui l'a enrichi ; en un mot, un malheureux qui, à le considérer sous le point de vue le plus favorable, serait du moins complice du crime dont il veut faire subir la peine à son bienfaiteur ? C'est cependant sur la déposition seule d'un pareil homme qu'on expose les jours d'un étranger, à qui l'on doit sûreté et protection.

Telle est l'analyse des moyens employés par l'avocat de M. Delamotte. Il nous semble que cet infortuné pouvait être mieux défendu. Sans doute que cet avocat connaissait la résolution dans laquelle on était

de faire périr ce Français, et que cette connaissance paralysa son éloquence.

Le solliciteur-général qui doit, suivant les lois anglaises, répliquer à l'avocat de l'accusé, dit que le seul fait d'avoir eu à sa solde Ratcliff et Lutterloh, était, de la part de M. Delamotte, un acte de haute trahison, quand même ils ne lui auraient été d'aucune utilité; et que les papiers trouvés, tant sur lui que dans le jardin de Lutterloh, étant évidemment destinés à être envoyés en France, imprimaient le sceau de la conviction sur la conduite de M. Delamotte. Ramenant ensuite les jurés à la lettre de la loi, qui dit positivement que des lettres d'avis, ou toute correspondance tendant à donner à l'ennemi des informations qui le mettent en état de nuire au Gouvernement, ou de se défendre, quand même elles seraient interceptées, constituent le crime de haute trahison.

Le président du tribunal fit un résumé du procès; il cita les diverses lois qui avaient rapport à l'espèce de crime dont on accusait M. Delamotte, et invita les jurés à se retirer pour délibérer. Il paraît que les jurés étaient d'accord avant de sortir; car ils rentrèrent après peu de minutes, et déclarèrent l'accusé coupable.

Après cette terrible déclaration, M. De-

lamotte s'inclina profondément. Le président lui demanda, selon l'usage, s'il avait quelque chose à dire contre la sentence de mort que la Cour allait prononcer. A cette interpellation, il se leva avec assurance et dignité; et quoiqu'une séance de douze heures eût dû le fatiguer, il conserva une grande présence d'esprit, et dit d'une voix ferme :

« Lutterloh et Boare se sont parjurés (ils avaient juré reconnaître son écriture); le dernier ne m'a jamais vu écrire; que mon sang jaillisse sur leurs têtes. Je n'ai pas autre chose à dire ».

Le président prononça la sentence suivante :

« *François-Henri Delamotte, on va vous transférer dans la prison d'où on vous a amené ici; de là vous serez conduit sur un traîneau au lieu de l'exécution; vous y serez pendu par le cou, mais non jusqu'à ce que mort s'ensuive : la corde sera coupée. On vous arrachera les entrailles; on les brûlera devant votre visage : on vous tranchera ensuite la tête, et votre corps sera coupé en quatre quartiers, dont Sa Majesté disposera.*

Nous avons copié le détail de ce sup-

plicé, quelque révoltant qu'il soit, pour l'opposer à ceux qui vantent l'humanité et la philantropie des Anglais. Non seulement ce supplice présente des idées repoussantes par leur barbarie, mais il offre aussi une fin ridicule. En effet, à quel dessein mettre à la disposition du roi les quatre quartiers d'un cadavre? Dès que le criminel est puni, la justice doit être satisfaite. Elle peut disposer de sa vie; mais c'est l'action d'un Sauvage de mutiler un cadavre.

Lorsqu'on eut prononcé la sentence au malheureux Delamotte, les gens du geôlier s'emparèrent de lui pour le conduire à la prison de Newgate; mais les shérifs, après avoir obtenu l'assentiment des secrétaires d'Etat, épargnèrent au condamné les horreurs d'une prison remplie de voleurs et d'assassins, et le firent reconduire à la Tour, où il arriva plus pénétré des marques d'intérêt qu'il avait reçues de toutes parts, et particulièrement dans cette dernière circonstance, que sensible à sa situation. Les papiers anglais ont dit qu'encouragé par ces témoignages de bienveillance universelle, l'infortuné Delamotte avait témoigné qu'il mourrait comblé de reconnaissance, si le roi voulait commuer sa

peine, et ordonner qu'on lui tranchât la tête ; ce qui lui fut refusé.

Le lendemain, jour fixé pour l'exécution, les shérifs se rendirent à la Tour avec leur cortége, et trouvèrent M. Delamotte prêt à les suivre. Un prêtre avait passé la nuit avec lui, et lui avait administré à la fois les secours de la religion et les adoucissemens qui, dans ces momens pénibles, soutiennent l'humanité. Ce prêtre avait appris que, si le changement de supplice n'avait pas été accordé, du moins la première partie de la sentence serait seule exécutée; il révéla ce secret à l'infortuné, qui vit alors plus tranquillement sa fin.

On transféra d'abord le patient à Newgate, d'où on le conduisit à Tyburn, monté sur un traîneau, attelé de quatre chevaux. Il était en grand deuil, avait une aile de son chapeau baissée sur ses yeux, qu'il ne détourna pas un instant du livre où il puisait sa fermeté. M. Delamotte était dans sa cinquantième année, et parfaitement bel homme. La foule immense, rassemblée sur son passage et sur le lieu de l'exécution, contemplait avec admiration le triomphe du stoïcisme et de la piété dont il offrait l'exemple. On l'examinait avec avidité, et l'on remarqua généralement que les couleurs de son visage ne

reçurent pas la plus légère altération pendant toute la route. Lorsque du traîneau il passa sur le tombereau, il fit aux shérifs, et ensuite au peuple, des révérences pleines de grâce et de noblesse.

Arrivé aux pieds du gibet, il fit à genoux sa prière ; ensuite on substitua la corde fatale à la cravatte. Tous ces apprêts exigèrent six minutes avant que M. Delamotte fût lancé dans l'éternité. Un chirurgien, qui le toucha, assura qu'au bout de sept minutes il était mort. On le laissa cependant suspendu cinquante-sept minutes, après lesquelles l'exécuteur sépara la tête de son corps, fit pour la forme, sur la poitrine et sur les quatre jointures principales, de légères incisions : ensuite, la tête ayant été rapprochée du tronc, ces restes furent déposés dans une bière drapée, doublée de satin blanc, enrichie des ornemens ordinaires, et entr'autres de l'épitaphe de cette victime.

Ainsi finit M. Delamotte. Les Anglais, qui se piquent de savoir mourir, dirent unanimement que ce Français était mort en homme.

VESPASIEN BONA,

OU

LE NOUVEAU

GUSMAN D'ALFARACHE.

L'intrigant a quelquefois de grands succès, mais il est sujet à de grands revers. L'homme droit et sans ambition fait rarement une grande fortune ; mais il craint peu les grands désastres.

(*Morale des Aut. Chin.*)

TANTÔT affublé des haillons de l'indigence, tantôt couvert de l'habit de l'homme à bonnes fortunes ; aujourd'hui soldat, demain laquais ; l'aventurier andalou parcourut l'Espagne et l'Italie, en exerçant partout la subtilité de son esprit et celle de ses mains. De même l'aventurier vénitien, moine, soldat, recruteur, comte, et enfin général, parcourut l'Italie, l'Espagne, la France, la Pologne, la Prusse, la Suède, en prenant un nom et des titres qui ne lui appar-

tenaient pas; mais ce fut sur des alliances avantageuses, contractées sur la foi de ces mêmes titres, qu'il fonda sa fortune; et, sous ce point de vue, il eût pu fournir quelques nouveaux chapitres à Mather Aléman, auteur des *Aventures de Gusman d'Alfarache*, à qui cet ouvrage fit donner, par excellence, le surnom de *divin Espagnol.*

Vespasien Bona naquit à Ronato, petit bourg situé dans les Etats de la république de Venise, le 24 décembre 1690; il était fils d'un marchand d'orviétan. Octave Bona, son père, n'était cependant point de ces opérateurs ambulans, qui, voyageant de ville en ville, et fixant leur laboratoire sur la place publique, y paraissent dans un char élégant ou sur un théâtre construit à cet effet, vêtus d'un habit de clinquant, chamarrés de cordons et entourés de domestiques nombreux, pour y venir au secours de l'humanité souffrante, et y distribuer généreusement, pour une modique rétribution, des baumes, des élixirs, qui devraient se payer au poids de l'or; ou, si dans sa jeunesse il avait été cosmopolite, il s'était déterminé à fixer enfin sa résidence à Ronato, et à consacrer ses veilles au soulagement de ses concitoyens.

Déjà Octave Bona s'était vu père d'un fils, nommé Jean-Baptiste. La naissance

de Vespasien acheva de mettre le comble à sa félicité. En effet, le nouveau né était charmant. A mesure qu'il croissait en âge, il croissait également en gentillesse et en bonnes qualités. Il se faisait distinguer de tous les enfans du voisinage par une conduite au-dessus de l'enfance. Il était sage, posé, modeste, recueilli. Il témoignait le goût le plus décidé pour la paix du cloître. Il existait un couvent de Servites à Ronato; et, quand un de ces religieux paraissait dans la rue, le petit Vespasien courait au-devant de lui, se prosternait et baisait l'habit de l'Ordre avec un respect, une ferveur qui l'avaient fait surnommer *le petit saint*. Cette vocation se fortifia de jour en jour; et bientôt, renonçant aux vanités du siècle, Vespasien Bona conjura ses parens, les larmes aux yeux, de lui laisser prendre l'habit de Servite. Octave, qui redoutait de contrarier une vocation aussi prononcée, se soumit, quoiqu'à regret, aux volontés du ciel; il embrassa ce cher fils en pleurant, et le conduisit au couvent des Servites, le 2 octobre 1710. Vespasien avait alors vingt ans; il avait pu faire de profondes réflexions sur l'état qu'il embrassait, et rien n'annonçait qu'il dût s'en dégoûter un jour. Le 5 du même mois, Vespasien prit l'habit, sous le nom de *frère Alexandre*, et fut ensuite

conduit dans une maison du même Ordre, à Venise, où il fit son noviciat, sous la direction du père maître *Jean-Vincent Maglietti*, Florentin.

Le frère Alexandre passa le temps du noviciat avec une ferveur capable de tromper les plus clairvoyans. Aussitôt que l'année fut expirée, il se disposa sérieusement à faire profession dans le couvent des Servites de Ronato. Pour y réussir, il demanda au père *Maglietti*, maître des novices, les attestations nécessaires en pareil cas : il les obtint facilement ; elles ne pouvaient être refusées à la régularité de sa conduite pendant le temps du noviciat, et à l'ardeur du zèle qui paraissait l'animer. Muni de toutes ces pièces, il se rendit avec empressement à Ronato, où il fit ses vœux, le 11 d'octobre 1711, âgé de vingt-un ans. Tous les habitans de Ronato, que la conduite pieuse de frère Alexandre avait édifiés, auraient voulu être présens à cette cérémonie. L'église était pleine. Les yeux du nouveau profès brillaient d'un éclat vraiment céleste. Tous les spectateurs versèrent des larmes de joie, et l'on ne douta pas que la famille du marchand d'orviétan ne fournît un jour un nouveau saint au calendrier.

Vain espoir! A peine Vespasien Bona fut-il lié par des vœux, qu'un esprit d'in-

constance et de déréglement s'empara de lui. Ce frère, qui avait édifié toute la ville par sa piété, sa conduite et la régularité de ses mœurs, devint le scandale de la communauté : cet ange de lumière fut tout à coup transformé en ange de ténèbres. Les moines ne le virent plus qu'avec horreur.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?....

Peut-être fût-ce par suite de cette horreur qu'il inspirait à ses confrères, qu'il eut une altercation sérieuse avec l'un d'eux, et si sérieuse, qu'elle coûta la vie à ce religieux. Il paraîtrait néanmoins, par un certificat du prieur, que cette rixe aurait eu lieu à propos d'argent prêté par le Servite à frère Alexandre, argent que le prêteur lui redemanda, et que celui-ci n'était pas disposé à rendre. S'il faut en croire ce prieur, Bona voulut tuer le père *Antoine Zigliano* d'un coup de pistolet; il le manqua, et l'assassina à coups de couteau.

Il n'existe, il est vrai, d'autres preuves de ce crime que l'assertion du prieur des Servites ; et la conduite ultérieure de Vespasien Bona, quoique infiniment répréhensible, n'annonce point un homme toujours prêt à verser le sang de ses semblables : mais ce certificat était suffisant pour

autoriser une présomption bien défavorable contre celui auquel un supérieur de communauté n'avait pas craint d'imputer, par écrit, cet attentat. Il fallait que ce relipieux fût bien assuré qu'il prouverait la vérité de son accusation, si celui qu'elle concernait s'avisait de s'en plaindre en justice.

D'ailleurs, Vespasien Bona eut connaissance de l'existence de cette pièce, et garda le plus profond silence, ce qui semble annoncer qu'il redoutait les éclaircissemens, et qu'il craignait de se voir convaincu juridiquement d'une action qui l'aurait conduit à l'échafaud.

Il prit la fuite, et son évasion forme encore contre lui une présomption très-forte. On conçoit aisément que les Servites ne regrettèrent pas un pareil sujet. Ils prirent toutes les précautions nécessaires pour ensevelir dans un oubli éternel la mémoire de ce meurtre, et pour prévenir le scandale qu'aurait causé l'éclat d'un événement aussi funeste.

Au surplus, ce crime est loin d'être prouvé. Il n'a pour fondement qu'une pièce unique, isolée de tout autre témoignage, et qui pouvait être le fruit de l'animosité. Bona avait de fortes raisons pour garder le silence, puisqu'indépendamment

de ce meurtre prétendu, sa conduite n'était rien moins que régulière, et qu'il avait intérêt de ne point fixer les regards sur lui. Son évasion pouvait n'avoir d'autre but que celui d'échapper au joug qu'il s'était imposé et qui lui était devenu odieux. Si des présomptions s'élevaient contre lui, d'autres présomptions militent en sa faveur. Il est rare qu'un crime aussi atroce ne soit pas suivi par d'autres crimes de la même nature; et dans les reproches multipliés que l'on pouvait faire à Bona sur sa conduite vraiment répréhensible, au moins n'avait-on point à lui reprocher l'effusion du sang.

Après avoir quitté le couvent des Servites, Vespasien Bona crut devoir s'éloigner de l'Italie. Il vint en France; et l'on conçoit que pour subsister, il dut avoir recours aux ressources ordinaires des aventuriers et des gens qui n'ont ni feu, ni lieu. L'indigence et la débauche le déterminèrent à prendre parti dans les troupes. Il s'enrôla dans le régiment *Royal-Italien*, et demeura, pendant quelques années, dans le royaume, n'ayant d'autre qualité que celle de soldat.

Rose et Fabert ont ainsi commencé...

Mais Rose et Fabert étaient des braves, et

Vespasien n'était qu'un lâche. Il ne fut pas plus fidèle à ses engagemens comme militaire, qu'il l'avait été comme religieux. Il abandonna ses drapeaux, et redevint errant et fugitif. Quelque temps après, il prit le parti de retourner en Italie, persuadé que son absence aurait fait oublier ses fautes; que l'indifférence, ou plutôt l'horreur des Servites pour sa personne, le mettrait à couvert de perquisitions de leur part, et qu'ainsi il pourrait, avec sécurité, former quelques nouvelles tentatives pour sa fortune.

Bona, de retour dans sa patrie, n'y fut pas d'abord décoré d'emplois brillans; il fut fait ce qu'on appelle en italien *capo leva,* expressions qui peuvent se rendre en notre langue par celles de *chef de recrues* ou *racoleur.* La violence et la ruse, employées à propos, sont les talens nécessaires pour réussir dans cet emploi. Les chefs en retirent, à la vérité, quelques avantages; mais la reconnaissance ne va pas jusqu'à estimer ceux qui les procurent.

Bona parvint cependant, à force de basses intrigues, à acquérir des protections. Il obtint quelques emplois un peu plus honorables que celui qu"il avait d'abord exercé; mais sa faveur ne fut que passagère. Ses inclinations vicieuses, et

quelques aventures peu honorables, le forcèrent de s'expatrier pour la seconde fois; et comme la France ne pouvait plus être un asile pour lui, il passa, en 1721, au service d'Espagne. On croit qu'il fut employé, comme grenadier, dans les galères de Sicile.

Il ne fut pas plus heureux en Espagne qu'en Italie; il éprouva des revers, d'autant plus fâcheux et d'autant plus amers, qu'il ne pouvait les imputer qu'à ses violences et à sa mauvaise conduite. Il se vit donc obligé de reprendre la vie errante et d'abandonner l'Espagne. Mais dans quels climats se retirer? Les états d'Italie, les royaumes de France et d'Espagne semblaient lui être interdits; du moins, il ne pouvait, sans péril, hasarder d'y fixer sa demeure. Une situation si critique fournit à son esprit de nouvelles ressources; il forma de nouveaux projets; il se persuada qu'il éprouverait un sort plus favorable dans un pays situé au nord de l'Europe, et c'est là qu'il dirigea ses pas.

Fils d'un marchand d'orviétan, il aurait pu saisir cette ressource toujours assurée, pour vivre aux dépens du vulgaire crédule. Il eût pu prendre le parti que nous avons indiqué, en commençant le récit de ses faits et gestes, et il est étonnant qu'il ne

s'en soit pas avisé. En effet, les fioles, les anneaux, les amulettes, les colliers, les peaux, les sachets, les calottes et autres spécifiques, ont, dans tous les temps et chez tous les peuples, été avidement accueillis par les ignorans et même par des hommes instruits. Pourquoi? C'est que la peur ne raisonne pas; c'est que le désir de vivre est naturel à l'homme, et, qu'à cet égard, tout le monde est peuple. Tel qui rit, en santé, de l'empirique dont il connaît l'ignorance, ne rougit point de l'appeler à son secours quand il est malade, surtout si le médecin ne répond point de sa guérison.

Cette manie est de tous les âges : les anciens eurent leurs charlatans, comme nous avons les nôtres. Les charmes, les incantations, les divinations, les spécifiques furent connus des Egyptiens et autres peuples de l'antiquité. Les Grecs, les Romains furent inondés de charlatans en tout genre. Les Juifs vendaient à Rome des filtres pour inspirer l'amour. Apulée fut accusé d'avoir ensorcelé Pudentilla pour s'en faire aimer. Aristophane a célébré un certain Eudamus, qui vendait des anneaux pour des morsures venimeuses.

Comme les Romains, nous avons eu nos *Circulatores*, nos *Circumforanei*, nos Eu-

damus, nos Clodius et nos Charitons. Nous avons eu le *médecin des bœufs* de Seignelai, le médecin de *Chaudrais,* et nous avons encore une foule de médecins d'urines, sans compter les commères qui font métier de guérir les imbécilles du voisinage, pourvu qu'elles soient bien payées d'avance, et pour cause.

Au surplus, ces charlatans de place publique, qui en imposent à la multitude ébahie par un équipage brillant, un jargon, un costume étrangers et beaucoup d'effronterie, ne sont peut-être pas les plus dangereux. Si leur baume ne fait pas de bien, pour l'ordinaire il ne fait pas de mal: *c'est un cautère sur une jambe de bois.* Mais on a vu des empiriques, plus élevés d'un cran, se faufiler dans les meilleures sociétés et faire des dupes. Tel fut un marquis Caretto, qui prétendait posséder un remède universel. Peut-être, à force de le répéter aux autres, était-il parvenu à se le persuader à lui-même; car il en est des charlatans comme des menteurs, ils finissent quelquefois par croire eux-mêmes à la réalité de ce qui, dans le principe, ne fut qu'un jeu de leur imagination. Quoi qu'il en soit, Caretto s'y prit si bien qu'il obtint la faveur du prince et des pensions. Un homme pensionné ne pouvait pas pros-

-ituer son spécifique, ni le mettre à la portée de tous : il le vendait deux louis la goutte. Le maréchal de Luxembourg en fit l'essai ; le spécifique le guérit d'une fausse pleurésie dont il était attaqué... et de tous autres maux. Sa mort décria le charlatan ; il fut forcé de céder le haut du pavé à deux révérends pères Capucins, qui apportaient des pays étrangers des recettes inconnues et admirables. On les logea au Louvre avec quinze cents livres de pension. Tout Paris accourut pour obtenir les remèdes séraphiques, qui ne guérirent personne, mais qui tuèrent beaucoup de monde.

Un troisième disciple de Saint-François voulut venger l'honneur de l'Ordre, et se mit sur les rangs, lesté d'un *sel végétal* et d'un *sirop mésentérique*, qui s'accommodait à tout, purgeait le prince et le manant, attaquait, avec un discernement peu commun le germe des maladies les plus opposées, suivant le sujet auquel on l'administrait ; cela tenait du prodige. Sa révérence ne fut pas plus heureuse que ses devanciers : on la chassa de Versailles. Un prêtre normand lui succéda. Les Normands valent les Gascons. L'abbé de Belze (ainsi se nommait ce nouveau favori du dieu d'Epidaure) entreprit de guérir la dauphine, à laquelle frère Ange n'avait pu rendre la

santé. Pour débarrasser la princesse de ses *humeurs peccantes*, il la purgea vingt-deux fois à tort et à travers, sans consulter ni les temps, ni les circonstances. La princesse s'en trouva fort mal; cela n'alla pas jusqu'à la perte de la vie; mais deux de ses femmes payèrent pour elle. Le prêtre normand leur expédia un brevet en bonne forme pour l'autre monde.

Un sieur Du Cerf arrive alors avec une huile de Gaïac, qui rendait les gens immortels. Il examine la princesse, sourit d'un air de supériorité, assure qu'il la guérira radicalement, et court avec confiance chercher son huile. Malheureursement, l'huile arriva trop tard : la princesse n'était plus. Malheureusement encore, le docteur négligea de faire usage lui-même de sa recette : trois mois après, l'homme immortel avait vécu.

La mort semblait méchamment prendre à tâche de mettre à mal ces porteurs de recettes *de longue vie*. Un sieur Bauret débarqua, à son tour, à Versailles, les poches chargées de pilules merveilleuses dans les coliques inflammatoires. Rien de plus simple que ce remède. Vous sentez-vous la colique? Prenez des pilules. C'est ce que fit le sieur Bauret. A peine arrivé à la Cour, ne voilà-t-il pas qu'il est attaqué lui-même

d'une colique inflammatoire. Pour la première fois, sans doute, le mal s'insurge contre ce remède, et le médecin meurt, l'estomach suffisamment garni de pilules.

En 1728, dit Voltaire, du temps de Law, le plus fameux des charlatans de la première espèce, le nommé Villars, confia à quelques amis que son oncle, qui avait vécu près de cent ans, et qui n'était mort que par accident, lui avait laissé le secret d'une eau qui pouvait aisément prolonger la vie jusqu'à cent cinquante ans, pourvu qu'on fût sobre. Lorsqu'il voyait passer un enterrement, il levait les épaules de pitié : si le défunt, disait-il, avait bu de mon eau, il ne serait pas où il est. Les amis auxquels il en donna généreusement, et qui observèrent un peu le régime prescrit, s'en trouvèrent bien ; et le prônèrent. Alors, il vendit son eau six francs la bouteille. Le débit en fut prodigieux. C'était de l'eau de la Seine avec un peu de nitre. Ceux qui en prirent et qui s'astreignirent à un peu de régime, surtout ceux qui étaient nés avec un bon tempérament, recouvrèrent, en peu de jours, une santé parfaite. Il disait aux autres : C'est votre faute si vous n'êtes pas entièrement guéris. Vous avez été intempérans et incontinens : corrigez-vous de ces deux vices, et vous vi-

vrez cent cinquante ans pour le moins. Quelques-uns se corrigèrent : la fortune du charlatan s'augmenta comme sa réputation. On sut enfin que l'eau de Villars n'était que de l'eau de rivière ; on n'en voulut plus, et on alla à d'autres charlatans. Il est certain qu'il avait fait du bien, et qu'on ne pouvait lui reprocher que d'avoir vendu l'eau de la Seine un peu trop cher.

L'Angleterre a aussi ses charlatans. Ce sont, à les entendre, les premiers patriotes de la nation, et les premiers médecins du monde. Je me souviens, dit Addisson, d'avoir vu à Hammersmith un de ces patriotes qui disait un jour à son auditoire :

« Je dois ma naissance et mon éducation « à cet endroit : je l'aime tendrement, et, « en reconnaissance des bienfaits que j'ai « reçus, je fais présent d'un écu à tous ceux « qui voudront l'accepter ».

Chacun s'attendait, la bouche béante, à recevoir la pièce de cinq schellings. M. le docteur met la main dans un long sac, en tire une poignée de petits paquets, et dit à l'assemblée :

« Messieurs, je les vends ordinairement « cinq schellings, six sous ; mais en faveur « des habitans de cet endroit, que j'aime

« tendrement, j'en rabattrai cinq sche-
« lings ».

On accepte son offre généreuse. Ses paquets sont enlevés, les assistans ayant répondu, les uns pour les autres, qu'il n'y avait point d'étrangers parmi eux, et qu'ils étaient tous ou natifs, ou du moins habitans d'Hammersmith.

Vespasien Bona eût pu imiter ces illustres personnages et mettre à contribution la crédulité publique : mais il avait d'autres projets, et prit un vol infiniment plus élevé : ici se présente un nouvel ordre de choses.

Il existait en Italie une famille illustre du nom de *Bona*. Cette famille, établie dans le Piémont, était une branche de celle de *Bonne de Lesdiguières*, à laquelle on dut ce connétable qui, avec la tête d'un général, avait le bras d'un soldat, et que le duc de Savoie appelait *le Renard du Dauphiné* (1).

---

(1) D'un coup d'œil sûr et hardi, Lesdiguières devinait ses succès ; et ses fautes étaient souvent un piége. Le duc de Savoie faisait élever une citadelle sur les terres de France, en présence même de l'armée de Lesdiguières, témoin tranquille de ses murmures. Son indifférence devint

La branche de cette maison, qui passa en Italie, produisit le savant cardinal Bona, né à Mondavi en 1609. Il se fit d'abord religieux dans l'Ordre des Feuillans, dont il fut élu général en 1651. Ce fut Clément XI qui le revêtit de la pourpre romaine; et, après la mort de ce pontife, les gens de bien souhaitèrent qu'on lui donnât Bona pour successeur. Ce vœu donna lieu à cette pasquinade :

Papa Bona sarebbe solecismo.

La pasquinade donna lieu, à son tour,

---

bientôt un crime, et Henri IV, qui l'estimait, fut forcé de s'en plaindre. Votre Majesté, lui répondit-il avec une noble assurance, a besoin d'une bonne forteresse pour tenir en bride celle de Montmélian : puisque le duc de Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire. Dès que sa place sera suffisamment pourvue de canons et de munitions, je me charge de la prendre.

Il promettait beaucoup; il fit plus : toute la Savoie fut conquise.

Elisabeth, reine d'Angleterre, qui se connaissait en hommes, désirait qu'il y eût en France France deux Lesdiguières, pour en demander un à son *Gendarme*. C'est ainsi qu'elle désignait souvent Henri IV.

à cette jolie épigramme du jésuite Dangières :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit:
Forte erit ut liceat dicere Papa Bona.
Vana solœcismi ne te conturbet imago ;
Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

Ce cardinal mourut à Rome en 1674.

Ce fut sur cette branche illustre que l'apostat des Servites entreprit de s'enter. Plein de ce noble projet, il se rendit en Pologne vers la fin de l'année 1725. Là, métamorphosé en gentilhomme, il marcha la tête haute, prit un ton de dignité, et s'annonça partout, comme issu de la noble maison de Bona, comme parent très-proche du cardinal dont nous venons de parler. Une physionomie distinguée, le nom de Bona qu'il portait réellement, son origine italienne, toutes ces circonstances réunies donnèrent de la vraisemblance au roman qu'il avait imaginé sur son origine, sur sa naissance, sur les divers événemens de sa vie. Il débitait ces fables avec cet air et ce ton d'assurance et de vérité qui préviennent tout soupçon de la part de ceux qu'on en entretient d'abord, et que l'on ne choisit pas au nombre des plus clairvoyans. Ceux-ci communiquent les mêmes faits à d'autres;

en parlant comme de choses dont ils ne doutent pas, et comme s'ils étaient témoins oculaires; et de bouches en bouches, la fable est universellement adoptée comme une vérité.

Le premier effet des intrigues de Bona fut d'être admis dans les Gardes-du-Corps du roi Auguste, Electeur de Saxe (1). Il sut, dans ce poste, se ménager des protections et des amis. Il s'insinua même chez le général Poniatowski, qui l'honora, pendant quelque temps, de sa confiance. Mais la prospérité de Vespasien Bona ne fut pas de longue durée. Il était impossible qu'un aventurier jouît long-temps de l'estime et de la considération qu'il avait surprises.

Il s'était introduit, pendant son séjour à Warsovie, chez une dame Simonet, veuve, et qui demeurait avec le sieur Ribsinski, son père, notaire de la Cour et de

---

(1) Frédéric-Auguste II naquit le 12 de mai 1670. Il devint électeur de Saxe en 1694, et fut élu roi de Pologne en 1697. Il renonça, en 1704, au trône de Pologne, sur lequel monta Stanislas Leczinski. Il reprit le sceptre en 1710, et mourut en 1733, le 1er de février. Stanislas fut élu de nouveau; mais il fut forcé de céder le trône à Auguste III, et ne conserva que le titre de roi, avec l'usufruit des duchés de Lorraine et de Bar.

la Chancellerie, homme très-avancé en âge. Ce vieillard jouissait d'une fortune assez considérable que sa capacité lui avait acquise, et qu'une probité connue de tout le monde rendait honorable et juste. La veuve Simonet n'avait reçu aucuns biens de son mari; depuis sa mort, elle subsistait, ainsi que cinq enfans, pour la plupart en bas âge, par les libéralités du notaire Ribsinski, dans la maison duquel elle avait trouvé un asile. Là, toute une famille, partageant les secours d'un aïeul généreux, par une juste reconnaissance, lui payait ce tribut de soins, de complaisances et d'égards, qu'un homme parvenu à un grand âge n'exige et ne reçoit guère que de ses proches.

Il était réservé à un intrigant aussi dangereux que notre aventurier, de troubler la paix qui régnait dans cette maison. La veuve Simonet avait un fils et quatre filles. L'aînée des filles, âgée de quinze à seize ans, avait reçu de la nature une figure aimable qu'un extérieur modeste et vertueux embellissait encore. Elevée avec simplicité, elle ignorait jusqu'au nom de la passion funeste qui s'annonce par les plaisirs, et qui souvent ne laisse à sa suite que les remords et l'amertume.

Bona forma le projet odieux de séduire la demoiselle Simonet. Il cacha tout l'artifice d'un séducteur sous le voile spécieux de vues honnêtes et légitimes, d'une passion vive et d'une probité sévère. La demoiselle Simonet n'aperçut point le précipice dans lequel l'entraînait cet homme corrompu; elle écouta les discours d'un séducteur qu'elle aurait dû fuir; et, trompée par des sermens qui, trop souvent, ne sont que des parjures, elle répondit à ses vues criminelles.

Cette intrigue fut ignorée pendant quelque temps : mais elle eut des suites qu'il ne fut pas possible de dissimuler, ni de déguiser. Le secret se fit jour. Toute la famille de la demoiselle, accablée par une asssi cruelle disgrâce, ne vit, dans cette extrémité d'autre parti à prendre que de donner la demoiselle Simonet en mariage à celui qui l'avait séduite. Celui-ci eut la perfidie de refuser sa main. La jouissance avait éteint son amour, ou plutôt ses désirs; et c'est le premier châtiment d'une femme qui a violé les lois de la pudeur. Elle a perdu sa fraîcheur, son éclat; elle a perdu le coloris de la vertu. La pudeur, dit madame de Lambert, augmente la beauté des femmes; elle en est la fleur; elle est le charme

des yeux, l'attrait des cœurs, la caution des vertus, l'union et la paix des familles.

Vespasien Bona n'en était pas moins un monstre, puisqu'il refusait de rendre l'honneur à une fille faible, sans expérience, et qui n'avait pu se défier des piéges adroits dans lesquels il l'avait entraînée. Indignés de son refus, les parens de la demoiselle Simonet eurent recours à l'autorité; et Bona, menacé d'être banni de la Pologne, consentit enfin au mariage qui fut célébré le 26 d'avril 1727.

Cette célébration fut suivie, un mois après, de la naissance d'un enfant, qui reçut le nom de *Sébastien.*

Ce mariage forcé ne fut point heureux, et l'épouse infortunée de Vespasien Bona marcha lentement au tombeau. Elle survécut de six ans à ce mariage; mais elle traîna une vie languissante jusqu'à la mort qui l'enleva dans la vingt-troisième année de son âge. Elle avait, en effet, été livrée aux plus violens chagrins, par les déréglemens continuels de son indigne époux; les désordres et la mauvaise conduite de Bona étaient notoires dans la ville de Warsovie; le scandale même, dans différentes occasions, avait été porté jusqu'aux derniers excès. Bona se rendit coupable, à

peu près dans ce temps, d'une prévarication des plus caractérisées, en facilitant l'évasion d'un prisonnier d'Etat confié à sa garde. Ce dernier trait l'obligea de vivre caché jusqu'à la mort du roi Auguste.

Après la mort du prince, il crut pouvoir reparaître sur la scène avec confiance : il entra au service du roi Stanislas, et obtint un de ces brevets de colonel qu'on accordait alors aux volontaires qui se présentaient. Loin de mériter l'estime et la protection du prince au service duquel il s'était nouvellement engagé, il ne s'attira que son mépris.

En 1735, Vespasien Bona demeurait à Kœnigsberg, ville située dans la Prusse ducale. La demoiselle Dorothée-Thérèse Heinke, âgée d'environ dix-sept ans, passait pour un des meilleurs partis de la ville. Son père, négociant des plus accrédités, avait acquis des biens immenses qu'une sage économie avait conservés. La demoiselle Heinke, sa fille unique, avait recueilli, depuis peu, sa succession. Elle vivait avec sa mère, et joignait le mérite d'une beauté rare à l'avantage de l'opulence.

Plusieurs personnages des plus considérables et des plus distingués, aspiraient au bonheur d'obtenir sa main. Elle n'était em-

barrassée que sur le choix; mais elle était assurée qu'elle ne pouvait en faire un qui ne fût brillant. Elle se trompa. Bona vint lui faire perdre tous les avantages et toutes les douceurs que sa fortune et sa beauté lui promettaient. Il se mit donc sur les rangs; et, sans être effrayé de la foule des prétendans, il entreprit de s'assurer, tout à la fois, le cœur de la demoiselle, le consentement de la mère et l'exclusion de ses rivaux.

A une taille avantageuse, à une figure distinguée, notre aventurier joignait un esprit souple, insinuant, l'art de persuader, et ce ton de confiance avec cette facilité d'expression qui préviennent toutes les réflexions et écartent toute idée de soupçon. Il sut mettre tous ces talens en usage pour gagner la confiance de mademoiselle Heinke, et la rendre sensible à ses soins. Il y parvint. Sa maîtresse se joignit à lui pour obtenir le suffrage de sa mère qui, bientôt, ne connut plus d'autre bonheur pour sa fille et pour elle, que d'avoir le sieur Bona pour gendre. Mais tout le monde ne pensait pas comme elle; et la mère de la demoiselle Heinke, en favorisant les vues de Bona, agissait ouvertement contre le vœu de toute la famille. Les parens les plus sensés de la mineure ne voyaient

qu'avec peine un étranger, sur la naissance et les biens duquel on n'avait aucune espèce de certitude, préféré aux partis les plus convenables qui se présentaient. Ils soutenaient singulièrement un des prétendans, et les oppositions qu'ils formèrent au mariage projeté par la mère et la fille, qu'un faux éclat éblouissait, donnèrent lieu à une contestation qui fut portée devant le Consistoire de Kœnigsberg.

Les alarmes de ces parens sur les malheurs auxquels la demoiselle Heinke allait s'exposer, n'étaient que trop bien fondées; mais comment s'opposer à un mariage agréé par la mineure, lorsque la mère, à l'autorité de laquelle elle était soumise, y donnait son consentement ?

Le 3 d'août 1735, le Consistoire rendit son jugement en ces termes :

« Dans la cause de *Vespasien Bona*,
« colonel, et de *Dorothée-Thérèse Heinke*,
« avec son assistant d'une part, et les tu-
« teurs et parens de ladite Heinke, con-
« jointement avec le lieutenant *Chrétien*
« *Staeh de Gottzeim* de l'autre part, au
« sujet des différends arrivés par rapport à
« la consommation du mariage, le très-
« révérend Consistoire juge unanimement
« que, que puisque la *Heinke* a librement

« avoué ici qu'elle avait donné promesse
« de mariage au colonel *Bona*, qu'elle vou-
« lait lui rester constamment attachée ;
« qu'en outre, la propre mère a témoi-
« gné son consentement en personne ; que,
« par conséquent, les oppositions des tu-
« teurs et autres parens de l'accusée ne
« sauraient empêcher le mariage ; qu'au
« contraire, malgré que l'on ait donné à
« l'intervenant un terme fixe, lequel échu,
« il serait condamné par défaut ; ce même
« intervenant n'aurait ni comparu en per-
« sonne, ni déduit ses prétentions : à ces
« causes, nous jugeons et déclarons qu'il
« est permis au colonel Bona de continuer
« à faire la proclamation de mariage avec
« la susdite *Heinke*, et de faire bénir en-
« suite son mariage avec elle ; nous débou-
« tons en outre l'intervenant, avec toutes
« ses prétentions, en le mettant hors de
« Cour, et voulons que chacun garde ses
« dépens pour soi.

« Vu et publié à Kœnigsberg, le 3 d'août
« 1735 ».

En vertu de ce jugement, le mariage eut lieu quelques jours après ; mais l'infortunée ne tarda pas à se repentir du choix auquel son aveugle amour l'avait déter-

minée. La possession d'une femme charmante, et d'une fortune que Bona n'aurait jamais dû espérer, ne put mettre un frein à son goût pour la vie errante et pour les aventures; ensorte que cette femme, qui était née dans les circonstances les plus propres à lui procurer un bonheur solide et durable, se vit plongée, par sa fatale passion et la funeste complaisance de sa mère, dans un abîme de malheurs.

Loin d'avoir, pour sa femme, des procédés inspirés par la reconnaissance et les sentimens de l'honneur, Bona reprit, avec une ardeur nouvelle, la vie de chevalier errant; il ne se piquait point, il est vrai, de ressembler aux Esplaudians et aux Amadis; il eût pu se comparer au prétendu seigneur châtelain, qui arma chevalier l'admirable Dom Quichotte de la Manche, et qui, dès sa jeunesse, s'était, disait-il, adonné à cet honorable exercice, *faisant de tous côtés du pis qu'il pouvait, sollicitant les veuves, abusant des jeunes filles, dupant les niais, etc.*

Une grande partie de la dot considérable que Bona avait reçue fut bientôt dissipée: il expatria sa femme, après en avoir eu un enfant. Il l'emmena à Warsovie, et de là à Dantzik, où il l'abandonna enfin entière-

ment, après s'être emparé de ses diamans, et de quelques bijoux précieux qui pouvaient lui rester.

Il se rendit à Paris en 1737 ; et quoiqu'il ne fût alors au service d'aucune puissance, il y prit la qualité de *colonel du régiment du Prince Royal, infanterie.* Il y fit naturaliser *Sébastien Bona*, son fils aîné, premier fruit de son mariage avec Marie-Anne Simonet. Il avait eu deux autres enfans de sa première femme ; l'un était mort en bas âge ; il avait abandonné l'autre en Pologne.

Depuis cette époque, Vespasien Bona fut errant et fugitif jusqu'à la fin de 1741, et ces quatre années de sa vie sont couvertes des ténèbres les plus épaisses.

Pendant cet intervalle, l'infortunée dont il avait empoisonné l'existence retourna dans sa patrie ; et, secondée par le crédit de sa famille, et notamment par le sieur Heinke, chanoine de la cathédrale de Warsovie, elle parvint à obtenir, en l'absence de Bona, une sentence qui annullait son mariage. Cette sentence fut rendue en 1738, par un juge délégué par l'évêque de Warmie : malheureusement cette sentence était infectée des abus les plus révoltans, et le mariage n'était pas légalement dissous.

D'abord, le jugement fut rendu en l'ab-

sence de l'époux ; il est vrai qu'un procureur parut pour lui ; mais le procureur demanda avec instance que le mariage fût annullé ; donc le jugement fut rendu de concert, ce qui constitue l'abus le plus caractérisé.

En second lieu, ce jugement est fondé sur la violence. Or, il est prouvé par la sentence du Consistoire de Kœnisberg, que ce mariage n'a point été l'effet de la violence, et qu'il a été contracté librement.

La sentence rendue par le chanoine de Warmie était donc nulle, et les liens des deux époux n'étaient point brisés ; mais l'un et l'autre ayant intérêt de se croire libres, il fallait nécessairement qu'une troisième personne, ayant un intérêt différent, démontrât la nullité de cette sentence, et c'est ce qui arriva sept ans après.

Enfin Bona, devenu invisible pendant quatre ans à peu près, reparaît en Suède vers la fin de l'année 1741. Il ne lui manquait que de parcourir ce pays, pour rendre son tour de l'Europe complet ; mais cette dernière course lui ouvrait une source abondante de fraudes, qu'il sut employer utilement, pour tromper tous ceux sur la fortune desquels il avait des vues. Ce qu'il

y a de vraiment étonnant, c'est l'adresse avec laquelle il savait s'attirer la confiance même des souverains. Après avoir erré, par les ordres de la cour de Suède, dans différens pays, de retour à Stockolm, il obtint pour récompense un brevet de général-major *ad honores*, sans appointemens. Heureusement ces récompenses ne coûtent rien au trésor public; mais Bona se consolait du défaut d'honoraires par la certitude de faire de nouvelles dupes, à l'aide du titre dont il était décoré, titre qu'il attribuait à sa naissance et à son mérite personnel et militaire.

Persuadé qu'il trouverait à Paris, plus qu'ailleurs, les occasions d'augmenter sa fortune, ou, pour mieux dire, de continuer à vivre aux dépens des hommes crédules (car il thésaurisait peu), il se détermina à se rendre en cette ville en 1745. Paris est le théâtre des grandes occasions. Des inconnus peuvent facilement s'y annoncer comme des personnages importans. Peut-être des aventuriers auraient-ils moins beau jeu, aujourd'hui que la police, mieux administrée, exerce la surveillance la plus active; mais alors des étrangers pouvaient aisément en imposer, et pourvu qu'ils fissent beaucoup de dé-

pense, on s'inquiétait fort peu des titres sous lesquels ils s'annonçaient (1).

---

(1) La création de la charge de lieutenant-général de police de la ville de Paris, date du 15 de mars 1667. Cette charge fut créée en faveur de M. de la Reynie, qui fut installé le 19 du même mois. Louis XIV voulait en faire un ministre; ses ministres s'y opposèrent. M. de la Reynie posséda cette charge pendant trente ans, et ne s'y fit point un nom. Si l'on considère pourtant qu'au moment où il entra en exercice, il n'existait dans Paris ni guet, ni lanternes, que la plupart des rues n'étaient point pavées, on concevra qu'il eut de l'occupation. Les vols étaient nombreux et fréquens.

En 1697, le fils d'un ambassadeur, le petit-fils d'un cordon bleu, un homme qualifié, fut nommé lieutenant de police. Il illustra sa place par des moyens qui ne tenaient rien du hasard, ni du jeu de la naissance. Il avait du génie : le génie est bien partout; rien ne lui paraît minutieux; il dirige les élémens qui l'entourent; il en crée quand il n'en trouve pas. Tel fut le marquis d'Argenson, surnommé *le Sévère*. Il construisit lui-même tous les rouages de cette machine compliquée; il en monta les ressorts, il y appliqua le mouvement; et l'ouvrage fut si régulier, qu'il marcha de lui-même comme les trépieds de Vulcain.

M. d'Argenson fut, par la suite, nommé garde-des-sceaux : il apporta, dans les orages de la régence, les mêmes vues et le même sang-froid qu'à la lieutenance de police; partout il était à sa place.

Une circonstance avait favorisé le projet de Vespasien Bona, et lui permettait de paraître avec éclat dans la capitale. Sébastien Bona, son fils, venait de recueillir la succession de la dame Simonet, sa bisaïeule : Bona père s'était emparé d'une partie de l'argent provenant de cette succession; la somme pouvait monter envi-

---

Il mourut en 1721. Fontenelle fit son éloge, et, dans cet éloge, se trouve le tableau des devoirs du magistrat qui veille à la police.

D'Argenson eut des successeurs; mais il ne leur légua point son génie. On distingue cependant parmi eux M. de Sartines.

La liste chronologique de ces magistrats n'est pas très-longue. La voici :

MM. de la Reynie (en 1667); — d'Argenson (en 1697); — de Machault; — d'Argenson (le comte); — Baudri; — d'Ombreval; — Hérault de Séchelles; — Marville (en 1739); — Berryer (en 1747); — Bertin; — de Sartines (en 1759); — Lenoir; — Albert; — Lenoir (une seconde fois); — de Crosne.

La lieutenance de police fut supprimée à la révolution : on la recréa sous le titre plus décent de *ministère de la police*. Elle réunit aujourd'hui, à tous les avantages qu'on en retirait sous d'Argenson *le Sévère*, toute la perfection que le temps et l'expérience ont permis de lui donner.

ron à deux mille écus, et cette somme, jointe à celle de trente-quatre louis d'or, qu'il avait empruntés au sieur Laurez, à Avignon, le mit en état de faire quelques avances indispensables pour pouvoir jouer, avec succès, le rôle d'un grand seigneur opulent.

Il acheta, en passant à Lyon, six habits richement galonnés, et y laissa son fils en pension chez un boulanger, nommé *Palais*. De là, il se rendit à Paris, et descendit à l'hôtel de Suède, rue de Tournon, faubourg Saint-Germain.

Il n'eut cependant point assez d'audace pour se présenter dans les maisons distinguées, dont le nom qu'il portait, la famille dont il se disait issu, et le grade dont il était décoré, semblaient lui ouvrir les portes. Les personnes recommandables par une origine ou par une fortune éclatante, regardent de plus près sur la naissance, et ne croient pas un aventurier sur parole. Les maisons illustres, qui n'ont pas besoin de remonter leur fortune par une mésalliance, ne s'allient qu'avec ceux dont la naissance est universellement reconnue, sur laquelle il n'y a aucune équivoque, aucune recherche à faire, en un mot, qui sont publiquement en possession de leur état. Ceux qui ont l'ambition d'acheter,

par leurs richesses, une alliance honorable, ont la même délicatesse, et ne risquent pas de verser leur fortune dans les mains d'un aventurier qui, bien connu, mettrait le comble à l'obscurité dont ils veulent sortir, et qui, loin de leur procurer la protection qu'ils recherchent, ne ferait qu'exciter contre eux les murmures et les perquisitions.

Bona fit toutes ces réflexions, et crut devoir se borner au commerce de la bourgeoisie. Ce fut dans cette classe qu'il entreprit de mettre à contribution ceux que leur peu d'expérience laisse tromper par un extérieur imposant, et par des discours et un ton adaptés à leur facile crédulité.

Au mois d'avril 1745, Vespasien Bona fut introduit chez un sieur Jamet, par M. de Simoni, capitaine dans le régiment de Poitou. Cet officier avait connu madame Jamet à Metz, et était lié avec plusieurs de ses parens, qui, comme lui, étaient au service. Il ne connaissait Bona que parce qu'ils logeaient dans le même hôtel, et qu'ils prenaient ensemble leurs repas; mais il était loin d'imaginer qu'il pût y avoir la plus légère indiscrétion dans sa démarche, en présentant, dans une maison honnête, un officier étranger,

dont l'extérieur annonçait un homme d'un rang distingué.

La dame Jamet avait épousé, en premières noces, M. du Pasquier, fermier-général de Lorraine. Une fille unique de ce premier lit vivait à Paris, avec les sieur et dame Jamet. M. du Pasquier, son père, qu'une mort prématurée avait enlevé en Lorraine, dans un temps où il jouissait de la plus grande considération, lui avait laissé une fortune honnête, qui la mettait à portée de contracter un mariage avantageux.

Dès la première visite que Bona rendit dans cette maison, il fonda les plus belles espérances sur les avantages que cette connaissance pourrait lui procurer; il résolut de se lier intimement avec cette famille, et comme son objet était de séduire mademoiselle du Pasquier et les parens, à l'autorité desquels elle était soumise, il crut qu'un moyen infaillible, pour réussir dans ses vues, était de donner les plus grandes idées de sa naissance, de ses dignités et de sa fortune. Il s'annonça, en conséquence, sous le titre de comte de Bona, seigneur italien, et parent du cardinal de ce nom. Il ajouta que non seulement le roi de Suède lui avait conféré le titre de général-major, mais qu'il était,

de plus, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom au service de cette couronne; que ses emplois militaires en Suède lui rapportaient quatre mille écus par an; mais qu'indépendamment de ces revenus, il avait des domaines réels et considérables; savoir : trois terres en Lombardie, et un hôtel magnifique, situé dans la ville de Brescia, sa patrie, et que ces biens lui produisaient environ vingt mille livres de rente.

Ces mensonges furent appuyés par une infinité d'autres fables qu'il serait trop long de rapporter. Celui qui fait un mensonge, dit Pope, ne sent point le travail qu'il entreprend; car il faut qu'il en invente mille autres pour soutenir le premier.

Bona se détermina cependant à fréquenter quelques personnes de la première considération. Cela pouvait donner du relief à ses projets, sans l'exposer à aucun danger. Du moment où l'on n'était point intéressé à le connaître particulièrement, aucun motif n'empêchait qu'on le prît pour ce qu'il prétendait être. Les seuls intéressés étaient les sieur et dame Jamet, et la demoiselle du Pasquier; mais il avait inspiré à la mère et à la fille une confiance qui ne permettait pas qu'elles conçussent le plus léger doute sur la vérité de ses récits.

Le baron de Shefer, ministre de Suède à la cour de France, était celui auquel il rendait le plus fréquemment visite ; aussi avait-il soin de parler en toute occasion de ses correspondances avec différens ministres qu'il ne connaissait que de nom. Il faisait sonner extrêmement haut sa prétendue qualité de comte de Bona ; en un mot, un extérieur opulent, une figure avantageuse, un air imposant, une certaine intrépidité de bonne opinion sur soi-même, et surtout ce ton de confiance qui ne doit jamais abandonner ceux dont l'industrie est le seul patrimoine : tels étaient les dehors sous lesquels Bona se présentait : l'éclat dont il était revêtu déguisait l'obscurité de sa naissance ; des discours où il faisait paraître avec art la noblesse d'un grand seigneur et la franchise d'un honnête homme, une imagination fertile, inépuisable même en expédiens pour concilier les fables qu'elle inventait : tous ces talens venaient à son secours, suivant les conjonctures, et mettaient sa probité à couvert de tout soupçon.

Bona avait donc pour objet d'éblouir, par le faux éclat qui l'environnait, les sieur et dame Jamet, et de séduire la demoiselle du Pasquier ; c'était là où tendaient toutes les vues de cet homme expert en intri-

gues. Jamais occasion ne lui parut plus digne d'exercer ses pernicieux talens.

En effet, il voyait dans la demoiselle du Pasquier la réunion des qualités les plus séduisantes; les grâces de la figure, les agrémens de l'esprit, la douceur du caractère, plusieurs talens dont le prix est infini, quand ils sont joints à celui d'en connaître les bornes, et généralement tous les avantages qu'on peut se promettre d'un naturel heureux, secondé par l'éducation.

Mais les charmes qui captivaient réellement Vespasien Bona, la qualité qui effaçait à ses yeux toutes les autres, était celle de fille unique, avec une dot de soixante mille livres.

Quels artifices n'employa-t-il pas pour réussir dans ses desseins! Vrai Protée, on le vit prendre successivement mille formes différentes : jamais personnage de théâtre ne joua son rôle avec tant d'art.

Il avait soin de faire entrevoir à la dame Jamet et à la demoiselle du Pasquier, sa fille, la perspective la plus brillante. Il parlait avec une complaisance infinie de son brevet de général-major, de ses vastes domaines en Lombardie, de la succession d'un frère opulent et sans enfans, qu'il ne pouvait manquer de recueillir un jour,

suivant l'ordre de la nature; ainsi, ses titres, ses habits, ses liaisons illustres, sa prestance, l'assiduité de ses visites, tout semblait déposer en sa faveur.

Mais la demoiselle du Pasquier pouvait craindre qu'un mari d'un rang si élevé ne changeât peut-être un jour de sentimens pour elle. Bona, dans la vue de calmer ses inquiétudes à cet égard, se représentait sans cesse comme le mari le plus tendre et le plus constant. L'hypocrisie ne fut jamais poussée plus loin. Il se rappelait quelquefois le souvenir de sa première femme, morte depuis onze ans : c'était alors que, dans une effusion de tendresse, on le voyait verser des larmes qu'il croyait devoir encore à la mémoire de la défunte. Une perte qui lui avait été si sensible avait pour jamais, disait-il, banni de son cœur toute idée de mariage; mais il n'appartenait qu'à la demoiselle du Pasquier de le faire changer de résolution; elle seule déconcertait toute sa philosophie !..... En sorte que la défaite du sieur Bona semblait être l'ouvrage du mérite et des grâces réunis.

L'hypocrisie sert peu, dit Sénèque; la teinte légère d'un enduit extérieur n'en impose qu'à peu de gens. La vérité, de quelque côté qu'on la regarde, est toujours la même. La fausseté n'a pas de con-

sistance; le mensonge est transparent : avec de l'attention, on peut voir au travers.

Sénèque pouvait avoir raison; mais Sénèque eût peut-être été la dupe de Vespasien Bona; il était parvenu à se contrefaire au point de donner le démenti le plus formel à la maxime du philosophe de Cordoue.

Il n'est donc point étonnant qu'il eût réussi à en imposer à la dame Jamet, à l'éblouir par le tableau brillant de son opulence et de ses dignités; mais ce qui a droit de surprendre, c'est qu'il fût également parvenu à séduire la demoiselle du Pasquier, qui, comblée des dons de la nature et de la fortune, pouvait espérer de trouver un établissement plus analogue à son âge. Vespasien était dans son onzième lustre, et ce n'est point à l'âge de cinquante-cinq ans qu'on peut se flatter d'inspirer de l'amour à la beauté qui compte seize à dix-huit printemps.

Mais nous l'avons dit : Vespasien Bona était d'une taille assez avantageuse, d'une figure agréable et distinguée; une mise riche et élégante, une toilette recherchée, une tournure imposante, beaucoup de fraîcheur et le coloris de la santé, le rajeunissaient d'une dixaine d'années : aussi se donnait-il effrontément quarante-cinq ans.

Son acte de naissance, nécessaire à l'époque de la célébration du mariage qu'il projetait, pouvait le trahir ; mais il y avait pourvu. Un faux ne l'effrayait pas, et sur son extrait baptistaire, après le terme *nonogésimo* (quatre-vingt-dix), il avait ajouté celui *nono* (neuf), de sorte que sa naissance, dont l'époque véritable était l'année 1690, se trouvait placée en 1699.

Les artifices de cet intrigant étaient si bien concertés, qu'en peu de temps il réussit dans ses vues. La mère et la fille, séduites également, regardèrent ce mariage comme une de ces faveurs rares de la fortune qu'il ne fallait pas laisser échapper.

Le sieur Jamet prenait cependant, au bonheur de la demoiselle du Pasquier, une part trop réelle, pour ne pas faire ses représentations sur les justes sujets de défiance que les discours du sieur Bona lui donnaient : peut-être avait-il lu Sénèque. Il ne put dissimuler à la dame Jamet et à sa fille, ses inquiétudes sur différens inconvéniens qui pouvaient être les suites de la disparité d'âge, de l'éloignement du pays où le sieur Bona était né, du peu de certitude et de réalité qu'on voyait dans sa fortune, et même dans sa naissance. Mais tous ces discours parurent dictés par une prudence trop inquiète ; les propositions du

sieur Bona furent acceptées, et son mariage avec la demoiselle du Pasquier fut arrêté.

En conséquence, le 19 de mars 1745, le contrat de mariage fut passé par devant notaires. Cette pièce est infiniment curieuse. Supposition de noms, d'état, d'âge, de qualité, tout s'y trouve.

D'abord, le futur juge à propos de se décorer de plusieurs noms qui ne lui appartiennent point. Suivant son extrait baptistaire, il s'appelle *Vespasien*, et dans son contrat de mariage, il prend les noms de *messire Vespasien-Sébastien-Félix*. Il est fils d'*Octave Bona*, marchand d'orviétan, et prend la qualité de COMTE DE BONA. Il joint à son titre de général-major des armées de Suède, celui de *colonel d'un régiment d'infanterie de son nom*, titre qui ne lui a jamais appartenu. Il se dit veuf de *Marie-Anne Simonet les Tournelles*; mais il ne fait aucune mention de son mariage avec *Dorothée-Thérèse Heinke*. Il déclare *qu'il n'a qu'un fils du premier lit*, tandis qu'il est constant qu'il avait *une fille* qui existait encore à Warsovie, et qu'il avait abandonnée (1).

---

(1) Ce fait fut attesté par une déclaration authentique de l'abbé Simonet, prêtre habitué de

Pour sûreté de la dot de soixante mille francs qu'il reçoit de son épouse, il hypothèque *la part qu'il possède par moitié, avec le* COMTE DE BONA, SON FRÈRE, dans trois terres *situées en Lombardie, l'une à Chrizzolin, l'autre à Castrezatto, l'autre à Fontiniago, et dans une ménagerie et terre au bourg de Ronato; plus, sur un hôtel magnifique situé à Brescia, le tout rapportant quatre mille écus monnaie du pays,* ce qui équivaut à vingt mille livres de rente.

Aucun de ces domaines n'appartint jamais à Vespasien Bona.

Cet aventurier témoignait le plus grand empressement pour la conclusion de ce mariage; il semblait craindre que sa conquête ne lui échappât; il recommandait surtout un profond secret, sous prétexte qu'ayant laissé ses équipages à Lyon avec son fils, il ne pourrait procurer à sa femme, à Paris, tous les avantages que son rang et sa qualité exigeaient.

Il y eut donc une publication de bans faite à Saint-Sulpice, et, le 17 de mai 1745, Bona obtint dispense des deux autres:

Saint-Eustache, frère de *Marie-Anne Simonet*, première femme de Bona.

mais il est important de remarquer que Bona, étranger, n'étant domicilié que depuis six mois sur la paroisse de Saint-Sulpice, n'avait point le domicile paroissial requis par l'édit de 1697, ce qui entraînait un moyen d'abus.

Quoi qu'il en soit, le mariage fut célébré, le 20 de mai 1745, dans l'église de Saint-Sulpice. Bona demeura pendant huit jours à Paris, où il vécut dans le plus grand mystère, affectant de dire continuellement qu'il ne convenait point à la comtesse de Bona de paraître en public, sans avoir les bijoux, les diamans, les équipages convenables à une femme de son rang. Bona devait faire toutes ces emplettes à Milan ou à Gènes, où de riches banquiers avaient, disait-il, des fonds considérables qui lui appartenaient.

Déterminé à conduire son épouse en Italie, il semblait attendre avec impatience le moment de son départ; mais comme il prévoyait que cette route ne pouvait manquer d'entraîner une dépense considérable, pour subvenir aux frais inévitables en pareil cas, il pria la dame Jamet de lui avancer quatre mille cinq cents livres, à compte des revenus de la dot.

La dame Jamet y consentit facilement; elle comptait accompagner sa fille dans le

voyage d'Italie, et terminer cette route agréable et intéressante par une résidence de quelques mois dans les beaux domaines dont sa fille allait partager la possession.

Le 28 de mai 1745, la dame Jamet, sa fille et le sieur Bona partirent, par la diligence, pour se rendre à Lyon. Bona, probablement par la crainte de paraître déroger, par le choix de cette voiture, avait eu la précaution de se faire inscrire au bureau sous le nom du sieur Schalvat, allemand.

La dame Jamet et sa fille, arrivées à Lyon, reconnurent, mais trop tard, tous les artifices de Bona.

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

En effet, le fils du sieur Bona, suivant les discours que ce dernier avait tenus, devait l'attendre avec un carrosse, deux laquais et un cortége assez brillant; mais on ne trouva que Bona fils, logé chez un boulanger; deux particuliers, d'assez mince figure, firent maladroitement le personnage de domestiques, auquel ils ne paraissaient pas bien accoutumés; l'un d'eux même avoua le soir, sans qu'on l'en pressât beaucoup, qu'ils avaient été loués la veille.

La présence de la dame Jamet, qui n'avait pu s'empêcher de reconnaître, à ce trait et à plusieurs autres, dont on supprime les détails, les artifices du séducteur, le gênait infiniment. Il ne sut, pendant plusieurs jours, quel stratagème imaginer pour écarter ce témoin importun, et sortir librement du royaume avec la demoiselle du Pasquier; mais il multiplia tellement les mauvais procédés et les discours injurieux, qu'il ne fut plus possible de méconnaître ses vues. Il annonça très-clairement à la dame Jamet que son intention n'était point de la conduire en Italie. Il essuya de sa part les reproches les plus amers; mais ils ne lui firent aucune impression. La dame Jamet se vit dans la triste nécessité de retourner à Paris et d'abandonner sa fille.

Bona et la demoiselle du Pasquier partirent avec la plus grande précipitation pour l'Italie. On ne fera point la peinture de la vie errante du prétendu comte de Bona : après avoir fait traverser à sa victime plusieurs villes d'Italie, il fixa enfin son séjour à Bergame, dans les états de la république de Venise; mais cet homme opulent, qui possédait trois terres en Lombardie, un hôtel magnifique à Brescia, qui retirait quatre mille écus par an de ses

emplois militaires en Suède, ne dut sa subsistance qu'à l'argent que lui avait avancé la dame Jamet, et ensuite à la vente des effets les plus précieux qui appartenaient à la demoiselle du Pasquier.

L'illusion était dissipée, et cette infortunée, victime de la scélératesse de Bona, menait la vie la plus triste, pleurait amèrement son erreur et celle de sa mère, et n'envisageait qu'un avenir affreux.

De leur côté, les sieur et dame Jamet, assiégés par les plus vives inquiétudes, crurent devoir prendre des informations sur le prétendu comte de Bona, et s'entourer de lumières, à l'effet de trouver le moyen d'arracher la demoiselle du Pasquier au joug du misérable qui leur en avait si audacieusement imposé. Ils apprirent alors qu'à la vérité, il existait dans la ville de Brescia plusieurs familles nobles du nom de Bona, mais que Vespasien ne descendait d'aucune d'elles; qu'il était fils d'un marchand d'orviétan de Ronato, nommé Octave Bona; que Vespasien n'avait aucun hôtel, aucune propriété à Brescia; que loin de lui laisser à sa mort cinq à six mille écus de rente, Jean-Baptiste son frère aîné, avait laissé, en mourant, deux fils qui avaient recueilli la succession de leur père, succession qui montait au plus

à sept ou huit cents petits ducats vénitiens (six à sept cents livres monnaie de France ; que ce Vespasien était un transfuge de l'ordre des Servites, et qu'il n'avait jamais été relevé de ses vœux ; qu'en conséquence, les différens mariages qu'il avait contractés étaient nuls ; que Marie-Anne Simonet, sa première femme, dont le souvenir lui avait si souvent arraché des larmes en présence de la demoiselle du Pasquier et de ses parens, avait péri de chagrin à la fleur de son âge, par suite des violences et des dérèglemens de son indigne époux ; qu'il avait eu la barbarie d'abandonner en Pologne une fille, fruit de cette union ; qu'indépendamment de ce mariage, il en avait contracté un second en Prusse, avec la demoiselle Dorothée-Thérèse Heinke ; que cette union n'avait pas été plus heureuse que la première ; qu'après avoir dissipé la dot de la demoiselle Heinke, et s'être emparé de ses bijoux et de ses diamans, il l'avait lâchement abandonnée dans un pays étranger ; que ce second mariage n'était pas légalement dissous ; que la vie entière de Vespasien Bona n'était qu'une succession continuelle de débauches, de rapines, de fraudes et d'intrigues criminelles ; qu'il était accusé d'avoir tué un Servite à coups de couteau ; qu'il avait

abusé de la confiance d'Auguste, roi de Pologne, pour trahir les intérêts de l'Etat; qu'il ne s'était pas mieux conduit sous son successeur, Stanislas Leczinski; que partout enfin où il s'était montré, il avait laissé des traces de bassesses et de brigandages. Plusieurs écrits venaient à l'appui de ces assertions :

1° Le certificat du prieur des Servites;

2° Une déclaration authentique de l'abbé Simonet;

3° Des lettres écrites par le duc Ossolinski, grand-maître de la maison du roi de Pologne, duc de Lorraine, où il est dit que *le roi donne permission entière de procéder contre ce malheureux ;*

4° Le jugement du consistoire de Kœnigsberg;

5° Une lettre écrite, en date du 18 de janvier 1746, par le baron de Schefer, ministre de Suède à la cour de France, au chevalier Trono, ambassadeur de Venise près la même puissance, et dont la teneur suit :

« Le sieur Jamet m'ayant présenté un contrat de mariage, passé par devant notaires, à Paris, le 19 de mai 1745, entre le sieur Bona et la demoiselle du Pasquier,

belle-fille dudit sieur Jamet, et m'ayant fait connaître qu'il importait au salut de sa famille que Votre Excellence fût informée si les titres de général-major des armées de Suède, et colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, que le sieur Bona a pris dans son contrat de mariage, lui appartiennent véritablement ou non, je n'ai pu me dispenser de rendre, en cette occasion, hommage à la vérité; et, pour cet effet, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous déclarer que le sieur Bona n'est point actuellement au service du roi, mon maître; qu'il est vrai néanmoins qu'il a obtenu, en le quittant, un brevet de général-major, qui l'autorise à prendre ce titre; mais que celui de colonel d'un régiment d'infanterie de son nom est d'autant plus usurpé, qu'il n'a jamais eu aucun régiment à commander en Suède.... »

Cette lettre, ainsi que quelques autres que nous relaterons, fut la suite du parti que prirent les sieur et dame Jamet. Ils implorèrent la protection du roi auprès de la république de Venise : leurs plaintes furent favorablement écoutées. Le ministre des affaires étrangères en conféra avec l'ambassadeur de la République à la cour de France; et ce ministre se chargea de né-

gocier avec les inquisiteurs d'Etat, en qui résidait la puissance suprême pour les matières et les crimes d'Etat, la réclamation de la demoiselle du Pasquier.

L'intervention des puissances aurait dérouté tout autre imposteur, moins adroit, moins effronté que Bona. Il entreprit de faire tête à l'orage; et, nouveau Mascarille, il embrouilla tellement les faits, qu'il faillit mettre les inquisiteurs d'Etat dans l'impuissance de prendre une détermination à cet égard.

Dans le nouveau roman qu'il imagina, les faits étaient tellement dénaturés, qu'il était impossible de s'y reconnaître et de débrouiller cette espèce de chaos.

Le père de la demoiselle du Pasquier se nommait *Schiarzy;* sa mère portait le nom de *Rouette.*

La mère avait donné à sa fille une dot de cent vingt mille livres; elle avait, de plus, fait une cession d'une autre somme de cent vingt mille livres, à la charge, par Bona, de lui faire une pension sa vie durant.

Ces deux sommes, faisant un total de deux cent quarante mille livres, étaient placées sur des banquiers de Paris.

Bona avait tiré, sur les sieur et dame Jamet, des lettres de change, pour tou-

cher cet argent par le banquier Lanzonno, de Bergame.

Les mémoires de France annonçaient, au contraire, que le père de la réclamante se nommait *du Pasquier,* fils de *Jacques du Pasquier,* procureur du roi à Pontigny, en Bourgogne; qu'il avait épousé, en Lorraine, la demoiselle *d'Asfulle,* fille d'un avocat; que, de ce mariage, était née la demoiselle du Pasquier, victime de la scélératesse de Bona; que le sieur du Pasquier était mort à Nancy, en 1738, âgé de trente-cinq ans; que la demoiselle d'Asfulle, sa veuve, avait épousé en secondes noces le sieur Jamet; que la dot de la demoiselle du Pasquier consistait en une somme de soixante mille francs, payable, à elle et à son mari, aux termes du contrat de mariage, en date du 19 de mai 1745, *lorsqu'ils auront trouvé à faire des acquisitions dans la province de Brescia, en Lombardie.*

On voit que ces deux versions étaient totalement contradictoires, et qu'il était difficile d'asseoir un jugement dans une affaire où tous les noms étaient défigurés, et où la fraude était enveloppée dans des nuages si épais, qu'il était impossible de la découvrir.

Le gouvernement vénitien fit faire une

enquête secrète, de laquelle il résulta, avec certitude, que Bona faisait *très-mince figure*; qu'il ne payait point dans les auberges où il logeait successivement; et enfin, qu'il allait être évincé d'un fonds dont il avait fait l'acquisition dans les environs de Bergame, faute de paiement du prix.

Ces renseignemens ne suffisaient pas pour faire arrêter Bona, et le gouvernement de Venise écrivit en France, pour demander des éclaircissemens sur le roman imaginé par cet imposteur. On envoya de France le contrat de mariage et les autres pièces qui pouvaient faire connaître la vérité des faits. En conséquence, les inquisiteurs d'Etat, pleinement convaincus des manœuvres frauduleuses et criminelles de cet aventurier, donnèrent des ordres pour le faire arrêter. Il parvint à se soustraire, par la fuite, au décret lancé contre sa personne, et se réfugia à Milan avec la demoiselle du Pasquier. L'ambassadeur de Venise rendit compte de cet événement au sieur Jamet, en lui témoignant ses regrets de ce que la fuite de Bona mettait obstacle à la détermination prise par le gouvernement vénitien. « Au surplus », ajoutait-il, « le « gouvernement m'ordonne de vous dire « que, si cet homme reparaît avec la de-

« moiselle votre fille dans les Etats de la « domination de Venise, on peut être sûr « qu'il les fera arrêter ».

Bona ne put faire un long séjour dans le Milanais; il se vit forcé de rentrer dans les Etats de Venise. Les ordres qui avaient été donnés par les inquisiteurs furent exécutés. Il fut conduit dans les prisons de Brescia. La demoiselle du Pasquier fut déposée dans le château du podestat de Bergame. La comtesse de Giovanelli, épouse du podestat, eut pour elle tous les égards qu'une jeune personne, aimable et malheureuse, semble être en droit d'exiger.

Aussitôt que les sieur et dame Jamet furent instruits de cet heureux événement, ils prirent toutes les mesures nécessaires pour procurer le retour de la demoiselle du Pasquier en France. La dame Jamet crut devoir saisir l'occasion qui se présentait de réparer la faute qu'elle pouvait avoir à se reprocher dans le consentement donné au mariage de sa fille. Elle partit de France, au mois de mai 1746, sans autre escorte que celle d'un domestique, pour se rendre en Italie. Munie d'une lettre de créance de l'ambassadeur de Venise pour le podestat de Bergame, et de tous les passeports nécessaires, elle arriva, au mois de juin,

à Bergame, d'où elle ramena sa fille en France.

La demoiselle du Pasquier respire ; elle n'est plus au pouvoir de l'imposteur qui surprit sa bonne foi, sa tendresse, et qui ne peut plus lui inspirer d'autre sentiment que celui du mépris.

Au bout de quelques mois passés dans les prisons de Brescia, Bona fut relâché, et se rendit en Lorraine, où il s'était flatté de trouver un asile ; mais il eut ordre de sortir de Nancy. Il écrivit à M. de la Galaizière, pour le prier de faire révoquer cet ordre : ce dernier en rendit compte au roi Stanislas, qui déclara que son intention était que cet ordre fût exécuté.

Le chevalier de Solignac, secrétaire de ce prince, écrivit même, à ce sujet, au sieur Jamet, la lettre suivante, datée de Lunéville, le 14 de janvier 1747 :

« L'homme dont vous me parlez est un fripon, *per omnes casus*. J'ai ouï dire en Pologne qu'il était fils d'un *speziale*, ou droguiste. Sa fureur a toujours été de se donner pour un homme de qualité. Encore, s'il soutenait ses airs de grandeur par des sentimens nobles ! mais c'est un fourbe et un coquin. Je sais quel est votre

malheur de l'avoir connu, et je compâtis sincèrement à vos peines.....»

La dame Jamet interjeta appel comme d'abus de mariage de la demoiselle du Pasquier, et elle eut la consolation de voir sa fille applaudir à cette démarche, et se joindre à elle, sous l'autorité d'un tuteur *ad hoc*.

L'aventurier, auquel la dissolution de son mariage eût enlevé une dot de soixante mille francs, entreprit encore d'en démontrer la légalité. On m'accuse, dit-il, d'avoir pris de faux titres, une fausse qualité. Mon nom de famille est Bona. J'appartiens, en effet, à l'illustre maison de ce nom. La force des événemens a privé mes auteurs des moyens de soutenir avec éclat ce nom recommandable. Mais l'objet du commerce de mon père n'a été que de ramener sa maison à son ancien état de splendeur. Il est prouvé que je suis autorisé à prendre le titre de général-major des armées de Suède. Je n'en ai donc imposé ni sur mon nom, ni sur ma qualité. Si ma fortune n'est pas aussi considérable que je l'ai annoncé, ce n'est point un motif suffisant pour faire casser un mariage contracté librement. Je n'ai point touché

la dot ; il est stipulé qu'elle doit servir à faire des acquisitions en Lombardie. Je n'ai donc point dépouillé celle dont je suis l'époux.

On m'objecte les vœux que j'ai prononcés dans l'Ordre des Servites ; mais j'en ai été affranchi par une sentence de la nonciature de Venise : donc j'étais libre de contracter un mariage.

On m'objecte encore que je n'ai pas fait mention de mon second mariage ; mais cette omission ne peut rien opérer contre la validité du troisième, puisque ce second mariage avait été annullé par le jugement prononcé, en 1738, par le juge que l'évêque de Warmie avait délégué à cet effet. J'étais donc dégagé des liens de mon second mariage ; j'étais donc libre d'en contracter un troisième.

Nous n'entrerons point dans la discussion de tous les moyens de droit dont on fit usage, pour prouver, d'une part, que la sentence du juge de Warmie était abusive et nulle ; et, d'une autre part, qu'il y avait abus dans le troisième mariage contracté par Bona avec la demoiselle du Pasquier ; abus dérivant : 1° du défaut de présence du propre curé ; 2° de l'erreur sur la personne ; 3° de la profession de reli-

gion. M. Lebret, avocat-général, qui porta la parole dans cette cause, s'attacha à prouver que l'engagement de Bona dans l'Ordre des Servites était seul suffisant pour opérer la nullité du mariage que l'on attaquait. Conformément à ses conclusions, par arrêt du 30 de juin 1747, rendu en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, la Cour continua la cause au lendemain de la Saint-Martin, époque à laquelle Bona serait tenu de rapporter la sentence de la nonciature de Venise, qui l'avait relevé de ses vœux.

Par arrêt du 25 de janvier 1748, sur les conclusions du même magistrat, faute par Bona d'avoir rapporté cette sentence, le mariage fut déclaré nul et abusif, et Bona condamné, par corps, au rapport de toutes les sommes qu'il avait reçues, et en mille livres de dommages et intérêts.

Cet arrêt annullait tacitement les deux premiers mariages, et ratifiait, en quelque sorte, ce que la sentence du juge de Warmie avait d'irrégulier; mais il ôtait la légitimité aux enfans du premier lit.

Que devint Bona? Dans quelle partie du monde alla-t-il porter sa funeste industrie? Nous l'ignorons : mais il est à présumer qu'il ne trouva plus de victimes. L'Europe entière connaissait son nom et

ses aventures : il était l'objet du mépris général.

« Quand une fois on a trompé, on ne « peut plus être cru de personne : on est « haï, craint; et l'on est enfin attrapé par « ses propres finesses ».

(FÉNÉLON.)

CRIME DE PÉCULAT.

JUGEMENT

DE

LOUIS DE MARILLAC,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières qu'il n'accorde pas aux autres hommes, puisque vous avez condamné le maréchal de Marillac à mort.

(*Paroles adressées aux juges par le cardinal de Richelieu.*)

ENTRE tous les traits odieux dont la vie du cardinal de Richelieu est semée, il n'en est pas de plus révoltant que l'acharnement avec lequel il persécuta le maréchal de Marillac. Le jugement de ce guerrier offre un exemple effrayant du pouvoir monstrueux de ce ministre, de l'abus qu'on fit des lois, et des manœuvres que la haine, la ven-

geance et la calomnie mirent en œuvre, pour conduire au dernier supplice un homme, à peine coupable d'une faute que la justice la plus sévère n'a jamais punie de la privation de la vie.

Louis de Marillac était originaire d'Auvergne, et neveu de Charles de Marillac, évêque de Vienne, que François Ier honora de sa confiance, et nomma chef de son Conseil privé (1). Louis de Marillac prit le parti des armes; il fut d'abord attaché à Henri IV, en qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre. Après l'assassinat de ce bon roi, il épousa Catherine de Médicis, demoiselle italienne, issue d'une branche de cette maison illustre, mais différente de celle du grand-duc de Médicis. Ce mariage, qui l'alliait à cette maison, lui procura la protection de Marie de Médicis, régente du royaume. La reconnaissance l'attacha invariablement à cette princesse. Brave jusqu'à la témérité, il se fit particulièrement remarquer par Louis XIII, au

(1) Charles de Marillac mourut en 1560. On a de lui des Mémoires qui n'ont jamais été imprimés, mais que l'on trouve manuscrits dans plusieurs bibliothèques. Le chancelier de l'Hôpital, son ami intime, lui adressa un poëme sur l'amitié qui les unissait.

siége de Privas, en 1629; et le roi lui donna, après la prise de cette ville, le bâton de maréchal de France. Il avait reçu précédemment une autre récompense de ses services, celle de lieutenant de roi du gouvernement de Verdun, dont il avait fait rétablir les fortifications.

La vie de Marillac étant toute militaire, nous ne nous arrêterons pas à rendre compte des nombreuses affaires auxquelles il a pris part, ni des faits d'armes par lesquels il s'est distingué pendant quarante ans. Ce détail appartient à l'histoire de sa vie, et nous ne devons parler que des faits relatifs à sa fin malheureuse.

La reine-mère, qui avait élevé le cardinal de Richelieu à la dignité de premier ministre, dans la persuasion qu'elle régnerait toujours par lui, faisait une expérience cruelle de l'ingratitude de cet homme ambitieux; il épiait le moment favorable de lui faire perdre la faveur du roi. Une maladie, qui surprit le monarque à Lyon, en rentrant de conquérir la Savoie, et qui l'obligea à s'arrêter dans cette ville, offrit à Marie de Médicis ce moment tant désiré. Elle réunit toutes les personnes qui lui étaient attachées pour les consulter sur la marche à tenir. La princesse de Conti, les duchesses d'Ornano et d'Elbeuf, la com-

tesse du Fargis, Vautier, premier médecin de la reine; le maréchal de Marillac, le garde-des-sceaux, son frère, et une infinité d'autres personnages recommandables par leurs noms ou leurs dignités, formaient cette réunion. Comme on craignait que le roi ne succombât à sa maladie, il ne fut question que du sort qu'on réserverait au ministre, en cas de mort du monarque. Les avis se partagèrent : les uns furent pour la détention à perpétuité; les autres pour faire périr le cardinal : le maréchal de Marillac fut pour ce dernier moyen. Richelieu, qui avait des espions partout, fut instruit dans le plus grand détail de ce que chaque personne avait dit dans ce comité; et quand il fut sorti triomphant de cette affaire, il jura de traiter chaque personne de la même manière qu'elle avait résolu de le traiter lui-même. Ainsi Vautier et le garde-des-sceaux furent enfermés; ainsi Marillac fut mis à mort. Mais n'anticipons pas sur les événemens.

Richelieu, qui avait été averti par Saint-Simon de ce qui se tramait contre lui, s'approcha du lit du roi, feignant de n'avoir d'autre inquiétude que celle que lui causait l'état de son maître. Le roi, à qui Saint-Simon avait dit ce qui s'était passé chez la reine-mère, assura le cardinal qu'il pou-

vait être tranquille et ne pas craindre ses ennemis; qu'afin de le mettre hors de leurs atteintes, il avait demandé à Montmorenci de le conduire en Languedoc, et que ce duc avait promis de l'y mener lui-même. Le cardinal, qui avait le don des larmes, remercia le roi en pleurant et sortit. En quittant le monarque, Richelieu, pour plus grande sûreté, fut trouver le maréchal de Bassompierre, à qui il confia ses inquiétudes, et le pria de lui assurer les Suisses dont il était colonel, en cas que le roi vînt à mourir. Le maréchal s'excusa de ne pouvoir disposer des Suisses dans cette circonstance. Le cardinal se vengea quelque temps après de ce refus, et d'une manière aussi indigne qu'injuste.

Une crise heureuse ayant rendu la santé au roi, la reine-mère et son conseil s'arrêtèrent au projet de faire renvoyer le ministre. Marie de Médicis en fit la demande à son fils. Louis XIII y consentit; mais il la pria de le lui laisser encore quelque temps. La reine-mère n'insista pas, et se contenta de la parole du roi. La Cour quitta Lyon pour retourner à Paris, et les militaires furent rejoindre l'armée.

Le roi étant arrivé à Paris avec toute la Cour, la reine-mère lui rappela sa promesse d'éloigner le ministre. Elle fut très-étonnée

d'entendre son fils, non pas la refuser positivement, mais lui demander du temps, et la prier de pardonner au cardinal. La reine s'emporta à cette proposition; elle pleura, et reprocha à son fils de préférer un étranger, un intrigant à sa mère. Tout fut inutile ; le cardinal avait su entraîner le roi : il avait persuadé à ce prince craintif et jaloux que sa mère aimait mieux le duc d'Orléans que lui; qu'elle consultait souvent les astrologues pour savoir quand ce dernier monterait sur le trône. Louis XIV n'était pas encore né à cette époque.

Cependant l'imprudence que le cardinal commit, en entrant, sans y être mandé, dans le lieu où le roi était avec sa mère, faillit de renverser sa fortune. La reine-mère fut très scandalisée de l'effronterie du ministre : elle lui prodigua les épithètes les plus avilissantes, l'appela traître, et l'accusa de chercher à s'emparer du pouvoir suprême. Etourdi de tout ce qu'il entendait, Richelieu se jeta aux genoux de la reine, lui demanda pardon, et fit tout pour l'obtenir. Le roi se joignit à lui, mais aussi inutilement. On se sépara ; et le roi, plus incertain qu'auparavant sur ce qu'il devait faire, partit pour Versailles sans emmener son ministre. Marie de Médicis se crut triomphante.

Le cardinal, qui connaissait la faiblesse de Louis XIII, rentra chez lui pour se mettre en mesure de partir. Il allait donner des ordres pour tout emballer, et était décidé de se retirer à Brouage, dont il était gouverneur, lorsque le cardinal de la Valette arriva chez lui. Il le détourna du dessein de partir, et l'engagea, au contraire, à braver l'orage, en allant se présenter au roi. Saint-Simon lui envoya dire la même chose. Richelieu suivit ce conseil, et partit pour Versailles.

Les courtisans, toujours à l'affût des événemens, ayant appris ce qui s'était passé chez la reine-mère, s'empressèrent d'aller au Luxembourg lui faire leur cour. Elle s'amusa à recevoir leurs complimens; c'est ce qui la perdit. Si elle avait suivi son fils à Versailles, elle l'eût peut-être décidé à renvoyer le cardinal; elle se crut trop assurée de son triomphe.

A son arrivée à Versailles, le cardinal de Richelieu alla se jeter aux pieds du roi. En politique rusé, il témoigna combien il était affligé d'avoir encouru la disgrâce de la reine-mère; il dit qu'étant un sujet de division entre la mère et le fils, il était de son devoir de se sacrifier pour rétablir la concorde entre eux, et il demanda au roi la permission d'aller, loin de la Cour, pleu-

rer le malheur d'avoir déplu à sa bienfaitrice. Le roi lui ordonna de rester, et de continuer à le servir comme il avait toujours fait ; il l'exhorta à ne point s'inquiéter de l'inimitié que certaines personnes lui portaient, en lui promettant qu'il le défendrait contre tous.

A peine fut-on instruit à Paris de ce qui s'était passé à Versailles, que l'on s'esquiva du Luxembourg, laissant la reine-mère seule, livrée à ses réflexions. Ceux qui n'avaient pris aucune part à cette intrigue, appelèrent cette journée *la journée des dupes*.

Dès que Richelieu se vit raffermi dans son pouvoir, il ne pensa plus qu'à se venger : il remplit les prisons de ses ennemis, notamment de ceux qui avaient délibéré à Lyon, chez la reine-mère, sur le sort qu'on lui destinait. Marillac, qui l'avait destiné à la mort, fut celui sur lequel il appesantit davantage sa main de fer. Ce maréchal était alors à l'armée. Le garde-des-sceaux, son frère, lui avait dépêché un courrier, pour lui mander ce qui s'était passé au palais du Luxembourg entre la reine-mère, son fils et le cardinal ; et il lui annonçait, comme certaine et très-prochaine la disgrâce du ministre.

Marillac ne put dissimuler sa joie, et fit

part de cette nouvelle aux maréchaux de la Force et Schomberg avec qui il était logé dans le même château. Le dernier, qui était une créature du cardinal, crut sa fortune ruinée, et se retira sans souper. Les choses changèrent bien de face le lendemain. Un courrier du cardinal remit au maréchal de Schomberg un paquet qui renfermait un ordre du roi d'arrêter le maréchal de Marillac, ainsi qu'une lettre du ministre, qui lui donnait le détail du changement qui s'était opéré et de l'affermissement de sa faveur. M. de Schomberg fit part à M. de la Force des ordres qu'il avait reçus, et concerta avec lui les mesures à employer pour s'assurer sans bruit de la personne de leur collègue qu'ils aimaient tous deux.

Comme on était dans un château fort, M. de Schomberg fit d'abord lever le pont-levis; ensuite il convoqua chez lui tous les officiers auxquels il communiqua les ordres qu'il avait reçus. Afin que M. de Marillac ne pût former aucun soupçon sur cette assemblée, il dit aux officiers de se plaindre, en sortant, qu'on ne les payait pas. L'après-dîner, les deux maréchaux se rendirent avec les officiers dans l'appartement de Marillac, qui fut au-devant d'eux, et demanda à M. de Schomberg quelles nouvelles il avait reçues de la Cour. M. de

Schomberg lui présenta l'ordre du roi, en le priant de lire lui-même. Il est difficile de peindre le changement subit qu'éprouva le pauvre maréchal; il entra dans une violente colère, s'emporta contre le cardinal, lui prodiguant les épithètes les plus outrageantes.

Le maréchal de la Force essaya de l'adoucir, mais inutilement. M. de Schomberg s'approcha alors de lui et l'invita, en lui parlant à l'oreille, de quitter de lui-même son épée, et d'aller la déposer dans un cabinet, ce qu'il fit à l'instant. Si cette victime de Richelieu eût pu conserver son sang froid, il aurait pu facilement se sauver par la fenêtre de ce cabinet, sous laquelle il y avait un amas de foin; il n'avait à faire qu'un saut de six ou sept pieds. Les maréchaux, le voyant en état de prisonnier, se retirèrent avec leur suite, laissant un officier et quelques soldats pour le garder. Pontis, qui était cet officier, et qui était très-attaché à Marillac, rend compte, dans ses Mémoires, de la conduite que tint d'abord ce grand prisonnier. Nous allons le copier.

« Monsieur le marquis d'Arichy, parent de M. de Marillac, ayant eu la permission de s'entretenir avec lui, le maréchal lui dit

d'aller écrire à diverses personnes, et de ne point fermer ses lettres, pour éviter le soupçon. Cependant il me pria (Pontis) d'aller trouver le maréchal de Schomberg, pour lui demander s'il voudrait bien mettre dans son paquet une lettre qu'il désirait d'écrire au Roi. M. de Schomberg, après y avoir pensé quelque temps, me répondit qu'il le ferait de tout son cœur; mais que le courrier étant à M. le cardinal, il ne pouvait pas l'assurer qu'elle fût rendue au Roi. Il me dit ensuite, parlant de M. de Marillac : Je l'avais cru bien violent; mais je ne l'aurais jamais cru jusqu'à ce point. L'homme est bien peu de chose, quand Dieu l'abandonne. Le jugement nous manque toujours au besoin . . . . Ce grand homme fit une faute en cette occasion; car le courrier ayant entendu une partie de ce qu'il avait dit avec une trop grande chaleur contre M. le cardinal, on ne peut douter qu'il n'ait contribué lui-même à rendre sa cause plus mauvaise auprès de cette Eminence, qui ne manqua pas sans doute d'être informé de toutes choses.

« J'allai donc porter à M. de Marillac la réponse de M. de Schomberg, touchant la lettre qu'il voulait écrire au roi : et il en fit une de quatre pages, fort belle et fort

éloquente; car la douleur ne manque jamais de l'être. Dans cette lettre, il représentait au roi que ses ennemis ne s'efforçaient de le perdre, qu'à cause des bons services qu'il avait rendus à sa majesté, et qui le rendaient digne de leur haine; que le propre caractère de l'envie était d'attaquer les plus louables actions de ceux qu'elle regarde de mauvais œil; qu'elle cherche le mal dans le bien, les ténèbres dans la lumière, et le crime dans la vertu; qu'elle inspire plus de hardiesse à ceux qu'elle anime pour accuser et pour perdre les innocens, que ces innocens mêmes n'ont d'empressement pour se défendre; mais qu'il espérait de la lumière et de l'équité du roi, qu'elle ne se laisserait pas surprendre à la mauvaise volonté de ses ennemis; qu'elle jugerait, au contraire, de sa fidélité inviolable à son service par tant de témoignages publics qu'il en avait donnés jusqu'alors, plutôt que par les faux préjugés de ses calomniateurs : et qu'ainsi il se remettait entièrement entre les bras de sa justice, qui était toujours favorable aux innocens; qu'au reste il ne pouvait pas croire que, lui ayant fait l'honneur, le jour précédent, de lui envoyer une lettre si remplie de bonté, il eût pu, en un instant, être changé de telle sorte à son égard; qu'il

reconnaissait en cela la main de ses ennemis, qui se trahissaient eux-mêmes, et qui commençaient déjà à usurper son autorité royale, au même temps qu'ils l'accusaient d'avoir voulu y attenter. Il ajouta diverses choses, dont je ne puis pas me souvenir; et, me l'ayant donnée à lire, comme à une personne qu'il honorait particulièrement de sa bienveillance, il me pria de la porter à M. le maréchal de Schomberg, afin qu'il la lût aussi. M. de Schomberg, après l'avoir lue, me la rendit pour la reporter à M. de Marillac, et le prier de la raccourcir, de peur que le roi ne la lût pas, étant si longue. M. de Marillac, suivant ce conseil, la raccourcit, et la lui renvoya de nouveau. Mais M. de Schomberg, par honnêteté, ne voulut point la lire, disant qu'il savait bien que M. de Marillac n'y avait rien mis contre le respect qu'il devait au roi; ce qui le contenta fort, et le porta à se louer beaucoup de cette honnêteté de M. le maréchal de Schomberg.

« Durant toute la nuit suivante, il ne ferma point du tout l'œil pour dormir, et il ne fit autre chose que se promener, que crier, que se plaindre, qu'écrire des lettres, et les déchirer après les avoir écrites, tant était grande l'agitation de son esprit. Il se

représentait, à tous momens, l'effroyable malice de ses ennemis, et pouvait à peine se persuader qu'il y eût des hommes assez misérables pour publier de si grandes calomnies contre un innocent, ni qu'il y eût des princes assez faciles pour les croire. Il ne savait quelquefois à qui s'en prendre : et, après avoir fait diverses réflexions sur le respect qu'il devait au roi, sur la mauvaise volonté du cardinal et sur sa propre innocence, il considérait la providence de Dieu comme la souveraine dispensatrice de tous ces événemens humains ; il implorait la miséricorde et la justice divine. Enfin, il est impossible de décrire la multitude, la diversité et la violence des mouvemens presque convulsifs qui parurent, et dans son corps, et dans son esprit, pendant cette nuit fatale qui suivit immédiatement sa disgrâce. . . . .

« Mais il suffit d'ajouter ici que ce grand maréchal fut mené, jusqu'à quelques lieues de Turin, deux ou trois jours après qu'il fut arrêté; et que de là on l'envoya, avec une escorte de cinquante chevaux, à Paris ».

D'après ce récit de Pontis (1), il paraît

(1) Voltaire, on ne sait par quel motif, a nié

que l'infortuné Marillac se comporta très-impolitiquement dans les premiers momens de son arrestation ; mais cela n'a rien qui étonne. Ce maréchal était d'un caractère très-violent ; il avait eu outre beaucoup de fierté, ce qui lui avait attiré un assez grand nombre d'ennemis : attaché par reconnaissance et par esprit de justice à la reine-mère, il n'avait pas caché sa façon de penser ; mais, en brave et loyal chevalier, il n'entra dans aucune des intrigues qui eurent lieu pour renverser le cardinal de Richelieu, et il se battit toujours pour le roi, auquel il resta fidèle. Lorsqu'on fut persuadé que la maladie du monarque était mortelle, on lui demanda ce qu'on ferait du cardinal, après la mort du roi ; s'il réponpondit qu'il fallait le tuer, on devait regarder ce propos comme le mot d'un soldat ; mais on n'a jamais pu en faire un crime, ni même un chef d'accusation contre Marillac, puisqu'on n'a trouvé, dans toute sa conduite, rien qui justifiât l'importance

---

non seulement l'authenticité des Mémoires de Pontis, mais aussi l'existence de l'auteur. Il est reconnu aujourd'hui que cet officier a existé, qu'il a servi sous Louis XIII, et qu'il a écrit des Mémoires.

qu'on a cherché à donner à ce propos. Marillac, brave guerrier, fidèle à son roi, se voyant arrêté et accusé de crimes dont il est innocent, se livre à toute la violence de son caractère : c'est le premier mouvement naturel de tout individu. On dira, tant que l'on voudra, que l'innocence est calme. Nous croyons, au contraire, que l'homme sans reproche se soulève à la vue de l'injustice, et que le stoïcien est un être idéal.

Le maréchal de Marillac fut arrêté vers le 15 de novembre 1630, et il ne fut jugé définitivement que le 8 de mai 1632. Il fut d'abord emprisonné à Turin, puis à Paris; de là on l'enferma dans le château de Sainte-Menehould, ensuite dans la citadelle de Verdun; enfin il fut transféré au château de Pontoise, conduit à Ruel, maison de campagne de Richelieu, et subit son jugement sur la Place de Grève de Paris.

Plusieurs causes retardèrent le procès du maréchal. D'abord, le sort de la reine-mère : le cardinal avait à cœur de lui ôter tous les moyens de lui nuire, et il y parvint, en la faisant enfermer à Compiègne, et en la forçant à abandonner la France : ensuite, il eut à s'opposer aux mécontens qui avaient Monsieur à leur tête; enfin,

il lui fallait un motif pour mettre Marillac en jugement, et il n'en trouvait aucun : ce maréchal n'avait jamais abandonné le chemin de l'honneur ; car ce n'était pas y manquer que de ne pas aimer ce ministre.

Lorsque Louis XIII vint en Lorraine pour faire la guerre au duc Charles, et qu'il se fut emparé de Verdun, le cardinal se rappela que le maréchal de Marillac avait, en sa qualité de lieutenant de cette ville, fait rétablir les remparts. Il fit interroger les habitans, et, sur quelques propos de mécontens, il accusa Marillac d'avoir détourné, à son profit, une partie de l'argent qui avait été donné pour travailler à ces remparts. Ensuite, selon son usage, il fit nommer, par le roi, une commission composée de quatre maîtres des requêtes, de deux présidens et de douze conseillers du parlement de Bourgogne. On entendit quelques misérables auxquels on avait dicté et payé leurs dépositions, et qui donnèrent le détail de quelques abus qui avaient à la vérité été commis dans les marchés et dans les travaux de la place, mais dont les agens et les domestiques seuls de M. de Marillac avaient profité : ils en chargèrent le maréchal, qui était, tout au plus, coupable du manque de surveillance.

Le maréchal, ayant été interrogé et confronté à ces témoins, offrit de prouver la fausseté de leur accusation, ce qu'on ne put lui refuser. Richelieu, qui vit, par la tournure que prenait l'affaire, que sa victime allait lui échapper, fit révoquer la commission et congédier les juges. Il parut même, pendant quelque temps, avoir oublié le maréchal; mais il employa ce temps à prendre des moyens assurés pour assouvir sa vengeance. Les amis de Marillac, qui connaissaient le mieux l'implacable ministre, et qui ne doutaient nullement qu'il ne fît périr le maréchal, lui firent proposer de l'enlever de sa prison : il s'opposa fortement à leur dessein, les fit remercier, et attendit patiemment qu'un jugement solennel proclamât son innocence et lui rendît la liberté.

Cependant, la violation que le cardinal avait commise du droit qu'avait le maréchal de Marillac d'être jugé par les chambres du Parlement assemblées, droit qu'on avait déjà violé tant de fois, provoqua un arrêt de cette Cour souveraine, qui évoqua l'affaire du maréchal. Richelieu fit casser cet arrêt par un autre du Conseil : ce cardinal, furieux de ce qu'on voulait l'empêcher de commettre un crime de plus, fit interdire et décréter d'ajournement per-

sonnel le procureur-général Molé. Ce respectable magistrat se présenta; mais comme on vit qu'il ne voulait rabattre rien de sa gravité naturelle, on rendit un arrêt qui le déchargeait de ce décret, et qui le réintégrait dans ses fonctions.

Lorsque le cardinal eut tout disposé pour que sa victime ne pût lui échapper, il la fit conduire dans le château de Pontoise, et fit nommer, le 11 de mars 1632, une nouvelle commission pour juger le maréchal. Cette commission, composée de vingt-quatre membres, était formée de ceux des juges de Verdun, qui avaient montré le plus de dévouement au cruel ministre; le surplus avait été choisi parmi les ennemis déclarés du maréchal. On citera entr'autres, Paul Hay du Châtelet, qui avait publié une satire atroce contre les deux Marillac (1).

---

(1) Cette satire était en prose latine rimée. On croit que du Châtelet fit suggérer lui-même à Marillac de le recuser; et on prétend que Richelieu, ayant découvert qu'il avait donné ce moyen, le fit mettre en prison. On dit qu'étant allé, après sa sortie de prison, à la messe du roi, et s'étant aperçu que le monarque tournait la tête pour ne pas le voir, du Châtelet dit à Saint-Simon : « Je « vous prie, Monsieur, de dire au roi que je lui

Dès que le maréchal connut ses juges, il en récusa un grand nombre. En vain donna-t-il les moyens les plus forts de récusation; on les rejeta tous. Il y a peu d'exemples d'un plus grand mépris pour les formes de la justice, qu'on en montra dans l'instruction de ce procès. Le cardinal poussa l'impudeur au point de faire transférer M. de Marillac, et de le faire juger dans sa propre maison de campagne à Ruel : les lois de l'Eglise défendaient à un ecclésiastique d'instruire un procès criminel, et ce fut le sous-diacre Châteauneuf, garde-des sceaux, le même qui avait recueilli la dépouille du frère du maréchal, et prisonnier comme lui, qui prononça le jugement ; enfin, le cardinal de Richelieu, craignant que les juges qu'il avait choisis n'osassent pas condamner à mort sa vic-

---

« pardonne de bon cœur, et qu'il me fasse l'honneur de me regarder ». Ce propos ayant été rendu à Louis XIII, il en rit beaucoup, et accueillit fort bien du Châtelet. C'était un fort bel homme, d'un esprit ardent et plein de saillies. Il mourut en 1636, à l'âge de quarante-trois ans. C'est le premier académicien qui ait prononcé un discours de réception. On a de lui plusieurs ouvrages en vers et en prose. Ses vers ne sont pas ce qu'il a fait de mieux.

time, alla lui-même, le jour du jugement, les solliciter les uns après les autres.

Cependant le maréchal de Marillac, qui ne voyait pas dans tout ce dont on l'accusait, de quoi fouetter un page, comme il le disait lui-même, s'inquiétait assez peu de la mauvaise volonté que ses juges lui montraient. N'est-il pas inoui, leur disait-il, qu'un homme de mon rang soit persécuté avec tant de rigueur et tant d'injustice! Il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de pierres et de choux. Cet infortuné était tellement persuadé de son innocence, qu'il ne crut jamais qu'il fût possible qu'on le condamnât à la mort. Jusqu'à son dernier interrogatoire, il montra la fermeté qu'inspire une conscience sans reproche.

Ce jour, il entra encore dans le tribunal avec une grande tranquillité; mais après ce qu'on lui dit, il vit que ses juges ne prendraient pour règle de leur jugement que la volonté du cardinal. Il sortit la mort peinte sur sa figure; son corps s'affaissa tellement, qu'il fut obligé de s'appuyer sur l'officier qui le gardait. Entièrement occupé de l'injustice qu'on allait commettre, il s'écria: Où est le Dieu de vérité qui connaît mon innocence? Seigneur! où est la

providence? où est ta justice? venez, mon Dieu, à mon secours!

Pendant que le maréchal s'adressait au ciel, ses juges étaient réunis pour prononcer sur son sort. Le procureur du roi, faisant tous ses efforts pour décider les juges à opiner pour la mort, citait une ancienne loi qui condamnait le crime de péculat à la confiscation de corps et de biens. Plusieurs juges, qui conservaient encore quelqu'esprit de justice et de probité, voulurent faire observer que la confiscation de corps ne devait s'entendre que de la peine de la prison; mais on ne les écouta pas, et l'on passa tout de suite au jugement. Dix juges, sans aucun égard pour les promesses et les menaces du cardinal, opinèrent pour l'innocence du maréchal, ou pour des peines très-légères; mais treize le condamnèrent à la mort. L'usage voulait que, dans les jugemens criminels, on prît les voix trois fois de suite, et que la troisième fois on les recueillît très-lentement, afin de donner le temps de changer d'avis. Contre cet usage, à peine les voix furent-elles données une fois, que Châteauneuf, président de la Commission, prononça l'arrêt fatal, et envoya avertir le roi et le cardinal.

On fit venir le maréchal pour lui lire son arrêt. Lorsque le greffier de la Commission en fut à ces paroles, *crime de péculat, concussions, exactions. Cela est faux!* s'écria le maréchal, *un homme de ma qualité accusé de péculat!.....* Il était dit dans le même arrêt, qu'on leverait cent mille livres sur ses biens, pour les employer à la restitution de ce qu'il avait extorqué en faisant travailler aux fortifications de Verdun. *Mon bien ne les vaut pas,* dit cet infortuné; *on aura bien de la peine à les trouver.*

Dès que les parens de Marillac eurent connaissance de cet arrêt injuste, ils allèrent en poste à Saint-Germain, pour demander au roi la grâce du maréchal. Quoiqu'ils sussent que le cardinal de Richelieu était l'unique cause de leur infortune, ils crurent devoir s'adresser d'abord à lui, dans l'espoir que ce ministre tout-puissant serait satisfait d'avoir terrassé sa victime, et qu'il aurait la générosité de lui accorder la vie. Quand ils se furent humiliés devant lui, et qu'ils eurent imploré sa protection, le cardinal, jouant la surprise, dit qu'ils lui apprenaient une chose qu'il ignorait; qu'il était bien fâché que le maréchal de Marillac se fût mis dans cet état par sa faute; au surplus, *Messieurs,* ajouta-t-il, *voyez le*

roi; il est bon. Les parens du maréchal lui ayant encore demandé s'il ne leur accorderait pas la faveur d'en parler à sa majesté, le cardinal répliqua : *Je vous ai dit que vous vissiez le roi.*

Quand la malheureuse famille de l'infortuné Marillac se jeta aux pieds du roi, en lui demandant la grâce du maréchal, Louis XIII répondit qu'il verrait ce qu'il aurait à faire, et qu'ils pouvaient se retirer. Ils obéirent à l'instant : mais étant retournés le lendemain chez le cardinal, ils eurent beaucoup de peine à pénétrer jusqu'à son antichambre. A son passage, ils lui firent de profondes révérences, ce qui força le prélat à s'arrêter devant eux. *Eh bien, Messieurs,* leur dit-il, *avez-vous vu le roi?* L'un d'eux lui rapporta la réponse du roi : *Je vous conseille d'obéir au roi,* répliqua ce ministre. Un autre le supplia d'intercéder pour eux auprès de Sa Majesté. Richelieu, ne pouvant dissimuler plus long-temps, repartit d'un ton plein d'aigreur : *Je vous avais conseillé de vous retirer, puisque le roi l'avait dit; maintenant, je vous le commande de la part du roi.* Les parens du maréchal ne purent plus douter que sa mort était résolue.

Lorsque Marillac fut assuré qu'il devait mourir, il ne vit plus que l'éternité. Le 10

de mai 1532, il eut la tête tranchée sur la place de Grève de Paris. Après que le bourreau eut lié les mains à cet innocent maréchal, le chevalier du Guet, qui l'accompagnait sur l'échafaud, lui dit : « J'ai très-grand regret, monsieur, de vous voir dans cet état ». *Ayez-en regret pour le roi, et non pour moi,* répondit l'agonisant; ce furent les dernières paroles qu'il prononça.

Cette mort parut d'autant plus injuste, qu'on ne condamnait en France personne à cette peine pour crime de péculat, et que le premier jugement de cette nature s'appliquait à un maréchal de France, respectable par quarante années de services et par de nombreuses blessures, qui attestaient sa bravoure. Afin de couvrir l'odieux de ce jugement, le cardinal de Richelieu fit circuler de tous côtés que le maréchal de Marillac avait été gagné par la reine-mère, et qu'il lui avait promis de favoriser l'entrée des Espagnols; mais qu'on n'avait pas voulu le juger pour ce crime, par respect pour cette princesse. Ce qui a dévoilé toute la noirceur de l'âme du cardinal, est ce qu'il dit, quelques jours après l'exécution de Marillac, aux juges qui l'avaient condamné. « Il faut avouer que Dieu donne « aux juges des lumières qu'il n'accorde pas « aux autres hommes, puisque vous avez

« condamné le maréchal de Marillac à mort.
« Pour moi, je ne croyais pas que ses ac-
« tions méritassent un si rude châtiment ».

Après que Richelieu et Louis XIII furent morts, la mémoire du maréchal, coupable de légères concussions, et regardé généralement comme une des victimes d'un ministre tout-puissant, fut rétablie par arrêt du Parlement. Ce fut le comte de Maure, l'un des parens et des héritiers de Marillac, qui demanda la révision du procès. Il dit dans sa requête que, si le Parlement casse le jugement et réhabilite la mémoire de son parent, il est de toute justice qu'on rende à son héritier la charge de lieutenant de roi du gouvernement de Verdun, ou la somme de cent cinquante mille livres que le maréchal de Marillac avait payées pour cette charge.

MICHEL DE MARILLAC,

GARDE DES SCEAUX.

Si Michel de Marillac n'éprouva pas le même sort que le maréchal de France, son frère, c'est que la mort de ce magistrat empêcha Richelieu de commettre ce nouveau crime; car on ne peut douter que le cardinal, en faisant arrêter et emprisonner les deux frères en même temps et pour la même cause, n'ait eu l'intention de les sacrifier tous deux. Au surplus, Michel de Marillac, mort dans les fers que Richelieu avait forgés, n'en doit pas moins être considéré comme une victime de l'implacable prélat.

Michel de Marillac avait été, dans sa jeunesse, un des plus fougueux et des plus passionnés ligueurs. Tout dans son langage et dans ses actions annonçait un grand dévot. Afin de pouvoir prier Dieu, sans être aperçu, et aux heures du jour ou de la nuit qui lui conviendraient, il se fit faire un appartement dans l'avant-cour du cou-

vent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Il gagna la confiance des religieuses et de l'abbesse ; elles le chargèrent des affaires du monastère. Lorsqu'il fut nommé maître des requêtes, il continua à y donner les mêmes soins. Marie de Médicis, qui était la fondatrice des Carmélites, et qui les visitait souvent, eut l'occasion d'entendre parler de Marillac et de le voir plusieurs fois. Il plut à cette princesse, qui le recommanda au cardinal de Richelieu. Ce prélat, qui ménageait encore la reine-mère, fit nommer, en 1624, Marillac directeur des finances.

Le directeur, reconnaissant, s'attacha au cardinal, tant qu'il fit cause commune avec sa protectrice. Le ministre satisfait de la conduite de Marillac, et voulant en faire une de ses créatures, saisit le moment où le chancelier d'Aligre avait manqué de caractère, pour faire donner sa place à Marillac, en juin 1626.

Tant que Richelieu resta uni avec Marie de Médicis, le garde des sceaux lui resta attaché fidèlement ; mais dès que le cardinal, oubliant ce qu'il devoit à la mère de son roi, et à la princesse qui l'avait mis en faveur, exerça ses persécutions contre la veuve du grand Henri IV, Marillac se rangea, par reconnaissance et par esprit de

justice, du côté de la reine-mère. La seule occasion qui se présenta de montrer son dévouement à cette princesse, fut celle où elle réunit à Lyon, pendant la maladie du roi, ceux qui lui étaient attachés, pour décider sur le sort de Richelieu.

Lorsque le roi fut rétabli et que *la journée des dupes* eut consolidé le pouvoir monstrueux du cardinal, ce ministre appesantit son bras vengeur sur les deux Marillac. On vient de voir comment il se vengea du maréchal ; mais il fut trompé dans la vengeance qu'il voulait exercer sur le garde des sceaux. Après lui avoir ôté les sceaux, il le fit enfermer dans le château de Caen ; il le fit transférer ensuite dans celui de Châteaudun, où Marillac tomba malade, et mourut le 7 d'août 1632. La fin terrible de son frère l'affecta tellement, qu'il ne put lui survivre.

On a reproché à Michel de Marillac un caractère hautain et opiniâtre ; c'est, sans doute, un défaut ; mais on accorde généralement à ce magistrat une grande austérité dans les mœurs et une probité à l'abri de tout reproche. D'ailleurs, le dénûment presque absolu dans lequel il est mort, quoiqu'ayant été pendant deux ans à la tête des finances du royaume, est la preuve la plus forte qu'on puisse donner de son

intégrité. Dans sa prison, Marillac ne subsista que des libéralités de Marie de Creil, sa belle-fille.

Cependant, on doit avouer que Michel de Marillac eut aussi des ridicules. Se croyant un autre Tribonien, il publia, en 1628, une *ordonnance* qui réglait presque tout. Ce code, qu'on appela par dérision, le *Code Michaud*, du nom de baptême de ce magistrat, fut rejeté par le Parlement, et tourné en ridicule par les plaisans du barreau. Comme ce n'était qu'un recueil des anciennes ordonnances, et de celles qui avaient été faites aux derniers Etats-Généraux, on vit bien que le mépris des membres du Parlement tombait moins sur l'ouvrage que sur son auteur.

Michel de Marillac aimait le travail. Il a publié une *dissertation* sur l'auteur du livre de l'Imitation, qu'il attribue, avec plusieurs critiques, à Gerson; il a une *traduction* des Psaumes, en vers français, et quelques autres poésies. Ses vers n'annoncent pas le siècle de Louis XIV.

Jean-François de Marillac, brigadier des armées du roi, gouverneur de Béthune, et qui fut tué à la bataille d'Hochstet en 1704, a été le dernier rejeton de la famille de Michel de Marillac.

BARNEVELDT,

OU

LE GRAND-PENSIONNAIRE

DE HOLLANDE.

« Impudent! tu adores un Dieu ; tu prêches la vertu et tu la pratiques ; tu as servi ſes hommes, et tu les a consolés ; tu as établi l'orpheline, tu as secouru le pauvre ; tu as changé les déserts, où quelques esclaves traînaient une vie misérable, en campagnes fertiles, peuplées de familles heureuses : mais j'ai découvert que tu me méprises, et que tu n'es pas de mon avis Je te dénoncerai comme l'ennemi de Dieu et des hommes ». Tel est le langage du persécuteur ; et si ces paroles ne sont pas précisément dans sa bouche, elles sont gravées dans son cœur avec le burin du fanatisme, trempé dans le ſiel de l'envie.

(*Quest. sur l'Encycl.*)

COMBIEN il est dangereux, combien il est terrible, cet esprit de secte qui arme l'homme contre l'homme, puisqu'il exposa un peuple qui déploya le plus grand caractère

pour se soustraire au joug, à perdre cette indépendance pour laquelle il fit tant de sacrifices! puisqu'il fit couler le sang, même chez une nation dont le bonheur et les lois sont fondés sur la tolérance!

Ce fut la tolérance qui peupla la Hollande d'une foule d'étrangers. Ils vinrent jouir dans son sein de la liberté d'adorer, chacun à leur manière, un Dieu, le père commun de tous les hommes (1); et bien-

(1) Dieu, comme le soleil, remplit de ses bontés
Les lieux déserts, non moins que les lieux habités....
Il n'est rien que sa main n'élève et ne cultive,
Rien qui sous ses regards et dans son sein ne vive.
Celui qui s'est soumis au culte de la Croix,
Celui qui du *Talmud* suit les bizarres lois,
Le Maure, le Païen, le Turc et le Brachmane,
Le pur et le souillé, le saint et le profane,
Sujets à sa conduite et nourris par ses soins,
Le trouvent toujours prêt à remplir leurs besoins.
Il conserve son calme au milieu des mosquées,
De l'encens qui se brûle au démon offusquées.
Sans dépit, de sa main il soutient les autels
Des serpens et des chats adorés des mortels.
Aux courses du pirate il prête ses étoiles;
Il lui prête les vents qui remplissent ses voiles;
Et sa mer, comme lui, sert, sans distinction,
Le dévot de la Mecque et celui de Sion.

(Entret. poét. *du* P. Le Moine).

Ce jésuite était né à Chaumont, en Bassigny, en 1602, et mourut, à Paris, en 1672.

tôt la Hollande, enrichie par son commerce et sa population, devint le magasin du monde entier.

Comment des hommes, qui avaient fui la persécution, devinrent-ils des persécuteurs à leur tour!

Deux hommes suffirent pour diviser les Provinces-Unies, GOMAR et ARMIN.

Ces docteurs qui disputèrent dans Leyde avec tant de virulence, ne seraient cependant point parvenus à troubler l'Etat, si Maurice, prince d'Orange eût su gouverner comme il savait combattre, ou plutôt si sa politique adroite n'eût armé les deux partis, pour avoir le droit de punir, sous le voile de la religion, les hommes qui s'opposaient à ses vues ambitieuses. Barneveldt fut du nombre de ces derniers : il porta sa tête sur l'échafaud, et le *père de la Patrie* fut immolé comme *destructeur de la religion.*

Les grands empires ont commencé par des hameaux; les puissances maritimes par des barques de pêcheurs. Ce fut la pêche qui, d'un pays méprisé et stérile, fit une puisssance respectable. Dès le douzième siècle, les Hollandais déployèrent l'appareil d'un Etat maritime : ce fut au dix-septième que cette puissance parvint au plus haut degré de force et de splendeur. Ce pays

était soumis à l'Espagne : Philippe II voulut être souverain absolu des Pays-Bas, y abroger toutes les lois, imposer des taxes arbitraires et y établir l'Inquisition. Les Flamands se soulevèrent. Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orance, surnommé *le Taciturne*, osa résister à Philippe. Successivement vainqueur de la sévérité du duc d'Albe, de la sagesse du commandeur de Requesens, des insinuations de Dom-Juan d'Autriche, de l'expérience du duc de Parme, il eut la gloire de fonder un Etat indépendant, sous le nom des *Sept-Provinces-Unies*, qui le nommèrent leur stathouder; sa tête fut mise à prix par Philippe, et vingt-cinq mille écus durent être le salaire de l'assassinat d'un grand homme. Le fanatisme se chargea du crime médité par la vengeance, et l'assassin reçut de Philippe des lettres de noblesse. Guillaume tomba sous le fer d'un aventurier obscur, le 10 de juin 1584.

Maurice de Nassau, son fils, élu stathouder, fit oublier, par ses services, qu'il n'avait que dix-sept ans. La fortune qui avait si souvent couronné le duc de Parme, se rangea sous les drapeaux du nouveau stathouder. Sa vie fut une chaîne rarement interrompue de combats, de siéges, de victoires. Henri-le-Grand disait ordinai-

rement qu'après lui, *il n'y avait point de plus grand capitaine au monde que le prince Maurice.*

Tel est le portrait qu'en fait l'auteur de l'Histoire du Stathoudérat.

Comme *Montécuculli*, il possédait l'art si peu connu des marches et des campemens; comme *Vauban*, le talent de fortifier les places et de les rendre imprenables; comme *Eugène*, l'adresse de faire subsister de nombreuses armées dans les pays les plus stériles ou les plus ruinés; comme *Vendôme*, le bonheur de tirer, dans l'occasion, du soldat, plus qu'on a droit d'en attendre; comme *Condé*, le coup d'œil infaillible qui décide du succès des batailles; comme *Charles XII*, le moyen de rendre les troupes presque insensibles à la faim, au froid, à la fatigue; comme *Turenne*, le secret de ménager la vie des hommes. Au jugement du chevalier Folard, Maurice fut le plus grand officier d'infanterie qui ait paru depuis les Romains.

Guillaume avait su persuader aux peuples qu'il n'était occupé que de leur liberté, tandis qu'il ne travaillait qu'à devenir leur maître. Comme son père, Maurice voulut vaincre plus pour lui que pour la patrie. Il s'en ouvrit au grand-pensionnaire, le

seul qui pût, ou faire échouer, ou faire réussir l'entreprise.

Barneveldt (Jean-Olden), avocat-général des Etats de Hollande, et l'un des ministres de cette république, était né en 1547. Il s'était rendu célèbre par ses vertus, par ses talens pour la négociation, et par les grands services qu'il avait rendus à sa patrie.

Barneveldt, dit l'auteur que nous venons de citer, Barneveldt, le plus grand magistrat qui ait jamais gouverné les Provinces-Unies, avait l'air noble et assuré, une éloquence qui tenait plus de l'oracle que du déclamateur; toute l'expérience que donnent les grandes affaires et les longues réflexions; un génie également propre au commerce, aux finances, aux négociations; l'art de presser les affaires sans empressement et de les reculer sans indolence; un talent singulier pour pénétrer les secrets d'autrui en cachant les siens; le mérite d'avoir entrepris de rétablir le crédit de sa patrie, et le bonheur d'y avoir réussi; ce coup d'œil qui distingue si heureusement un homme supérieur d'un homme ordinaire. Il était ennemi de l'injustice et de la brigue, des partis, des nouveautés, même utiles;

c'était un Romain : on lui connaissait la vertu des Fabricius, des Catons : il en montra la fermeté.

Henri IV, Elisabeth et presque tous les souverains de l'Europe faisaient le plus grand cas de ce magistrat célèbre, qui avait passé par les places les plus difficiles et les plus importantes. On lui attribue, en effet, la gloire d'avoir dégagé des mains des Anglais plusieurs places, entre autres celle de Flessingue.

Il quitta sa charge en 1608; mais, bientôt rappelé par les Etats, il parvint à calmer les troubles de ces temps orageux; en 1609, il conseilla fortement la trève entre l'Archiduc et les Etats, et empêcha dans la suite, par ses soins, que ces derniers ne prissent part aux troubles de Bohême.

Barneveldt, maître du secret de Maurice, s'opposa à ses desseins ambitieux. Maurice, honteux de s'être dévoilé au citoyen désintéressé, qui pouvait faire échouer ses projets, ne s'occupa plus que du soin de le perdre. La religion lui en fournit le prétexte.

Deux théologiens de l'Université de Leyde divisaient alors la Hollande par la hardiesse et la nouveauté de leurs opinions. Gomar anéantissait les droits de la liberté; Armin, ou Arminius affaiblissait les

droits de la grâce : tous deux disputèrent avec fureur sur ce qu'ils n'entendaient pas. Tous deux voulurent se faire chefs de secte, et ils y réussirent. Leurs opinions, ensevelies d'abord dans la poussière de l'école, partagèrent bientôt les églises, les colléges, les consistoires ; la contagion devint générale. Chacun suivit aveuglément, sans savoir ce dont il s'agissait, le parti du ministre qu'il connaissait, ou qu'il aimait le plus ; et, d'une controverse scholastique, il se forma deux partis dans l'Etat. Il est des occasions où les hommes les plus modérés sont forcés à embrasser un parti, pour n'être pas en butte aux deux cabales. Réduit à cette triste nécessité, Barneveldt, soit conviction, soit tempérament, soit raison, se déclara pour les *Arminiens*, qui étaient tolérans, et qui étaient opposés aux vues ambitieuses de Maurice. Maurice, à qui tous les cultes étaient indifférens, excepté celui du Grand-Pensionnaire, se mit à la tête des *Gomaristes*. Caresses, places, promesses, pensions, tout fut prodigué aux professeurs, aux ministres, aux magistrats qui se déclaraient pour lui. Le stathouder prétendait accroître son autorité par les Gomaristes ; le Pensionnaire prétendait la restreindre par les Arminiens. Plusieurs villes levèrent des soldats, qu'on appelait

Attendans, parce qu'ils *attendaient* les ordres du magistrat, et qu'ils ne prenaient point l'ordre du stathouder.

Celui-ci, pour réussir dans ses projets, fit intervenir le roi d'Angleterre, qui fit demander une condamnation solennelle des Arminiens. Ce monarque, que Henri IV appelait par dérision, *Maître-Jacques*, aimait mieux éclairer l'univers que de le vaincre, et voulut faire le théologien, où il ne s'agissait que de politique. On n'était pas dans la situation de le désobliger impunément, et il eut le plaisir singulier de convoquer un synode à Dordrecht, composé de toutes les églises réformées de l'Europe, excepté de celle de France. Les pères de ce synode condamnèrent les Arminiens, comme eux-mêmes avaient été condamnés par le Concile de Trente. Plus de cent ministres opposés aux Gomaristes furent bannis des Sept-Provinces. Sous prétexte de faire exécuter les décrets de l'assemblée, le stathouder parcourut, l'épée à la main, les Provinces-Unies, et y destitua, emprisonna, exila tout ce qu'il avait intérêt à croire Arminien.

Barneveldt fut la dernière victime qu'il immola. Il tira du corps de la noblesse et des magistrats vingt-six commissaires pour juger le Grand-Pensionnaire, le célèbre

Grotius et quelques autres du parti. On les retint six mois en prison avant de leur faire leur procès.

Pour donner plus de poids à l'accusation dirigée contre Barneveldt, on joignit aux griefs qui concernaient la religion, l'inculpation ridicule d'avoir voulu livrer le pays aux Espagnols, crime imaginaire que personne ne crut. Les vingt-six commissaires vendus au stathouder n'en condamnèrent pas moins à mort l'infortuné Barneveldt, comme partisan de la secte proscrite (1).

---

(1) Le célèbre Grotius, depuis ambassadeur de Suède, et plus illustre par ses ouvrages que par son ambassade, fut condamné à une prison perpétuelle, et enfermé dans le château de Louvenstein. Son épouse eut la hardiesse et le bonheur de l'en tirer. Elle avait obtenu la permission de faire porter à son mari des livres, qu'elle lui envoyait dans un grand coffre. Grotius se mit dans le coffre même, que ses gardes portèrent hors du château. Il se retira dans les Pays-Bas catholiques, puis en France, et Louis XIII lui donna une pension, qui fut très-mal payée.

Grotius était né à Delft, le 10 d'avril 1585, et mourut à Rostock, en 1645. Il était doué d'un génie profond, d'un jugement solide et d'une mémoire merveilleuse. C'était un des plus savans hommes de son temps; et l'on formerait une bibliothèque de tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume : théologie, politique, jurisprudence,

Le prince d'Orange assembla en hâte les membres du Conseil, et demanda leur avis, tant sur ce qui s'était déjà fait, que sur ce qu'on devait faire aux Arminiens protégés par le Grand-Pensionnaire. Tous les conseillers, interdits et consternés, ne répondirent que par un profond silence. Enfin, l'un d'eux dit au prince :

Vous nous avez ôté la tête, la langue et la main : ainsi, vous ne devez attendre que le silence et l'étonnement.

La sentence portait que Barneveldt avait voulu livrer sa patrie à la monarchie espagnole, tandis qu'il avait travaillé avec tant de zèle et de succès à sa liberté.

Elle portait, en outre, *qu'il avait contristé au possible l'église de Dieu.* Elle le condamnait à perdre la vie, et ordonnait la confiscation de ses biens. Il en écouta la lecture avec beaucoup de sang-froid. A l'article qui ordonnait la confiscation de ses biens, il témoigna qu'il avait cru que les Etats se seraient contentés de lui faire perdre la vie, et que ses biens resteraient à sa femme et à ses enfans.

---

mathématiques, histoire, critique, poésie, langues, tout était de son ressort; et il a laissé des monumens de sa capacité dans tous ces différens genres.

Est-ce là, ajouta-t-il, *la récompense des services que j'ai rendus à l'Etat pendant quarante-quatre ans?*

On lui envoya, pour le préparer à la mort, le ministre Walacus. Barneveldt écrivait, dans ce moment, à sa femme. Lorsqu'il vit entrer ce ministre, il lui dit qu'il était vieux et suffisamment préparé depuis long-temps; qu'ainsi, il pouvait s'épargner cette peine.

Le ministre insista: *en ce cas,* continua Barneveldt, *asseyez-vous jusqu'à ce que j'aie fini ma lettre.*

Lorsqu'elle fut achevée, il demanda à ce Walacus qui il était : il discuta avec lui sur quelques points de religion, et ne cessa de protester de son innocence.

Barneveldt, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir servi pendant quarante-quatre ans sa patrie, et lui avoir assuré sa liberté, marcha au lieu du supplice, soutenu par un de ses domestiques, avec un courage qui dédaigne la vie, méprise la haine d'un ennemi, et brave la persécution.

Etant monté sur l'échafaud, il n'y trouva ni chaise, ni coussin sur lesquels il pût se mettre à genoux. Il fut donc obligé de se prosterner sur les planches de l'échafaud. Le bourreau ayant voulu le déshabiller, il lui dit de ne pas le toucher, et se désha-

billa lui-même, aidé de son domestique.

Se retournant ensuite vers le peuple, il s'écria :

Messieurs, ne croyez pas que je sois traître. Je me suis toujours conduit en homme de bien, et en bon citoyen. Je mourrai tel.

On avait préparé du sable pour recevoir son sang ; il s'en approcha en disant :

Mon Dieu! recevez mon esprit.

Il mit aussitôt son bonnet sur ses yeux, et le bourreau lui coupa la tête.

Maurice vit cette exécution d'une de ses fenêtres, avec une lunette : mais il vit aussi, sans oser l'empêcher, le peuple se disputer le sable teint du sang de Barneveldt, pour le conserver précieusement.

Cet événement fit naître des conspirations qui attirèrent de nouveaux supplices. Un fils de Barneveldt résolut de venger le sang de son père sur celui de Maurice. Le complot fut découvert. Ses complices, à la tête desquels était un ministre arminien, périrent tous par la main du bourreau. Le fils de Barneveldt eut le bonheur d'échapper, tandis qu'on saisissait les conjurés : mais son jeune frère eut la tête tranchée, uniquement pour avoir eu connaissance de la conspiration. Sa mère infortunée courut se jeter aux pieds de Maurice,

pour lui demander la grâce de son fils. « Il me paraît étrange, madame (répondit « ce prince), que vous fassiez pour votre « fils ce que vous avez refusé de faire pour « votre mari ». *Je n'ai point demandé grâce pour mon mari*, répliqua avec indignation cette femme courageuse, *parce qu'il était innocent ; je la demande pour mon fils, parce qu'il est coupable.*

Ce fils était néanmoins bien excusable ; et c'était le comble de l'injustice de le faire mourir, parce qu'il n'avait pas été le délateur de son frère.

Maurice ne retira pas de son zèle le fruit qu'il en attendait. La mémoire du Grand-Pensionnaire reprit bientôt le dessus. Chacun avait honte d'avoir concouru à abréger des jours précieux qui ne coulaient que pour le bien public. L'auteur d'un si noir complot fut universellement détesté ; on ne vit plus dans le bouclier de la république, que l'assassin du vertueux Barneveldt ; et le souvenir de son supplice ne contribua pas peu, dans la suite, à faire exclure du stathoudérat le jeune prince d'Orange, Guillaume III, qui fut depuis roi d'Angleterre.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE.

VIII.

ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE,

OU CHOIX
DE CAUSES CÉLÈBRES
ANCIENNES ET MODERNES,
RÉDUITES AUX FAITS HISTORIQUES;

PAR MM. R*** ET P. V***,
ANCIENS AVOCATS.

TOME HUITIEME.

PARIS,
LEROUGE, LIBRAIRE, COUR DU COMMERCE,
faubourg Saint-Germain.

1813.

ANNALES
DU CRIME
ET DE
L'INNOCENCE.

LA
MORT DE DOM CARLOS,
OU
LE DÉMON DU MIDI.

Philippe, chaque jour, immolant des victimes,
Des intérêts du ciel colorant ses excès,
Odieux à l'Europe, ainsi qu'à ses sujets,
Par la mort de son fils mit le comble à ses crimes.

CHARLES-QUINT n'était plus (1). Ferdinand, son frère, tenait les rênes de l'Em-

---

(1) Ce prince qui, le premier, porta en Espagne

pire que Charles avait abdiqué en sa faveur, en 1556. Philippe II, son fils, était assis sur le trône des Espagnes qu'il avait réunies sous sa puissance (1).

---

le titre de *Majesté*, était né à Gand, le 24 de février 1500. Ce jour, disait-il, lui était favorable. En effet, il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 24 de février 1520; il remporta la célèbre victoire de Pavie, où son rival de gloire, François Ier, fut fait prisonnier, le 24 de février 1525; deux ans après, à la même date, Ferdinand, son frère, fut élu roi de Bohême; Charles-Quint fut couronné à Bologne, le 24 de février 1529; il apaisa la révolte des Pays-Bas le 24 de février 1540; et enfin, il se dégagea du fardeau du gouvernement, en abdiquant le 24 de février 1556.

Charles, retiré dans le monastère de Saint-Just, en Estramadure, eut la fantaisie de faire célébrer ses obsèques de son vivant. Il se mit dans un cercueil, et entendit faire pour lui-même les prières que l'église adresse à Dieu pour ceux qui ne sont plus. Après le service funèbre, il sortit de sa bière avec une fièvre violente, qui le conduisit au tombeau, le 21 de septembre 1558.

(1) Cette monarchie a eu différens maîtres. Les Grecs et les Carthaginois y firent divers établissemens; et, après une guerre de vingt-quatre ans contre les Romains, ils se partagèrent l'Espagne avec eux. Annibal ayant violé la paix, donna lieu à la deuxième guerre entre les Romains et les Carthaginois. Le jeune Scipion, en moins de quatre

Ce dernier, n'étant encore que prince d'Espagne, avait épousé, en premières

---

ans, se rendit maître de l'Espagne. Dans le temps de la décadence de l'empire romain, divers Barbares se disputèrent ce beau pays. Les Alains, les Vandales et les Suèves, ayant ravagé les Gaules sans opposition, passèrent enfin les Pyrénées; et, après avoir parcouru toute l'Espagne d'un bout à l'autre, ils la partagèrent en 411. Les Goths étant venus après eux, vers l'an 456, diverses petites républiques, qui s'y étaient formées, furent forcées de recevoir la loi de ces Barbares, qui, après avoir fourni quinze rois à l'Espagne, depuis Récarde Ier jusqu'à Vitiza, furent détruits eux-mêmes par les Sarrasins d'Afrique, vers l'an 713.

Divers princes se battirent ensuite pour s'arracher leurs conquêtes; et, au douzième siècle, l'Espagne était partagée entre cinq rois chrétiens et un roi arabe. Les Asturies, Oviédo, Léon, la Castille, l'Arragon avaient chacun leur souverain. Ces différens royaumes n'en firent plus qu'un sous Ferdinand V, roi d'Arragon, qui réunit la Castille à ses Etats, en épousant *Isabelle*, héritière de cette province. Devenu, par ce mariage, plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, il prit la ville de Grenade en 1492. Il lui fut facile alors de se rendre maître de toutes les places que les Maures avaient conservées jusqu'alors. Les successeurs de ce prince furent appelés *rois d'Espagne*. Philippe II ajouta à ses autres royaumes, celui de Portugal, en 1580; mais les Portugais, fatigués de la domination espagnole, en secouè-

noces, Marie, fille du roi de Portugal. De ce mariage, naquit Dom Carlos, infant d'Espagne.

Marie de Portugal mourut, et le 25 de juillet 1554, jour où Philippe devint roi de Naples et de Sicile par l'abdication de Charles son père, il épousa, en secondes noces Marie, reine d'Angleterre, mariage odieux à la nation anglaise, qui excita des soulèvemens, donna lieu à des persécutions sans nombre, à des exécutions sanglantes, et qui faillit soumettre la Grande-Bretagne au joug de l'Inquisition. Ce mariage fut néanmoins avantageux à l'Angleterre, en ce qu'il favorisa les liaisons des Anglais avec les habitans des riches possessions du Pérou et du Mexique, et prépara, de loin, la carrière d'ambition mercantile qu'ils ont parcourue depuis avec tant d'avantage. Marie mourut en 1558, sans laisser de postérité, et Dom Carlos resta seul héritier du trône des Espagnes.

La main d'Elisabeth de France, fille de Henri II, était destinée à ce jeune prince. Lorsque Charles-Quint résolut de quitter

---

rent le joug, et appelèrent à la couronne, en 1640, Jean, duc de Bragance, qui prit le nom de Jean IV.

le trône pour se retirer dans une solitude, il fit avec la France une trêve de cinq ans. Dans les ouvertures de paix qu'on fit pendant cet intervalle, on proposa le mariage d'Elisabeth et de Dom Carlos. Le portrait de la princesse fut envoyé à l'infant d'Espagne; ce prince fut enchanté du portrait; et sur la réputation dont jouissait Elisabeth, il en devint amoureux, et désira vivement la conclusion de cette alliance. La trêve fut rompue, et il en conçut un violent chagrin.

On connaît le caractère de Philippe II, de ce prince que l'on surnomma *le Démon du Midi*, parce que, du fond de l'Espagne, il troubla tous les Etats de l'Europe. Il était impénétrable, dissimulé, défiant, vindicatif, cruel, hypocrite et superstitieux. Rien ne lui coûtait pour l'exécution de ses projets. Rien ne le rebutait dans ses entreprises : il semblait se mettre au-dessus des événemens. Il avait un fanatisme froid; il ne voulut inspirer qu'un sentiment : la terreur. Il ordonnait des massacres, le crucifix à la main. Il eût exterminé de sang-froid le dernier des hérétiques : mais ce zèle pour la religion n'était qu'un masque imposteur. Ses ordres étaient comme les décrets de la fatalité, qui doivent s'exécuter indépendamment de tous les efforts

humains. Il fit couler par torrens le sang de ses sujets, et n'épargna pas celui de son propre fils. Il porta les feux de la guerre dans tous les Etats voisins. L'or et l'argent que lui fournissaient les riches mines du Pérou, étaient, en quelque sorte, le levier avec lequel il ébranlait les royaumes. Il était toujours armé pour frapper ses peuples ou ses ennemis. Durant quarante-deux ans de règne, il ne jouit pas d'un seul jour de paix : pendant cinquante-huit ans de vie, jamais il ne goûta le plaisir de pardonner.

Philippe aspirait à la monarchie universelle. Il l'eût obtenue si on pouvait l'acheter avec de l'or, et la saisir par l'intrigue. Les découvertes des Portugais le rendirent le plus puissant monarque de l'Europe; et, en s'emparant du Portugal, il se trouva, tout-à-coup, maître des richesses des deux mondes.

Il prépara, en 1588, une flotte surnommée l'*Invincible*, pour renverser l'Angleterre (1). Il échoua dans ce projet; mais il fut sur le point de subjuguer la France

(1) Il parut, en mémoire de cet événement, une médaille sur laquelle on voyait des vaisseaux battus par la tempête, avec cette inscription :

Afflavit Deus et dissipantur.

par cette ligue appelée *la Sainte*, qui renversait le trône et déchirait l'Etat. Sous le titre de *Protecteur de la France et de l'Eglise*, il voulait faire monter Claire-Eugénie sur le trône, il comptait déjà la France au rang d'une de ses provinces, et disait avec confiance, en parlant des villes principales: *Ma bonne Ville de Paris, ma bonne Ville d'Orléans*, etc.

La trève que Charles-Quint avait conclue avec Henri II, fut rompue par Philippe II, à son avénement au trône, sous le prétexte le plus frivole. Il se ligua avec les Anglais, et vint fondre en Picardie avec une armée de quarante mille hommes. Les Français furent taillés en pièces à la bataille de Saint-Quentin, le 10 d'août 1557; et Philipe qui, pendant la bataille, était, comme d'usage, dans une chapelle, entre deux Récollets, parut après la victoire, au milieu de ses soldats, armé de toutes pièces. Ce prince qui fut toujours en guerre avec l'Europe, ne tira jamais l'épée. Il avait fait vœu, s'il gagnait cette bataille, de bâtir un monastère sous l'invocation de Saint-Laurent, dont on célébrait la fête ce jour-là; et en 1563, il jeta les fondemens du superbe édifice de l'Escurial, qui est, en même temps, un monastère dédié à Saint-Laurent, un palais somptueux, le lieu de

la sépulture des rois (1), et un collége pour de jeunes gentilshommes (2).

La victoire de Saint-Quentin fut suivie de celle de Gravelines. Le vainqueur, après avoir fait signer à Henri II, le 13 d'avril 1559, le fameux Traité de Cateau-Cambresis, traité qu'on a regardé comme le triomphe de Philippe, s'en retourna en Espagne, où, pour première réjouissance, il ordonna qu'on célébrât un *auto-da-fé*, auquel il assista. Le mariage projeté entre Dom Carlos et Elisabeth de France, fut

---

(1) A la mort de Philippe II, arrivée le 13 de septembre 1593, avant de le transporter dans le tombeau des rois, on le représenta en purgatoire, pendant deux mois, dans un appartement tendu de noir, éclairé de peu de flambeaux. On le figura ensuite dans le ciel, le corps étant sur un lit brillant d'or, dans une salle tendue de même, éclairée de cinq cents flambeaux, dont la lumière, renvoyée par des plaques d'argent, égalait l'éclat du soleil.

(2) On faisait voir à un officier français, qui voyageait en Espagne, ce superbe édifice. Le supérieur lui rappelait, à propos de sa fondation, le vœu qu'avait fait Philippe II, le jour de la bataille de Saint-Quentin. *Mon père*, lui dit ce voyageur en admirant l'étendue immense de ce bâtiment, *il fallait que ce roi eût grand'peur, lorsqu'il fit un pareil vœu.*

rompu par le même traité; et la main de cette princesse fut accordée à Philippe II.

Cette union fatale fut la cause de la mort de trois personnes. Henri II fut blessé mortellement d'un coup de lance par Montgommeri, dans un tournois qui fit partie des réjouissances célébrées à l'occasion de ce mariage. Elisabeth et Dom Carlos furent sacrifiés à la jalousie de Philippe.

En effet, l'annonce de ce mariage fut un coup de foudre pour le jeune prince. Il sut cependant conserver assez d'empire sur lui-même pour cacher ses sentimens, et son désespoir se changea insensiblement en mélancolie. De là vint ce goût pour la solitude, qui le rendit odieux au roi son père, qui, n'en connaissant pas le véritable sujet, et jugeant de son fils par lui-même, attribua son chagrin au désir qu'il avait de régner.

Dom Carlos avait pour ennemis déclarés ce féroce duc d'Albe, qui se vantait d'avoir fait périr dix-huit mille personnes par la main du bourreau; la princesse d'Eboli, maîtresse de son père, et Rui Gomès de Sylva, mari de cette femme et favori de Philippe. Ces trois personnes s'étaient réunies pour perdre dans l'esprit du roi un prince qui pouvait les perdre eux-mêmes, si jamais il montait sur le trône.

Dom Carlos n'avait pu dissimuler à la reine, lorsqu'elle vint en Espagne, les tendres sentimens qu'elle lui avait inpirés. Elisabeth, élevée dans une Cour galante et voluptueuse, sacrifiée à un prince plongé dans les intrigues des femmes, dut être accessible à la pitié; elle dut être touchée du désespoir de Dom Carlos, et sensible à son mérite. Elle plaignit, dit-on, son sort de manière à l'en consoler : mais leurs ennemis veillaient : rien ne fut épargné pour empoisonner leurs démarches les plus innocentes.

Philippe aimait la reine. Les soupçons qu'on lui inspira contre elle et contre son fils, aliénèrent sans retour l'esprit de ce prince défiant : il dissimula néanmoins son ressentiment, et attendit une occasion favorable pour sacrifier un fils devenu son rival.

Dom Carlos sut démêler les mouvemens qui agitaient l'âme de Philippe, et qui perçaient à travers sa dissimulation. Il forma le projet de s'éloigner et de céder à l'orage. Dans ce dessein, il demanda le commandement de l'armée qu'on était sur le point d'envoyer contre les rebelles de Flandre.

On ajoute qu'il le demanda dans des termes qui faisaient comprendre qu'il y auroit peu de sûreté à le refuser. Le roi,

effrayé de ce procédé impérieux, n'osait, dit-on, lui refuser le commandement de cette armée : mais Rui Gomès lui représenta le danger qu'il courait, en mettant lui-même les armes à la main d'un fils qui, n'ayant encore rien fait, traitait son père avec tant de mépris, et qui oserait tout, si la fortune favorisait une fois son ambition.

Le roi fit donc dire à Dom Carlos que, dans le désordre effroyable où était la Flandre, il ne croyait pas pouvoir l'y envoyer sans exposer ses jours à des dangers inévitables ; mais que le duc d'Albe partirait avec une puissante armée dans peu de temps, et que, dès que cette armée aurait rendu son parti le plus fort, il serait libre de faire ce qu'il souhaiterait.

On a prétendu que ce refus ayant achevé de confirmer le prince dans l'idée que sa perte était résolue, il se rendit aux instances que les rebelles de Hollande lui faisaient faire depuis long-temps par le comte d'Egmont et par leurs députés, de se mettre à leur tête ; et qu'il écrivit à Dom Garcie Osorio, qui devait être le compagnon de sa fuite, de se rendre auprès de lui. Ce seigneur était allé à Séville, pour y recevoir une somme considérable ; mais n'ayant pas le temps de faire les diligences nécessaires

il n'apporta que cinquante mille écus. La fuite fut, dit-on, résolue pour la nuit suivante.

Cependant, sous un roi aussi soupçonneux que Philippe, il n'était guère possible de faire réussir une pareille entreprise. La nouvelle du soulèvement des Maures, l'avis qu'il reçut de Raymond de Laxis, général des Postes, qu'un Français, attaché à la reine, avait demandé fort secrètement trois chevaux pour être prêts à partir à l'entrée de la nuit ; d'autres rapports, enfin, le déterminèrent à faire arrêter Dom Carlos.

On assure que ce prince, qui, depuis long-temps, savait les desseins de Philippe sur sa personne, n'avait rien négligé de tout ce qui pouvait servir à sa sûreté. Outre un coffre rempli d'armes à feu, qu'il avait fait placer dans la ruelle de son lit, il avait fait faire de petits pistolets qu'il portait toujours sur lui sans qu'on pût les voir ; et, pour empêcher qu'on ne le surprît en dormant, il avait commandé à un Français (1) fort adroit, qui travaillait à l'Escurial, de lui faire, pour sa chambre, une serrure qui ne pouvait s'ouvrir que par dedans.

---

(1) Dom Carlos engagea, dit-on, Louis de

Toutes les nuits il mettait sous son chevet deux épées et deux pistolets.

Malgré ces précautions, il ne put se garantir du coup dont on le menaçait. La nuit même qu'il destinait à son départ, comme il se retirait de chez la reine, Rui Gomès le joignit, sous prétexte de lui rendre compte, de la part du roi, des nouvelles qu'on avait reçues de Grenade. Ce ministre l'entretint si tard, que ce prince voyant qu'il ne lui restait pas assez de nuit pour s'éloigner autant qu'il voulait, avant qu'on découvrît sa fuite, la remit au lendemain. Rui Gomès se retira, après l'avoir vu coucher; mais, comme il ignorait ce changement, il mit des hommes qui lui

---

Foix, Parisien, habile architecte, à lui faire un livre de telle pesanteur, qu'il en pût tuer un homme d'un seul coup. De Foix en fit un, composé de douze tablettes, long de six pouces et large de quatre, couvert de lames d'acier, et par-dessus de lames d'or. Dom Carlos avait commandé qu'on lui fît ce livre, parce qu'il avait lu dans les annales d'Espagne, qu'un certain évêque qu'on retenait prisonnier, ordonna qu'on couvrît de cuir une brique de la grandeur d'un bréviaire, avec laquelle il avait tué celui qui le gardait, et s'était sauvé par ce moyen.

étaient dévoués à toutes les avenues de l'appartement du prince.

Il importait, pour la justification de Philippe, que Dom Carlos fût pris, voulant s'enfuir. Mais quand on eut attendu trois ou quatre heures sans qu'il parût, le roi résolut de passer outre. Dom Juan d'Autriche (1) avait remarqué la manière dont la chambre se fermait, pendant que Dom Carlos était encore chez la reine ; le roi avait recommandé à l'ouvrier de cette serrure extraordinaire de trouver le moyen d'embarrasser le ressort de manière qu'elle ne se fermât plus si bien. Quoique cet ouvrier sût faire ce ressort, il fit beaucoup de bruit en l'ouvrant. Le comte de Lerme, que le Roi fit entrer le premier, trouva ce malheureux prince endormi si profondément, qu'il put ôter les épées et les pistolets qui étaient sous son chevet, sans l'éveiller.

Ensuite, le comte alla s'asseoir dans la ruelle du lit, sur le coffre où l'on jugea que les armes à feu devaient être. Alors, le roi jugeant, par le silence du comte, qu'il avait fait ce qu'il devait faire, entra lui-même

(1) Bâtard de Charles-Quint.

dans la chambre, précédé de Rui Gomès, du duc de Féria, du grand commandeur, et de Dom Diègue de Cordoue, tous armés d'épées et de pistolets. Le prince ayant été éveillé avec peine par Rui Gomès, s'écria, en ouvrant les yeux : *Je suis mort!* Le Roi lui dit que tout ce qu'on faisait était pour son bien : mais Dom Carlos, voyant qu'il se saisissait d'une cassette pleine de papiers qui était sous son lit, entra dans un désespoir si furieux, qu'il alla se jeter dans un grand brasier que le froid extrême qu'il faisait avait obligé ses gens de laisser allumé. Il fallut l'en tirer de force, et il parut inconsolable de n'avoir point eu le temps de s'y étouffer.

On démeubla sa chambre, et on substitua aux meubles magnifiques qu'on en ôta, un mauvais matelas qu'on mit sur le plancher. Aucun de ses officiers ne parut depuis en sa présence. Il fut toujours gardé à vue : on lui fit prendre un mauvais habit de deuil. Il ne fut plus servi que par des gens inconnus et vêtus de même; enfin, ce malheureux héritier de tant de couronnes ne vit plus rien autour de lui qui ne présentât à ses yeux l'image de la mort.

On a prétendu que Philippe, en examinant les papiers du prince, acquit la preuve des intelligences de son fils avec ses enne-

mis; mais il suffisait, pour l'engager à se défaire de Dom Carlos, d'une lettre de la reine que le prince avait eu l'imprudence de conserver. Cette lettre avait été écrite après un accident qui faisait désespérer de la vie de Dom Carlos. Sans compromettre l'honneur de la reine, cette lettre annonçait cependant l'intérêt le plus tendre et le plus passionné. Philippe était jaloux; Philippe était tout-puissant; Dom Carlos dut être sacrifié.

Ce prince était-il réellement aussi coupable qu'il plut à Philippe de le supposer? C'est ce qu'on ne peut affirmer avec certitude, parce que son procès fut secret, et que rien ne prouve que les bruits que fit sourdement circuler le monarque espagnol eussent quelque fondement. Il était intéressé à se justifier, au moins tacitement, de la barbarie avec laquelle il traitait l'héritier du trône. Si Dom Carlos demanda le commandement de l'armée destinée à agir contre les rebelles, en peut-on raisonnablement conclure qu'il était dans les dispositions de trahir son père et son roi? Les chagrins qu'il éprouvait à la Cour n'étaient-ils pas bien suffisans pour lui faire désirer de s'éloigner? Est-il bien constant, est-il même probable qu'il eût demandé ce commandement de *manière à faire*

comprendre qu'il y aurait peu de sûreté à le refuser? Philippe était-il homme à s'effrayer d'une boutade de son fils? Est-il bien prouvé que le prince était d'intelligence avec les rebelles de Flandre ? Est-il bien constant qu'il se fût déterminé à prendre la fuite ? Dans ce cas même, les craintes qu'il avait qu'on n'attentât à sa vie n'étaient-elles pas suffisantes pour l'engager à mettre quelque distance entre ses ennemis et lui? Etait-il besoin de lui donner pour motif le désir de se joindre aux rebelles? Si Dom Carlos avait des armes, s'il prenait des précautions pour n'être pas surpris dans la nuit, pouvait-on lui en faire un crime, quand il était, à chaque instant, exposé à la fureur d'un père implacable, excité par sa maîtresse, par le plus vil, le plus méprisable des courtisans, et par le sanguinaire duc d'Albe? Ces précautions même ne sont-elles pas justifiées par l'événement qui mit ce prince dans les fers? Doit-on en conclure que son dessein était d'attenter aux jours de son père? Dans le cas où il eût été coupable, était-ce à l'Inquisition à lui faire son procès, à prononcer sa condamnation; n'existait-il pas des tribunaux en Espagne? (1)

---

(1) Il y a en Espagne différentes espèces de tri-

Il est à présumer que le crime d'Etat ne fut que le prétexte ; que la jalousie de Phi-

---

bunaux. Les plus considérables, qu'on peut regarder comme les grands tribunaux du royaume, sont établis à Madrid. Plusieurs provinces ont des cours souveraines particulières Les grandes villes ont des tribunaux du second ordre : les villes et les bourgs ont des juges ordinaires.

Les tribunaux de Madrid sont :

1° Le *Conseil-d'Etat,* établi par Charles-Quint, en 1526. On n'y admet que des personnes de la première distinction. L'archevêque de Tolède en est conseiller né. Ce tribunal connaît des affaires des particuliers et de celles qui intéressent le Gouvernement.

2° Le *Conseil royal de Castille,* regardé comme le premier tribunal de la monarchie, institué en 1245, par Ferdinand III. Il est composé d'un président, qu'on appelle *Président de Castille,* ou d'un gouverneur, qu'on appelle *Gouverneur du Conseil;* de vingt-neuf conseillers; de trois fiscaux, qui font les fonctions de procureurs et avocats-généraux ; de six rapporteurs ; de six écrivains de la Chambre ; de six agens fiscaux, c'est-à-dire , substituts du ministère public; d'un taxateur des procès ; d'un garde des sceaux et des registres ; de vingt-quatre portiers (huissiers); de deux receveurs, et de plusieurs alguazils de cour.

Quand on présente une requête au Conseil, on

lippe fut le vrai motif, et que l'Inquisition fut choisie pour prononcer sur le sort du

---

lui donne le titre d'*Altesse* dans les *Consultés ;* dans les *Mémoriaux*, on le traite de *Majesté*.

3° Le *Conseil de la Chambre de Castille*, établi par Charles-Quint, en 1518.

4° Le *Tribunal des Alcades du Palais et de la Cour*, établi par Alphonse *le Sage*, qui mourut en 1284. On le traite d'*Altesse*.

5° Le *Conseil suprême de Guerre*, établi en 720, par le roi Pélage. Il est, par conséquent, aussi ancien que les royaumes de Castille et de Léon. Le ministre de la guerre en est le président.

6° Le *Conseil suprême et royal des Indes, îles et Terre-Ferme*, établi en 1511, par Ferdinand et Isabelle. Ce tribunal connaît de toutes les affaires qui concernent les possessions que l'Espagne a dans l'Amérique et dans les Indes.

7° Le *Conseil royal des Ordres*. Il y a en Espagne quatre ordres militaires, qui sont l'ordre de *Saint-Jacques*, celui de *Calatrava*, celui d'*Alcantara* et celui de *Montès*. Chacun de ces ordres a un tribunal particulier.

8° Le *Conseil royal des finances et Contadurie major*.

Philippe II établit, en 1574, la *Contadurie major*, et, en 1602, Philippe III établit le *Conseil des finances*.

Le *Conseil royal de Navarre* est composé du

jeune prince, parce qu'il était réellement coupable à ses yeux, d'irrévérence envers

---

vice-roi, d'un régent, de six conseillers qui ont le titre d'auditeurs, de quatre alcades, d'un fiscal, d'un rapporteur, d'un greffier, d'huissiers et d'alguazils. Il fut établi par Ferdinand-le-Catholique.

La *Chancellerie de Valladolid et de Grenade* fut établie, par Henri II, dans le quatorzième siècle, et réformée à la fin du quinzième.

On compte huit *Audiences royales* en Espagne, sans compter celle des Indes; elles sont établies dans les villes suivantes :

La Corogne. — Séville. — Canarie. — Sarragosse — Valence. — Barcelone. — Mayorque. — Oviédo.

Il y a, en outre, les juridictions des *corrégidors*, des *régidors*, des *alcades*, des *bayles* et des *viguiers*.

Les lois civiles et criminelles sont recueillies dans un code, qu'on appelle la *Récopilacion*.

Le dernier supplice, en Espagne, est d'être *décapité* (c'est le supplice des nobles); ou d'être *garotté* (c'est celui des personnes qui ont quelque distinction); ou enfin, d'être *pendu* (c'est celui qu'on inflige au peuple).

Le supplice d'être *garotté* est particulier à l'Espagne. On élève un échafaud, sur lequel il y a un poteau, et au pied de ce poteau on attache un tabouret, sur lequel on fait asseoir le criminel. On lui lie les mains derrière le dos. Ensuite le bourreau passe la corde, qui est autour du cou du pa-

le Saint-Office, ce qui était suffisant pour motiver l'arrêt de mort.

---

tient, dans un trou qui est dans le poteau, et la serre par derrière avec force, jusqu'à ce que le malheureux soit expiré.

On laisse ordinairement les criminels, après leur supplice, exposés aux regards du peuple pendant dix à douze heures.

Le *simple vol* est puni par le carcan, par le fouet ou par l'exil.

Le vol *avec effraction* n'est puni de mort qu'à Madrid et à la suite de la Cour.

Le vol *domestique* n'est point puni de mort.

Le vol *de grand chemin* est puni par la potence.

L'*homicide* emporte la peine de mort, ainsi que le duel.

L'*assassinat sur le grand chemin* est puni par la potence. On coupe ensuite le cadavre du criminel en quatre quartiers, et on les expose sur la route où il a commis le crime.

Les *faux monnoyeurs* sont pendus et brûlés.

La question est admise en Espagne; mais rarement on y applique les criminels.

La manière de punir les femmes qui font un trafic infâme des personnes de leur sexe, est assez bizarre. On les dépouille jusqu'à la ceinture, et on leur frotte le corps avec du miel : on leur jette ensuite des plumes jusqu'à ce que leur corps en soit entièrement couvert. On leur met sur la tête des plumes d'une grandeur énorme, et on les promène ainsi dans les rues sur un âne; ensuite on les renferme dans une maison de force.

Deux seigneurs espagnols, Montigni et le marquis de Bergh, furent arrêtés comme complices de Dom Carlos. Leurs liaisons avec ce prince étaient généralement connues. Ils étaient, comme lui, ennemis déclarés du cardinal Spinosa, inquisiteur-général; et c'était assez de cette inimitié, en Espagne, pour être suspect sur le chapitre de la religion. Ils accusaient ce prélat d'être l'auteur des résolutions violentes que le roi avait prises contre leur patrie. Le cardinal les accusait eux-mêmes d'avoir fait venir de France quelques ballots du Cathéchisme de Calvin, à la faveur d'un passeport de Dom Carlos. On n'avait pas encore oublié les emportemens de ce prince sur le testament de Charles-Quint que l'Inquisition avait voulu faire brûler. Toutes ces choses contribuaient à faire croire au peuple que ce jeune prince était partisan des nouvelles opinions, quoiqu'il n'en eût jamais entendu parler. Le roi lui-même favorisait ces bruits, afin que la religion servît de prétexte à sa conduite : dès-lors, il crut avoir le droit de le sacrifier impunément à ses soupçons. Dans cette vue, il mit entre les mains du cardinal de Spinosa tous les originaux qu'il avait trouvés chez Dom Carlos, à l'exception des lettres de la reine. Il établit les inquisiteurs juges

souverains entre son fils et lui, et il protesta d'exécuter leur décision (1).

Quoique Philippe eût fait des défenses rigoureuses d'écrire dans les pays étrangers l'emprisonnement du prince, la nouvelle en fut bientôt répandue. La plupart des princes de l'Europe demandèrent sa grâce, et la demandèrent en vain. Le roi sut éluder leurs sollicitations, par l'incertitude où il jeta tout le monde sur ses desseins.

Il écrivit à l'impératrice sa sœur, *qu'il n'avait jamais découvert dans le prince son fils aucun vice capital, ni aucun crime déshonorant, et qu'il l'avait fait enfermer pour son bien et pour celui du royaume.*

Il écrivait, en même temps, au pape Pie V tout le contraire. Il lui dit, dans sa lettre du 20 de janvier 1568, *que dès sa plus tendre jeunesse, la force d'un naturel vicieux a étouffé dans Dom Carlos toutes les instructions paternelles.*

---

(1) Il y avait en Espagne plusieurs tribunaux de l'Inquisition; mais il n'y en a qu'un qui ait le droit de juger souverainement. Le tribunal qui tenait ses séances à Madrid, s'appelait le *Grand Conseil de l'Inquisition.* Il était composé du grand inquisiteur, de huit conseillers, d'un fiscal et d'un alguazil major.

Cependant, ce prince infortuné tentait de se donner la mort par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Il resta deux jours sans boire; et, le troisième, il but tant d'eau froide, qu'il faillit en périr. Il s'abstint aussi, pendant quelques jours, de prendre aucune nourriture, et mangea ensuite, avec excès, des viandes difficiles à digérer. En un mot, il fit tout ce qu'il put pour cesser bientôt de vivre, et ne put venir à bout de hâter sa mort.

Pendant ce temps, les inquisiteurs instruisaient, avec la plus grande activité, son procès. Leurs anciennes animosités parurent ouvertement. Ils envoyèrent chercher dans les archives de Barcelone, le procès criminel que Dom Juan II, roi d'Arragon, avait fait faire autrefois au prince son fils aîné. On fit traduire ce procès en castillan, pour servir de modèle et d'autorité. L'affaire fut proposée à l'Inquisition, sous l'espèce de celle du dauphin Louis XI, et du roi Charles VII son père. L'instruction ne fut pas longue : on n'osa cependant pas prononcer l'arrêt de mort; on se borna à condamner le prince d'Espagne à une prison perpétuelle.

Mais cette peine ne pouvait suffire au ressentiment de Philippe, à l'animosité de Spinosa. Celui-ci remontrait au roi *qu'il*

n'était point de cage assez forte pour un tel oiseau; et le roi était de l'avis du cardinal. Pour se défaire du jeune prince sans bruit et sans scandale, on mêla, pendant quelque temps, dans tout ce qu'il prenait, un poison lent; on en répandit sur ses habits, sur son linge, et généralement sur tout ce qu'il pouvait toucher. Mais soit que sa jeunesse et sa bonne constitution fussent plus fortes que le venin, ou que les personnes qui prenaient intérêt à sa vie l'obligeassent d'user de préservatifs, cette voie ne réussit pas. Il fallut s'expliquer plus clairement, et le malheureux prince apprit qu'il pouvait choisir le genre de sa mort.

Il reçut cette nouvelle avec la dernière indifférence. Quoique les historiens d'Espagne aient parlé de ses emportemens pour noircir sa mémoire et justifier son père, il est certain qu'il ne laissa échapper aucune plainte. Il se borna à dire à un garde qui lui annonçait que son père venait : *Dites mon roi, et non pas mon père.*

La soumission que l'infortuné Dom Carlos avait pour les volontés de la jeune reine, l'avait fait résoudre à se jeter aux genoux du roi, et à lui dire qu'il le priait de considérer que c'était son sang qu'il allait répandre... Philippe lui répondit froidement : *Quand j'ai du mauvais sang, je*

donne mon bras au chirurgien pour le tirer.

Dom Carlos, au désespoir d'avoir fait cette démarche, se leva brusquement, et demanda à ses gardes si le bain où il devait mourir était prêt.

Philippe, pour repaître plus long-temps ses yeux de ce déplorable spectacle, lui fit plusieurs questions, et lui demanda s'il n'avait rien à lui dire. Le prince qui, aux dépens de mille autres vies, eût racheté la démarche qu'il venait de faire, lui répondit avec sa fierté naturelle :

« Si des personnes pour qui ma com-
« plaisance ne doit finir qu'avec mes jours
« ne m'avaient pas obligé à vous voir, je
« n'aurais pas eu la lâcheté de vous deman-
« der grâce, et je serais mort plus glorieu-
« sement que vous ne vivez ».

Philippe se retira, après avoir entendu cette réponse, sans témoigner la moindre émotion.

Dom Carlos se mit au bain, et s'étant fait ouvrir les veines des bras et des jambes, il demeura muet et tranquille jusqu'au moment où il fut saisi par les frissons glacés du trépas. Il prononça alors quelques mots mal articulés, et expira.

Quelques écrivains ont cru que Dom

Carlos fut décapité. En effet, son corps, qui est dans les tombes de l'Escurial, y est séparé de sa tête. Peut-être le jugement secret de l'Inquisition portait-il que le prince serait décapité après sa mort. Nous fondons cette opinion sur l'usage établi en Espagne. Si le jugement porte que le criminel sera écartelé, mis en pièces; qu'il aura la tête ou la main coupées, on n'exécute cette partie du jugement que huit ou dix heures après que le patient est mort.

Quelque temps après la mort de Dom Carlos, la reine Elisabeth mourut empoisonnée; et, ce qu'il y a de plus horrible, c'est qu'alors elle était enceinte. L'Europe entière retentit du bruit de ce crime, qu'elle attribua à Philippe, et Philippe dédaigna de se justifier.

JACQUES CŒUR,

OU

LE DANGER DES RICHESSES.

Son industrie fut plus utile pendant la paix, que Dunois et la Pucelle ne l'avaient été pendant la guerre.

(VOLTAIRE)

JACQUES CŒUR dut sa fortune à son travail, à ses talens, à son intelligence. On lui fit un crime de ses richesses, pour pouvoir partager ses dépouilles. Sa fortune le mit à portée d'être utile à son pays, à son roi; il ne pouvait en faire un usage plus noble, plus digne d'éloges : pour prix de ses services, il fut condamné à perdre la vie. La peine, il est vrai, fut commuée, mais Jacques Cœur se vit banni à perpétuité du pays dont il avait expulsé les Anglais, pour le faire rentrer sous la domination du légitime souverain.

Ses biens furent confisqués et partagés à ses accusateurs, et c'est dans cet espoir qu'ils l'avaient accusé.

Cet homme célèbre, dans notre histoire, par sa faveur et sa disgrâce, fit des gains considérables dans le commerce maritime, dont les opérations étaient alors peu connues. Il avait établi le plus grand négoce qu'aucun particulier de l'Europe eût embrassé. Il n'y eut, depuis lui, que Côme I[er] de Médicis qui l'égalât (1). Jacques Cœur

---

(1) Côme de Médicis, né en 1399, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres; mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son temps. Il s'en servit pour secourir les pauvres; pour se faire des amis parmi les riches en leur prêtant son bien; pour orner sa patrie d'édifices; pour appeler à Florence les savans grecs chassés de Constantinople. Ses conseils furent, pendant trente années, les lois de sa république; ses bienfaits furent ses principales intrigues, et ce sont toujours les plus sûres. On vit, après sa mort, parmi ses papiers, qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses, dont il n'avait jamais exigé le moindre paiement; il mourut regretté de ses ennemis même. Florence, d'un commun consentement, orna son tombeau du nom de *Père de la Patrie*. . . . . . Sa réputation valut à

avait plusieurs grands vaisseaux, des galères, et trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Son commerce en Orient avec les Turcs et les Perses, en Afrique, avec les Sarrasins, le rendit le plus riche particulier de l'Europe. Il gagnait seul, chaque année, dit Mathieu de Couci, historien du temps de Charles VII, plus que tous les négocians du royaume ensemble.

Il était fils d'un marchand de Bourges. Ce fut là qu'il fut connu de Charles VII, qui, pendant les troubles, résidait ordinairement dans le Berri, ce qui donna lieu à ses ennemis de lui donner, par dérision, le titre de *roi de Bourges* (1). Il est à présumer que Jacques Cœur prêta souvent de l'argent au monarque, qui n'en avait pas,

---

ses descendans la principale autorité dans la Toscane.

(*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*).

(1) Les Anglais, avec leurs croix rouges,
Voyant lors sa confusion,
L'appelèrent le Roi de Bourges,
Par forme de dérision.

(Vigil. de Charles VII, par *Martial d'Auvergne*.)

et que ce fut là l'origine de la faveur dont il jouit, pendant près de trente ans, auprès de ce prince (1).

Pour apprécier les services que ce négociant rendit à la France, jetons un coup d'œil sur la situation du royaume à l'avénement de Charles VII.

Sans rétrograder jusqu'aux guerres antérieures à la mort de Charles V, donnons un aperçu de celles auxquelles la démence de Charles VI, et l'ambition de Jean *sans peur,* duc de Bourgogne, donnèrent lieu. Ce dernier, né scélérat, dit un historien, caressait au fond de son cœur toutes les passions cruelles; il était de la nature de son âme de produire des crimes, comme une plante vénéneuse produit le poison.

---

(1) Charles VII était si pauvre, que l'on assure qu'un cordonnier ne voulut pas lui faire crédit d'une paire de bottes qu'il lui avait essayées.

Un jour que La Hire et Poton
Le vinrent voir pour festoyment,
N'avoit qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.
Las! cela est bien au rebours
De ces viandes délicieuses,
Et de ces mets qu'on a tous les jours
En dépenses trop somptueuses.

(*Id.*)

Le 23 de novembre 1407, il fait assassiner le duc d'Orléans, frère de Charles VI. Le lendemain, il assiste à ses funérailles; il le plaint et le pleure. Tout-à-coup, saisi de terreur, il prend la fuite; mais bientôt, il revient à la tête de mille hommes d'armes, et trouve dans un cordelier (1) un apologiste de son crime. Il obtient des lettres d'abolition. La duchesse d'Orléans demande justice de l'assassinat de son époux, et ne peut l'obtenir. Elle en meurt de douleur. Le duc de Bourgogne paraît plus que jamais superbe et hautain. La maison d'Orléans voit avec indignation qu'il s'empare de l'autorité. L'Etat est en proie aux fureurs des guerres civiles; la capitale et les provinces regorgent du sang que font couler les deux partis. Enfin, Jean sans peur négocie avec l'Anglais, et met le comble à toutes les horreurs de sa vie, par l'infâme traité de 1414, traité qu'il renouvela et confirma à Calais, au mois d'octobre 1416.

Fier de cet appui, Henri V, roi d'Angleterre, réclame la souveraineté de la France et la restitution des provinces enlevées à l'Angleterre par Philippe-Auguste (2). La

---

(1) Jean Petit.

(2) La Guyenne, le Poitou, l'Auvergne, le Li-

Cour de France, réduite à une extrême faiblesse, offre la souveraineté de quelques provinces. Henri rejette cette offre; il descend en Normandie (1), à trois lieues de Harfleur, à la tête de cinquante mille hommes. Il assiége cette place et s'en rend maître (2); il marche vers Calais. La témérité, l'imprudence, l'ignorance même du connétable d'Albret, renouvellent les fautes et les désastres de Créci et de Poitiers; les Français sont taillés en pièces à la funeste bataille d'Azincourt. Ils se défendirent comme des lions : mais que peut une armée sans général? Le présomptueux d'Albret resta parmi les morts. Indignés toutefois de leur défaite, quelques corps veulent se rallier : Henri V voit ce mouvement, et fait lâchement égorger tous les prisonniers. Parmi eux se trouvaient le duc de Brabant et le comte de Nevers, *frères du duc de Bourgogne.*

Henri, réduit à dix-sept mille hommes de troupes, ne profita pas de sa victoire, et conclut bientôt une trève avec la France.

---

mousin, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie, etc.

(1) Le 21 d'août 1415.

(2) Le 28 de septembre.

La fureur des factions y était plus allumée que jamais : Henri ne tarda pas à y rentrer. La Providence, selon lui, se déclarait en sa faveur, et lui destinait évidemment la couronne. Falaise, Cherbourg, Evreux, Caen étaient déjà en son pouvoir. Il forme le siége de Rouen. La reine Isabeau de Bavière, connue par ses galanteries, avait été reléguée à Tours, et Bourdon, son amant, avait été jeté dans la Seine, cousu dans un sac, sur lequel était cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.* L'impérieuse et vindicative Isabeau ne balança pas à s'allier avec le meurtrier du duc, qui avait été à la fois son beau-frère et son amant, et, comme lui, négocia avec Henri V.

Jean sans peur enlève Isabeau, et la conduit à Troyes, où elle prend le titre de régente. Le parti Bourguignon s'empare de Paris (1). Tanneguy Duchâtel sauve le dauphin (depuis Charles VII), et le préserve du sort cruel de ses frères, tous deux victimes du poison (2). Un massacre épouvan-

---

(1) Dans la nuit du 28 au 29 de mai 1418.

(2) Le premier mourut empoisonné, le 18 de décembre 1415. Le second périt de la même manière, le 3 d'avril 1417.

table a lieu dans Paris, le 12 de juin, et le 14 de juillet suivant, Jean sans peur et Isabeau de Bavière font leur entrée triomphante dans cette ville. Le plus cruel des fléaux succède à ces horreurs; et en moins de quatre mois, la peste enlève cent mille victimes.

Henri V, désespérant de pouvoir se rendre maître de Rouen autrement que par famine, bloqua la ville de tous côtés, et fit, en même temps, planter des gibets de distance en distance, le long de ses lignes, en menaçant d'y faire pendre tous les habitans qui tomberaient entre ses mains. Cette menace indigne et féroce n'excita que leur mépris; et nous doutons que l'histoire grecque ou romaine fournisse l'exemple d'un siége soutenu avec autant de courage, de fermeté et de dévouement à la patrie. Mais ils comptaient sur les secours du duc de Bourgogne : ils ignoraient qu'il s'était lâchement vendu. Quand ils furent à l'extrémité, ce perfide leur conseilla de capituler; mais ils ne prirent conseil que de leur courage, et se résolurent à faire une sortie, au nombre de dix mille, dans l'intention de forcer l'ennemi à abandonner ses lignes, ou de se faire tous tuer. Guy-le-Bouteiller, gouverneur du choix du duc de Bourgogne, fit avertir secrètement

Henri, et envoya, pendant la nuit, deux heures avant la sortie, scier les traverses et autres pièces de bois qui soutenaient le pont par où elle devait se faire. Ce pont était assez long; dès qu'il fut chargé, on sentit qu'il s'ébranlait : on se poussa, on se pressa pour déboucher; il acheva de se rompre par ce mouvement précipité. Le fossé était profond : plusieurs se tuèrent ou s'estropièrent en tombant; il y en eut un grand nombre d'étouffés : ceux qui avaient passé trouvèrent l'ennemi qui les attendait en bataille, et vendirent chèrement leur vie. Le 13 de janvier, la ville envoya des députés pour capituler. Henri exigea qu'elle se rendît à discrétion. Les députés ne répondirent que par le silence du mépris, et les habitans résolurent de saper quatre-vingts toises de leurs murailles, de mettre le feu aux quatre coins de la ville, de sortir par la brèche, hommes, femmes, enfans, et de se frayer un chemin à la victoire ou à une mort honorable.

Henri, toujours prévenu par le perfide gouverneur, les reçut enfin à capitulation; mais trois des plus courageux furent destinés à la mort. Deux rachetèrent leur vie, moyennant une somme considérable. Le seul BLANCHARD fut décapité. *Je n'ai pas de bien,* disait ce brave homme, en allant

à la mort; *mais quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas pour empêcher un Anglais de se déshonorer.*

Jean sans peur feint de se réconcilier avec le dauphin; il est tué sur le pont de Montereau, à l'instant où, suivant le récit de Juvénal des Ursins, le seigneur de Noailles, qui était du parti bourguignon, s'avançait pour saisir le dauphin de la main gauche, tandis que de la droite, il avait à moitié tiré son épée.

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, suivit le détestable projet de son père, sous prétexte de venger sa mort. Il s'unit avec la reine pour perdre le dauphin, le priver de la couronne, et la mettre sur la tête de Henri. Ce dernier se rend à Troyes, pour conclure le fameux traité du 21 de mai 1420, par lequel un monarque imbécille, une reine furieuse, un prince du sang armé contre sa patrie, le reconnaissent pour héritier de la couronne de France, lui cèdent toute l'autorité avec le titre de régent pendant la vie de Charles VI, et s'engagent à poursuivre le dauphin comme l'ennemi de l'Etat.

Cet infâme traité est suivi de son mariage avec Catherine de France. Les Etats-Généraux, les restes du Parlement dispersés lui jurent obéissance. Il règne dans

Paris, tandis que le dauphin, déclaré criminel de lèse-majesté, rassemble autour de lui un petit nombre de Français fidèles. Secondé par un corps de sept mille Ecossais, le dauphin bat à Baugé, en Anjou, le duc de Clarence, frère de Henri V. Clarence périt dans l'action; mais bientôt Henri obtient de nouveaux triomphes.

Tout semblait lui annoncer les plus grands succès, lorsqu'il mourut à Vincennes, le 31 d'août 1422, à l'âge de trente-trois ans, après avoir nommé le duc de Bedfort, son frère aîné, régent de France, et le duc de Glocester, régent d'Angleterre.

La mort de Charles VI suivit de près celle de Henri V. Ce prince mourut le 21 d'octobre suivant (1). Le duc de Bedfort prit le titre de régent, et le dauphin,

---

(1) A l'inhumation de Charles VI, Berry, roi d'armes, ayant, suivant l'usage, crié sur la fosse: *Dieu veuille avoir pitié et mercy de l'âme de très-hault et très-excellent prince Charles, roi de France*, VIe *du nom, notre naturel et souverain seigneur!* ajouta aussitôt:

Dieu donne bonne vie à Henri VI, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre!

Ce prince n'était encore âgé que d'un an.

devenu roi, fut forcé de reconquérir son royaume *pièce à pièce.*

Charles VII se fit couronner à Poitiers, où il avait transféré le Parlement, dans les premiers jours du mois de novembre.

Il avait d'excellens capitaines pour soutenir sa cause; le brave Dunois, Tanneguy-Duchâtel, Jacques et Jean de Harcourt, Louis de Calan, Louis de Gaucour, les maréchaux de la Fayette, de Rieux et de Severac, Boussac, Poton de Saintrailles, Etienne de La Hire, Vignoles, Ambroise de Lore, Guillaume de Barbasan, nommé le *chevalier sans reproche,* et une foule d'autres. *Aussi,* dit Mézeray, *les acheta-t-il bien cher. Il fut contraint de leur engager ses châteaux et la meilleure partie de son domaine.*

On ne peut douter que Jacques Cœur, nommé par Charles VII, *maître de la Monnaie de Bourges,* n'ait facilité à ce prince les moyens de faire la guerre aux Anglais.

Jacques Cœur eut, par la suite, l'administration des finances avec le titre d'*argentier.* Cette charge, dans son origine, n'avait qu'un exercice renfermé dans la maison du roi. Les receveurs des provinces remettaient tous les ans une somme déterminée à l'argentier, pour acquitter la

dépense de l'hôtel et des officiers. Il paraît que Jacques Cœur eut un pouvoir beaucoup plus étendu, puisqu'il réglait avec les provinces les contributions qu'elles devaient fournir à l'Etat. Il était en même temps dépositaire des fonds et ministre des finances.

Ceux qui l'accusèrent de concussion n'étaient pas de bonne foi; ils savaient combien il en avait coûté à Charles VII, pour reconquérir son royaume; ils ne devaient pas ignorer qu'avant d'avoir reçu, Jacques Cœur avait dû faire de grands sacrifices pour un prince qui, indépendamment des frais de la guerre, dépensait beaucoup pour ses plaisirs, et qui s'amusait avec la belle Agnès Sorel, sa maîtresse, à danser des ballets, ou à dessiner des parterres, *tandis que les Anglais,* dit Duhaillan, *parcouraient ses états la craie à la main*(1).

---

(1) Livré aux plaisirs où le portaient son âge, son penchant, et des flatteurs plus à craindre pour les rois que leurs propres faiblesses, il avait imaginé un ballet, et il se divertissait avec sa petite cour. Il y dansait, sans penser qu'il n'allait bientôt être roi que de nom, lorsqu'apercevant Poton de Saintrailles et Etienne Vignoles, dit *La Hire*, qui venaient d'entrer dans la salle : « Eh bien, mes amis, » leur dit-il, « que pensez-vous de

Les richesses immenses que Jacques Cœur ne devait qu'au commerce le dis-

---

cette fête? Ne trouvé-je pas le moyen de me divertir? » — *Oui, Sire*, lui répondit l'un d'eux; *il faut convenir qu'on ne saurait perdre une couronne plus gaîment.*

Au lieu de se fâcher de la liberté de ce reproche, Charles en fut touché, et pensa au rétablissement de ses affaires.

Il est vrai que la belle Agnès elle-même chercha à le tirer de sa léthargie. Persuadée de l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit du roi, elle parut un jour assez triste auprès de lui. Il lui en demanda la raison. *Sire*, lui répondit-elle, *peut-être suis-je à la veille de m'éloigner de vous. J'ai fait tirer mon horoscope. On me prédit l'honneur d'être aimée d'un grand roi : ce ne peut être vous, qui allez bientôt être entièrement dépouillé de vos Etats. Pour remplir mon sort, il faut que je passe à la cour du roi d'Angleterre, qui va joindre votre royaume au sien.*

On observera que l'astrologie judiciaire était à la mode dès le règne de Charles V, et son petit-fils y avait beaucoup de foi.

Ce fut à propos de cette anecdote que François Ier fit ces vers à la louange de *Dame de Beauté* :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot hermite.

pensaient de chercher à s'enrichir aux dépens du roi, et quand même il eût *fait ses affaires en faisant celles de son maître*, les services qu'il lui avait rendus auraient dû parler en sa faveur. Le sacrifice de deux cent mille écus d'or, pour faciliter la conquête de la Normandie, était une réparation suffisante, et ces sortes de restitutions sont bien rares (1).

Cependant, malgré tous les efforts de Charles VII, Bedfort, tuteur de Henri VI, gagne la bataille de Crevant, près d'Auxerre, en 1423, et celle de Verneuil, en 1424 (2); mais Dunois, deux ans après,

---

(1) Notre histoire nous en offre cependant un exemple mémorable. Lorsque Philippe-Auguste, en 1185, ordonna de paver Paris, Gérard de Poissy, riche financier, fit don, pour cet objet, de onze mille marcs d'argent. Son nom mérite d'être conservé. *Rara avis in terris!*

Avant ce temps, Paris portait le nom de *Lutèce*, du mot *lutum* (boue).

Voltaire a dit :

Son premier nom fut la boue et la crotte.

(2) A la suite de la bataille de Verneuil, les Anglais donnèrent à Paris un spectacle bien analogue à leurs mœurs. Le cimetière des innocens fut choisi pour le lieu de la scène. Les personnages

se signale devant Montargis, dont il fait lever le siége aux Anglais.

Ces derniers assiégent Orléans. Jeanne d'Arc les force à se retirer le 8 de mai 1429, et Charles VII est sacré à Reims, le 17 de juillet suivant. Compiègne est assiégé; Jeanne est faite prisonnière dans une sortie : elle est brûlée vive, comme sorcière, à Rouen, le 30 de mai 1431.

Henri VI quitte l'Angleterre pour ranimer son parti, et est sacré à Paris, dans la cathédrale, le 27 de décembre suivant. La guerre continue; mais Philippe-le-Bon abandonne les Anglais, et fait la paix le 22 de septembre 1435.

Bedfort meurt, et cette mort amène de grands changemens dans les affaires de Henri. Le connétable s'empare de Paris (1). En vain, les Anglais furieux s'écrient : *Saint Georges! Saint Georges! Traîtres Français, vous tous morts!* Partout ils

---

des deux sexes et de toutes conditions y passèrent en revue, et exécutèrent diverses danses, ayant la mort pour coryphée. Cette triste et dégoûtante allégorie s'appelait *la danse Macabrée*.

On a présumé que c'était peut-être de là que Shakespeare avait pris l'idée de la scène du fossoyeur dans la tragédie d'*Hamlet*.

(1) Le 13 d'avril 1436.

sont repoussés. Ils se réfugient à la Bastille et obtiennent, le lendemain, la permission de se retirer en Normandie.

Charles VII se rend successivement maître de Pontoise, du comté de Comminges et de plusieurs villes dans le Poitou, l'Angoumois, le Limousin et la Gascogne.

Une trève avait eu lieu en 1444 : les Anglais la rompent en 1448. Ce fut le terme des malheurs de la France. La Normandie entière restait au pouvoir des Anglais. Jacques Cœur persuade au roi d'en entreprendre la conquête : il lui en fournit les moyens; et, comme nous l'avons annoncé, deux cent mille écus d'or sont consacrés à cette noble entreprise. Charles soit par lui, soit par ses généraux, reprend successivement toutes les places de cette importante province; de sorte que la Normandie, qui avait appartenu au roi d'Angleterre, par Guillaume-le-Conquérant, en 1066; qui, depuis, avait passé au pouvoir de la France, sous Jean *sans terre*, en 1203; qui avait été prise par Henri V, sous Charles VI, en 1418, fut enfin pour toujours réunie à la France, en 1450. La bataille de Fourmigny, où les Anglais furent défaits, acheva cette révolution. Cette journée fut suivie de la prise de Vire, de Bayeux, d'Avranches, de Valognes, de

Saint-Sauveur-le-Comte, de Caen, et enfin de Cherbourg, qui se rendit aux Français, le douzième jour du mois d'août (1).

La faveur de Jacques Cœur augmenta

---

(1) L'année suivante, les Anglais perdirent les places qu'ils avaient en Guyenne, Fronsac, Bordeaux, Bayonne ; de sorte qu'il ne leur resta que Calais et Guines, qui ne furent repris qu'en 1558, sous le règne de Henri II, par François, duc de Guise, le même qui, cinq ans auparavant, avait forcé Charles-Quint à lever le siége de Metz. Ce monarque avait pris pour devise une aigle entre deux colonnes, avec cette légende : *Plus ultrà* ; ce qui donna lieu à cette épigramme :

Herculis optasti geminas transire columnas ;
Siste gradum METIS : *hæc tibi* META *datur.*

L'allusion des mots METIS et META, dont l'un signifie *Metz* et l'autre *borne*, rend la traduction de ce distique presque impossible. On l'a cependant imité ainsi :

Charles voulait passer les colonnes d'Hercule,
Et pénétrer plus loin que ce héros n'alla :
Devant Metz sa valeur recule,
Et Metz est son *nec plus ultrà*.

François, duc de Guise, prit pour devise les colonnes d'Hercule, avec une aigle attachée à ces deux colonnes par les ailes, et ces mots : *Non ultra metas.*

en raison des succès de Charles. Aimé de son prince, il obtint la confiance de la favorite du monarque; mais cette faveur se dissipa comme la vapeur légère du matin, aux premiers rayons du soleil.

Agnès Sorel, âgée de quarante ans (1), mourut à Jumièges, le 9 de février 1449, et nomma Jacques Cœur conseiller et argentier du roi, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

La mort de *Dame de Beauté* (2) plongea Charles VII dans un chagrin profond. Il chercha néanmoins à s'en consoler dans les bras d'Antoinette de Villequier, nièce d'Agnès, et compagnie; mais il conserva un tendre souvenir de la comtesse de Penthièvre. (3)

Le crédit dont Jacques Cœur jouissait à la cour, et son excessive opulence, lui suscitèrent des envieux. Depuis deux ou trois

---

(1) Agnès Sorel, *Soreau* ou *Surel*, était née à Fromenteau, près de Loches en Touraine, en 1409. Ce fut une des plus belles femmes du quinzième siècle.

(2) Ainsi nommée du château de Beauté sur Marne, aux environs de Vincennes. Charles V y était mort le 16 de septembre 1380.

(3) Elle possédait ce comté de la libéralité de Charles VII.

ans, il avait réalisé cette opulence par des acquisitions.

Avant ce temps, sa fortune, qui ne consistait que dans son commerce, ses charges et son crédit, ne pouvait être appréciée, et ne donnait matière qu'à des conjectures indéterminées. L'existence effective de ses trésors cessa d'être un simple objet de soupçons incertains, lorsqu'on le vit tout à coup devenir possesseur de plusieurs palais, et de plus de quarante terres considérables. La seule seigneurie de Saint-Fargeau contenait vingt-deux paroisses. Ses biens, exposés au grand jour, ne pouvaient pas manquer d'exciter la cupidité. Un luxe étalé avec profusion, un faste imprudent accrurent le nombre de ses ennemis. Annobli depuis dix ans, il se piquait d'une magnificence que ne pouvaient imiter beaucoup de seigneurs de la cour. On le vit, lorsque le roi fit son entrée dans Rouen, marcher à côté du comte de Dunois, armé et vêtu comme ce guerrier : cette petite gloriole était un tort sans doute, mais ce n'était pas un crime.

Les plus crédules prétendirent que Jacques Cœur avait trouvé la pierre philosophale, ce qui ne serait pas encore un crime, si la pierre philosophale existait.

On assura même que Raimond Lulle, en

passant à Montpellier, avait connu Jacques Cœur, et lui avait communiqué le secret de faire de l'or. Raymond Lulle était mort depuis près de cent quarante ans.

Si ses richesses étaient immenses pour le temps, on pouvait présumer, d'après ses entreprises et l'étendue de son commerce, que des voies licites les lui avaient procurées. Il avait le droit de s'en glorifier. Mais on voulait le trouver coupable, par cela même qu'il était riche. On l'accusa d'abord d'avoir empoisonné Agnès Sorel.

On avait cru dans le temps, et on l'a pensé depuis, que cette favorite était morte d'un poison qui lui avait été administré par ordre du dauphin, depuis Louis XI. On n'en acquit point la preuve certaine ; mais les conjectures étaient contre ce prince, et sa conduite ne le mettait point à l'abri du soupçon. Il haïssait Agnès, n'aimait pas son père, et n'était rien moins que scrupuleux. Il avait eu souvent des démêlés avec Agnès, et s'était emporté jusqu'à lui donner un soufflet. Charles VII était à Jumièges, lorsqu'Agnès, qui depuis cinq ans n'était plus à la cour, vint pour lui donner avis d'une conspiration tramée contre sa personne, et dont on prétend que le dauphin était le chef. Ce fut précisément à Jumièges qu'Agnès mourut d'une

maladie qui pouvait faire soupçonner que le poison en était le principe ; et les soupçons s'étaient portés naturellement sur celui qui avait intérêt de perdre Agnès.

En réfléchissant sur les moyens de perdre le favori, on crut qu'en l'accusant d'avoir été le minstre des ordres criminels du dauphin, on parviendrait à indisposer contre lui le roi, auquel la mémoire d'Agnès était toujours chère (1). Jeanne de Vendôme,

---

(1) Si Louis XI détesta Agnès tandis qu'elle vécut, il fit au moins respecter son tombeau. Il visitait l'église collégiale de Loches en Touraine. Les chanoines lui firent voir exprès ce tombeau placé au milieu du chœur ; et comptant lui faire leur cour, ils lui demandèrent la permission de le faire retirer. *Ce mausolée*, répondit ce prince, *occupe-t-il gratuitement une place dans votre église ? Ne tenez-vous rien de la libéralité d'Agnès ?* Il fallut convenir qu'elle avait fait des dons considérables.... — *Et ce sont là les témoignages de la reconnaissance que vous devez à votre bienfaitrice ! Je vous défends de troubler ses cendres en déplaçant son tombeau, et je vous enjoins même expressément de le respecter plus que vous ne faites.*

On s'en servait, en effet, pour placer l'huile de la lampe du chœur. Ce tombeau était néanmoins de main de maître pour le temps. Le coffre est de marbre noir, de trois pieds de hauteur. Agnès y est représentée couchée, en marbre blanc et fort

femme de François de Montberon, se chargea du rôle d'accusatrice. Sur la délation de cette femme, Charles VII donna ordre d'aller arrêter Jacques Cœur à Taillebourg. Celui-ci se justifia complétement, et la dame de Vendôme fut condamnée à lui faire amende honorable.

Ses ennemis n'abandonnèrent point pour cela la partie. Il ne faut souvent, pour perdre un homme en place, que porter le premier coup. Tous les grands, les uns pour se libérer de ce qu'ils lui devaient; les autres pour profiter des débris de sa fortune, l'accusèrent de concussion. Charles VII, prince faible, oublia l'homme qui l'avait servi avec une affection et une fidélité rares. Il le fit de nouveau emprisonner, et établit une commission pour faire son procès. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître de la maison du roi, fut nommé président de cette commission.

On accusait Jacques Cœur d'altération dans les monnaies; d'avoir fait transporter

---

ressemblante, à ce qu'on prétend; elle est habillée à la mode du temps. Deux anges soutiennent l'oreiller sur lequel sa tête repose, et deux agneaux sont à ses pieds.

hors du royaume une quantité considérable d'argent d'un titre inférieur à celui du prince ; d'avoir contrefait le petit scel du secret du roi ; d'avoir vexé les provinces par des concussions sans nombre ; d'avoir vendu des armes aux Mahométans ; d'avoir renvoyé en Egypte un esclave chrétien qui s'était réfugié en France sur ses galères ; enfin, de s'être servi du nom du roi pour engager des particuliers et même des provinces entières à remettre entre ses mains des sommes immenses, indépendamment des contributions ordinaires, en leur faisant entendre que le roi prenait un singulier plaisir à ces gratifications surabondantes, et *qu'elles lui servaient à jouer aux dés*.

On ne put rien prouver contre Jacques Cœur, sinon qu'il avait fait rendre à un Turc un esclave chrétien, lequel avait quitté et trahi son maître ; qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte.

Il n'y avait pas là de crime.

Le premier moyen de défense dont Jacques Cœur fit usage fut le *privilége de cléricature*, ou clergie (1). Ce privilége

---

(1) On avait anciennement accordé beaucoup

était une espèce de préservatif dont on se munissait toujours par précaution. Mais il avait été arrêté *en habit de courtisan;* et cette irrégularité portait atteinte à la prérogative du clerc. On poussa les informations jusqu'à interroger tous les barbiers des différens lieux où il s'était trouvé : tous affirmèrent que, quand on lui faisait la barbe et les cheveux, il n'avait jamais demandé *qu'on lui fît la tonsure.*

---

de priviléges aux *clercs,* par la raison qu'eux seuls savaient lire.

« Ni plus ni moins (dit Pasquier) que les « Druides prindrent les clés, tant de leur reli- « gion que des lettres, aussi se lotirent nos prebs- « tres de ces deux articles entre nous..... n'estant « notre noblesse attentive à si louable sujet. Or, « de cette asnerie ancienne (de la noblesse) ad- « vint que nous donnasmes plusieurs façons au « mot de *clerc,* lequel, de sa naïve et originaire « signification, appartient aux ecclésiastiques; et « comme ainsy fust qu'il n'y eut qu'eux qui fis- « sent profession de bonnes lettres, aussi, par « une métaphore, nous appelasmes *grand clerc* « l'homme savant; *mauclerc* celui qu'on tenoit « pour beste; et la science fut appelée *clergie* ».

Les laïcs participèrent aux priviléges des clercs, en en prenant l'habit et la tonsure, et recevant des *lettres de cléricature.*

Cependant on produisit ses *lettres d'ordination*, et les grands-vicaires de Poitiers le réclamèrent. On refusa de les entendre. Deux siècles plutôt, le service divin eût été interrompu, on eût fermé les églises, les juges eussent encouru l'excommunication ; mais les temps étaient changés. Les grands-vicaires se bornèrent à en appeler au roi, *mieux conseillé.*

Le roi, circonvenu de toutes parts, ordonna que Jacques Cœur serait jugé. Malheureusement il le fut par des commissaires, et ces commissaires étaient ses ennemis. Réduit à se défendre, il demanda des avocats et un conseil, ce qui lui fut refusé. Il demanda à être admis à la preuve testimoniale, et l'on exigea qu'il se justifiât par écrit, quoiqu'on eût entendu des témoins contre lui, témoins qu'il avait récusés.

On lui donna deux mois pour préparer ses réponses. En vain il se plaignit de la brièveté de ce délai : il ne put le faire prolonger, quoiqu'il représentât que la plupart des titres et des papiers qui pouvaient servir à sa justification étaient épars en divers endroits. C'était un parti pris, on voulait le trouver coupable.

Il fut enfin présenté à la question, dé-

pouillé et lié. L'appareil des tourmens l'obligea de se soumettre et de s'en rapporter au témoignage de ses accusateurs. Ce fut sur cette conviction, arrachée par la crainte des tortures, qu'on prononça le jugement.

Cet arrêt, en date du 29 de mai 1453, déclarait Jacques Cœur duement atteint et convaincu des crimes à lui imputés, pour lesquels il avait encouru *la peine de mort*, « que le roi lui remettait en considération « de certains services, et à la recomman- « dation du pape ».

Cet arrêt le condamnait en outre à faire amende honorable au roi, en la personne du procureur-général, et à quatre cents mille écus pour indemnité des sommes par lui retenues, outre la confiscation générale de ses biens, et à être banni à perpétuité.

Quoique son accusatrice eût été évidemment convaincue de calomnie dans la première action intentée contre lui au sujet de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, l'arrêt portait : « Qu'à l'égard des poisons, « pour ce que le procès n'était pas en état, « le roi n'en faisait aucun jugement, et « pour cause ».

Jacques Cœur fut conduit à Poitiers. Là, l'infortuné fit publiquement amende honorable, la torche au poing, *sans ceinture*

et sans chaperon. Cette clause signifiait la confiscation des biens, parce que c'était à la ceinture que se portaient la bourse et les clefs de la maison.

Le roi lui ordonna de se retirer dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire; pour y demeurer *en franchise.*

Chacun de ses juges eut part à ses dépouilles : ils obtinrent même la confiscation des biens avant la condamnation. Antoine de Chabannes, qui avait présidé la commission, se fit adjuger à vil prix la seigneurie de Saint-Fargeau, ainsi que les baronnies de Touci et de Péreuse.

Si Jacques Cœur fut persécuté par les courtisans qui, pour la plupart étaient ses débiteurs, l'attachement que lui témoignèrent ses facteurs l'en dédommagea. Deux de ses commis, *Varic* et *Joubert* lui ouvrirent leur bourse. Un troisième, qui avait épousé sa nièce (*Jean de Village*), l'aida à se sauver. Il recommença sa fortune avec la même intelligence et le même bonheur. Le commerce lui rendit tout ce qu'il avait perdu; il remboursa les avances de ses facteurs, les combla de présens, laissa à chacune de ses deux filles un dot de cinquante mille écus, et fit des fondations utiles.

Ses enfans firent réhabiliter sa mémoire. Les avocats déclarèrent, dans leur consultation, qu'il y avait dans ce procès, *nullité, injustice manifeste et expresse.*

Son fils fut archevêque de Bourges, et méritait de l'être.

L'opulence de Jacques Cœur a passé long-temps en proverbe. Lorsqu'on voulait désigner un homme qui possédait une fortune immense, on disait : *Il est aussi riche que Jacques Cœur.* Son commerce le plus considérable consistait en lingots d'or et d'argent, et en armes défensives. Les Mahométans connaissaient depuis long-temps l'usage des armes à feu, et possédaient l'art de fondre des pièces d'artillerie beaucoup plus grosses que celles des Européens. Toutes nos manufactures se réduisaient à quelques fabriques de draps, de toiles et de papier. Les vaisseaux de Jacques Cœur chargés de ces marchandises, rapportaient en retour des soies et des épiceries.

Il avait commencé la construction d'une maison dans la rue de l'*Homme armé* : elle fut achevée par le cardinal de la Balue, et occupée par le président Barillon. Cette maison a porté malheur à ses propriétaires. Le favori de Louis XI a gémi pendant onze

ans dans une cage de fer, et le magistrat a expiré misérablement dans le fort de Pignerol.

On assure, n'en déplaise aux Jésuites, que c'est Jacques Cœur qui, le premier, a introduit les dindons en Europe.

DESRUES.

Qu'il est à craindre l'imposteur qui cache un cœur perfide sous le masque de la vertu!

(EURIPIDE.)

LE nom de ce monstre excite un frémissement involontaire et d'horreur et d'effroi. On a vu des scélérats se livrer, sans remords, aux crimes les plus horribles; mais on en a vu peu qui, comme Desrues, aient eu l'art de couvrir leurs forfaits du masque de la candeur, de la probité et de la religion.

Nous avons quelquefois offert le tableau de l'honnête homme injustement accusé, victime des indices trompeurs, et tombant sous le glaive qui ne doit frapper que les coupables Ici, c'est un scélérat consommé dont la vie entière fut consacrée au crime, et dont la vie entière semble n'offrir que le tableau des vertus; contre lequel s'élève le sang de ses victimes, mais en faveur duquel parlent toutes les présomptions;

qui, dans l'ombre, se plonge dans tous les excès, et se livre à cette férocité qui se repaît du plaisir de voir souffrir, mais qui s'offre en public comme l'être religieux, sensible et bon par excellence; et dont les mains, dégouttantes du sang qu'il a versé, s'élèvent avec confiance vers le ciel pour le prendre à témoin de son innocence.

Souvent les tortures arrachèrent à l'innocent accusé l'aveu d'un crime qu'il n'avait pas commis. Le monstre, dont nous retraçons les forfaits brava les tortures et la mort, en se comparant à l'infortuné Calas. Il osa plus!... A l'aspect du crucifix, il osa dire : *Je vais donc souffrir comme toi!!!*

Les juges balançaient à le condamner. Il eût échappé au supplice, si la justice éternelle, qui ne souffre pas que le crime reste impuni, n'eût permis que, par un de ces hasards heureux, qu'on ne peut attribuer qu'à la Providence, les crimes pour lesquels il était arrêté fussent enfin prouvés jusqu'à l'évidence.

Desrues était, pour ainsi dire, encore au berceau lorsqu'il perdit les auteurs de sa naissance. Heureux! si dans cet âge encore tendre, dans l'âge de l'innocence, il eût été renfermé dans le cercueil de son père! Heureux! s'il eût rejoint sa mère au

tombeau! Il n'eût point donné le funeste exemple de la corruption la plus profonde. Les infortunés destinés à devenir ses victimes n'eussent point péri d'une mort violente; il n'eût point monté sur l'échafaud; il n'eût point été dévoré par les flammes : sa mémoire ne serait point en horreur.

Dès son enfance, Desrues montra des inclinations vicieuses. Recueilli et chassé tour à tour par plusieurs de ses parens, qui s'aperçurent qu'il les volait, il se vit, pour ainsi dire, livré à lui-même, et ce fut son malheur. Son père, sa mère n'étaient plus! Ils ne l'eussent pas chassé, ils l'eussent puni, corrigé. Peut-être eussent-ils déraciné ce funeste penchant au vice. L'enfance est molle et flexible; on peut la pétrir, la conformer à son gré. L'instruction coule et pénètre dans les âmes encore délicates : c'est dès l'enfance qu'il faut apprendre le bien.

Cependant, lorsque Desrues fut en âge de choisir un état, ses parens le mirent en apprentissage chez un épicier de Paris. Les crimes ne sont jamais des coups d'essai du cœur, a dit Massillon; le vice a ses progrès comme la vertu. Desrues, démentant cette maxime, déploya au sortir de l'enfance cette profonde scélératesse qui semble n'appartenir qu'à un âge plus avancé. Il s'en-

tretenait un jour avec la femme de son maître sur les prérogatives de l'état. Il osa dire :

Je n'en vois point de plus avantageux : avez-vous quelque riche ennemi dont vous vouliez vous approprier les biens ? vous le priez à dîner, et vous mêlez adroitement dans sa soupe....

Cette horrible confidence, dont il est étonnant qu'on n'ait pas prévu les suites, annonçait ce que Desrues serait un jour. Il agit, en effet, d'après cette maxime infernale, et ce fut, à l'aide des poisons, qu'il entreprit de s'assurer une fortune brillante. Ce fut en 1767 qu'il commença à mettre à exécution le plan qu'il avait formé ; il entra alors chez la veuve d'un épicier, beau-frère de son premier maître. Il y resta trois ans, et profita de ces trois années pour élever sa fortune sur les ruines de celle de sa maîtresse, mais avec une telle adresse, qu'il n'était pas possible de le soupçonner. D'ailleurs, le soupçon pouvait-il planer sur l'être le plus vertueux, le plus assidu à remplir tous les devoirs que la religion commande ? Ce qu'il fit pour en imposer à cet égard à tous ceux qui le connaissaient passe toute croyance. Il est impossible de porter plus loin la dissimulation et l'hypo-

crisie. Sa première démarche, en entrant chez sa maîtresse, fut de lui demander un confesseur. Quelque temps après, il en choisit un second, et il se confessait alternativement à l'un et à l'autre. Il portait toujours sur lui deux suaires, auxquels étaient attachées plusieurs reliques. On assure que, pendant tout le carême de 1769, il coucha sur la paille. Une de ses sœurs devait prendre le voile au couvent de la Visitation, à Chartres, pendant les fêtes de Pâques. Desrues obtint la permission d'y aller pour assister à la cérémonie. Il partit, à pied, le Vendredi Saint, sans prendre aucune nourriture, et ne mangea qu'un peu de pain vers le soir.

Rassuré par la haute opinion que, grâce à ces pratiques extérieures, il avait donnée de sa vertu, il crut qu'il était temps de recueillir le fruit de trois ans d'une gêne pénible et de privations. Sa maîtresse, qui avait essuyé des pertes réitérées, auxquelles il n'était point étranger, se voyait dans l'impossibilité de continuer son commerce. Desrues acheta son fonds, et, par un accord fait double avec elle, il s'obligea de lui payer douze cents livres pendant sa vie, et de la loger jusqu'à la fin de son bail.

Son intention n'était pas de lui tenir pa-

role, et voici ce qu'il imagina pour y manquer impunément. Il alla chez cette femme, et lui dit d'un air empressé : *Voilà bientôt le temps où il faudra que je vous donne de l'argent. Avez-vous là notre accord?*

Sur l'affirmative, il ajoute :

Faites-moi le plaisir de me le montrer, car je n'ai pu trouver le mien, et je serais bien aise de savoir le jour du premier paiement.

Cette femme, ne se défiant de rien, tire le billet de son portefeuille, et le confie à Desrues, qui le déchire en sa présence. Quelque temps auparavant, il avait osé, dit-on, lui proposer d'empoisonner un riche ecclésiastique qui logeait chez elle, afin de partager ensuite sa dépouille.

Un de ses oncles, sur la bonne opinion qu'il avait de sa vertu, consentit à se rendre caution pour lui d'une somme de quatre à cinq mille livres. Desrues refusa de payer à l'échéance ; le porteur du billet recourut à la caution, et l'oncle fut obligé de payer pour le neveu.

Un jeune homme de province cherchait à s'établir à Paris ; il s'adresse a Desrues, et le prie, en lui remettant huit mille livres, de tâcher de lui découvrir ce qu'il désire. Au bout de quelques semaines,

Desrues lui annonce qu'il a trouvé ce qui lui convient, mais qu'il faut seize mille livres, argent comptant. Le jeune homme écrit à ses parens; ils lui font encore parvenir quatre mille livres, qu'il dépose également entre les mains de Desrues. Il disparaît quelques jours après. Les parens, ne recevant point de nouvelles de leur fils, écrivent à Desrues. Celui-ci répond que le jeune homme a pris la fuite, et qu'il a emporté ses douze mille livres avec lui.

Ici commence une nouvelle carrière. Desrues se familiarise avec le crime, et probablement, le jeune homme, qu'il prétend être en fuite, a péri des suites du poison qu'il lui a administré. Cette présomption est d'autant plus fondée, qu'un nouvel événement de la même nature vient à l'appui du premier.

Desrues avait chez lui, en apprentissage, le fils d'un bourgeois de Paris, et toutes les fois qu'il voyait le père de cet apprenti, il ne cessait de faire des plaintes de lui. Enfin, un jour il se rend chez ce bourgeois; il lui dit que son fils est un coquin, qu'il s'est échappé de sa maison, et qu'il lui a volé six cents livres, dont il demande la restitution. Cet homme, qui avait confiance en Desrues, qui n'avait placé chez lui son fils que sur la réputation d'honneur et de

probité dont il jouissait, n'eut garde de le soupçonner; il paya les six cents livres. Le jeune homme ne reparut plus.

Ce fut ainsi que Desrues préluda aux forfaits qui le conduisirent à l'échafaud.

En 1775, le hasard lui fit faire la connaissance des sieur et dame de Saint-Faust de Lamotte. M. de Lamotte était écuyer de la grande écurie du roi, et seigneur d'une terre nommée le *Buisson-Soef*. Cette terre était fort à la bienséance de Desrues, et dès-lors, il forma le projet de se l'approprier. Pour réussir dans son projet, il s'attacha à gagner la confiance de M. de Lamotte, et y réussit. Il parvint à le déterminer à se défaire de sa terre, et se proposa comme acquéreur. Le marché fut conclu vers la fin de l'année 1775, et par acte sous seing privé, Desrues s'engagea à en payer le prix, montant à cent trente mille livres, dans le courant de 1776. L'année s'écoule, et le paiement n'est point effectué. Desrues demande un délai; on le lui accorde: le délai expire, point de fonds; nouveau délai, point de fonds encore. M. de Lamotte perd enfin patience; il prétend absolument que Desrues paie, ou que l'acte soit annullé. Il ne peut se rendre à Paris; il y envoie son épouse, munie de sa procuration, à l'effet de terminer cette af-

faire. Madame de Lamotte arrive à Paris avec son fils. Desrues lui offre un logement chez lui ; elle refuse. Il insiste, et fait si bien, qu'elle accepte : il triomphe. Quelques jours sont à peine écoulés, que la mère et le fils se plaignent de violens maux d'estomac. Le fils, plus jeune, et d'une santé plus robuste, en ressent moins les effets. Pour cette fois, il échappe à la mort : la mère le place dans une pension ; mais cette infortunée sent chaque jour sa santé dépérir. Le poison, lent sans doute, la mine, la corrode ; elle se détermine à quitter Paris, et à se rendre à sa terre pour se rétablir.

Ce plan n'entrait point dans les vues du scélérat qui en voulait à ses jours. Il était bien éloigné de vouloir laisser échapper sa proie. Il vit qu'il n'y avait pas de temps à perdre ; qu'il fallait mettre en usage un poison plus expéditif ; et, sous prétexte de soulager la malade, il lui administra une médecine dont l'effet fut si prompt, que deux heures après, madame de Lamotte fut à l'extrémité : elle expira le soir même.

Il n'était pas prudent d'annoncer la mort de cette dame : on eût pu concevoir quelques soupçons, et par suite, découvrir ce que Desrues avait tant d'intérêt de cacher. Mais que faire de ce cadavre ?...

Tout autre aurait peut-être été embarrassé ; mais ce monstre avait pris d'avance ses précautions ; il avait, à l'arrivée de madame de Lamotte à Paris, loué une cave dans la rue de la Mortellerie, sous le faux nom de Ducoudray. C'est dans cette cave qu'il se proposait d'enfouir le cadavre pour le soustraire à toutes les recherches. En conséquence, aussitôt que la dame de Lamotte fut expirée, il enferma son corps dans une malle qu'il avait achetée exprès, et, trois jours après, il fit transporter cette malle dans la cave qu'il avait louée à cet effet, et enterra le cadavre dans une espèce de caveau situé sous un escalier.

On prétend qu'il se fit aider par un maçon, auquel il commanda de creuser une fosse profonde de cinq pieds, pour y mettre, disait-il, du vin de liqueur en bouteille. Le maçon, étonné, lui dit qu'il ne croyait pas que cela fût bien nécessaire, et que le vin avait autant de qualité à deux pieds qu'à six.

Voilà donc tout ce que tu sais? lui dit Desrues avec un ton de suffisance : *apprends, mon ami, que du vin ainsi enterré à quatre ou cinq pieds de profondeur acquiert le mérite du vin le plus vieux.*

Le maçon satisfait, ou feignant de l'être,

continue son ouvrage : lorsqu'il fut achevé, Desrues le pria de lui donner un coup de main pour approcher la malle du bord, *afin d'arranger les bouteilles plus à son aise.* Le maçon s'y prête volontiers, et soulève la malle ; mais la puanteur qui s'exhale du cadavre le fait reculer. Desrues veut lui persuader que cette infection provient d'une latrine dont il lui fait voir le tuyau. Le maçon, réfléchissant que cela peut être ainsi, se dispose à reprendre la malle; mais l'odeur insupportable qui en sort le force de reculer encore une fois. Il dit à Desrues qu'on ne lui fera jamais accroire que cette malle renferme du vin ; il témoigne de la méfiance, et refuse de continuer, à moins qu'on ne fasse l'ouverture du coffre.

Le scélérat, se voyant découvert, se jette aux pieds du maçon, et lui avoue, en versant un torrent de larmes, qu'il est bien vrai que cette malle ne renferme pas du vin ; mais, grâce à son imagination, il a une fable toute prête, qui doit le justifier dans l'esprit de cet homme du soupçon du crime. « Je suis (lui dit-il) un marchand « de province nouvellement arrivé à Paris. « J'ai eu le malheur de faire le voyage avec « une femme de mes amies. Cette femme, « en venant un jour me voir dans ma

« chambre, est tombée morte à mes pieds.
« J'ai craint qu'on ne m'accusât de l'avoir
« assassinée, et j'ai pris le parti de l'en-
« terrer dans cette cave, pour dérober à
« la justice la connaissance de sa mort. »

Cette fable, à coup sûr, péchait par la vraisemblance. Parce qu'un individu est frappé de mort subite chez un particulier, s'ensuit-il nécessairement que ce particulier l'ait assassiné? Le magistrat qui, dans ce cas, pour la sûreté publique, est appelé à constater le genre de mort, n'a-t-il pas recours aux hommes de l'art qui déterminent la cause de cet accident, qui peut n'être qu'un passage momentané de l'état de vie à la privation de mouvement, de sentiment et de respiration, occasionné par quelque affection soporeuse, telle que l'apoplexie, la léthargie, le carus (1)? Vi-

---

(1) Il n'y a rien de plus certain que la mort; mais les signes de la mort sont incertains. On a plusieurs exemples de personnes crues mortes et enterrées vivantes. Le fameux Scot (*Jean-Denis*, surnommé *le docteur Subtil*, se rongea le bras dans son tombeau. Paul Zacchias, célèbre médecin de Rome, nous a transmis l'exemple étonnant d'un jeune homme qui, attaqué de la peste et placé à l'hôpital du Saint-Esprit, tomba, par la violence de la maladie, dans une syncope si par-

vant ou inanimé, le sujet n'offre-t-il pas à l'œil exercé du médecin la cause de cet état d'insensibilité?

Les embarras que peuvent causer une descente de justice, une visite de médecins, une ouverture du cadavre, le soupçon même qui, pour quelques instans, peut planer sur la personne chez laquelle il se

---

faite, qu'on le crut mort. A l'instant où il allait être enterré avec ceux de ses compagnons qui étaient réellement morts de cette maladie, il revint à la vie, sur le Tibre, dans la barque même qui transportait leurs cadavres. Deux jours après, il retomba dans la même syncope, fut de nouveau sur le point d'être enterré, et n'échappa que par miracle au sort affreux qui le menaçait : il vécut encore plusieurs années.

L'aventure d'une dame d'Orléans fit beaucoup de bruit dans le temps. Elle avait été enterrée avec une bague de prix. Un domestique, excité par l'appât du gain, l'exhuma; et, ne pouvant venir à bout de couler la bague hors du doigt, prit le parti de le couper. L'ébranlement violent que la blessure causa dans les nerfs, rappela cette dame à la vie; un cri violent, que lui arracha la douleur, saisit le voleur d'effroi et le mit en fuite. Cependant la femme se débarrassa du linceul dont elle était enveloppée. Elle retourna chez elle, survécut à son mari, et lui donna un héritier dans les dix ans de vie qu'elle eut depuis cet événement.

trouve, soupçons qui seront bientôt détruits, tous ces désagrémens peuvent-ils entrer dans la balance avec les soins, les inquiétudes que cause nécessairement l'embarras de le faire disparaître, de le dérober à tous les yeux, la crainte d'être trahi par quelque circonstance imprévue, d'être soupçonné, convaincu même du crime, dans un temps où la putréfaction du cadavre ne permettrait plus de constater le genre de mort?

Mais Desrues avait affaire à un homme grossier, ignorant, qui ne fit point toutes ces réflexions; il eut soin, il est vrai, à l'ouverture de la malle, de lui faire remarquer que le cadavre n'offrait aucune marque de violence; qu'il n'avait pas même la plus légère meurtrissure; il chercha à en imposer au maçon par un acte religieux, en tirant de sa poche un livre de prières, et en le lisant avec recueillement, tandis que son aide creusait la fosse. Tout cela fit l'effet qu'il en attendait. L'ouvrier fit tout ce qu'il voulut, et reçut deux louis pour prix de son travail et de sa discrétion. Tranquille sur les suites, Desrues ne songea plus qu'à joindre deux nouvelles victimes à la première.

La mère n'était plus; il fallait d'abord

faire disparaître le fils, ensuite il aviserait aux moyens de se défaire du père.

Il se rend à la pension du jeune homme. On était alors dans la saison du Carnaval, et il venait le prendre pour lui procurer quelques instans de dissipation et d'amusement : rien ne paraissait plus naturel. Il prévient, en conséquence, le maître de pension qu'il ne renverra son pensionnaire que le surlendemain, parce qu'il a dessein de le conduire au bal. Il feint ensuite d'avoir reçu une lettre de la dame de Lamotte, par laquelle elle le priait de lui envoyer son fils à Versailles, où elle l'attendait.

Desrues partit donc de Paris le mercredi des Cendres, avec sa victime, après lui avoir fait prendre du chocolat empoisonné. Ils n'eurent pas plus tôt mis pied à terre, que le jeune homme fut pris d'une violente envie de vomir. L'aubergiste, craignant que cette nausée ne fût un symptôme de la petite-vérole, ne voulut point donner de logement chez lui. Desrues loua une chambre garnie chez un tonnelier, sous le nom de Beaupré, et se fit passer pour l'oncle du jeune homme.

Le vendredi matin, il fit prendre à son prétendu neveu une médecine qu'il prépara lui même; elle n'eut d'autre effet que

celui d'augmenter le mal ; mais soit que la dose ne fût pas assez forte, soit que la nature luttât contre le poison, le jeune homme n'en mourut pas. Desrues, impatient de consommer son crime, prépare une seconde médecine, qui eut tout le succès qu'il en attendait. Le malade fut en peu de temps à l'extrémité, et il expira le soir même. Desrues publia que sa mort était la suite de ses débauches. Pendant l'agonie de sa victime, ce misérable poussa l'hypocrisie jusqu'à fondre en larmes auprès de son lit. Il donna toutes les marques de la plus vive douleur, exhorta le mourant, et récita avec ferveur les prières des agonisans. Le lendemain, il le fit enterrer à la paroisse de Saint-Louis.

De retour à Paris, Desrues se transporta chez le procureur de la dame de Lamotte, pour retirer de ses mains la procuration de son mari, lui faisant entendre qu'il avait fini avec cette dame, à qui il avait payé cent mille livres à-compte. Le procureur refusa de se dessaisir de cette pièce. Desrues présenta une requête à M. le lieutenant civil, et sa demande lui fut accordée. Le procureur persista dans son refus, et requit un référé chez M. le lieutenant civil. Les deux parties furent entendues, et l'affaire fut remise.

Cependant M. de Lamotte était d'une inquiétude extrême sur le sort de son épouse et de son fils, dont il n'avait pas entendu parler depuis fort long-temps. Desrues arrive chez lui sur ces entrefaites. M. de Lamotte lui fait part de ses craintes. Desrues s'efforce de le rassurer, en lui disant que son épouse est à Versailles, où elle traite d'une place considérable; il ajoute que, si elle ne lui a pas encore écrit, c'est qu'elle est bien aise de lui ménager le plaisir de la surprise. Quant à son fils, il apprend à ce père affligé que sa mère l'a retiré de sa pension, attendu qu'il témoignait très-peu de goût pour l'étude, et qu'elle travaille à le faire recevoir au nombre des pages du roi.

A l'appui de ces discours venaient différentes lettres que M. de Lamotte recevait coup sur coup, qui toutes l'assuraient de l'existence de sa femme et de son fils; mais rien ne pouvait calmer l'agitation de son esprit.

Desrues, voyant que toutes ces manœuvres produisaient peu d'effet, et qu'on commençait même à soupçonner la vérité, prit congé de M. de Lamotte, pour revenir à Paris. Il en partit bientôt pour se rendre à Lyon : c'est de là qu'il fit tenir à M. de Lamotte une procuration signée de la dame

de Lamotte, qui autorisait son époux à toucher les arrérages de trente mille livres, qui restaient à payer de l'acquisition. Cette procuration, qui n'avait été précédée d'aucune lettre d'avis, loin de tranquilliser M. de Lamotte, ne fit qu'augmenter ses soupçons. Ne pouvant résister à un secret pressentiment qui lui annonçait les choses les plus funestes, il prend enfin le parti de venir à Paris pour s'assurer de la vérité. Il va descendre dans une auberge, rue de la Mortellerie, tout près de la maison qui recélait le corps de son épouse : il se tourmente en vain pour en apprendre des nouvelles, toutes ses recherches sont inutiles ; il prend enfin le parti de s'adresser à la justice.

Desrues est, à son tour, sommé de comparaître. Interrogé sur ce que sont devenus la dame de Lamotte et son fils, il répond « que cette dame, étant à Versailles, « lui avait écrit de lui envoyer son fils; que « s'y étant rendu avec le jeune homme, il « l'avait trouvée devant la grille du château, accompagnée d'un particulier, qui « paraissait âgé d'environ soixante ans ; « que la dame de Lamotte, ayant trouvé « mauvais qu'il eût accompagné son fils, « l'avait reçu très-froidement; que cet ac- « cueil glacé l'avait déterminé à s'en re-

« tourner de suite à Paris; que, peu de « temps après, il en avait reçu une lettre, « où elle lui marquait qu'elle était à Lyon, « et lui demandait des nouvelles de son « mari et de ses affaires; qu'au lieu de lui « faire réponse, il s'était transporté lui-« même à Lyon; qu'il y avait réellement « trouvé madame de Lamotte, et qu'il avait « voulu lui persuader de venir chez un « notaire lui donner une preuve authen-« tique de son existence, ce qu'elle avait « refusé; que cependant elle lui avait re-« mis, le 8 mars, une procuration pour la « faire parvenir à son mari; qu'après cela, « elle s'était sauvée par un petit passage « qu'il ne connaissait pas, et que, n'ayant « pu la revoir, il avait pris le parti de re-« venir à Paris. »

Cette imposture, débitée avec l'air de la candeur et de la bonne foi, jeta les juges dans une grande perplexité; cependant les apparences témoignaient si ouvertement contre son auteur, qu'ils crurent devoir s'assurer de sa personne. Desrues fut provisoirement constitué prisonnier au For-l'Evêque. Sa détention ne lui fit rien perdre de son activité pour appuyer sa fable, et lui donner un air de vraisemblance. Il fit parvenir au procureur de M. de Lamotte, des billets à ordre pour la valeur de soixante.

dix mille livres, dont un prétendu marquis était porteur; mais ce porteur obligeant ne se mit point en évidence. Il se borna à les faire parvenir dans un paquet mis à la petite poste. Cet envoi était accompagné d'une lettre, dans laquelle il annonçait que, dans le cours de ses voyages, il avait eu l'occasion de connaître une dame appelée madame de Lamotte; que, sachant qu'il se rendait à Paris, cette dame l'avait prié de remettre ces billets à M***, procureur; qu'il avait consenti à s'en charger, mais que quelques affaires urgentes ne lui avaient pas permis de les lui remettre en main propre.

On se transporta au bureau où le paquet avait été mis, et il se trouva que c'était la domestique de Desrues qui l'avait apporté.

Sur ce que cette fille déclara qu'elle n'avait fait que suivre les ordres de sa maîtresse, on s'assura de la femme de Desrues: elle fut enfermée au For-l'Evêque, et son mari fut transféré au Grand-Châtelet.

L'affaire fut examinée avec tout le soin et toute la diligence possibles. On entrevoyait la vérité; mais il restait encore des nuages. Un nouvel événement ajouta à la perplexité des juges. Un marchand de vin

de Villeneuve-le-Roi apporte la procuration que la dame de Lamotte avait faite à Lyon. Si cette pièce est véritable, Desrues est justifié; en conséquence, pour s'assurer si elle n'est point supposée, on écrit au notaire chez qui l'acte a été passé de se rendre à Paris. Le notaire obéit, et déclare qu'une femme, d'une taille avantageuse, se disant *Marie-Françoise Perrier, épouse du sieur de St.-Faust de Lamotte*, est venue en son étude, le 8 de mars précédent, à l'effet de dresser une procuration, pour envoyer à son mari à Villeneuve-le-Roi-lez-Sens, laquelle procuration étant faite, elle la signa, ainsi que lui et son confrère.

On lui demanda s'il pourrait reconnaître cette femme. Il répondit qu'il ne le croyait pas, parce qu'elle avait alors la tête presque entièrement couverte.

On lui confronta Desrues : il ne le reconnut pas.

Pour faciliter la reconnaissance, on travestit Desrues en femme : il ne le reconnut pas davantage.

Pendant qu'on déguisait le scélérat de la sorte, il plaisantait avec les personnes qui se trouvaient dans la prison....

Il faut avouer (disait-il en riant) *que j'ai*

bonne grâce sous cet habit! Je crois, sans me flatter, que je pourrais faire des conquêtes.

Desrues soutint toujours que ce n'était pas lui qui avait fait dresser l'acte dont il s'agit. Il convenait cependant que cette procuration n'était pas de la dame de Lamotte, mais d'une femme inconnue, qu'il avait engagée, à force d'argent, à lui prêter son ministère. C'était s'avouer coupable; mais cela n'était pas suffisant pour prouver qu'il avait privé de la vie madame de Lamotte et son fils. Il se flattait que ses crimes échapperaient à l'œil perçant de la justice, et resteraient à jamais ensevelis dans l'ombre. Déjà même il croyait toucher au moment de recouvrer sa liberté, quand un incident déconcerta toutes ses mesures.

On se rappelle que M. de Lamotte avait pris un logement dans la rue de la Mortellerie; il avait fait part de ses inquiétudes et de ses soupçons dans la maison où il demeurait. Une amie de la dame le Masson, propriétaire de la cave où étaient déposés les restes de la dame de Lamotte, avait connaissance des motifs qui avaient amené M. de Lamotte à Paris; la dame le Masson, ayant quelques inquiétudes sur le second paiement du loyer de sa cave, qui allait

échoir, inquiétude fondée sur ce qu'elle n'avait pas revu son locataire, qui, sans doute, avait donné une fausse adresse, en fit part à son amie, qui, frappée tout à coup par un éclat de lumière, imagina que la cave de la dame le Masson avait pu servir à ensevelir les preuves du crime que l'on soupçonnait; elle fit part de ses conjectures à un ami de M. de Lamotte, qui s'empressa de l'en instruire.

Sans perdre de temps, M. de Lamotte vole chez le magistrat. On ordonne une visite dans la cave, et après bien des perquisitions infructueuses, on trouve enfin ce qu'on cherchait. Le cadavre de madame de Lamotte fut reconnu par un grand nombre de personnes qui avaient vu cette dame avant sa mort. La femme Desrues la reconnut aussi. La nature agit plus promptement sur M. de Lamotte. Dès que le cadavre fut découvert, il poussa un cri perçant.... *C'est ma femme!* s'écria-t-il, pénétré de surprise, de désespoir et d'horreur.

On ordonna que le cadavre serait confronté à Desrues. Ce scélérat, qui vit que son crime allait enfin être devoilé, conserva le même calme, la même tranquillité. Il s'avança vers la rue de la Mortellerie d'un air serein, et comme un homme qui n'a

rien à redouter. Arrivé dans cette rue, il affecta de ne pas la connaître, et demanda son nom. Lorsqu'on le lui eut décliné, il répondit froidement : *Je ne la connaissais pas, et je ne crois pas y avoir jamais passé.*

Quand il fut dans la cave, on remarqua que ses yeux se tournèrent d'abord du côté du petit caveau.

Le cadavre lui fut présenté : il feignit, pendant long-temps, de ne point le reconnaître.

La propriétaire fut appelée. On lui demanda si elle reconnaissait Desrues ; elle répondit que c'était le même qui avait loué sa cave.

Desrues soutint qu'il n'avait jamais vu la dame le Masson. — « Vous ne m'avez jamais vue ? lui dit cette femme. Je me « rappelle cependant parfaitement, que « lorsque vous avez loué ma cave, vous « étiez vêtu précisément du même habit « que vous portez aujourd'hui. »

Enfin, investi de toutes parts, par les preuves qui déposaient de son crime, succombant sous le poids de ces témoins nombreux, le scélérat fut forcé d'avouer que c'était lui qui avait déposé dans le caveau les dépouilles mortelles de la dame de La-

motte ; mais son imagination, fertile en expédiens, vint encore à son secours. Il convint que la dame de Lamotte était morte chez lui, mais suivant le cours ordinaire de la nature, et d'après les infirmités, les accidens auxquels elle était sujette. La dame de Lamotte avait cessé de vivre à la suite d'une médecine qu'avait exigé le dérangement de sa santé.

On fit l'ouverture du cadavre; on découvrit les traces du poison, et les médecins affirmèrent qu'elle était morte empoisonnée.

Desrues, interrogé sur ce qu'était devenu le jeune de Lamotte, répondit qu'il était mort à Versailles, des suites du mal vénérien.

La justice se transporte sur-le-champ à Versailles. Le corps du jeune homme est exhumé. Il est reconnu que ce n'est point le mal vénérien, mais bien le poison qui l'a fait descendre dans la tombe.

Desrues est reconnu par le tonnelier chez lequel il avait loué un appartement sous le nom de Beaupré. Plusieurs autres personnes le reconnaissent de même : il feint de se trouver mal. On lui présente le cadavre; il refuse de le reconnaître : il s'en rapporte *à la bonne foi des spectateurs*.

Rendu à sa prison, il dit et répète souvent :

Il faut que la tête m'ait tourné, de prétendre cacher à la justice la mort de madame de Lamotte et de son fils. Du reste, je n'ai rien à me reprocher, et je me soumets, sans murmurer, aux ordres de la Providence.

Il ne cessait de pleurer le jeune de Lamotte, *qu'il aimait comme son fils*, et qui l'appelait *son petit papa.*

Hélas! disait-il, les larmes aux yeux, *quel dommage que la débauche l'ait perdu! c'était bien le meilleur naturel!.... Enfin, que la volonté de Dieu s'accomplisse! Ce qui me console du moins, c'est que ce cher enfant est mort avec tous les secours de la religion.*

Desrues savait qu'il était observé de près ; que tout, jusqu'à ses moindres paroles, était recueilli avec soin, et qu'on en faisait un rapport exact aux magistrats : c'était sans doute dans l'espoir de surprendre la religion de ses juges par ses discours artificieux, qu'il persista jusqu'à la fin à s'envelopper du manteau de la vertu. Pendant tout le cours de sa détention, on lui vit toujours entre les mains des livres de

piété; il passait une partie des nuits à les lire; quelquefois il jouait aux cartes avec les gardes chargés de veiller sur lui, de peur qu'il n'attentât à sa vie : jamais il ne témoigna la moindre inquiétude sur son sort. *Je suis innocent,* disait-il; *si mes juges me condamnent, j'espère que Dieu me fera miséricorde.*

Il ne paraissait aucune altération sur son visage : ses expressions étaient pleines de sagesse et de modération. L'innocence et la vertu même auraient eu peine à conserver tant de grandeur et d'égalité d'âme; mais ces dehors artificieux n'en imposèrent pas aux juges.

Par sentence du mercredi 30 d'avril, le Châtelet condamna Desrues à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche du poids de deux livres, au-devant de la principale porte et entrée de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, où il serait conduit dans un tombereau par l'exécuteur de la haute justice; ce fait, mené dans la place de Grève, pour, sur un échafaud qui y serait dressé à cet effet, avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, et à l'instant jeté dans un bûcher ardent, qui serait placé au pied dudit échafaud, pour y être son corps réduit en cen-

dres, et ses cendres jetées au vent, pour avoir (dans le dessein de s'approprier, sans bourse délier, la terre de Buisson-Soëf, appartenant aux sieur et dame Saint-Faust de Lamotte, desquels il avait acheté ladite terre, par acte sous signature privée du 22 décembre 1775), empoisonné, de dessein prémédité, ladite dame de Lamotte et son fils, en abusant indignement du droit d'hospitalité qu'il exerçait envers eux.

Cette sentence parut ne faire aucune impression sur l'esprit de Desrues; il affecta même une plus grande sécurité qu'auparavant; il n'était sensible qu'à sa réputation; il vomissait mille injures contre M. de Lamotte, et disait avec cette noble assurance qui ne convient qu'à l'innocence opprimée.

Je n'oublierai jamais un affront aussi sanglant; je veux l'attaquer en réparation d'honneur, et le faire condamner en cinquante mille livres de dommages-intérêts : je lui apprendrai à flétrir la réputation d'un honnête homme comme moi.

Il prenait ensuite un ton plus doux, et disait :

*Je voudrais que l'affaire de M*** fût terminée; c'est elle qui met tant de retard à la décision de mon sort.*

Quelqu'un le complimentait sur la manière forte et vigoureuse avec laquelle il s'était défendu au Châtelet : *Ce sera bien autre chose au Parlement!* répondit-il, *c'est là qu'il faudra m'entendre.*

Il demanda, en effet, à ses juges la permission de se défendre, et parla pendant trois-quarts d'heure avec beaucoup d'art. Il avait lu souvent les recueils de nos lois criminelles, et les avait profondément étudiées ; il se flattait d'en imposer à ses juges et d'éluder le châtiment que les lois infligent aux criminels : mais il ne vint point à bout de faire prendre le change. Sous le masque d'honneur et de probité dont il se couvrait, on reconnut l'atrocité de son caractère et de sa conduite ; et la sentence du Châtelet fut confirmée par la Cour, le 5 de mai suivant. Le Parlement ajouta seulement, aux peines énoncées ci-dessus, que Desrues serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

Le lendemain, 6 de mai, il entendit tranquillement la lecture de son arrêt, et se contenta de dire, en levant les mains au ciel :

Dieu me voit! il connaît mon innocence!

On lui promit que, s'il voulait avouer

son crime et déclarer ses complices, on lui ferait grâce de la question. *Je n'ai plus rien à dire,* fut son unique réponse.

Il souffrit la question avec beaucoup de constance. La force des tourmens lui arracha cependant cette exclamation remarquable :

Maudit argent! à quoi m'as-tu réduit!

Sa fermeté ne se démentit pas un instant. L'ecclésiastique chargé du pénible devoir de l'assister à la mort, parut, et le front de Desrues conserva la même sérénité; il dîna de très-bon appétit le jour de son supplice, et ne parut pas plus affecté que s'il se disposait à aller au spectacle ou à une partie de plaisir. L'heure fatale étant arrivée, il vit paraître le bourreau, sans témoigner la plus légère émotion. Il descendit tranquillement le grand escalier du Châtelet, et monta dans le tombereau, comme on prend place dans une voiture ordinaire. Il salua d'un air gracieux plusieurs personnes qu'il reconnut, et leur dit adieu. Arrivé devant Notre-Dame, il descendit précipitamment du tombereau, et fit l'amende honorable, suivant la forme d'usage.

Lorsqu'il fut sur la place de Grève, il

demanda à monter à l'Hôtel-de-Ville. On crut qu'il allait faire quelques aveux : ce n'était nullement son intention. Il parut devant le magistrat avec confiance, et étonna les spectateurs par la fermeté de ses réponses. Loin d'avouer son crime, il dit que, *comme Calas, il allait mourir victime de l'ignorance et de la prévention.*

Sa femme est introduite. Elle aperçoit son mari, et tombe évanouie. Desrues se précipite vers elle avec transport, et lui prodigue les marques de la tendresse la plus vive et du désespoir le plus affreux : il paraît oublier son malheur ; il l'appelle *sa chère femme ;* il verse un torrent de larmes, et cherche à la rappeler à la vie. Il est pâle, tremblant, presque inanimé ; une sueur froide coule de tous ses membres....... On l'arrache des bras de son épouse ; il prie qu'on lui permette de lui dire le dernier adieu : cette cruelle grâce lui est refusée ; il recommande, en partant, d'élever *ses chers enfans* dans la crainte de Dieu.

Alors il reprend son caractère ; il descend les marches de l'Hôtel-de-Ville la tête haute ; il regarde le peuple avec un front serein ; il monte avec intrépidité sur

l'échafaud, quitte ses vêtemens, et se dévoue à la mort.

L'arrêt est exécuté, et ce monstre n'est plus.

Sa femme fut depuis condamnée à être fouettée et marquée, et à être renfermée, le reste de sa vie, à l'Hôpital.

HOMMAGE RENDU AU TALENT.

AFFAIRE DE RAMEAU.

Si la nature produit rarement de grands talens, c'est afin qu'on les honore davantage.

LAISSANT de côté, pour quelques instans, le tableau des vices et des crimes auxquels la faible humanité est assujétie, nous allons faire succéder au bruit effrayant des fers et des verroux, les sons plus agréables de la mélodie et de l'harmonie.

Il existe peu d'arts qui aient donné lieu à autant de discussions que la musique, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que celui de tous les beaux arts dont les productions sont une jouissance de tous les lieux, de tous les instans, et deviennent d'un usage, pour ainsi dire, populaire, est aussi celui de tous, dont la théorie, vague et incertaine, a le plus accordé jusqu'ici au caprice des conjectures et à la folie des opinions

systématiques, et lorsque la poésie, la sculpture et la peinture ont tracé au génie des principes sûrs, des routes invariables, la musique attend encore une méthode, qui joigne la clarté de la rédaction à la solidité lumineuse des principes. Quel est l'art cependant sur lequel on ait le plus écrit? Sans remonter fort haut, et en nous arrêtant à Rameau, dont le génie découvrit le principe de l'harmonie dans la *basse fondamentale*, combien de flots d'encre ont coulé, combien de presses ont gémi, pour attaquer cette découverte ou quelques compositions musicales! Que sont devenus tous ces écrits? les épiciers les ont épuisés. Que sont devenus ces compositions? on les trouve humblement couchées par terre, sur les quais et sur les boulevards.

Les raisonnemens et les déraisonnemens qu'on a faits sur l'art musical sont tous plus ou moins ridicules : tout le monde a raison; tout le monde a tort. En effet, quelle conclusion peut-on tirer des dissertations sur une science dont les principes indécis ne peuvent fixer des opinions avancées et réfutées avec un égal degré d'entêtement dans la dispute, et un égal degré d'incertitude dans la valeur des argumens apportés pour ou contre? Cependant, comme cet art est en fonds pour fournir matière à

des discussions, probablement on discutera, on disputera encore long-temps. Tout ce que nous pensons à cet égard, c'est que la mode, dont l'empire s'exerce sur tous les objets les plus importans, a déplacé nos anciennes productions en musique, pour mettre en vogue celles de nos jours, et que celles-ci passeront à leur tour et feront place à d'autres.

Mais l'affaire dont nous allons rendre compte n'a pas eu pour objet la question de savoir si l'origine de la musique remonte à Adam, notre père commun, ainsi que le prétend le baron Descoutures (1), ou si, selon le docteur Vantil, les oiseaux furent

---

(1) Un certain baron Descoutures publia, en 1687, *la morale universelle, contenant les éloges de la morale, de l'homme, de la femme et du mariage, avec un traité des passions*. Dans cet ouvrage très-original, l'auteur fait remonter l'origine de la musique à Adam. Il tire ses preuves de l'Ecriture, dans laquelle il est dit que Tabal fut l'inventeur de la lyre. Par une conséquence de M. Descoutures, Tabal a reçu de ses pères les principes de cet art dont Adam leur avait donné des leçons. Mais quels furent les maîtres de musique du père des humains? Les astres et les planètes, ajoute M. le baron, et il raisonne ainsi: Les astres voyagent avec une vitesse extraordinaire, mais cependant inégale. A leur passage,

les premiers maîtres de musique (1); on n'y dispute pas même à Pythagore le titre de créateur de l'art musical, comme en ayant donné le premier des règles. Il ne s'agit dans cette cause ni de composition musicale, ni d'innovation dans cet art : toute la difficulté roule sur un privilége honorable.

Le grand Rameau était né à Dijon, en 1683; à sa mort, arrivée en 1764, les magistrats de cette ville voulurent honorer sa mémoire, en exemptant de la taille sa famille. Rameau avait un frère, musicien comme lui, mais moins célèbre. Ce

---

l'air, frappé plus ou moins violemment, suivant le plus ou moins d'activité ou de grosseur des corps célestes voyageurs, rend un bruit proportionné à la violence qu'il a soufferte, ce qui produit nécessairement différens tons, dont la variété est tout-à-fait musicale; d'où il résulte que les hommes doivent l'invention de la musique au cours des planètes, parce qu'il faut nécessairement qu'il naisse un son de tout ce qui est agité.

(1) Le docteur hollandais Vantil prétend que les oiseaux furent les premiers maîtres de musique. Les oiseaux, il est vrai, sont des musiciens fort agréables, quant à la partie du chant; mais ils n'entendent rien à l'harmonie, au lieu que les planètes exécutent des concerts, ce qui ne peut se faire sans l'harmonie.

frère demeurait à Dijon ; on ne sait sur quel motif on l'imposa comme les autres habitans. Sur le refus qu'il fit de payer, on vendit ses meubles ; alors il abandonna sa lyre, et réclama devant les tribunaux les prérogatives accordées aux talens. Le ton de la défense de ce musicien est si singulier, que nous ne nous permettrons point d'y rien changer.

« J'ai vu, dit M. Rameau, les derniers jours d'un siècle fameux, qui fut celui des beaux-arts. Dans ces temps heureux, les talens ouvraient la carrière de l'honneur et de la fortune ; ils ne payaient ni tailles ni subsides ; alors un musicien avait droit à l'estime publique. On encourageait ses travaux ; on lui prodiguait les distinctions et les récompenses ; on se gardait bien de le condamner à l'amende, et ses meubles n'étaient jamais saisis.

Ce bel âge n'est plus, le goût a changé : cet empressement, si général, d'encourager les talens a disparu ; l'esprit de futilité remplace le génie. Le grand Lulli, autrefois si fêté, si récompensé, cet homme célèbre, à qui la musique valut une charge de secrétaire du roi, ne recevrait aujourd'hui qu'un vain encens ; que dis-je ! il éviterait à peine les sifflets de quelques-uns de mes concitoyens.

Malgré les plaisirs qu'ils me doivent, malgré les amusemens que je leur ai procurés, je n'ai pu moi-même échapper à la censure des magistrats municipaux. Leurs prédécesseurs avaient récompensé mes services par l'exemption des charges communes; ils avaient ajouté à ce bienfait une pension modique, mais très-honorable, puisqu'elle était l'aveu et la récompense des talens (1). J'étais heureux, je jouissais de l'estime publique, et le receveur de cette ville m'en donnait tous les ans, sur ma quittance, un témoignage assuré; mais tout à coup, les marques précieuses de cette estime se sont évanouies, toutes mes prérogatives ont cessé, et les talens se sont vus flétris en ma personne de la manière la plus déshonorante.

J'avais un jour assemblé quelques amis; la joie qui nous animait n'était pas tumultueuse, et les voisins n'en étaient pas scandalisés. Nous nous occupions d'un jeu innocent : au milieu de notre partie, j'imaginai un air nouveau, et je pris mon vio-

---

(1) En 1727, les magistrats de Dijon accordèrent à M. Rameau trente livres de pension annuelle, à la condition que ce musicien résiderait dans cette ville. Deux arrêts du Conseil approuvèrent cette pension.

lon pour l'exécuter. Dans ce moment, un magistrat subalterne, que je n'attendais pas, m'honora de sa visite. Il fallait que cet homme ne se plût pas à la musique, puisqu'il se crut insulté. On écrivit un procès-verbal, et je fus condamné à cinquante livres d'amende.

Je payai cette somme sans murmurer. Un inconnu prit officieusement ma défense, et voulut porter cette affaire au tribunal du public. Il débita un long écrit sous mon nom. Je ne le lus pas, et je déclarai que je n'y avais aucune part; mais on n'eut point d'égard à mes protestations; je fus compris au rôle de la taille, et je vis mes meubles indignement saisis.

Les magistrats municipaux, en me faisant cet affront, ont-ils bien réfléchi que j'étais musicien? se sont-ils rappelés qu'un musicien est un homme rare? que la nature s'épuise à le former, et qu'elle en donne à peine deux dans le même siècle?

Qu'il me soit permis de comparer le musicien au poète; c'est le même génie qui les inspire; c'est le même feu qui les anime: ils sont également asservis aux règles de l'harmonie. L'objet de leurs talens est le même, puisque leurs veilles sont consacrées à chanter les louanges du Très-Haut, à célébrer les grandes actions des héros.

Est-on poète pour avoir fait quelques madrigaux sans art, quelques chansons sans esprit? est-on musicien pour avoir composé quelques airs, ou fredonné quelques ariettes à la fin d'un repas? non, sans doute; l'un et l'autre titres n'appartiennent qu'à ces esprits sublimes, animés d'un souffle divin, dont les compositions ont toute la force et l'énergie convenables au sujet, dont les ouvrages sont marqués au coin de l'immortalité.

Vous savez combien la nature est avare de ces grands hommes. A peine comptera-t-on dix poètes depuis Homère jusqu'à notre temps. J'ose dire que l'on connaît encore moins d'excellens musiciens. On en a vu paraître un dans notre siècle: son nom est au-dessus de l'envie. Auteur d'un nouveau traité de musique, il a réduit l'harmonie à ses principes naturels. Il a défriché ce vaste champ que les anciens maîtres avaient laissé presqu'inculte. Le public a admiré son système, et le succès a même passé ses espérances. Avant lui, quinze années suffisaient à peine pour apprendre à toucher le clavecin; il a abrégé la route ordinaire, et dix-huit mois d'étude instruisent aujourd'hui de cette partie s difficile et si essentielle. Tout Paris applaudit à cet illustre maître; toute l'Europe

l'admire : il est mon frère, j'ai ma portion de son savoir, et l'on veut me déshonorer!

Je pourrais parler ici des différentes pièces de ma composition, pièces admirées des connaisseurs; je pourrais vous rappeler les plaisirs que vous ont causés cette représentation, si vive et si animée, des caractères de la guerre; cette imitation, si naturelle et si frappante, du chant des oiseaux. Quelle autre main que la mienne pourrait exécuter sur l'orgue ces grands sujets qui sont de ma composition?

Mais oublions mes talens, et ne considérons que mes services. J'ai consacré cinquante ans de veilles et de travaux à l'amusement de ma patrie; j'ai donné des fêtes brillantes; j'ai établi des concerts dont la réputation attirait en cette ville un concours d'étrangers; j'ai multiplié les plaisirs; j'ai communiqué, et, pour ainsi dire, perpétué mes talens, en formant des élèves, dont plusieurs se font admirer dans la capitale du royaume. Enfin, si l'on a dans cette ville quelque goût pour l'harmonie, j'ose dire qu'il n'est dû qu'à moi.

J'ai fourni, dans tous les temps, des preuves éclatantes de mon zèle et de mon dévouement pour la gloire de mon pays. La dernière assemblée des Etats-Généraux m'offrit une occasion bien flatteuse de prou-

ver combien elle m'était chère. Il s'agissait de donner une fête à l'auguste prince qui venait prendre possession du gouvernement. Je fus prié d'en composer la musique; je fus chargé de veiller à l'exécution: je ne négligeai rien pour rendre cette fête complète. Je parvins, en trois jours, à faire chanter des gens qui n'avaient pas les premières notions de l'harmonie. L'applaudissement fut général.

Athènes, en pareille occasion, m'aurait élevé des statues; et à Dijon, cette moderne Athènes, au lieu de récompenser ces nouveaux services, on m'impose à la taille; on me prive d'une modique pension dans le temps même que mes veilles tournent à sa gloire.

J'ai rempli avec une exactitude scrupuleuse toutes les conditions du traité fait avec les magistrats municipaux, pour me retenir à Dijon; et ils pourront se dispenser impunément de remplir leurs obligations à cet égard!

O mes concitoyens! à qui réservez-vous ces honneurs, ces distinctions que vous accordiez autrefois aux talens, et qui distinguaient, parmi vous, les artistes? Brillante pyrotechnie, vous les mériterez, sans doute, ces prérogatives. Vous serez bientôt l'âme des spectacles, l'ornement

des soupers les plus délicats. Vous serez également les délices de la Cour, de la ville et des campagnes. Le public, attiré par le plaisir des yeux, ne se lassera pas de vous admirer. Vous êtes déjà en honneur, vous êtes à la mode ; cela suffit pour vous mériter toutes les attentions. La musique, autrefois estimée, se verra donc bannie de toutes les parties de plaisir ; vous lui serez préférée, tandis qu'on la reléguera dans nos temples, et qu'à peine on la croira digne de chanter les louanges de Dieu.

Ce sera donc en vain que j'aurai cultivé mes talens. Inutilement aurai-je acquis quelque perfection dans mon art. Cette exemption de taille dont je suis déchu, cette pension dont je suis privé, on ira les offrir avec empressement à un ouvrier, dont tout le mérite consiste à broyer du charbon et du salpêtre.

Ainsi, la noble cité de Dijon aura un artificier en titre, dont toutes les fonctions seront d'amuser, chaque année, pendant quelques minutes, les yeux du public ; dont tous les talens se réduisent à faire beaucoup de fumée. Elle honorera un artisan de l'exemption de la taille et des charges publiques, tandis que son musicien, qui lui a fait honneur dans tant d'occasions, se verra privé des mêmes préroga-

tives, après de longs et importans services.

Mânes des Lambert, des Lalande, des Corelli, quelle surprise sera la vôtre, lorsque vous apprendrez que notre siècle préfère un artificier à votre élève, à votre imitateur, à l'héritier de vos talens!

La musique n'est pas le seul objet des dégoûts du public. Je vois, avec douleur, que tous les beaux-arts tombent dans le mépris. Cette scène brillante, autrefois si dignement occupée par des acteurs si célèbres, s'est vue livrée à des bouffons, à des farceurs, à des sauteurs. Notre parterre, si délicat, si difficile, s'est empressé de courir à un misérable opéra-comique, à un vil spectacle de singes et de chiens. Tel est le goût actuel. On fait cas d'un magot de porcelaine, parce qu'il est ventru et contrefait; tandis que l'on méprise les ouvrages de nos Phidias, et de nos Praxiteles. Bientôt nous verrons brocanter un tableau de Raphaël ou de Rubens, contre un écran peint par Vateau, ou contre une boîte vernie par Martin.

Mais inutilement déclamerai-je contre cette décadence du goût et le discrédit général où sont maintenant les beaux-arts. Que l'on oublie les charmes de la musique; qu'une symphonie tendre et touchante

n'ait plus d'attraits pour nos Dijonnais; que ce peuple inconstant et léger se livre à d'autres plaisirs, mais qu'il se souvienne du moins qu'il fut un temps auquel le musicien Rameau contribuait, par ses talens, à la gloire de sa patrie. Que l'on se rappelle qu'autrefois il était admiré, et que depuis peu, il a eu l'honneur de plaire à un grand prince, les délices et l'appui de la Bourgogne.

Tels sont les titres que je réclame aujourd'hui. Si l'estime que l'on avait autrefois pour les vrais talens ne peut me procurer le rétablissement des priviléges dont j'avais été gratifié, j'ose attendre cette faveur de la reconnaissance de mes compatriotes. En effet, cette modique pension, cette exemption que je réclame, ne sont pas, à beaucoup près, l'intérêt des sommes que mes talens leur ont procurées; je ne saurais trop le dire, l'affluence des étrangers en cette ville est due aux concerts que j'ai formés. J'avais lieu de croire que nos magistrats auraient été touchés de ces raisons, j'avais lieu d'attendre qu'ils me rendraient justice : ils ne l'ont pas encore fait.

Je les prie de considérer que la peine dont ils veulent me punir, est peu proportionnée à la faute que l'on m'impute. Vou-

draient-ils apprendre à la postérité que le musicien Rameau a payé cinquante livres d'amende pour avoir joué du violon; qu'il a été privé de l'exemption de la taille, et d'une petite pension, parce qu'un écrivain inconnu s'est avisé de mettre son nom à la tête d'un libelle oublié? Et vous, messieurs, dont le tribunal est le temple du goût, ainsi que le sanctuaire de la justice, laisserez-vous subsister cette flétrissure dont on a déshonoré ma vieillesse? permettrez-vous que mes dernières années s'écoulent dans la honte et dans l'opprobre? Ne souffrez pas que l'on étouffe ainsi le génie. Arrêtez, par votre jugement, la chute des beaux-arts, et ils se réuniront tous pour élever, à votre gloire, un monument éternel.

Amphion rassembla des pierres au son de sa lyre, et tout d'un coup il parut une ville. Elle fut habitée, cette ville : eh! de quoi eût-elle servi sans habitans? Croyez-vous qu'Amphion y paya la taille? Non, sans doute; les Thébains ne furent pas assez ingrats pour le comprendre dans leurs rôles.

Je n'ai pas bâti la ville de Dijon; mais est-ce ma faute? C'est dans ses murs que j'ai pris naissance, et le destin lui avait accordé l'avantage d'exister quelques siè-

cles avant moi. Il m'était cependant réservé une gloire bien plus flatteuse que celle de faire mouvoir des pierres. J'ai remué les cœurs de mes concitoyens ; j'ai égayé les esprits, et je puis dire, sans blesser la plus exacte vérité, qu'il en est peu qui ne me doivent quelques instans de plaisir.

Quel sera donc le salaire de mes travaux? quel sera le prix de cette harmonie touchante que j'ai le premier fait connaître à ma patrie ? On veut flétrir mes lauriers, on veut remplir d'amertume les dernières années de ma vie, on veut m'arracher une faveur qui me fut accordée pour m'encourager à cultiver mes talens : et dans quel temps me fait-on cette injure ? C'est précisément après avoir fait, pendant trente ans, l'expérience de l'agrément et de l'utilité de mes services.

J'ai lu mon histoire romaine ; et mes concitoyens ne trouveront pas mauvais que je les compare à ce peuple fameux, dont la sagesse et la valeur ont conquis l'univers. Scipion qui, par tant de victoires, devait être précieux à son pays, le grand Scipion se vit cité devant le tribunal d'un peuple ingrat qui, dans un oubli léthargique de ses propres intérêts, s'aveuglait au point de vouloir exiler le plus ferme soutien de l'Etat. Quelle fut la défense de

ce grand homme? Citoyens, dit-il, allons au Capitole rendre grâces aux dieux des victoires qu'ils m'ont, à pareil jour, fait remporter sur vos ennemis.

Il est des héros de tous les genres : tout homme utile à sa patrie peut aspirer à ce titre. Permettez-moi, messieurs, de comparer ma situation actuelle à celle du vainqueur d'Annibal. Si je n'ai pas repoussé l'ennemi de vos murs, j'ai du moins chassé la tristesse et l'ennui de vos cœurs. On exila Scipion : on veut m'exiler aussi; car me mettre à la taille, c'est une même chose. Ne puis-je dire, à l'exemple de ce grand homme, suivez-moi, citoyens, venez dans vos temples, dans vos concerts, applaudir à des talens que vous couronnâtes cent fois, et qui sont toujours les mêmes. Ce Romain généreux se défendit par la gloire que lui avaient méritée des victoires passées; au lieu que l'orgue et le clavecin me préparent tous les jours de nouveaux triomphes.

Ce n'est pas à Dijon seulement que l'on connaît mes talens, et ma réputation n'est pas enfermée dans l'étroite enceinte de ses murs. Si huit ou dix villes de la Grèce ont élevé une querelle sur l'honneur qu'elles prétendaient avoir d'avoir vu naître le divin Homère, trente villes de la France se

sont disputé l'avantage de jouir de mes talens; Lyon, Marseille, Orléans, Strasbourg, m'ont proposé des avantages assez brillans pour me retenir : toutes ces villes ont admiré les fruits de mes veilles, et Paris même aurait couronné mes progrès dans la musique, si j'eusse voulu m'y arrêter. J'aurais, dans cette ville, marché à grands pas vers la gloire; mais j'ai voyagé comme le sage Ulysse, et comme lui j'ai préféré ma patrie à l'immortalité.

Pouvais-je prévoir qu'un jour viendrait où cette même patrie, qui me reçut avec tant d'applaudissemens, qui m'honora des priviléges les plus flatteurs, me retirerait ces prérogatives, et me forcerait à me condamner moi-même à un honteux exil? pouvais-je croire que cette ville, dont le goût et l'amour pour les talens sont si connus, chercherait à les avilir en ma personne, et se porterait à des excès que l'on pardonnerait à peine à la barbarie gothique des siècles d'ignorance?

J'examine scrupuleusement toute ma conduite, et je cherche à pénétrer quelle est la cause de cette disgrâce. J'interroge mes amis; ils s'accordent à me dire poliment que mon imprudence a indisposé les maire et échevins contre moi. Je ne sais pas quel est mon crime; mais du moins

faudrait-il m'en convaincre avant de me punir. Je suis pénétré de respect pour les magistrats, et je ne me suis jamais écarté des égards que je leur dois.

Quelle est donc mon imprudence? Je l'ignore. Mais quand ce serait une folie, ne devrait-on pas la pardonner à mes talens, et surtout à l'art que j'exerce? La folie et la musique sont sœurs : sans cette heureuse vivacité, sans ces écarts brillans de génie, que le vulgaire stupide appelle égarement d'esprit, l'harmonie ne subsisterait plus, ou ne serait qu'un amas confus de sons monotones et languissans.

Lorsque les magistrats municipaux voulurent me fixer à Dijon, ils ne me firent pas promettre de garder une gravité catonienne, ou le flegme anglican, et ne cherchèrent point à contraindre ce beau feu qui caractérise le grand musicien. La condition qu'ils m'imposèrent, fut de continuer à exercer des talens dont le public était satisfait. J'ai rempli cette condition avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Que l'on compte les musiciens que j'ai formés, que l'on se rappelle ces concerts dont la réputation attirait à Dijon une foule d'étrangers, et pour lesquels j'ai dépensé plus de vingt mille francs pour la gloire de ma patrie.

J'ai l'avantage d'avoir formé le goût de mes concitoyens pour la musique. Toute votre jeunesse me doit cette partie essentielle de son éducation ; et l'on veut me traiter comme le dernier violon qui joue dans les chœurs de l'Opéra ? Souffrirez-vous que, malgré le privilége dont j'ai joui pendant trente années, on me fasse l'affront de me comprendre dans les rôles de la taille? Si ce privilége ne m'était pas dû, que ne me le refusait-on dès le commencement? N'a-t-on attendu si tard à me l'ôter, que pour rendre l'outrage plus sensible ?

Je suis le frère du grand Rameau, ce père de l'harmonie, ce créateur de la musique, et j'ose dire que je suis digne de lui: ce titre seul devrait me valoir l'exemption de la taille. Dans la prise de Thèbes, Alexandre épargna la maison de Pindare. Les descendans de l'immortel La Fontaine jouissent, en considération des talens de leur bisaïeul, de l'exemption de la taille qui leur a été accordée par les intendans de Champagne : et, dans un pays abondant en vins, un musicien, le frère du grand Rameau, se verra enlever ce même privilége, tandis qu'on ne le conteste pas à un grand nombre de gens qui le méritent moins que lui !

Quel avantage si considérable pourra revenir à la ville de Dijon, de la taille à laquelle j'ai été imposé ? On m'attaque à la fin de ma carrière ; il ne me reste plus que trois ou quatre ans à vivre ; et trois ou quatre fois douze francs diminueront-ils de beaucoup la charge annuelle des citoyens ?

Ce procès est moins celui de Rameau que celui des beaux-arts ; s'ils venaient à le perdre, les sciences, autrefois accueillies et fêtées dans cette ville capitale, en seraient bannies pour jamais, et l'opprobre que je recevrais rejaillirait sur ma patrie. Que dis-je ! elle en supporterait toute la honte, pour avoir traité les talens, comme ils le furent autrefois, lorsqu'un essaim de barbares, sortis du Nord, inonda l'Europe.

Dans les beaux siècles de la république romaine, les illustres, les hommes à talens étaient nourris aux dépens du public. J'ai lu quelque part, qu'il y avait à Athènes un Prytanée destiné à les y loger. A Dijon, on les exemptait autrefois de la taille, et on leur accordait une modique pension, bien moins utile qu'honorable. Maintenant on veut soumettre le frère du grand Rameau aux charges municipales ; on lui refuse cette modique pension confirmée

par le prince, et méritée par trente ans de travaux.

Levez-vous, messieurs, et jugez ma cause. Ne souffrez pas que le zèle énorme de nos magistrats me prive d'une faible récompense qui m'est due à tant de titres. Ne permettez pas qu'on expose les talens et le savoir, au mépris et à l'abaissement. Faites voir à toute la France que cette main qui balance les intérêts et les droits des sujets du souverain, sait récompenser le mérite et encourager les beaux-arts. »

Les officiers municipaux de Dijon ne voulurent pas laisser juger cette affaire; ils consentirent à rétablir le musicien Rameau dans la pension et l'exemption que leurs prédécesseurs lui avaient accordées.

ALEXIS PÉTROWITS,

OU

LA VICTIME D'ÉTAT.

Des peuples soumis à sa loi,
Réformateur juste et sévère,
Pierre oublia qu'il était *père ;*
Il se souvint qu'il était *roi.*

PHILIPPE II avait donné à l'Europe étonnée l'exemple rare d'un souverain, d'un père qui condamne à mort son fils et l'héritier du trône.

PIERRE-LE-GRAND imita cet exemple terrible en sacrifiant Alexis son fils unique qui, par le droit de sa naissance, était destiné à régner un jour sur toutes les Russies.

Tous deux furent barbares; mais Philippe le fut par goût; Pierre le fut par nécessité. La jalousie arma le bras du premier; le second n'écouta que l'enthousiasme.

Pierre était né dans un climat presque sauvage. Son éducation s'en était ressentie ; et, malgré ses projets de réforme, malgré les lumières qu'il avait puisées chez les nations, en parcourant l'Europe, ses mœurs se ressentaient encore de la barbarie dont les ténèbres épaisses avaient couvert son berçeau.

Philippe vit le jour chez une nation depuis long-temps civilisée, et chez laquelle les Maures avaient fait fleurir la galanterie, la politesse et les beaux-arts.

Philippe mourut vers la fin du seizième siècle. Pierre termina sa carrière au commencement du dix-huitième. Leur berceau fut placé à cent quarante-cinq d'intervalle : mais mille ans, quant à la civilisation, semblaient séparer l'Espagne de la Russie.

Le procès de Dom Carlos fut fait dans l'ombre. Celui d'Alexis fut public. L'un fut livré au tribunal secret de l'Inquisition ; l'autre fut jugé publiquement par les grands de l'Etat, et jamais procès n'eut plus de célébrité.

Dom Carlos fut victime du despotisme et de la superstition. Alexis fut sacrifié aux grands intérêts de l'Etat.

Elevée dans les préjugés de son pays, Eudocie, mère du czarowitz, blâmait,

contrariait sans cesse toutes les vues utiles, les réformes, les grands desseins du législateur de la Russie. Toute innovation lui paraissait un sacrilége. Le czar fut forcé de la répudier.

Son fils partageait les préjugés de sa mère, et Pierre-le-Grand dut craindre que le fruit de ses travaux, de ses conquêtes, de ses institutions ne fût, après sa mort, totalement perdu pour la Russie.

Pour donner un aperçu des difficultés qu'il dut éprouver dans l'exécution de ses desseins et du besoin que la Russie avait d'être policée, nous jetterons un coup d'œil rapide sur ce vaste empire, depuis sa fondation, qui date du neuvième siècle.

La Russie faisait autrefois partie de ce qu'on appelait Scythie d'Europe et Sarmatie, qui comprenait aussi la Pologne et la partie de Hongrie, à l'Orient et au Nord du Danube.

On donne communément aux peuples qui habitent aujourd'hui la Russie, la même origine qu'à ceux de Pologne et de Bohême; ce qui semble assez bien prouvé par la langue slavonne qu'ils parlaient tous : mais avec quelque différence de dialecte. Il en est de même des Illyriens, des Dalmates, des Croates, des Bosniens, des Bulgares, etc. qui sont des colonies de cette grande nation sarmate. Elle prit en géné-

ral, le nom de *Slaves* dans le sixième siècle, pour faire entendre que ces peuples cherchaient la gloire; car c'est à quoi ce nom a rapport dans la langue slavonne.

Celui de Russie, ou *Rosseie*, comme le prononcent les Russes, indique un peuple dispersé. Ils s'en tiennent à cette étymologie : en cela, ils sont d'accord avec Procope, historien grec du sixième siècle, qui donne la même idée de la Sarmatie. Ce sont des écrivains modernes, Illyriens ou Dalmates, qui ont inventé un *Russus*, frère de *Lekhus* et de *Crezhus*, noms qui ont rapport à ceux qu'ont portés d'abord les Polonais et les Bohémiens; et l'on a fait de ces personnages imaginaires les pères de ce peuple que l'on a prétendu faussement être sorti d'Illyrie.

Les Russes portèrent anciennement le nom de *Roxelans*, dénomination beaucoup plus sonore. Quelques modernes les ont nommés *Moscovites* et *Russiens* : le nom de *Russes* a prévalu.

On peut diviser cet empire en Russie proprement dite, et en pays conquis. La Russie propre se subdivise en Grande Russie, Petite Russie, et en Russie Blanche. L'hiver, dans la partie septentrionale, est de neuf mois : la chaleur y est très-vive pendant les trois autres mois. A l'extrémité de ces pays, il règne pendant les mois de

novembre, de décembre et de janvier, une nuit de deux ou trois mois sans jour; et, durant les mois de mai, de juin et de juillet, un jour de deux ou trois mois sans nuit. Plus près, ce jour diminue jusqu'à 20 ou 24 heures, suivant qu'on est plus ou moins près du pôle Arctique.

La Russie fut d'abord gouvernée par des ducs. Le premier fut Rurick, de la nation des Varèges, qui habitaient l'Ingrie. Il fut élu en l'an 860. Ce prince se forma un Etat qui avait pour bornes l'Onégat, le Ladoga, le Peypus, le Boelo-Ozero, lacs considérables, et les sources du Wolga et de la Dwina. Tels furent les premiers commencemens du vaste empire de Russie.

De tous les Etats de l'Europe, et peut-être du monde, l'empire de Russie est aujourd'hui le plus étendu. Il compte d'occident en orient, environ deux mille lieues communes de France, et plus de huit cents lieues du nord au sud. Il confine à la Pologne et à la Mer Glaciale; il touche à la Chine. Sa longueur, de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'aux bornes les plus orientales, comprend près de soixante-dix-degrés; sa largeur est de huit cent cinquante lieues de sud au nord : ensorte que cet immense pays, compris sous le nom de Russie, ou des Russies, a plus d'étendue

que l'Europe, et que n'en eurent jamais l'empire romain et celui de Darius conquis par Alexandre, puisqu'il contient plus de onze cent mille de nos lieues quarrées.

Mais cet empire est loin d'être peuplé, proportionnément à son étendue. On a calculé que, dans l'Espagne, qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé, on peut compter quarante personnes par chaque mille quarré; et que, dans la Russie, on n'en peut compter que cinq (1).

En France, on en compte deux cents.

Rurick mourut en 878. *Igor* son fils lui succéda. Il épousa une de ses sujettes nommée *Olgha*, et son exemple fut presque toujours suivi par ses successeurs (2). Ce

---

(1) On ne compte pas plus de vingt-quatre millions d'habitans en Russie : le plus grand nombre est serf.

(2) Lorsqu'autrefois le prince ou czar voulait se marier, il rendait un édit par lequel les pères, dans toute l'étendue des états, recevaient ordre de conduire à la Cour leurs filles nubiles, en cas qu'elles fussent assez belles pour prétendre au choix du souverain. Elles étaient toutes reçues dans un vaste palais, et logées séparément. Souvent le czar venait les examiner sous un nom emprunté; quelquefois il paraissait devant elles avec tout l'éclat de sa majesté; et aussitôt qu'il s'était

prince assiégea Constantinople, que les Russes nommaient *Tzargorode* (la ville

---

décidé, il faisait présenter un habit de noces à la future épouse, et renvoyait les autres chargées de présens.

On a quatre exemples de semblables mariages dans l'histoire de Russie.

Autrefois les cérémonies du mariage étaient assez singulières en Russie. Lorsque deux familles étaient convenues d'unir leurs enfans, plusieurs amis du jeune homme se transportaient chez la fille, la voyaient nue, l'examinaient, et allaient lui rapporter s'ils n'avaient trouvé aucun défaut sur son corps. Pour lui, il ne devait la voir que dans la chambre destinée à la consommation du mariage.

Lorsque la mariée sortait de l'église, le sacristain jetait du houblon sur elle, et lui souhaitait autant d'enfans qu'il y avait de grains. Un autre, vêtu d'une peau de mouton, la laine en dehors, faisait des vœux pour qu'elle eût autant de fils qu'il y avait de poils à son habit. La mariée était alors couverte d'un voile, et un pope portait la croix devant elle. Arrivés à la maison, les mariés se mettaient à table : on servait devant eux du pain et du sel, mais ils ne mangeaient point. Pendant ce temps, les garçons et les filles de la noce chantaient des chansons lascives. En sortant de table, un pope et une vieille femme conduisaient les mariés dans la chambre nuptiale, et leur faisaient un petit sermon sur la douceur et l'amour qu'ils devaient avoir l'un pour l'autre. Alors le

royale). Les Annales parlent à ce sujet de chariots auxquels on attachait des voiles, et que le vent faisait aller sans le secours des chevaux. Cet usage est encore en vigueur chez les Russes. Dans plusieurs cantons des vastes pays de la Sibérie, lorsque les glaces arrêtent le cours des eaux, et que les neiges couvrent la surface de la terre, on se sert des traîneaux à voiles, que l'on conduit la boussole à la main.

Ce fut sous le règne d'Igor (en 898) que les Russes connurent l'usage de l'écriture. Leur alphabet est composé de tous les caractères grecs auxquels, successivement, ils en ont ajouté vingt autres.

Le christianisme, chez les Russes, date de la fin du dixième siècle, sous le règne de Wladimir. Leurs lois furent, pour la

---

marié plaçait un anneau dans une botte et un fouet dans l'autre : la mariée le déchaussait, et trouvant l'anneau, elle le mettait à son doigt, comme une marque de l'amitié de son époux; mais si, par méprise, elle commençait par la botte où était le fouet, elle en recevait un coup, espèce de châtiment qui présageait les peines qu'elle éprouverait dans sa nouvelle condition. Ils restaient ensuite deux heures ensemble, à l'expiration desquelles les vieilles femmes venaient s'emparer des marques de la virginité, pour les présenter aux parens.

première fois, rassemblées en code, sous celui de Jaroslaw son fils, et portent la date de l'année 1017. Le fils de ce dernier ajouta à son nom propre (*Usévolod*), le surnom *Jaroslawitz* (fils de Jaroslaw). C'est la première fois que les annales donnent cet exemple, qui s'est perpétué.

Wladimir II, qui mourut en 1125, prit, comme son aïeul Jaroslaw, le titre de monarque de la Russie. Il établit les cérémonies observées au couronnement des souverains jusqu'au dix-septième siècle. Sous son règne, la ville de Kiovie fut presque réduite en cendres (en 1524); et ce qui prouve que le christianisme avait, en moins de cent trente années, fait des progrès étonnans chez les Russes, c'est que six cents églises furent consumées.

En 1156, Georges son fils jeta les fondemens de Moscow; Alexandre son successeur, choisit cette ville pour la capitale de ses Etats; et Daniel, qui prit le titre de Grand Duc de Russie, y fit bâtir le Kremlin vers l'an 1300.

Moscow est construit au milieu d'une vaste plaine, sur la rivière de Moskwa, qui se jette dans le Wolga. Cette ville n'était, au treizième siècle, qu'un assemblage de cabanes. Les maisons, presque toutes en bois, étaient sans meubles; presque toutes

les tables à manger sans linge ; les rues n'étaient point pavées. Elles ne le furent que par les soins de Pierre Ier qui orna et enrichit cette ville par des présens et des manufactures. Ce fut Théodore, ou Fœdor son frère aîné, qui commença à policer Moscow, et à y faire construire de grands édifices en pierre. Les maisons, et même les palais, étaient sans aucune architecture régulière : mais son circuit de vingt mille pas, la partie appelée *la Ville chinoise*, où les raretés de la Chine s'étalaient ; le vaste quartier du Kremlin, demeure ordinaire des souverains, quelques dômes dorés, des tours élevées et singulières ; et enfin, le nombre de ses habitans, qui montait à près de cinq cent mille, faisaient de Moscow une des villes les plus considérables de l'univers. On y comptait près de quinze cents églises. Celle de Saint-Michel était le tombeau des czars.

La grosse cloche de l'église patriarcale passe pour la plus forte qu'il y ait au monde. Elle a soixante-quatre pieds de circonférence extérieure et deux pieds d'épaisseur. Elle pèse trois cent vingt mille.

La situation de Moscow entre Archangel, Pétersbourg et Narva la rendait très commerçante ; elle était l'entrepôt de l'Asie et de l'Europe. Telle est la ville, qu'à l'ap-

proche des Français, des barbares ont incendié. Moscow n'existe plus.

Sous le règne de Basile IV, grand-duc de Russie, reconnu par l'Empereur Maximilien Ier, empereur et dominateur de toutes les Russies, les Anglais découvrirent par hasard, en 1553, en cherchant un passage par les mers du Nord et de l'Est, pour aller aux Indes orientales, le port d'Archangel, dans la mer Blanche, ainsi nommé de l'archange Saint-Michel, sous la protection duquel il fut mis. La cour de Russie, ayant appris que des étrangers avaient abordé sur les côtes, envoya des ordres pour qu'ils fussent conduits à Moscow dans des traîneaux, voiture jusqu'alors inconnue aux Anglais. Telle est l'origine du commerce lucratif que l'Angleterre a fait jusqu'à présent avec la Russie.

Le successeur de Basile, qui mourut en 1534, fut Iwan IV, qui, le premier, prit le titre de Czar. Si ce prince fût né un siècle plus tard, il aurait réformé les Russes : mais ce grand ouvrage était réservé à Pierre-le-Grand. La nation était encore plongée dans la plus déplorable barbarie, et ce prince lui-même n'en était pas exempt (1).

---

(1) Une députation fut envoyée, en 1580, au

Sous le règne de son successeur, un Co-

---

czar Iwan, pour le supplier de mettre son fils à la tête des armées. Pénétré d'indignation, le czar se présente dans la place publique, sans gardes, jette sa couronne au milieu du peuple, et se dépouille de sa robe impériale. « Donnez, dit-il, « cette robe à quelqu'un qui sache mieux com- « mander que moi, et à qui vous saurez mieux « obéir. J'ai conquis les royaumes de Kasan et « d'Astracan, la Livonie ; j'ai vaincu les Turcs. « J'ai toujours soutenu la gloire de ma nation ; « jamais les Russes, sous mon règne, n'ont été « insultés impunément ; et, pour me remercier « de ce que j'ai fait pour vous, vous cherchez un « autre monarque !.... »

Le peuple fondait en larmes ; et, dans un profond silence, il attendait la fin de cette scène singulière. Quelques boyards s'écrièrent : *Vous êtes notre czar ! nous n'en voulons point d'autre que vous* ». Tous tombent à genoux ; ils ramassent la couronne et la robe, et conjurent Iwan de reprendre ces ornemens....

« Je ne les reprendrai (dit le czar) que pour « punir les auteurs de cet infâme complot ». Puis, se tournant vers son fils :

« C'est donc toi, malheureux, qui soulève mon « peuple contre moi ! Tu te fais nommer souve- « rain, pour me précipiter du trône ! Ton projet, « sans doute, ne se bornait pas à me faire des- « cendre dans l'état d'un particulier. Tu en vou- « lais aux jours de ton père. Puisque tu ne recon- « nais en moi ni ton père, ni ton souverain, en te

saque nommé Jermak (1) entra en Sibérie, en pilla tous les villages, pénétra jusqu'à

« punissant, j'oublierai que tu es mon fils, et ne « me souviendrai que de la rigueur qu'un mo- « narque doit employer contre un sujet rebelle. « La punition que tu recevras apprendra aux fils « à respecter leurs pères, même dans l'infor- « tune ».

Le jeune Iwan veut se justifier : il n'en a pas le temps; son père, pour lui imposer silence, lui applique sur la tête un coup de son bâton. Le jeune homme chancelle, le sang coule, les forces lui manquent; il tombe sans connaissance aux pieds de son père. A la plus affreuse colère, succéda bientôt le plus grand désespoir. Iwan appelle son fils, son cher fils; il se jette sur son corps, il le mouille de ses larmes. Le prince ouvre les yeux : « Je meurs content, lui dit-il, puisque je « vois que votre tendresse pour moi vous fait ver- « ser des larmes : je n'ai jamais formé le projet « dont vous m'accusez; j'en prends le ciel à té- « moin. Il veut que je périsse ainsi; mais je se- « rais bien plus satisfait, si c'était au milieu des « ennemis ».

Le jeune prince mourut cinq jours après.

(1) Les Cosaques sont un peuple situé aux confins de la Pologne, de la Russie, de la Tartarie et de la Turquie. Ceux qui habitent l'Ukraine sont originairement une ancienne espèce de Tartares, qui tirait son nom du grand pays de *Kasak* ou *Capchac*, qui s'étendait depuis le Dniéper jus-

Tobolkoi, résidence du kan de cette contrée, mit ce chef en fuite, s'empara de sa femme et de ses enfans; et, pour faire sa paix avec le czar, dans les Etats duquel il avait commis des déprédations sans nombre, il lui offrit la souveraineté de ce pays. Le czar Théodore accepta la proposition du Cosaque, et le créa prince de Sibérie (1).

---

qu'au-delà du Wolga, au nord de la mer Caspienne et de la mer Noire. Ces peuples sont aujourd'hui divisés en trois branches : 1° Les Cosaques *Jaïki*, qui habitent aux environs de Jaïk ; 2° les Cosaques *Donski*, qui demeurent aux environs du Don, et qui sont soumis depuis long-temps à la Russie ; 3° les Cosaques *Saporovi*, qui habitent à l'occident, près le Dniéper.

(1) Le vaste pays de la Sibérie s'étend à l'orient jusqu'à la mer du Japon ; il touche au mont Caucase, et delà aux terres du Kamschatka, dans l'étendue d'environ douze cents lieues de France, et de la Tartarie méridionale jusqu'à la mer Glaciale, à peu près quatre cents. C'est là où le czar envoie les seigneurs de sa Cour dont il est mécontent, et les coquins dont il veut purger ses Etats. Ils y travaillent aux mines.

Tout ce pays est habité par trois sortes d'habitans. Les plus anciens sont des espèces de sauvages. La seconde sorte est composée de diverses espèces de Tartares, la plupart idolâtres. La troi-

Ce Théodore était un prince faible. Un de ses courtisans, nommé *Boris Godonow*,

---

sième, de Russes chrétiens-grecs. Tous, en général, sont encore barbares, et diffèrent, par leurs habillemens, leurs mœurs et leur figure.

Nous citerons un seul exemple de ces singuliers usages, pris chez les Tschutschis.

Lorsqu'un étranger arrive chez eux, ils lui offrent, au premier abord, les faveurs de leurs filles. Si l'étranger ne les trouve pas de son goût, ils vont lui en chercher d'autres, et les lui présentent; il en choisit une, qui, lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle plaît à l'étranger, remplit, en sa présence, une tasse de son urine, la lui offre, et il faut qu'il s'en rince la bouche : s'il le fait, les Tschutschis le regardent comme un ami qui veut faire alliance avec eux; mais s'il le refuse, ils le regardent comme un ennemi.

Cette cérémonie n'est pas très-ragoûtante; mais ce n'est pas seulement en Sibérie qu'on trouve des usages qui répugnent à la délicatesse et à la propreté. Malgré les efforts de Pierre-le-Grand et de Catherine II, la plupart des Russes sont encore barbares, grossiers, ignorans, superstitieux, et sales surtout au-delà de l'imagination. A la Cour même, il n'est pas rare de voir un grand, au milieu d'un cercle, donner la chasse à ces insectes aptères qui logent sur la tête ou sur le corps de l'homme, et les tuer sur une tabatière d'or enrichie de brillans. On est, à chaque instant, témoin, en Russie, d'usages encore plus dégoûtans.

abusa de sa faiblesse pour usurper l'autorité suprême. Il fait assassiner, en 1595, le jeune Démétrius, héritier légitime du trône; et, bientôt après, il empoisonne Théodore. Un jeune moine, nommé *Griscza,* prend le nom de Démétrius, prétend être le prince échappé aux assassins, chasse l'usurpateur et usurpe lui-même la couronne. Boris est empoisonné. Son fils Théodore, proclamé czar, est massacré, ainsi que sa mère. On reconnaît l'imposture de Griscza; il est assassiné à son tour. Son assassin fut Suiski, qui déjà avait conspiré contre lui. Le czar lui avait fait grâce, et cet acte de clémence lui coûta la vie. Suiski ne descendit de l'échafaud que pour monter sur le trône. Bientôt il en fut précipité à son tour. Trois autres faux Démétrius s'élevèrent l'un après l'autre. Ces nouveaux fourbes étaient Tartares. L'un prit le nom d'*Auguste*, et se dit fils d'Iwan IV; l'autre, celui de *Laurent*, et prétendait être fils du czar Théodore : le troisième portait le nom d'*Osinovik,* et se disait fils de cet Iwan que son père avait tué d'un coup de bâton. Les Cosaques du Tanaïs tuèrent Osinovik, et *Nogoy* fit étrangler les deux autres. Ce Nogoy se donnait également pour Démétrius. Marine, fille du palatin de Sendomir, et veuve de Griscza,

se rend complice du crime de ce nouvel imposteur, et le reconnaît pour son époux. Il a d'abord quelques succès : mais il finit par éprouver des revers; il se retire chez les Tartares et est assassiné dans un festin. Un nouvel aventurier se présente, et soutient qu'il est fils du czar Théodore Ier. Il est fait prisonnier et pendu à Moscow. Suiski est déposé et rasé : on force la czarine à prendre le voile. Un diacre, nommé *Motuiska*, est assez hardi pour se remettre sur les rangs, sous le nom de Démétrius. Les Cosaques viennent en foule se ranger sous ses drapeaux. Novogorod, Plescow, Pereslow lui ouvrent leurs portes : mais la fortune se déclare contre lui; il est étranglé, ainsi qu'une foule de ses complices. Les Polonais prétendent donner un maître à la Russie. Le sang coule de toutes parts. Moscow, qui renfermait alors cent quatre-vingt mille maisons, est livré aux flammes. Dix mille habitans, occupés à sauver de l'incendie leurs familles et leurs biens, sont massacrés. Le tableau change, et les Polonais sont massacrés à leur tour.

Enfin, en 1613, une assemblée composée des principaux boyards, élit pour souverain un jeune homme âgé de quinze ans. Michel Romanow, proclamé czar de

toutes les Russies, était fils de Philarète, archevêque de Rostow et d'une religieuse. Il fut l'aïeul de Pierre-le Grand. Le jeune czar créa son père patriárche, et le patriarche gouverna sous le nom de son fils.

Le règne d'Alexis, son fils et son successeur, fut troublé par des séditions sanglantes, par des guerres intestines et étrangères. Un chef des Cosaques du Don voulut se faire roi d'Astracan. Il inspira long-temps la terreur : mais enfin, il périt sur l'échafaud, et douze mille de ses partisans furent pendus sur le chemin d'Astracan.

Pierre-le-Grand, né le 10 de juin 1672, n'avait que dix ans, lorsqu'il parvint au trône, et son avénement fut marqué par une des plus sanglantes révoltes du corps des Strélitz. Le détail des horribles massacres qui eurent lieu ferait frémir; et ce qu'il y a de plus horrible encore, c'est que la princesse Sophie, sœur de Pierre-le-Grand, approuva ces massacres et les récompensa ; c'est qu'elle donna aux assassins les biens des proscrits ; c'est qu'elle leur délivra des lettres-patentes, par lesquelles elle les remerciait de leur zèle et de leur fidélité. Il est vrai que ces massacres avaient été commandés par elle, et que cette princesse, se trouvant entre ses deux frères, Iwan et Pierre, qui ne pouvaient

gouverner, l'un par son incapacité, l'autre par son enfance, travaillait à se mettre à la tête de l'empire, dont elle saisit en effet les rênes.

On prétend que, pour pérpétuer ses pouvoirs, elle engagea, en 1689, le chef des Strélitz à sacrifier le jeune czar Pierre, alors dans sa dix-septième année. Six cents Strélitz devaient s'assurer de sa personne, et lui ôter la vie. Ce complot fut découvert. Pierre se mit à couvert des entreprises des Strélitz, convoqua les boyards de son parti, assembla une milice et fit punir avec sévérité tous les coupables. La princesse Sophie fut consignée dans un monastère, et le prince Gallitzin, administrateur de l'Etat, dépouillé de ses biens, fut relégué sur le chemin d'Archangel. De ce moment, Pierre régna.

Ce prince fut un de ces hommes rares et extraordinaires que la nature produit pour opérer des prodiges. Avant lui, les Russes étaient plongés dans la plus crasse ignorance : quiconque voulait écrire l'histoire du pays, se rendait criminel. En 1689, le prince Gallitzin conduisit une armée dans la petite Tartarie. Il avait à sa suite un gentilhomme qui s'avisa de tenir un journal de la route. Le prince en fut informé; il fit arrêter le gentilhomme, qui fut jeté

dans un cachot, et son journal fut brûlé publiquement. Sans la disgrâce du prince, l'observateur courait risque de la vie. Dans ces temps de ténèbres, faire un almanach était un ouvrage qu'on ne pouvait entreprendre sans la participation du diable. Un médecin était considéré comme un sorcier. Un chirurgien hollandais courut risque de la vie, parce qu'il conservait chez lui un squelette, et qu'il jouait du luth. On voulut brûler le magicien qui faisait danser un squelette au son du luth, surtout quand le vent soufflait; le magicien trouva des protections puissantes; il échappa à la mort : mais il fut banni, et l'on se borna à jeter dans les flammes sa charpente osseuse, sur les bords de la Moskwa.

Pierre Ier entreprit de civiliser sa nation.

L'inclination de ce prince pour les exercices militaires se déclara dès sa première jeunesse; et, malgré les vices de l'éducation qu'il avait reçue, les qualités du héros se développerent en lui de bonne heure. Il forma une compagnie de cinquante hommes commandés par des officiers étrangers, habillés et exercés à l'allemande : il prit dans cette troupe le dernier grade, celui de tambour, et voulut être traité comme tel; puis il passa à celui de sergent, après l'avoir mérité au jugement de ses

officiers, et il parcourut ainsi tous les grades militaires, comme un soldat de fortune, qui ne doit son avancement qu'à ses services. A cette troupe il en joignit, depuis, d'autres, et parvint à former un corps considérable, qu'il destinait à remplacer les Strélitz devenus trop puissans. Ses pensées s'élevèrent, en même temps, jusqu'à un projet de marine, qu'il conçut à la vue d'une chaloupe hollandaise; et il fit construire quelques frégates, à qui il apprit à se battre les unes contre les autres. Son frère étant mort en 1696, Pierre, seul maître de l'empire, se mit en état d'exécuter ce qu'il n'aurait pu tenter avec une autorité partagée. L'ouverture de son nouveau règne fut le siége d'Asoph qu'il prit sur les Turcs; et ayant senti, à cette expédition, la nécessité d'avoir une marine, il envoya une ambassade en Hollande, et se mit à la suite *incognito*, pour aller apprendre la construction des vaisseaux. Arrivé à Amsterdam, il se fit inscrire sur le rôle des charpentiers, de l'amirauté, sous le nom de *Pierre Michaëlof* et alla travailler dans le village de Sardam, où l'on construisait des navires. On l'appelait communément MAÎTRE PIERRE (*Peterbas*).

Il passa ensuite en Angleterre, pour se

perfectionner dans la construction, et vint quelque temps après en Hollande, d'où il prit le chemin de l'Allemagne pour retourner dans ses Etats, remportant avec lui des connaissances qu'il avait courageusement achetées par une espèce d'abdication de la dignité royale.

Il fut rappelé brusquement de Vienne, par la revolte de quarante mille Strélitz; et, arrivé à Moscow en 1699, il les cassa tous et leur substitua les troupes qu'il avait formées. Alors se déclara le grand projet qu'il avait formé de changer la face de son royaume, de créer une nation nouvelle, de civiliser les mœurs de ses sujets, de faire fleurir le commerce, l'agriculture, les arts, et d'ouvrir aux étrangers ses Etats qui, jusque-là, leur avaient été fermés. Comme il avait fort à cœur la marine, et qu'il sentait la nécessité d'avoir un port sur la mer Baltique, il fit alliance avec Auguste, roi de Pologne, et déclara la guerre à Charles XII, roi de Suède, le plus redoutable rival de gloire qu'il pût jamais avoir. Les commencemens ne lui furent pas favorables; mais il triompha à la célèbre bataille de Pultava, et força Charles XII à se réfugier chez les Turcs. Il profita de l'éloignement de ce prince, pour conquérir la Livonie, l'Ingrie, la Finlande et une partie de

la Poméranie suédoise ; après quoi il retourna dans ses Etats, et fit son entrée triomphante à Moscow, suivi d'un grand nombre de prisonniers suédois, dont la marche ressemblait assez aux triomphes des anciens Romains. Cependant les Turcs, sollicités par Charles XII, ayant rompu la trève avec les Russes, le czar se hâta d'entrer en campagne sans trop de précaution, et se laissa enfermer sur les bords de la rivière de Pruth, dans un poste où il était perdu sans ressource, sans l'adresse de l'impératrice Catherine (1), qui négocia si

---

(1) Catherine naquit à Rughen, village d'Estonie, près du lac de Worstféri : elle était fille d'un paysan, qui mourut lorsqu'elle n'avait encore que cinq ans ; sa mère ne survécut pas longtemps à son époux ; de sorte que Catherine n'eut plus de ressource pour vivre que la charité de ceux qui voulurent lui faire du bien. Le maître d'école du village en eut pitié, la prit chez lui, la nourrit, et lui apprit à lire et à écrire. Le doyen des pasteurs de Marienbourg la vit en passant par Rhugen, et fut si charmé de son esprit, qu'il l'emmena avec lui, pour lui donner une meilleure éducation. Catherine répondit parfaitement aux soins de son nouveau maître ; elle apprit l'allemand, et réussit très-bien à tous les ouvrages qu'on lui enseigna. Le doyen la traitait moins comme une servante que comme sa fille. Il la

habilement avec le vizir, que celui-ci laissa échapper l'armée ennemie.

---

maria avec un sergent qui fut tué le jour même de ses noces. La ville de Marienbourg, où demeurait pour lors cette jeune veuve, fut prise par les Russes. Tous les habitans de la ville furent faits prisonniers et conduits à Moscow. Le général Baver retint Catherine à son service. Menzikoff l'aperçut par hasard, lui trouva une physionomie heureuse, et la demanda à Baver : celui-ci n'eut garde de la refuser à un homme aussi puissant. Ce fut chez Menzikoff que le czar vit Catherine pour la première fois. L'ayant entretenue un moment, pour voir si sa conversation répondait à cet air noble et spirituel qui paraissait sur son visage, il lui trouva un esprit si juste et si solide, que dès-lors il la prit en affection. *Ayez soin de cette fille*, dit-il à son favori, *car elle a bien du mérite.* Catherine s'insinua si bien dans l'esprit du czar, qu'enfin ce prince, ne pouvant plus résister à la violence de son amour, tira cette jeune veuve de chez Menzikoff, en fit sa maîtresse, et ensuite sa femme. Il l'épousa secrètement en 1707, et publiquement en 1713. Ce prince avait répudié, en 1695, Eudocie Fœdorowna Lapuchin, qu'il avait épousée en 1689.

Catherine fut reconnne publiquement impératrice. En 1715, le czar institua en son honneur l'ordre de Sainte-Catherine Il la fit couronner, en 1724, avec la plus grande pompe et les cérémonies les plus augustes, dans la cathédrale de Moscow. C'est la première épouse des souverains

Le désir de s'instruire de plus en plus attira Pierre-le-Grand à Copenhague, en 1716. Il y visita les colléges, les académies, les savans. Il examina les côtes de Danemark et de Suède. Il alla, de là, à Hambourg, à Hanovre, à Wolfembutel, toujours observant; puis en Hollande et enfin en France en 1717. Il fut reçu avec les plus grands honneurs par le duc d'Orléans, régent, et il recueillit avec soin tout ce qu'il vit dans ce puissant royaume de curieux et de remarquable (1).

---

de Russie qui ait été sacrée et couronnée. Elle survécut à Pierre Ier, qui mourut le 28 de janvier 1725. Après la mort de ce prince, Catherine prit les rênes du gouvernement.

Elle mourut en 1727, âgée de trente-huit ans trois mois et vingt jours.

(1) Le czar Pierre, qui, par son propre génie, s'était élevé au-dessus des préjugés, des mœurs et des lois de son pays, avait senti que les réformes qu'il méditait demandaient des connaissances et des lumières. De là, l'étrange résolution d'aller puiser ces connaissances chez les nations voisines, et de s'éloigner pendant quelques années de ses États, pour apprendre à les mieux gouverner.

La Russie lui dut une milice nombreuse et aguerrie, une marine considérable, des places fortifiées, des académies, des colléges, un observatoire, un jardin des plantes, des chaires d'ana-

Après avoir engagé à son service un grand nombre d'habiles gens dans toutes sortes de professions, Pierre retourna dans son pays où l'attendaient les plus sensibles chagrins qu'un souverain puisse éprouver. Pendant son absence, il s'était formé une conspiration contre lui en faveur du czarowitz.

Les soins que prenait le czar pour civiliser ses sujets, le rendaient odieux à un peuple qui se plaisait dans sa barbarie. Les Russes ne pouvaient pardonner à ce prince d'avoir proscrit la barbe et les longues robes que portaient ses sujets. Trop ignorans pour sentir le bien qu'on voulait leur faire, ils regardaient avec indignation les nouveautés que Pierre introduisait dans ses Etats. Tandis qu'il parcourait l'Europe pour acquérir des connaissances utiles à sa nation, les peuples étaient toujours sur le point de se révolter. C'était un usage sacré parmi eux de ne point voyager, et ils regardaient comme un crime digne de mort

---

tomie, de langues, de belles-lettres, de mathématiques; des imprimeries, une bibliothèque royale, etc.

Pierre-le-Grand jeta les fondemens de Pétersbourg le 27 de mai 1703.

de mettre le pied hors du royaume, à moins que ce ne fût pour faire la guerre. Le czar ne pouvait donc manquer d'être extrêmement coupable à leurs yeux. Ce qui acheva d'échauffer les esprits, ce fut le bruit qui se répandit que Pierre amenerait une armée d'étrangers pour forcer ses sujets à suivre les modes et les coutumes des autres nations.

Le czarowitz Alexis, né en 1690, semblait avoir apporté, en naissant, le caractère qui avait causé les malheurs de sa mère. Ce caractère se fortifia par la première éducation qu'il reçut. Son enfance fut confiée à des hommes superstitieux, qui lui gâtèrent l'esprit pour jamais. On voulut, pour réparer le mal, lui donner des précepteurs étrangers : cette qualité même d'*étrangers* le révolta. La lecture des livres ecclésiastiques le perdit : il crut y lire la réprobation de tout ce que faisait son père. Les prêtres augmentèrent cette horreur naturelle ; ils lui persuadèrent que son père, sujet à de fréquentes maladies, ne pouvait pas vivre long-temps ; qu'un fils destiné à lui succéder ne pouvait espérer de plaire à la nation, qu'en marquant son aversion pour les nouveautés.

Le mariage de Pierre et de Catherine Ire, en 1707, et les enfans qu'il eut d'elle, ache-

vèrent d'aigrir l'esprit du jeune prince. Cependant, le législateur de la Russie, pour ramener son fils à des sentimens plus raisonnables, le plaça, pendant une année, à la tête de la régence, le fit voyager et le maria ensuite à Charlotte-Christine Sophie, princesse de Brunswick - Wolfembutel, sœur de l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI. Ce mariage fut très-malheureux. Alexis, âgé de vingt-deux ans, se livra à toutes les débauches de la jeunesse, et à toute la grossièreté des anciennes mœurs qui lui étaient si chères. Ces déréglemens l'abrutirent. Sa femme méprisée, maltraitée, manquant du nécessaire, tandis qu'il l'oubliait dans les bras d'une jeune Finlandaise nommée Aphrosine, languit dans le chagrin, et mourut de douleur, le Ier de novembre 1715, après lui avoir donné un fils qui monta sur le trône de Russie, sous le nom de Pierre Alexiowitz II, à la mort de Catherine, le 17 de mai 1727.

Le czar Pierre aimait tendrement la princesse de Wolfembutel, sa belle-fille. Il n'ignorait pas que son fils était la cause de sa mort. En sortant des funérailles, il se rendit chez lui; et, après lui avoir témoigné son mécontentement, il lui laissa l'écrit suivant :

Déclaration a mon Fils.

« Vous n'ignorez pas combien nos peuples gémissaient sous la tyrannie des Suédois, avant la guerre présente. Par l'usurpation d'une multitude de places nécessaires à notre Etat, ils nous coupaient tout commerce avec le reste du monde. Vous savez combien il nous en a coûté au commencement de cette guerre, où Dieu seul nous a conduits comme par la main, et nous guide encore pour acquérir l'expérience nécessaire, et pour opposer une digue à ce torrent de prospérité de nos ennemis, torrent qui était prêt à nous entraîner.

« Nous nous sommes soumis avec résignation à ces épreuves, et nous sommes enfin sortis de cet état d'humiliation. L'ennemi qui nous a fait trembler, tremble à son tour devant nos armées, et ses motifs de crainte sont peut-être mieux fondés que les nôtres ne l'étaient. Avec l'assistance du Tout-Puissant, nous devons ces heureux changemens à nos travaux et à ceux de nos fidèles et affectionnés enfans les Russes : ma satisfaction devrait être complète; mais elle est troublée, lorsque je fais attention à ce qui doit arriver après moi. Je dois vous laisser la couronne, mon fils; mais vous

n'êtes pas digne de la porter. Votre incapacité (je ne m'y trompe pas) ne vient point d'un défaut d'esprit et des faiblesses du corps; elle est volontaire.

« Vous ne voulez pas même entendre parler des exercices de la guerre ; c'est cependant par là que nous sommes sortis de cette obscurité qui nous faisait mépriser, et que nous avons acquis l'estime des nations les plus éloignées. Mon dessein n'est pas de vous engager à faire la guerre sans de justes raisons ; je demande seulement que vous en appreniez l'art ; car il est impossible de bien gouverner sans en savoir les règles et la discipline. Il faut qu'un souverain soit en état de défendre sa patrie.

« Il serait inutile de vous rappeler tous les malheurs arrivés à de puissans Etats, pour avoir négligé l'art de la guerre : je ne vous parlerai que de ceux qu'ont essuyés les Grecs avec qui nous sommes unis par la même profession de foi : leur négligence et leur indifférence pour les armes ont seules causé la décadence de leur empire. L'oisiveté les a assujettis à des tyrans et plongés dans le honteux esclavage dans lequel ils gémissent depuis si long-temps. Vous vous trompez, si vous croyez que c'est assez pour un prince d'avoir de bons

généraux. Ses sujets ont leurs regards tournés sur lui, ils étudient son goût et l'imitent. Mon frère aimait la magnificence dans les habits et dans les équipages. Les Russes, avant lui, ne s'en occupaient pas beaucoup; mais les plaisirs du prince devinrent ceux des sujets, parce qu'ils sont toujours portés à suivre ses goûts. Si le peuple se détache si facilement des choses qui ne sont que d'amusement, il abandonnera encore plus facilement l'usage des armes dont l'exercice est pénible, si le souverain ne les y retient par son exemple.

« Vous haïssez les exercices militaires; vous ne connaîtrez jamais l'art de la guerre; vous ne pouvez jamais commander aux autres, juger de la récompense que méritent ceux qui remplisent leur devoir, de la punition qui est due à ceux qui ne s'en acquittent pas; vous ne pourrez voir que par les yeux des autres.

« La faiblesse de votre santé doit, selon vous, faire excuser votre paresse : mais je ne vous demande point de fatigues. Je désire seulement que vous ayez du goût pour la guerre; et les maladies n'y apportent point d'obstacles. Mon frère était d'une plus faible santé que la vôtre, il n'avait pas la force de manier un cheval fougueux;

cependant il aimait les chevaux et en avait de très-beaux dans son écurie. Il établit le premier des haras en Russie; jugez de là que les bons succès ne dépendent pas toujours des fatigues, et que la volonté suffit souvent.

« Si vous pensez qu'il y a des souverains qui réussissent sans aller à la guerre, vous avez raison; mais ils ne laissent pas de s'y appliquer et la savent. Le feu roi de France n'a pas toujours été à la tête de ses armées; mais on sait à quel point il aimait la guerre, et combien d'exploits glorieux il a faits: ce qui a fait nommer ses campagnes, *le Théâtre et l'Ecole de Mars*. Son penchant n'était pas borné aux seules affaires militaires; il aimait encore les arts qui ont rendu son royaume plus florissant que tous les autres.

« Pour revenir à ce qui vous regarde, je suis homme, et, par conséquent, je dois mourir. Qui achevera, après moi, ce que j'ai conservé par la grâce de Dieu, et conservera ce que j'ai trouvé? Sera-ce un homme qui, semblable au paresseux de l'Evangile, enfouit son talent dans la terre, c'est-à-dire, qui néglige de faire valoir ce que Dieu lui a confié?

« Combien de fois ne vous ai-je pas reproché votre mauvaise humeur et votre

opiniâtreté! Je vous ai même châtié, pour corriger votre indomtable caractère; mais toutes mes peines ont été perdues. Depuis plusieurs années je ne vous parle plus; parce que je vois que c'est perdre le temps et battre l'eau avec un bâton, que de vouloir vous corriger. Vous ne faites aucun effort, et tout votre plaisir semble consister à demeurer oisif dans votre maison. Ce qui devrait vous faire honte fait vos plus chères délices, sans que vous en prévoyiez les suites dangereuses pour vous et pour l'Etat. Saint-Paul vous a dit une vérité, quand il vous a dit : *Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu?* J'ai souvent réfléchi sur les inconvéniens qui doivent naturellement résulter de votre conduite; et c'est ce qui m'a porté à vous déclarer mes derniers sentimens; résolu, cependant, d'attendre encore un peu pour voir si vous voudrez vous corriger; si vous ne le faites pas, je vous priverai de la succession au trône, comme on retranche un membre inutile.

« N'imaginez pas que n'ayant point d'autres enfans (1), mon intention ne se borne

---

(1) Catherine n'était point encore accou-

qu'à vous intimider. Je vous tiendrai parole, s'il plaît au Seigneur. Puisque je n'épargne pas ma propre vie pour la patrie et pour le bien de mes peuples, comment pourrais-je vous épargner, vous qui ne le méritez pas? Je préférerai de les transmettre à un étranger plutôt qu'à mon fils, qui s'en rend indigne.

« *Signé* PIERRE. »

Loin de faire rentrer le czarowitz en lui-même, de le faire rougir de son inaction, de l'engager à se montrer le digne fils du réformateur de la Russie, cette lettre ne fit qu'aigrir le prince Alexis. Il se déclara indigne de régner. Peut-être était-ce l'effet de sa mollesse, de son dégoût; peut-être était-ce dissimulation. Dans cette circonstance, l'impératrice Catherine accoucha d'un prince qui mourut depuis en 1719. Soit que cette nouvelle abattît le courage d'Alexis, qu'elle aurait dû relever, soit imprudence, soit mauvais conseil, il fit à son père la réponse suivante :

---

chée, lorsque Pierre Ier remit cet écrit à son fils.

« Très-clément seigneur et père,

« J'ai lu l'écrit que votre majesté m'a remis, le 27 octobre 1715.

« Je n'ai rien à y répliquer, si ce n'est que, si votre majesté veut me priver de la succession à la couronne de Russie, à cause de mon inhabileté, votre volonté soit faite. Je vous en supplie très-instamment, parce que je ne me crois pas, moi-même, propre au gouvernement. Ma mémoire est très-affaiblie, et il en faut beaucoup dans le gouvernement. Les maladies ont diminué les forces de mon esprit et de mon corps. Pour régner il faut un homme plus vigoureux que moi.

« Quand même je n'aurais pas de frère, je renoncerais à la couronne, comme je fais à présent; en foi de quoi j'écris et signe la présente de ma propre main.

« Je mets mes enfans entre vos mains, et ne vous demande pour moi que mon simple entretien pendant le reste de ma vie, abandonnant le reste à votre volonté.

« *Signé* ALEXIS. »

On devine l'effet que cette lettre fit sur l'esprit du czar. Il n'y vit que le désir de

se soustraire aux travaux du gouvernement et une dissimulation coupable et dangereuse pour l'Etat. Il adressa en conséquence au czarowitz un second écrit conçu en ces termes :

Dernière monition.

« Ma maladie m'a empêché, jusqu'à présent de m'expliquer avec vous sur les résolutions que j'ai prises au sujet de la lettre que vous m'avez fait remettre en réponse à la mienne. Je remarque que vous n'y parlez que de la succession, comme si j'avois besoin de votre consentement pour faire ce qui dépend de ma volonté. Vous ne dites rien de cette incapacité où vous vous mettez vous-même, et de l'aversion que vous avez pour les affaires. C'était cependant un des principaux objets de la mienne. Vous n'apportez pour excuse que l'état de votre santé. Je vous ai fait connaître quelle douleur votre conduite m'a causée pendant plusieurs années, et vous n'en parlez pas; je vois par là que les exhortations paternelles ne vous touchent pas, et je me suis déterminé à vous écrire pour la dernière fois. Si vous méprisez mes avis de mon vivant, quel cas en ferez-vous après ma mort?

« Peut-on se fier à vos sermens, quand on voit un cœur endurci? Quand vous auriez présentement la volonté d'être fidèle à vos promesses, *ces grandes barbes* vous tourneront à leur fantaisie, et vous forceront de les violer (1). Comme ils se voient aujourd'hui privés des places d'honneur, à cause de leurs débauches et de leur paresse, ils ne s'appuient que sur vous; et le penchant que vous témoignez déjà pour eux, leur fait espérer que vous rendrez un jour leur condition meilleure.

« Vous ne marquez aucune amitié à celui qui vous a donné la vie. L'assistez-vous dans ses travaux, depuis que vous êtes arrivé à un âge mûr? Non; et tout le monde le sait. Ne blâmez-vous pas, ne détestez-vous pas tout ce que je fais pour le bien de mes peuples, aux dépens de ma santé et de mon repos? J'ai tout lieu de croire que vous détruirez mon ouvrage, si vous me survivez. Corrigez-vous donc: changez de conduite, ou faites-vous moine. Je ne puis rester tranquille sur votre sujet,

(1) Le czar Pierre parlait de ces partisans des anciens usages, qui aimaient mieux payer l'imposition sur les barbes, que de se défaire de ce prétendu ornement.

surtout à présent que ma santé s'affaiblit. Répondez-moi, soit de vive voix, soit par écrit ; sinon je vous punirai comme malfaiteur.

« *Signé* PIERRE. »

Le czar désirait que son fils s'expliquât, et qu'il entrât dans tous les détails qu'il lui demandait. Alexis se borna à lui répondre par écrit :

« Très-clément seigneur et père,

« J'ai reçu hier matin votre lettre. Ma maladie m'empêche de vous écrire plus au long : je veux embrasser l'état monastique, et je demande votre consentement pour cela.

« Votre serviteur et indigne fils,

« ALEXIS. »

Pierre-le-Grand, qui avait pour Alexis la tendresse d'un père, et qui ne tendait qu'à le rendre digne de gouverner un jour, résolut de différer encore à prendre un parti définitif. Il se disposait à faire une descente en Scanie ; et, avant de partir pour le Danemarck, il alla rendre une visite à son fils, qui, malade ou feignant de l'être, le reçut au lit, et lui confirma, par

les plus grands sermens, qu'il voulait se retirer dans un cloître. Le czar lui donna six mois pour se consulter, et partit avec son épouse.

Sept mois s'écoulèrent, et le jeune prince ne donna aucunes nouvelles au czar, qui apprit qu'Alexis ne voyait que des mécontens, qui flattaient ses chagrins, s'attachaient à sa fortune, et aspiraient à le voir sur le trône, Pierre lui écrivit de Copenhague, et sa lettre n'admettait plus de moyens évasifs :

« Mon fils, lorsque je vous dis adieu, je vous demandai votre résolution sur la succession à la couronne. Vous me répondîtes, comme vous avez toujours fait, que vous ne vous croyiez pas capable de me succéder, à cause de la faiblesse de votre santé, et que vous aviez dessein de vous retirer dans un couvent. Je vous donnai six mois pour faire vos réflexions, avec ordre de m'écrire, lorsque votre résolution serait prise. Sept mois sont écoulés depuis ce temps, et je n'ai reçu de vous aucune nouvelle. Vous avez eu assez de temps pour vous décider ; sitôt que vous recevrez ma lettre, prenez votre parti. Si vous avez résolu de vous rendre digne du trône, venez me trouver dans huit jours ; vous arriverez encore à temps,

pour assister à toutes les opérations de la campagne. Si, au contraire, vous êtes décidé à embrasser l'état monastique, mandez-moi où, et dans quel temps, afin que je sois tranquille sur votre compte. Envoyez-moi votre réponse par le courrier qui vous remettra ma lettre.

« Je vous déclare que je veux que vous preniez un parti promptement; je ne souffrirai pas que vous vous abandonniez à votre oisiveté ordinaire.

« *Signé* PIERRE. »

Des ordres aussi précis jetèrent le czarowitz dans un extrême embarras. Il n'avait pas dessein de se faire moine, et n'avait feint de prendre ce parti que pour tromper son père et gagner du temps. Il était encore moins disposé à aller retrouver le czar, qu'il craignait et qu'il n'aimait pas, pour apprendre sous lui le métier de la guerre. Il était persuadé que Pierre Ier n'avait que très-peu de temps à vivre, et aurait voulu, par cette raison, éluder de prendre une détermination. Livré à la superstition qui régnait chez une nation barbare, il épousa les passions et le ressentiment des ennemis du réformateur. Il en devint victime.

Entre les prêtres et les mécontens attachés à l'ancienne barbarie, était *Desithée*, évêque de Raftow. (1) Ce prélat supposa que saint Démétrius lui était apparu, (2) et qu'il lui avait annoncé, de la part de Dieu, que Pierre n'avait pas plus de trois mois à vivre ; qu'Eudocie, religieuse sous le nom d'Hélène, (3) ainsi que la princesse Marie, sœur de Pierre, devait monter sur le trône, et régner conjointement avec son fils Alexis. Eudocie et Marie crurent l'imposture. Hélène quitta, dans son couvent, l'habit de religieuse, se fit traiter de *majesté*, et fit retrancher des prières publiques le nom de Catherine. La trésorière du couvent voulait s'opposer à son entreprise. Eudocie répondit : « Pierre a puni les Strélitz qui avaient ou-

---

(1) Ville capitale du duché du même nom, sur le lac Cotorei, à trente-huit lieues de Moscow.

(2) C'est cet enfant, frère de Théodore I[er], qui fut égorgé à Aglitz, par ordre de Boris Godunow. Son corps (véritable ou supposé) fut déterré au bout de dix-sept ans, et transporté à Moscow. Il fit, dit-on, beaucoup de miracles. Le patriarche établit trois fêtes en son honneur ; celles de sa naissance, de sa mort et de sa translation.

(3) Première femme du czar Pierre, et mère d'Alexis.

« tragé sa mère ; mon fils Alexis punira « quiconque aura insulté la sienne. »

Elle s'assure d'un officier, nommé Etienne Glibo ; elle en fait l'instrument de ses desseins et se l'attache par ses faveurs. Glibo annonce dans Sardal (1) et aux environs, la mort de l'empereur. Mais déjà les trois mois sont écoulés et Pierre I[er] vit encore. Eudocie ne manque pas d'accabler l'évêque de reproches...

Les péchés de mon père, dit l'hypocrite Dosithée, *en sont cause. Il est en purgatoire*, *et il m'en a averti.*

La vie de Pierre I[er] était sans doute attachée au séjour que ferait le père du prélat dans ce lieu d'expiation, et l'instant de sa sortie devait être celui de la mort du czar.

En conséquence, Eudocie fait dire *mille messes des morts*. Cet expédient réussit : l'âme en peine obtient sa sortie, mais elle devait souffrir encore pendant quelque temps ; et ce délai tourne au profit du prophète. Au bout d'un mois, le prélat triomphant vient annoncer à Eudocie que son père a déjà la tête hors du purgatoire. Le

---

(1) Capitale du duché de ce nom, à trente-deux lieues de Moscow.

corps, il est vrai, y est resté; mais, au moins, il peut respirer et prendre l'air; ce qui est une consolation, en attendant mieux. Un mois s'écoule; le corps monte comme par ressort; il est à moitié hors du purgatoire; il n'en a plus que jusqu'à la ceinture. A la troisième visite, le prélat annonce que son père ne tient plus que par les pieds, que bientôt les pieds seront dégagés, et qu'alors Pierre Alexiowitz mourra...

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Ce fut sur la foi de ces impertinentes prédictions que le czarowitz prit le parti de s'évader, pour aller dans le pays étranger attendre la mort de son père. Un vieux boyard, qu'il consulta, et dont il ne pouvait attendre que de mauvais conseils, parce qu'il figurait au nombre des mécontens, le confirma dans cette résolution.

« Il ne vous reste, lui dit ce seigneur, d'autre parti à prendre que de secouer le joug qu'on veut vous imposer. Le czar, sous prétexte de vous instruire dans l'art militaire, ne cherche qu'à ruiner votre faible santé, pour être promptement délivré d'un fils qu'il n'aime pas. Songez donc à profiter de l'absence de votre père, pour

vous ménager une retraite où vos jours soient en sûreté. Vous ne serez mieux nulle part qu'en France. Ce royaume est l'asile des princes persécutés, et le monarque français n'ayant aucun sujet de ménager le czar, ne voudra jamais lui sacrifier un prince, qui sera venu chercher un refuge dans ses Etats. »

Alexis se persuada qu'il serait mieux reçu à la cour de Vienne qu'à celle de Versailles, parce qu'il était beau-frère de l'Empereur. Il se mit donc en route pour l'Allemagne, et publia, en partant, qu'il allait joindre son père en Danemarck. Il était accompagné de sa concubine Alphrosine, de son confesseur, d'un écuyer, d'un maître-d'hôtel, d'un Polonais qui lui servait d'interprète et de quatre domestiques.

On fut d'abord très-embarrassé à Vienne, sur la manière dont on devait se conduire à l'égard du czarowitz. D'un côté, on craignait de désobliger le père ; et, de l'autre, on ne voulait pas mécontenter le fils. Pour se tirer de cet embarras, l'empereur Charles VI envoya le comte Sellouborn, pour représenter au czarowitz que son évasion ne manquerait pas de faire du bruit dans le monde, et de déplaire beaucoup au czar ; que les circonstances ne permettant point à l'Empereur

de se brouiller avec sa majesté Czarienne, il était à propos que le prince Alexis se tînt soigneusement caché à Vienne, jusqu'à ce qu'on pût le rétablir dans les bonnes grâces de son père.

Le prince fugitif se conforma aux intentions de l'Empereur, et le czar fut longtemps sans savoir au juste ce que son fils était devenu.

Cependant les mécontens (et le nombre en était considérable) prenaient le parti d'Alexis. Les popes surtout (1) et les vieux boyards, espérant qu'il rétablirait les anciens usages, qu'il chasserait les étrangers, et qu'il les réintegrerait dans les honneurs dont ils avaient joui, commirent quelques indiscrétions qui décélèrent leurs projets. Les seigneurs attachés au czar s'empresserent de l'informer de l'évasion de son fils, et de la hardiesse des mécontens; ils ajoutèrent que, pendant son absence, on devait craindre une révolte qu'il serait très-difficile d'apaiser, lorsqu'une fois les esprits seraient échauffés.

Le czar se hâta de retourner dans ses Etats; et son premier soin fut de faire chercher son fils dans toutes les cours de

(1) Les prêtres russes.

l'Europe. Instruit des démarches du czar, l'empereur fit dire au prince Alexis, qu'il était impossible qu'il demeurât long-temps caché à Vienne ; qu'il lui conseillait de se retirer dans le Tyrol, ou à Naples ; qu'il lui promettait de lui fournir tout ce dont il aurait besoin, et de prendre toutes les mesures possibles pour qu'on ne découvrît pas le lieu de sa retraite.

Le czarowitz suivit ce conseil, et se tint caché dans le château Saint-Elme : mais son père parvint à découvrir ses traces, et fit partir aussitôt deux seigneurs de sa cour, avec ordre de ramener le jeune prince à Moscow, en l'assurant que s'il obéissait de bonne grâce, on lui pardonnerait sa faute. Le conseiller privé et le capitaine des gardes, chargés de ce message, remirent au jeune prince la lettre suivante, écrite de la main même du czar, en date du 21 juillet (nouveau style.) (1).

MON FILS,

« Le mépris que vous avez fait de mes

---

(1) Le vieux style que Pierre I[er] adopta en 1700, diffère de onze jours du calendrier Grégorien.

ordres est connu de tout le monde. Mes reproches, mes corrections n'ont jamais pu vous ramener à votre devoir, et enfin, après m'avoir trompé quand j'ai quitté mes états, vous avez poussé la désobéissance jusqu'aux derniers excès, et vous vous êtes mis, comme un traître, sous une protection étrangère. C'est une démarche dont la Russie n'a point encore fourni d'exemple. Quel chagrin n'avez-vous pas causé par là à votre père, et quelle honte n'avez-vous pas attirée sur votre patrie! Je vous écris pour la dernière fois, et vous ordonne d'exécuter tout ce que Tolstoy et Romanzoff vous proposeront de ma part.

« Si vous prenez le parti d'obéir, je promets à Dieu, qui est notre souverain juge, que non seulement je ne vous punirai pas, mais que je vous aimerai plus que jamais; mais si vous ne vous soumettez pas à mes volontés, je vous donne, comme père, en vertu du pouvoir que j'ai reçu de Dieu, ma malédiction éternelle, et comme votre souverain, je vous assure que je trouverai bien les moyens de vous traiter en rebelle; au reste, souvenez-vous que je ne vous ai fait aucune violence. Avais-je besoin de vous donner le choix libre du parti que vous voudriez

prendre? Si j'avais voulu vous forcer, n'en avais-je pas le pouvoir? Je n'avais qu'à commander, il aurait bien fallu obéir. »

On verra, dans la suite, si cette lettre était sincère, et si Alexis avait raison de redouter ce père irrité. En effet, le czarowitz n'avait pas trop envie de sortir de Naples; mais le vice-roi, qui avait reçu des ordres de la cour de Vienne, lui persuada qu'il ne devait pas se flatter d'échapper aux recherches de son père, ni compter qu'aucun souverain voulût favoriser sa rébellion. Sur ces représentations, il se détermina enfin à partir; mais avant de se rendre à Moscow, il écrivit à son père la lettre suivante :

« Très-clément seigneur et père,

« J'ai reçu la très-gracieuse lettre de votre majesté, par les sieurs Romanzoff et Tolstoy, dans laquelle le pardon de ma sortie sans permission m'est accordé, en cas que je retourne promptement en Russie, ce qu'ils m'ont confirmé de bouche. Je vous en rends grâce les larmes aux yeux, et me reconnais indigne de tout pardon. Je me jette à vos pieds, j'implore votre clémence, et vous supplie de me pardonner mes crimes, quoique j'aie mé-

rité toutes sortes de punitions. Je mets toute ma confiance en vos promesses, et m'abandonne à votre volonté. Je pars au premier jour de Naples, avec ceux que vous m'avez envoyés, pour me rendre auprès de votre Majesté. Très-humble et indigne serviteur, qui ne mérite pas de se dire votre fils.

De Naples, le 4 octobre 1717.

ALEXIS.

Le czar reçut cette lettre pendant qu'il était en chemin pour revenir à Pétersbourg. Il en fut tellement attendri, qu'il parut prêt à oublier entièrement la faute d'un fils rebelle. Par quelle fatalité cette indulgence, cette sensibilité, ce retour de la tendresse paternelle s'évanouirent-ils sur-le-champ pour céder la place à la rigueur inouie qui lui fit condamner son fils à la mort? Ce fils, peut-être indigne du trône (du moins d'après les principes du czar) avait-il mérité qu'un père le punît par le dernier supplice? Le fils avait-il conspiré contre son père? s'était-il révolté contre l'autorité suprême? avait-il levé des troupes? s'était-il retiré chez un prince ennemi? avait-il sollicité son beau-frère pour que celui-ci soutînt ses intérêts à main armée? L'empereur d'Allemagne

avait-il pris quelque engagement avec Alexis? Et cet Alexis, sur la première lettre qu'il reçut de son père, ne s'empressa-t-il pas d'aller se jeter à ses pieds? Pourquoi ce père avait-il écrit à son fils qu'il ne le punirait pas? *qu'il l'aimerait plus que jamais*, s'il prenait le parti de se soumettre à ses volontés? pourquoi avait-il pris pour garant de cette promesse, *Dieu, notre souverain juge?* Cet oubli de ses sermens, cette rigueur, qui fait frémir dans un père, tient à la barbarie dont Pierre lui-même, malgré son héroïsme et ses grandes qualités, était encore esclave, et dont il donna des marques, à l'époque de la punition des Strélitz, en faisant l'office du bourreau, et tranchant lui-même quatre-vingts têtes dans le parc de Bebrachensko (1).

---

(1) Trois cents conjurés périrent dans les tortures, parce qu'ils refusaient de faire l'aveu de leur crime. Un d'entre eux montrant une opiniâtreté invincible, le czar perdit patience, s'approcha du criminel, et lui fourrant dans la bouche un gros bâton, lui fracassa la mâchoire, en lui disant : *Avoue donc; bête féroce.*

Les bourreaux ne pouvant suffire aux exécutions, le czar ordonna que chaque juge serait l'exécuteur de sa propre sentence. Lui-même

Mais Pierre, pour en agir aussi sévèrement avec son fils et violer sa promesse, avait sans doute été sourdement excité par quelque ennemi du prince; et l'on prétend que ce fut le prince Menzikoff qui se chargea de ce soin. Il vint à bout, en effet, sur de légers prétextes, de faire révoquer le pardon que le czar venait de promettre à son fils (1).

---

donna l'exemple : un des plus grands seigneurs du royaume tenait les condamnés par les cheveux, pour que le prince frappât plus juste. Tous les boyards eurent un certain nombre de rebelles à décapiter. Le prince Boris Gallitzin décola vingt-cinq Strélitz, qu'il fit beaucoup souffrir, n'ayant pas assez d'adresse pour un pareil emploi. On dressa des gibets autour de Moscow, et on y attacha les cadavres de ceux qui avaient été exécutés, le nombre allait au-delà de quinze cents. Un des malheureux qu'on torturait donna une leçon forte au czar, qu'il aperçut dans la foule....

Retirez-vous, Seigneur ! c'est ici ma place, et non pas la vôtre.

Cette boucherie augmentait chaque jour. Le patriarche se rendit, en procession, auprès du czar, pour le supplier d'arrêter l'effusion du sang : son zèle ne fit qu'enflammer le courroux du souverain ; les Strélitz furent anéantis.

(1) Alexandre Menzikoff avait d'abord été pâ-

Alexis arriva, le 13 de février 1718, à Moscow; le czar y était alors. Dès le jour

---

tissier à Moscow. Un jour qu'il passait auprès du palais, en criant *aux bons pâtés*, le czar le fit appeler; et, lui trouvant une physionomie heureuse, il lui demanda, en riant, s'il voulait lui vendre ses petits pâtés et la corbeille où il les portait. Le jeune homme répondit, sans témoigner le moindre embarras, que, pour les petits pâtés, ils étaient au service de Sa Majesté; qu'il avait ordre de les vendre, mais non pas la corbeille; que si pourtant l'empereur souhaitait de l'avoir aussi, il le suppliait seulement de permettre qu'il allât demander à son maître la permission de la vendre. Cette réponse plut au czar, qui, voulant introduire la subordination dans ses troupes, fut agréablement surpris de trouver tant d'obéissance et de fidélité dans ce jeune garçon. Il le jugea digne d'occuper une place dans la nouvelle compagnie du capitaine Lefort, et la lui proposa. Le jeune homme témoigna qu'il se croyait fort honoré de servir dans une troupe où le czar lui-même faisait son apprentissage. Menzikoff succéda à M. Lefort, favori du czar, dans les bonnes grâces de son maître, et se rendit célèbre par son courage et son habileté dans le métier de la guerre; il s'éleva aux premiers emplois, et devint général des troupes russes. Il fut fait gouverneur de Nerva, de la Livonie et de l'Ingrie. On le chargea de l'éducation du czarowitz; mais comme il n'aimait pas le jeune prince, et qu'il était d'ailleurs brusque et grossier, il traitait son élève avec

même, le prince alla se jeter aux genoux de son père, et eut un long entretien avec lui. Le bruit se répand aussitôt dans la ville que le père et le fils sont réconciliés, et que tout est oublié.

Le lendemain, dès la pointe du jour, on fit sonner la grosse cloche. Le régiment des Gardes et la garnison ont ordre de prendre les armes et d'environner le palais qu'occupait Alexis. Les boyards, les conseillers privés sont mandés dans le château; les évêques, les archi-mandrites, et deux religieux de Saint-Basile, professeurs en théologie, s'assemblent dans l'église cathédrale.

Un officier se rend à l'appartement du czarowitz et lui demande son épée, il le conduit ensuite au palais du czar, au milieu de grenadiers qui avaient la bayonnette au bout du fusil.

La contenance du jeune prince, son habillement excitaient la pitié du peuple, qui était accouru en foule à ce spectacle. Il était couvert d'un habit à demi-usé; il avait les cheveux épars, les yeux baissés; la tristesse la plus profonde était peinte sur son visage.

---

le dernier mépris. Ce fut Menzikoff qui contribua le plus à la perte d'Alexis Pétrowits.

En entrant dans la grande salle du Palais, le prince y trouva le czar son père, assis sur un fauteuil, environné de tous les grands de l'Empire. Il s'avança vers le monarque, lui présenta un écrit contenant sa confession ; et les yeux baignés de larmes, il se précipite à ses pieds, demandant la vie pour toute grâce.

« Relevez-vous, (lui dit le czar) et ces-
« sez de craindre pour votre vie : mais
« n'espérez pas de régner un jour. Vous
« vous êtes rendu indigne du rang auquel
« vous étiez appelé par le droit de votre
« naissance. Ainsi, il faut que vous re-
« nonciez solennellement à ma succes-
« sion. »

Que votre volonté soit faite ! fut l'unique réponse du czarowitz.

Si le czar cessait alors d'être Pierre-le-Grand, puisqu'il semblait avoir attiré son fils dans un piége, par l'appât d'une promesse solennelle de pardon, dont il avait pris le ciel à témoin, Alexis se montrait indigne de sa naissance, en demandant bassement la vie.

Le czar, après avoir relevé le jeune prince, le conduisit dans un cabinet, où il lui fit plusieurs questions. Il lui déclara que s'il célait quelque chose touchant son évasion, il y allait de sa tête. On ramena

ensuite le prince dans la salle où le conseil était assemblé. Là, le chancelier Shaffirof lut à haute voix un manifeste, dans lequel le czar détaillait les raisons qui l'engageaient à exclure son fils de la couronne.

Après lui avoir reproché, dans cette pièce, son peu d'application à s'instruire, ses liaisons avec tous les partisans des anciennes mœurs, sa mauvaise conduite avec la princeese de Brunswick-Wolfembutel, son épouse, qu'il avait abandonnée pour s'attacher à une fille de la plus basse extraction; après lui avoir reproché d'avoir été à Vienne, pour se mettre sous la protection de l'Empereur; d'avoir fait entendre qu'on voulait, à force de persécutions, le faire renoncer à ses droits au trône; que sa vie n'était pas en sûreté en Russie; après tous ces détails, le czar ajoutait :

« Chacun peut juger de la honte et du déshonneur qu'une telle conduite de la part de notre fils a attiré sur nous et sur notre état, à la face de toute la terre. On trouvera difficilement un exemple semblable dans toutes les histoires.

« L'empereur, quoique informé de ses excès, et de la manière dont il avait vécu avec son épouse, belle-sœur de sa ma-

jesté Impériale, lui accorda cependant une place où il pût demeurer, et être tellement caché, que nous ne puissions en avoir de connaissance. A force de recherches et de perquisitions, nous avons découvert le lieu de sa retraite; et l'empereur d'Allemagne, ne voulant pas entrer en guerre avec nous, pour un semblable sujet, l'a engagé de repasser en Russie..... Quoiqu'il ait mérité d'être puni de mort, si l'on considère sa désobéissance continuelle envers nous, son père et son seigneur, et le déshonneur qu'il nous a fait par son évasion et les calomnies qu'il a publiées à notre sujet : cependant notre tendresse paternelle nous conduisant à la pitié, nous lui pardonnons ses crimes et remettons toute punition; mais nous ne pouvons, en conscience, lui laisser après nous la succession au trône de Russie, prévoyant par sa conduite qu'il détruirait tout ce que nous avons commencé..... Nos sujets seraient à plaindre, si nous les exposions, laissant un tel successeur, à retomber dans un état beaucoup plus mauvais qu'ils n'ont jamais été.

« Ainsi, par le pouvoir paternel, en vertu duquel, selon les lois de notre Empire, chacun même de nos sujets peut dé-

shériter un fils ainsi qu'il lui plaît; en qualité de prince souverain, et en considération du statut de nos états, nous privons notre dit fils Alexis de la succession, après nous, au trône de Russie, à cause de son crime et de son indignité, quand même il ne subsisterait pas une seule personne de notre famille après nous.

« Et nous constituons et déclarons successeur après nous audit trône, notre second fils Pierre, quoique jeune encore, n'ayant pas de successeur plus âgé.

« Donnons à notre dit fils Alexis notre malédiction paternelle, si jamais, en quelque temps que ce soit, il prétend à ladite succession.

« Désirons, en même temps, de nos fidèles sujets de l'état ecclésiastique et séculier, et de toute nation Russienne, que, selon notre constitution, et suivant notre volonté, ils reconnaissent et considèrent notre fils Pierre, désigné par nous à la succession, pour le légitime successeur, et qu'en conformité de cette présente constitution, ils confirment le tout par serment devant le saint autel, sur les saints évangiles, et en baisant la croix.

« Et tous ceux qui s'opposeront jamais, en quelque temps que ce soit, à notre vo-

lonté ; qui, dès aujourd'hui, oseront considérer notre fils Alexis comme notre successeur, ou l'assister à cet effet, nous les déclarons traîtres envers nous et la Patrie; et avons ordonné que la présente soit partout publiée, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Moscow, le 13 février 1718, signé de notre main et scellé de notre sceau.

« *Signé* PIERRE. »

Après la lecture de ce manifeste, Alexis remit à son père un écrit conçu en ces termes :

« Je, ci-dessus nommé, déclare devant le saint évangile, qu'à cause du crime que j'ai commis envers sa majesté czarienne, mon père et seigneur, selon que cela est détaillé dans son écrit, et par ma propre faute, je suis exclu de la succession au trône de Russie. Ainsi je reconnais et avoue cette exclusion pour juste, et je m'oblige et jure au tout-puissant Dieu en trinité, comme au souverain juge, de me soumettre en tout à votre volonté paternelle, de ne jamais rechercher cette succession, de n'y jamais prétendre, ni de l'accepter sous aucun prétexte que ce soit, et je reconnais pour légitime successeur mon frère le czarowitz Pierre *Petrowitz* ;

sur quoi, je baise la sainte croix, et signe la présente de ma propre main.

« Alexis. »

Toute l'assemblée se rendit ensuite à la cathédrale, où le prince fut conduit de la même manière qu'il l'avait été au palais. Pierre y fit un discours pour justifier sa conduite à l'égard de son fils; les archevêques, les évêques, les archimandrites signèrent l'écrit par lequel Alexis était exclus de la succession.

Tel fut le formulaire du serment exigé de tous les sujets :

« Je promets sur les saints évangiles, et reconnais par les lettres de notre très-auguste Czar et Empereur de toute la Russie, que son fils Alexis Petrowitz est justement déclaré, pour de très-grandes raisons, et déchu de la succession dudit trône de Russie, à laquelle est appelé l'autre fils de Sa Majesté Impériale, monseigneur le prince Petrowitz; pourquoi, je jure par les trois puissances qui louent Dieu dans la Sainte-Trinité, que j'ai reconnu, et reconnais véritablement la destination de Sa Majesté Czarienne, et monseigneur le prince Pierre Petrowitz pour le légitime

héritier dudit trône de toute la Russie, de lui obéir dans toutes les occasions et d'exposer ma vie pour lui, contre tous ceux qui pouront lui être contraires, sans jamais l'abandonner. »

On joignit à ce serment, le serment suivant contre le prince Alexis Petrowitz :

« Je jure par les saints évangiles de ne procurer, en aucune manière, l'hérédité dudit trône audit Pierre Alexiowitz dans aucun temps, ni par aucunes propositions, de ne jamais prendre son parti, ni de lui donner aucun secours ; et, sur cela, comme il est dit ci-dessus, je jure en chrétien, par le saint jugement de Dieu, sur les saints évangiles, de ne jamais l'assister. En foi de quoi, je baise la sainte croix, et je signe de ma propre main. »

Après cette cérémonie, ce malheureux prince fut ramené dans l'appartement qu'il avait occupé en arrivant à Moscou, et il y fut gardé à vue par une multitude d'officiers et de soldats.

Si le czar avait violé la promesse particulière de tout oublier, de lui pardonner et de l'aimer plus que jamais, au moins n'était-il pas présumable qu'après l'avoir publiquement puni par la dégradation et

l'exhérédation ; qu'après avoir solennellement déclaré, dans un manifeste, qu'*il lui pardonnait ses crimes, et lui remettait toute punition* ; il n'était pas présumable, disons-nous, que cette nouvelle promesse, faite à la face de la nation, fût violée comme la première. C'est cependant ce qui arriva.

Il est constant que Menzikoff abusa de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de son maître, pour perdre le prince Alexis ; mais ne fut-il pas secondé dans cette occasion par la czarine elle-même, pour laquelel Pierre-*le*-*Grand* avait la plus vive tendresse ? Cette princesse avait lieu de craindre qu'après la mort de son époux, on ne vînt à rechanger l'ordre de succession, et à rétablir le czarowitz dans ses droits. L'auteur de l'*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre-le-Grand*, prétend, au contraire, que Catherine elle-même plaiguait le sort de ce prince infortuné.

« .... La czarine Catherine, haïe du czarowitz, et menacée ouvertement du sort
« le plus triste si jamais ce prince régnait,
« ne contribua pourtant en rien à son malheur, et ne fut ni accusée, ni même
« soupçonnée par aucun ministre étranger
« résidant en cette cour, d'avoir fait la

« plus légère démarche contre un beau-
« fils dont elle avait tant à craindre. Il est
« vrai qu'on ne dit point qu'elle ait de-
« mandé grâce pour lui : mais tous les mé-
« moires de ce temps-là, et surtout ceux
« du comte de Bullevitz, assurent unani-
« mement qu'elle plaignit son infortune. »

Elle voulut s'opposer, continue le même auteur, à ce qu'on prononçât au czarowitz sa condamnation. Elle dit au czar :

Contentez-vous de lui faire prendre le froc, parce que cet opprobre d'un arrêt de mort signifié, rejaillira sur votre petit-fils.

Mais d'autres écrivains assurent que la czarine sollicita vivement son époux, et que ce fut elle qui parvint à lui faire condamner son fils. Il était aisé de pressentir que, dans d'autres circonstances, la renonciation du czarowitz pouvait n'avoir aucun effet. La czarine avait le plus haut intérêt à ce que ce sujet d'inquiétude ne subsistât plus ; et il fallait de grands motifs pour que le czar revînt sur une grâce si solennellement prononcée.

Quoi qu'il en soit, le czar résolut de perdre son fils.

Dès le lendemain de sa rénonciation, il

se rendit auprès de lui, et lui donna un écrit qui contenait ce qui suit :

« Vous avez reçu hier votre pardon ; *mais à condition que vous révéleriez vous-même toutes les particularités de votre évasion, et ceux qui vous l'ont conseillée.* Je vous ai assuré que le moindre déguisement serait puni de mort : vous vous êtes expliqué de bouche sur quelques points, faites-le encore par écrit selon l'ordre des questions suivantes :

Première Question. Y a-t-il eu quelque dessein prémédité dans la réponse que vous avez faite à la lettre que je vous ai écrite après la mort de votre femme, et aux autres que vous avez reçues depuis ? Comme il est évident que vous cherchiez à me tromper, lorsque vous demandiez, et par vos lettres et par vos discours, à entrer dans un couvent, dites quels sont les complices de votre mensonge ?

Réponse. J'ai communiqué vos lettres à Alexandre Kikin et à Nicéphore Vascaski, et les ai consultés chacun en particulier.

Tous deux m'ont conseillé de renoncer à la succession, même de demander à en être déchargé, à cause de la faiblesse de

ma santé ; je l'ai souhaité moi-même, et c'est de bonne foi que je vous l'ai écrit.

Ils m'ont aussi conseillé de me mettre dans un couvent... Je consultai encore le comte Frédéric Apraxin et le prince Basile Dolgorouki, et les priai de vous engager à me laisser passer mes jours dans une terre, éloigné des embarras du gouvernement : tous deux me promirent de vous en parler. Le prince Dolgorouki ajouta : « Donnez-lui mille écrits ; qui sait ce qui « arrivera avec le temps? On dit en vieux « proverbe : Cela viendra, mais Dieu sait « quand ! Ce n'est pas là un de ces con- « trats de bonnes-gens du temps passé, « auxquels, si l'on manquait, on payait « l'amende. »

J'ai persuadé à ceux de ma suite que j'avais ordre de me rendre à Vienne, pour conclure une alliance avec la Porte ; que j'étais obligé de voyager secrètement, afin que les Turcs n'eussent aucune connaissance de ce traité : voilà tout ce que savaient ceux qui ont accompagné ou favorisé mon évasion.

Seconde Question. N'a-t-on pas tenu quelques discours pendant ma grande maladie à Pétersbourg, dans lesquels on té-

moignait de l'empressement de se joindre à vous, en cas que je mourusse ?

Réponse. Je n'ai rien entendu dire sur ce sujet.

TROISIÈME QUESTION. Y a-t-il longtemps que vous avez formé le projet de votre évasion ? Avec qui l'avez-vous concerté ?... Déclarez ouvertement ce qui en est, si c'est par correspondance de lettres, et par quel canal ? Par le conseil de qui m'avez-vous écrit la lettre en réponse à la mienne ? qui l'a dictée ? Avez-vous écrit à quelqu'un, pendant votre route ?

Réponse. Jean Assonaffief et Alexandre Kikin ont eu seuls connaissance de mon évasion, et la lettre que j'ai écrite en réponse a été écrite par l'avis de Kikin.

Les autres questions concernaient la manière dont Alexis avait été reçu par la cour impériale, les desseins de cette cour, les démarches que les Impériaux pouvaient lui avoir conseillé de tenter.

On ne peut se dissimuler que le prince déguisa ou altéra la vérité sur ces différens objets. Il fut ensuite interrogé juridiquement par des commissaires.

Tous ceux que le prince avait nommés furent arrêtés. Son confesseur et sa maî-

tresse prirent la fuite : mais ils furent poursuivis, saisis et ramenés à Pétersbourg. On trouva dans les papiers d'Aphrosine des preuves convaincantes des déguisemens d'Alexis. Le czar établit une chambre de justice, composée des principaux membres du clergé, des ministres, des officiers généraux, des anciens nobles.

Le 19 de juin 1718, Alexis fut interrogé de nouveau; et ce prince qui avait altéré la vérité sur des objets qui, quoique avoués, n'auraient pu contribuer à sa condamnation, fit, sans nécessité, des aveux qu'il n'aurait pas dû faire, et répondit à des questions qui n'avaient pour but que de connaître ses sentimens secrets, de manière à justifier la rigueur du czar. Celui-ci lui demanda par écrit, *si la révolte qui avait éclaté à l'armée de Meklembourg ne lui avait pas causé de la joie? S'il ne se serait pas déclaré pour les rebelles, même du vivant de son père?* Les sentimens cachés du cœur ne sont pas l'objet d'un procès criminel. Alexis était dispensé de les faire connaître : cependant, par une inconséquence vraiment inconcevable, le prince répondit par écrit :

Si les rebelles m'avaient appelé de votre vivant, j'y serais apparemment allé, supposé qu'ils eussent été les plus forts.

Cet aveu était bien extraordinaire : mais condamne-t-on quelqu'un sur l'aveu d'une idée qu'il aurait pu avoir un jour, dans un cas qui n'est point arrivé ?

Dans cette espèce de délire de l'imagination, le czarowitz alla jusqu'à déclarer qu'au tribunal de la pénitence, il s'était accusé devant Dieu, à l'archiprêtre *Jacques*, d'avoir souhaité la mort de son père ; et ce qui est plus inconcevable encore, il ajoute que le confesseur Jacques lui avait répondu :

Dieu vous le pardonnera : nous lui en souhaitons autant.

On sait qu'on n'admet point en justice les preuves qui peuvent se tirer de la confession : ce sont des secrets entre Dieu et le pénitent. On jugea qu'on pouvait s'écarter, dans ce cas, des lois imposées par les canons. Le confesseur fut appliqué à la question, et fit les mêmes aveux qu'Alexis.

Aphrosine elle-même déposa contre le czarowitz ; de manière qu'on vit dans ce procès extraordinaire, le confesseur accusé par le pénitent, et le pénitent par sa maîtresse.

On se rappelle les prédictions ridicules de l'évêque de Rostow, Dozithée. Le juge-

ment de ce prélat embarrassa le czar. Le prince ayant engagé les évêques à le dégrader, ils répondirent qu'ils n'avaient pas ce pouvoir ; qu'un patriarche seul pouvait déposer un évêque. Pierre avait aboli le patriarchat, et réuni les grands biens attachés à cette dignité aux finances publiques. Les évêques voulaient profiter de cette occasion , pour engager le czar à rétablir le patriarchat : mais il n'était pas facile de faire revenir le czar sur ses pas. Il répondit à leurs objections que la qualité de prélat ne pouvait ôter celle de sujet ; que leur premier devoir était la soumission aux lois. Il finit par leur demander s'ils avaient le pouvoir de créer un évêque ? Tous ayant répondu qu'ils avaient ce pouvoir , il en conclut qu'ils devaient avoir celui de le déposer. Ils n'osèrent répliquer, et l'évêque de Rostow , déclaré déchu de sa qualité de prélat , fut livré au bras séculier. Il fut rompu vif et brûlé. Son frère Klebow fut empalé ; Kikin fut rompu vif; la princesse Marie reçut cent coups de baguettes sur les épaules , en présence des dames et des seigneurs de la cour ; elle fut ensuite enfermée à Shlusselbourg. Le confesseur d'Alexis, son gouverneur , son maréchal de cour , et presque tous ceux qui avaient figuré dans cette

affaire, moururent dans les supplices. La czarine répudiée fut constituée prisonnière dans un autre couvent que celui où, jusque-là, elle avait été détenue.

Dans un dernier interrogatoire, le czarowitz déclara qu'il avait désobéi à son père, parce qu'il avait été mal élevé dans son enfance par des femmes qui lui avaient inspiré le goût de la dévotion ; que ses gouverneurs n'avaient pris aucun soin de l'instruire ; qu'il était arrivé, par cette négligence, au point d'avoir en horreur toute espèce d'occupation ; qu'il avait toujours fréquenté des prêtres et des moines, qui blâmaient les changemens que Pierre faisait chaque jour et le rendaient odieux à son fils. Il ajoutait que, chargé du gouvernement de l'Empire pendant l'absence de son père, loin de s'occuper des affaires, il n'avait profité de sa liberté que pour se livrer tout entier à la débauche, avec les prêtres et les moines.

Ces aveux n'ont rien qui puisse étonner : d'autres aveux que fit le prince paraissent plus surprenans. Il déclare que, ne voulant imiter son père en rien, il cherchait à parvenir à la succession, de quelque manière que ce fût, *excepté de la bonne façon.* Le coupable semble craindre qu'on ne le juge pas assez criminel ;

il s'efforce de le paraître beaucoup plus qu'il ne l'est en effet ; car aucune accusation n'était précise, nul projet digéré, nulle intrigue suivie, nulle conspiration, aucune association, encore moins de préparatifs. Alexis semblait avoir pris à tâche de justifier l'arrêt qui devait être prononcé contre lui.

Il déclare, en outre, que l'empereur Charles VI lui avait promis de lui procurer la couronne *à main armée*, ce qui était de toute fausseté. Ces déclarations décèlent une tête bien faible, ou le délire des sens.

Ce procès criminel de l'héritier d'un grand empire, dura depuis la fin de février jusqu'au 5 de juillet.

Le czar adressa aux juges et aux évêques une déclaration, pour justifier le droit qu'il avait de punir de mort son fils, pour sa seule évasion :

« Quoique, selon toutes les lois divines et humaines, et surtout suivant celles de Russie, qui excluent toute juridiction entre un père et un enfant parmi les particuliers, nous ayons un pouvoir assez abondant et absolu de juger notre fils suivant ses crimes, selon notre volonté, sans en demander avis à personne : cependant, comme on

n'est point aussi clairvoyant dans ses propres affaires que dans celles des autres, et comme les médecins même les plus experts ne risquent point de se traiter eux-mêmes, et qu'ils en appellent d'autres dans leurs maladies ; craignant de charger ma conscience de quelque péché, je vous expose mon état, et je demande du remède ; car j'appréhende la mort éternelle, si ne connaissant peut-être point la qualité de mon mal, je voulais m'en guérir seul, vu, principalement, que j'ai juré sur les jugemens de Dieu, et que j'ai promis par écrit le pardon de mon fils, et je l'ai ensuite confirmé de bouche, au cas qu'il me dît la vérité.

« Quoique mon fils ait violé sa promesse, toutefois, pour ne m'écarter en rien de mes obligations, je vous prie de penser à cette affaire et de l'examiner avec la plus grande attention, pour voir ce qu'il a mérité. Ne me flattez point ; n'appréhendez pas, que s'il ne mérite qu'une légère punition, et que vous le jugiez ainsi, cela me soit désagréable ; car je vous jure par le grand dieu et par ses jugemens, que vous n'avez absolument rien à en craindre.

« N'ayez point d'inquiétude sur ce que vous devez juger le fils de votre souve-

rain : mais, sans avoir égard à la personne, rendez justice, et ne perdez pas votre âme et la mienne. Enfin que notre conscience ne nous reproche rien au jour terrible du jugement, et que notre Patrie ne soit point lésée. »

Le 1er de juillet, les commissaires firent la lecture de toutes les pièces du procès; après quoi ils donnèrent par écrit leur sentiment, fait pour porter le czar à la clémence :

« Cette affaire, disaient les évêques et les archimandrites, n'est point du tout du ressort de la juridiction ecclésiastique, et le pouvoir absolu établi dans l'empire de Russie n'est point soumis au jugement des sujets ; mais le souverain y a l'autorité d'agir suivant son bon plaisir, sans qu'aucun inférieur y intervienne. . . . . . .

. . . .

« Si Sa Majesté veut punir celui qui est tombé, selon ses actions et suivant la mesure de ses crimes, il a devant lui des exemples de l'Ancien-Testament; s'il veut faire miséricorde, il a l'exemple de Jésus-Christ même, qui reçoit le fils égaré revenant à la repentance; qui laisse libre la femme surprise en adultère, laquelle a mérité la lapidation selon la loi; qui préfère la

miséricorde au sacrifice. Il a l'exemple de David, qui veut épargner Absalon, son fils et son persécuteur; car il dit à ses capitaines qui voulaient l'aller combattre : *Epargnez mon fils Absalon!* Le père le voulut épargner lui-même; mais la justice divine ne l'épargna point.

« Le cœur du czar est entre les mains de Dieu; qu'il choisisse le parti auquel la main de Dieu le tournera ».

Le 5 du même mois, la sentence fut prononcée par les cent quarante-quatre juges. Les commissaires recueillirent les suffrages; toutes les voix opinèrent à la mort. Un écrit anglais, qui fit beaucoup de bruit dans ce temps-là, porte que, si un tel procès eût été jugé au parlement d'Angleterre, il ne se serait pas trouvé, parmi ces cent quarante-quatre juges, un seul qui eût prononcé la plus légère peine.

Mais chaque pays a ses lois; il faut considérer la différence des temps et des lieux. Les lois ne punissent point en Angleterre l'évasion d'un prince de Galles, qui, comme pair du royaume, est libre d'aller où il veut. Les lois de la Russie ne permettent pas au fils du souverain de sortir du royaume malgré son père.

D'une voix unanime, le czarowitz Alexis

Petrowits fut déclaré *digne de mort, pour crimes et transgressions capitales envers son souverain et son père.*

Cette sentence, écrite par le greffier, fut signée par les juges, qui, après leurs signatures, ajoutèrent ce qui suit :

« C'est avec un cœur affligé et des yeux pleins de larmes, que nous, serviteurs et sujets, prononçons cette sentence, considérant qu'il ne nous appartient point, en cette qualité, d'entrer en un jugement de cette importance contre le fils du très-souverain et clément czar et seigneur ; cependant, sa volonté étant que nous jugions, nous déclarons, par la présente, notre véritable opinion, et nous prononçons cette condamnation avec une conscience si pure, si chrétienne, que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible, le juste et impartial jugement du grand Dieu.

« Soumettant, au reste, cette sentence que nous rendons et cette condamnation que nous portons, à la souveraine puissance, à la volonté et à la clémente révision de Sa Majesté czarienne, notre très-clément monarque ».

Le czar ne jugea pas à propos d'annuller ni de confirmer la sentence. Il ordonna seulement qu'elle fût lue en présence du

criminel, et qu'on le ramenât dans sa prison jusqu'à nouvel ordre.

L'arrêt fut, en effet, prononcé à Alexis, qui, en apprenant qu'il était condamné à perdre la vie, tomba en convulsion. On eut beaucoup de peine à le faire revenir de cet état. Il reprit cependant un peu ses sens, et, dans cet intervalle de vie et de mort, il fit prier son père de venir le voir.

Le lendemain, de grand matin, on avertit Pierre-le-Grand que le czarowitz souffrait des convulsions violentes. A midi, on vit venir un second messager, qui rapporta que ce prince était dans le danger le plus imminent. Le czar manda les principaux de sa cour, et leur ordonna de le suivre à la citadelle. Alors un troisième messager parut, et assura que le czarowitz était si mal, qu'on ne croyait pas qu'il passât la journée.

Pierre traversa la Néva dans une barque, et se rendit auprès du mourant. Dès que le jeune prince aperçut son père, il se fit asseoir sur son lit, et tourna sur le monarque des yeux remplis de larmes.....

« Je suis (lui dit-il) pénétré de la plus « vive douleur. J'ai offensé grièvement et « d'une manière horrible, la majesté de « Dieu et la vôtre. Je sens bien que je ne « releverai pas de cette maladie; et, quand

« j'en pourrais relever, je sais que je suis « indigne de vivre. La seule grâce que je « vous demande, ô mon père et mon sou- « verain! c'est de retirer la malédiction que « vous m'avez donnée à Moscow, de me « pardonner mes crimes, de me donner la « bénédiction paternelle, et de comman- « der, après ma mort, qu'on prie Dieu « pour le salut de mon âme ».

Pendant que le czarowitz, d'une voix mourante, prononçait ces tristes paroles, Pierre et toute sa suite fondaient en larmes. Ce monarque prit la parole :

« Quelque sujet que j'aie d'être mécon- « tent de vous, j'ai pitié de l'état où je vous « vois. Je révoque ma malédiction en fa- « veur de votre repentir ; je souhaite que « Dieu vous fasse miséricorde, et qu'il vous « pardonne, comme je vous pardonne moi- « même ».

En achevant ces mots, Pierre se retira, en donnant sa bénédiction au czarowitz.

Vers les cinq heures du soir, on vint dire au czar que son fils souhaitait de le voir encore une fois. Le monarque eut d'abord de la peine à y consentir ; mais les seigneurs de sa Cour lui représentèrent qu'il y aurait de l'inhumanité à refuser

cette consolation à un fils mourant. Le czar se laissa persuader ; mais lorsqu'il entrait dans sa chaloupe pour se rendre à la citadelle, on vint lui dire que le czarowitz avait cessé d'exister.

Telle fut la fin d'un prince qui avait trop de défauts pour qu'on pût le regretter, mais qui n'était pas assez méchant pour mériter de terminer sa carrière d'une manière aussi funeste.

On a diversement parlé de sa mort. Voici ce qu'on trouve dans les Mémoires de Lamberti :

La czarine, craignant toujours pour son fils, n'eut point de relâche qu'elle n'eût porté le czar à faire au fils aîné le procès, et à le faire condamner à mort. Ce qui est étrange, c'est que le czar, après lui avoir donné lui-même *le knout*, qui est une question, lui coupa aussi lui-même la tête. Le corps du czarowitz fut exposé en public, et la tête tellement adaptée au corps, que l'on ne pouvait pas discerner si elle en avait été séparée ».

Ce récit est dénué de toute vraisemblance.

On soupçonna aussi que ce prince était mort empoisonné.

Quoi qu'il en soit, on lui administra so-

lennellement l'extrême-onction. Le lendemain de sa condamnation, il mourut en présence de toute la cour du czar. Son corps fut d'abord porté à la cathédrale et déposé dans un cercueil ouvert. Il y resta pendant quatre jours exposé à tous les regards ; il fut ensuite inhumé dans l'église de la citadelle, à côté de son épouse. Le czar et la czarine assistèrent à la cérémonie.

Ce prince méritait-il réellement la mort? Il avait quitté la Russie, et s'était mis sous la protection d'une puissance étrangère, mais simplement pour se soustraire à ce qu'il appelait la persécution, excité par les prêtres qui s'étaient emparés de son esprit : mais il n'était entré dans aucune conspiration ; il n'avait point sollicité des secours contre son père : tels étaient ses crimes. Il faudrait être bien sévère, pour décider que la privation d'une couronne et la perte de la vie devaient être la punition d'une faute pareille.

Mais le motif le plus noble, le dévouement le plus généreux firent oublier, en cette occasion, à Pierre-le-Grand, les sentimens de la nature; il aurait voulu trouver dans son fils un prince capable d'entrer dans les vues de son père, et assez habile pour achever l'ouvrage que son prédéces-

seur avait entrepris. Le fils du czar n'était propre qu'à replonger les Russes dans la barbarie : il fut sacrifié au bonheur de la nation ; et Pierre Ier se montra plus grand qu'Auguste, qui ne laissa l'empire à Tibère, que pour se faire regretter par la comparaison de son règne avec celui de son successeur. Le czar fut plus roi que père ; mais en plaignant un prince dévoué à la mort par l'auteur même de ses jours, on ne peut se dispenser de plaindre également un père qui se croit obligé de sacrifier son fils au salut de son empire.

MARIE-CATHERINE TAPERET,

FEMME

LESCOMBAT.

Si ceux qui se livrent au crime prévoyaient tout ce qui leur en coûtera, ils préviendraient d'aussi funestes suites, et n'auraient point de regret à ce qu'ils regardent comme des sacrifices dans la violence de leurs passions.

(FORMEY.)

DOUZE lustres à peu près se sont écoulés depuis le supplice de cette femme hardie, l'opprobre de son sexe, que la corruption de ses mœurs et la violence de ses passions conduisirent à la potence; et, malgré ce laps de temps, le nom de la LESCOMBAT est encore horrible et fameux.

Il n'est point de circonstances qui puissent faire excuser un crime; il en est qui peuvent en atténuer l'énormité, et qui forcent à plaindre le criminel, tout en applaudissant au châtiment qu'il a mérité : mais

aucun motif, aucun prétexte ne peut atténuer le forfait dont se souilla cette épouse adultère. Ce fut elle qui médita la mort de son époux; qui arma le bras de son amant contre les jours de l'homme auquel elle était unie par les nœuds les plus sacrés; qui vint à bout de corrompre, de pervertir un jeune homme qui n'était pas né pour le crime; qui abusa de sa jeunesse, de son inexpérience, de son amour aveugle, de la fougue de ses désirs et du délire de ses sens, pour en faire un lâche assassin, et qui lui fit perdre la vie sur l'échafaud.

Marie-Catherine Taperet naquit à Paris, en 1728; elle dut le jour à des parens obscurs et peu favorisés de la fortune. La nature dédommagea amplement la jeune Taperet; elle la doua de ces dons extérieurs, qui charment les yeux et enflamment les cœurs; attraits dangereux, dont une femme est fière et qu'elle devrait redouter, parce que souvent ils la conduisent à sa perte.

Ce n'était cependant pas une belle femme, mais sa figure était charmante; sa taille était médiocre, mais bien prise; ses yeux étaient grands, noirs et très-vifs; son teint était d'une blancheur éblouissante; sa gorge, ses bras, ses mains étaient d'une beauté rare; et la vivacité de ses traits, qui la rendait très-piquante, était plus capable,

qu'une beauté accomplie, d'inspirer une forte passion.

Marie-Catherine Taperet perdit ses parens peu de temps après sa naissance. Ce fut un malheur pour elle; non seulement elle fut privée des caresses de ceux qui lui avaient donné le jour, mais encore des soins qu'ils auraient pu prendre pour former ses mœurs et corriger un tempérament de feu. Ce sont ces soins vigilans qui font contracter des habitudes honnêtes et fournissent un préservatif contre les passions. Ces soins influent sur toute la vie. Toutes les impressions qu'on reçoit dans cet âge tendre, on les conserve jusque dans la vieillesse. L'enfance de la jeune Taperet fut confiée à son aïeule qui se chargea de l'élever : mais qui peut remplacer une mère? Elle reçut une éducation honnête; c'est-à-dire, qu'elle put paraître dans le monde avec éclat, en joignant aux agrémens de la figure, ces grâces, cette aisance, cette sorte d'instruction qui peut procurer un mariage avantageux, seul but où, presque toujours, tendent les vœux de la famille; mais on négligea de former ses mœurs. On trouve chez nous, dit Duclos, beaucoup d'instruction et peu d'éducation. Cette observation est d'une vérité effrayante : c'est cependant l'éducation qui

seule peut conduire à la vertu, qui seule est capable de procurer le bonheur. « La « plupart des républiques n'auraient pas « eu besoin de faire tant de lois pour ré- « former les hommes, si elles avaient eu la « précaution de former les mœurs des en- « fans (1) ».

A peine la jeune Taperet fut-elle nubile, que, séduits par ses charmes, plusieurs adorateurs se présentèrent pour obtenir sa main. Un architecte, nommé Lescombat, parut, par son aisance, destiné à faire le bonheur de cette jeune personne, comme si le bonheur consistait dans les caresses de la fortune! comme s'il était autre chose qu'une continuité d'actions conformes à la vertu!

Marceline!........ Marceline est une femme, s'écrie le page dans *le Mariage de Figaro*. Lescombat *était un homme*, et cela suffisait à la jeune Taperet, dont le cœur était encore muet, mais dont les sens étaient au plus haut degré d'effervescence. Son époux l'adoroit; elle le voyait avec indifférence : mais elle acquérait des droits à la liberté, et se promettait intérieurement

(1) Bacon.

de lui donner bon nombre de substituts : elle tint parole.

Cependant les premiers temps du mariage ne purent apporter aucun changement au genre de vie de la nouvelle mariée. Elle n'avait point changé de domicile : les époux vivaient, habitaient avec la grand-mère ; il n'était pas possible d'introduire des amans dans la maison : et la vieille, fière de la beauté de sa petite-fille et de l'excellent mariage qu'elle avait contracté, se plaisait à l'accompagner, à la présenter partout ; elle ne la quittait pas plus que son ombre. Cette contrainte déplut à madame Lescombat : plus tard, elle eût pu nouer et filer une intrigue sous les yeux même de sa grand-maman ; mais jeune encore, elle n'avait pas l'expérience qu'elle acquit par la suite. Elle ne vit d'autre moyen, pour se livrer sans trouble à ses penchans, que d'abandonner le logis de son aïeule ; elle fit consentir son époux à cette séparation qui la délivrait d'une surveillante incommode, et se vit ainsi maîtresse de ses actions.

Libre, et adorée par un mari, qui, par état, la laissait souvent seule, la Lescombat borna d'abord ses plaisirs à se faire une société dans le quartier qu'elle habitait. Sa

figure et l'éducation qu'elle avait reçue la firent admettre dans des maisons très-honnêtes.

Son époux imaginait qu'elle ne cherchait dans ces sociétés que des plaisirs décens : mais il se trompait. La Lescombat n'y allait que pour se procurer des amans ; elle ne tarda pas à se voir au comble de ses vœux.

Le premier pas vers le vice en entraîne bientôt un second. La Lescombat ne s'en tint point à une seule intrigue. Les amans se multiplièrent : tous furent heureux; mais il se trouva parmi eux des indiscrets. Ses intrigues ne parvinrent point aux oreilles de Lescombat; en pareil cas, l'époux est toujours le dernier à être instruit : mais personne que lui n'ignora la conduite licencieuse de sa femme, et ses aventures galantes devinrent si publiques, qu'elle fut obligée de cesser d'aller dans les sociétés où elle avait été admise.

Lescombat, qui ignorait les intrigues de sa femme, eut la complaisance de prendre chez lui des pensionnaires, pour former une nouvelle société à son épouse. Il était flatteur pour elle d'avoir à chaque instant, sous ses yeux, une petite cour composée de jeunes gens qui se disputaient le bonheur de lui plaire. Jusqu'alors rien n'avait

alarmé son crédule mari; mais un de ses pensionnaires, nommé *Mongeot*, qui se destinait au Génie, ayant fait sur elle plus d'impression que les autres, elle ne put se contraindre; et ses attentions pour lui, devenant de jour en jour plus marquées, Lescombat fut forcé de sortir de l'espèce de léthargie où il était auparavant.

Les époux eurent ensemble une scène très-vive : Lescombat chassa Mongeot de sa maison avec le plus grand éclat. La Lescombat, désespérée d'avoir tout à la fois perdu son amant et la confiance de son mari, jura, dès ce moment, la perte d'un époux qui n'était plus à ses yeux qu'un tyran.

Voilà où la conduisit l'oubli de ses devoirs et le mépris des lois de la pudeur.

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes,

a dit Racine. La femme qui porte atteinte à la fidélité conjugale, surtout si ses passions sont vives, impétueuses, est bien près d'attenter aux jours de son époux, et c'est pourquoi l'adultère fut puni avec la plus grande sévérité chez diverses nations.

A Rome, la loi *Julia* condamnait les coupables à la mort. Auguste, qui la pu-

blia, eut le malheur de voir ses enfans exposés à la peine qu'elle prononçait.

Lycurgue punissait un homme convaincu d'adultère comme parricide.

Les Locriens lui crevaient les yeux.

Les Saxons brûlaient autrefois la femme adultère; et, sur ses cendres, ils élevaient un gibet où ils étranglaient son complice.

En Angleterre, le roi Edmond punissait également l'adultère et le meurtre. Canut ordonna que la punition de l'homme serait d'être banni, et la punition de la femme d'avoir le nez et les oreilles coupés.

En Espagne, on punissait le coupable par le retranchement des parties qui avaient été l'instrument du crime.

En Pologne, avant que le christianisme y fut établi, on punissait ce crime d'une manière bien bizarre, et à la fois bien cruelle. On conduisait le criminel dans une place publique; là on l'attachait avec un crochet par l'organe même qui l'avait rendu coupable, lui laissant un rasoir à sa portée : ainsi, il fallait, de toute nécessité, qu'il se mutilât lui même pour se dégager, à moins qu'il n'aimât mieux périr dans cet état.

Plutarque rapporte une anecdote sur l'adultère qui prouve que ce crime était

inconnu à Sparte. Un étranger, dit-il, demandait à un Spartiate quel supplice on faisait subir dans son pays à un homme convaincu d'adultère. *On le condamne*, répondit le Spartiate, *à fournir un taureau gras, qui, du mont Taigette, puisse boire dans le fleuve Eurotas*. — Eh! comment (reprit l'étranger fort étonné) pourrait-on trouver un taureau de cette grandeur? — *Ce serait une chose moins difficile*, répartit le Spartiate, *que de trouver ici un adultère*.

Cette réponse prouve la pureté des mœurs des Spartiates, et combien ils respectaient le mariage (1).

---

(1) Il n'est point de crime qui ait été plus diversement puni que l'adultère chez la plupart des nations. Nous en citerons quelques exemples.

Chez les *Coréens*, un mari qui surprend sa femme en adultère, est le maître de la tuer sur-le-champ. S'il la livre à la justice, elle n'a d'autre choix que celui du supplice. C'est également un crime capital pour les hommes, principalement parmi les gens de distinction; le père du coupable, ou à son défaut le plus proche parent, est chargé de l'office d'exécuteur.

L'homme libre surpris avec une femme mariée est puni de la manière suivante : On le dépouille de tous ses vêtemens; on ne lui laisse qu'un caleçon. On lui met une flèche dans chaque oreille;

La Lescombat, qui ne pouvait vivre sans son amant, pria quelques amis de son mari

---

on lui barbouille le visage de chaux, et on lui attache sur les épaules un bassin de cuivre : on le promène ensuite dans tous les carrefours, en frappant sur le bassin; enfin, on lui ôte son caleçon, et on lui applique une cinquantaine de coups de baguettes sur les fesses.

Dans le royaume de *Juida*, un nègre qui avait été surpris avec une des femmes du roi, fut conduit au lieu des exécutions. Là, il fut placé sur une petite élévation pour servir de but à plusieurs grands, qui s'exercèrent sur lui à lancer leurs zagayes. Il souffrit beaucoup de ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui fit l'amputation, et on le força de jeter la partie amputée au feu. On leur lia ensuite à tous deux les pieds et les mains, et ils furent jetés dans une fosse assez profonde. L'exécuteur, puisant de l'eau bouillante dans une chaudière, les en arrosa, par degrés, jusqu'à ce que la chaudière fût à demi-vide : alors il versa le reste de l'eau dans la fosse qui fut aussitôt remplie de terre, et les deux coupables se trouvèrent ensevelis.

A la *Louisiane*, le chef de la colonie, prévenu par l'époux trahi, se fait apporter secrètement plusieurs faisceaux de verges, et indique une danse où tout le monde, hommes, garçons, femmes, filles, sont obligés de se trouver, sous peine d'amende. Au moment où la danse est le plus animée, on prend l'épouse infidèle, on la couche

de ménager une réconciliation entre lui et Mongcot. Lescombat rejeta d'abord la pro-

---

à terre; ensuite on la frappe, sur le dos et sur le ventre, à coups de verges, jusqu'à ce que le sang jaillisse de toutes parts; celui qui l'a séduite éprouve le même traitement. Quand ils ont été fortement fustigés, on leur coupe les cheveux, et on les renvoie hors du lieu où le crime s'est commis.

Chez les peuples de Terre-Ferme (*Tierra-Firma*, contrée de l'Amérique entre l'île de la Trinité et l'isthme de Panama), lorsque le crime d'adultère est prouvé, la femme qui le nie est brûlée vive.

Le supplice d'un homme qui débauche une fille vierge, consiste à lui enfoncer, dans le canal de l'urètre, un petit bâton hérissé d'épines, qu'on y tourne plusieurs fois. Ce tourment est si douloureux, qu'il cause ordinairement la mort.

Au *Tonquin*, la femme est écrasée par un éléphant; le suborneur périt par le dernier supplice.

Chez les *Yésides*, peuples du Curdistan, le père, le frère, le mari ont le droit de tuer la femme adultère; ils ont le même droit de mort sur son amant, à moins qu'il ne rachète sa vie à prix d'argent. Si cette compensation ne peut avoir lieu, le corps du galant est exposé dans la tente du mari; et tous ceux qui y entrent donnent un coup d'épée au cadavre, pour marquer l'horreur qu'ils ont d'un pareil crime.

Dans un canton du *Mexique*, une femme adultère était citée au tribunal du cacique; et si les

position ; mais enfin , les fausses marques de tendresse que lui prodiguait sa femme,

---

preuves étaient convaincantes, elle était tuée sur-le-champ, déchirée en morceaux, et mangée par son mari, les témoins et le juge.

Le supplice de ces derniers était aussi horrible que celui de la criminelle.

Un *Japonais*, qui trouve sa femme enfermée avec son amant, peut, sans crainte d'être poursuivi par les lois, immoler les deux coupables à sa colère. Son père, son frère, son domestique ont le même pouvoir.

Un marchand japonais ayant trouvé sa femme avec son amant, le tua sur-le-champ, attacha la criminelle à une échelle, où il la laissa suspendue pendant toute la nuit. Le lendemain, il fit prier à dîner tous ses parens; et après le repas, comme sa femme ne paraissait point, on imagina qu'elle était occupée à la cuisine : on pria, en conséquence, le mari de la faire venir. Alors, il passa dans la chambre où elle était attachée, la délia, lui mit sur le dos un drap mortuaire, et dans les mains une boîte de lacque couverte de fleurs, en lui défendant expressément de l'ouvrir. Allez, lui dit-il ensuite, montrer cette boîte à vos parens, et voyez si leurs prières pourront me fléchir en votre faveur. Cette infortunée s'avança en tremblant dans la salle du festin; et, s'étant mise à genoux, présenta sa boîte au plus notable de l'assemblée; mais on ne l'eut pas plutôt ouverte, que, reconnaissant l'instrument de son crime enlevé du corps de son amant, elle tomba évanouie.

qui paraissait inconsolable de la perte de sa confiance, et qui ne lui avait manqué, disait-elle, que par les apparences, concourut à un raccommodement qui devint une source de malheurs.

Mongeot, plus amoureux que jamais, se livra au plaisir de se retrouver dans les bras d'une femme qu'il adorait. Ce fut dans un des momens de délire, produit par cette passion effrénée, que la Lescombat représenta à son amant que leurs plaisirs seraient toujours altérés s'ils ne prenaient pas le parti de se délivrer d'un jaloux qui, tôt ou tard, serait leur plus cruel bourreau.

Mongeot frémit à l'idée d'un crime, et chercha à ramener sa maîtresse à des sentimens plus doux. Elle persista dans son abominable dessein, et se servit de tout le pouvoir qu'elle avait sur son amant, pour l'engager à commettre l'assassinat qui était l'objet de ses vœux, et à la débarrasser d'un monstre qui (disait-elle) ne lui par-

---

Le mari furieux accourut aussitôt; et, sans lui donner le temps de revenir de sa faiblesse, lui coupe la tête d'un seul coup. Les convives épouvantés par ce spectacle horrible, prirent la fuite; mais aucun d'eux, malgré sa pitié, n'osa porter des plaintes contre ce mari cruel, que les lois laissaient maître de sa vengeance.

donnerait jamais d'avoir donné son cœur à un autre.

Désespéré de cette horrible confidence, effrayé des suites funestes qu'elle pouvait avoir, et bien convaincu que le crime est pour son auteur la source des maux les plus cruels, Mongeot mit en usage et les raisonnemens et les caresses; les remontrances et les protestations, pour engager la Lescombat à renoncer à ses projets odieux.

Furieuse de ce qu'il s'opposait à ses volontés, cette mégère l'accabla de reproches et d'injures; elle le traita comme un lâche, comme un perfide qu'elle n'avait que trop aimé, et qui serait cause de sa perte. Aux injures succédèrent les pleurs et les sanglots. . . La Lescombat ne put rien obtenir.

Cette furie revint plusieurs fois à la charge. Prières, reproches, menaces, tout fut mis en usage par cette femme criminelle. Long-temps Mongeot balança entre le crime et l'innocence, entre l'honneur et la vertu. Quiconque hésite en pareil cas a déjà un pied dans l'abîme : Mongeot, qui aurait dû fuir cette femme artificieuse et barbare, eut la faiblesse de la revoir, il se laissa prendre à ses piéges; elle en arra-

cha l'horrible promesse d'assassiner son époux.

Les moyens que cette femme atroce employa pour réussir, sont développés dans les écrits suivans :

Lettre de la Lescombat à Mongeot.

« Songe, mon cher ami, à ce que tu m'as promis. Tu m'as juré par tout ce qu'il y a de plus sacré, de me défaire de mon époux : Je me repose sur toi du soin de ma vengeance. Ciel !.. je vais donc être bientôt libre ! je vais donc être vengée ! J'aspire à cet instant plein de charmes pour moi. Prends bien ton temps ! Songe qu'il y va de ta vie et de la mienne.

« Vois jusqu'où va ma fureur : si tu ne te sens pas assez de fermeté pour me servir, avoue-le moi ; il est d'autres moyens que je mettrai en usage pour me délivrer d'un barbare, toujours occupé à augmenter mes malheurs. Je ne suis que rage : l'enfer est dans mon cœur ! Rien n'est sacré pour moi. Ah ! si tu connaissais le cœur d'une femme outragée, persécutée, désespérée, tu exécuterais bien promptement l'ordre dont je t'ai chargé.

« Que j'apprendrai avec plaisir la mort de mon époux! avec quelle joie je verrai son meurtrier! Jamais tu n'auras paru si aimable à mes yeux. Mais hélas! les craintes que tu m'as déjà fait voir m'en annoncent de nouvelles. Non, tu n'auras pas le cœur de me satisfaire! tu appréhendes de perdre ce peu d'instans qui forment le cours de notre vie : voila ce qui te retient! . . . Tu ne m'as jamais aimée. Tu n'as jamais senti pour moi ces saillies impétueuses que l'amour inspire. Je n'ai jamais lu dans tes yeux cette ardeur que l'on ne peut cacher, et qui annonce combien le cœur est enflammé. Que je me veux de mal de t'avoir connu! Tu m'as séduite : je coulais mes jours dans l'indifférence ; tu es venu me tirer de la léthargie dans laquelle j'étais plongée ; tu as su, par tes discours flatteurs, par mille soins prévenans, gagner mon cœur. Tu m'as forcée à t'avouer ma défaite ; tu as triomphé de mes caprices, de ma résistance, de mon devoir. Si je m'étais abandonnée à tout autre qu'à toi, mon époux ne serait déjà plus. Crois-tu donc m'intimider par tes vaines clameurs? Tu me fais une image horrible des tourmens que subissent les criminels. Tu me dépeins avec force toutes les horreurs qui accompagnent les derniers momens de ces

malheureux. Tu veux que je me transporte, en idée, dans une place publique, et que je t'y voie expirer, pour m'avoir contentée, par les mains du bourreau, à la vue de tout un peuple... Tu me menaces même de cette mort. Tu m'apprends que tu n'aurais pas le courage de résister aux tourmens qu'on te ferait endurer; que tu m'avouerais ta complice. N'importe! poursuis! Ne t'embarrasse point du soin de mes jours. Ils me seront odieux si mon époux vit: j'en fais le sacrifice de bon cœur, pourvu que je sois rassasiée du sang du barbare que je déteste. C'est assez t'en dire. Que ne vas-tu, malheureux! dès-à-présent, me dénoncer à la justice? Je te crois capable de tout. Cependant, si tu peux remplir mes vœux, si tu secondes mes desseins, si je vois couler le sang de mon époux, attends tout de moi. Je donnerai mille vies pour toi. Tu seras toujours le dieu de mon cœur. On n'aura jamais tant aimé que je t'aimerai. »

Réponse de Mongeot à la Lescombat.

« Il n'est que trop vrai, ma chère amie, que je t'adore; que tous tes reproches me percent l'âme. Eh bien! je te prouverai

que je ne les mérite pas... Eh bien! tu seras satisfaite, et tu verras que je ne crains pas de perdre la vie, quand il s'agit de te servir. Mille morts se présenteraient à mes yeux... je ne reculerais pas. Je prévois tout ce qui m'attend; je lis pour moi, dans l'avenir, le sort le plus funeste, et le destin le plus cruel : mais je n'en suis point effrayé. Oui! ton mari périra par ma main. Je ne vois plus en lui que mon ennemi. Ton cœur sera le prix de mon forfait. Il faut te plaire; il faut mériter tes bontés; il faut te prouver que je t'ai toujours aimée passionnément, et que je t'aimerai jusqu'au dernier soupir. Mais je te demande une grâce! .. Tu seras assez généreuse pour me l'accorder : c'est de consentir que j'attaque ton époux en brave homme. J'espère en triompher facilement, et j'aurai en même temps la satisfaction de t'avoir contentée, et de n'être pas assassin. Au péril de ma vie, je veux avoir la sienne. Je choisirai le temps et le lieu convenables; prends patience : ne précipite rien. J'aime mieux attendre une occasion favorable que de manquer mon coup. Je sais à-peu-près les routes qu'il tient tous les jours : tu ne verras plus l'auteur de tes souffrances; tu ne verras plus long-temps ton tyran. Tu me traites de lâche; tu me fais un crime de

t'avoir étalé l'horreur des supplices : je ne t'en parlerai plus.

Je suis bien sûr que tu me reprocheras d'avoir tué ton époux, que tu me haïras autant que tu me promets de m'aimer ; mais je t'aime trop pour que de pareilles pensées me détournent de la résolution que j'ai prise. Donne-moi huit jours ; ce délai n'est pas long... Ne me dis donc plus que je ne t'ai jamais aimée, et que je n'ai eu que le plaisir de te séduire. Jamais l'amour n'alluma une passion plus forte que celle que je ressens pour toi. Enfin, je ferai tout ce que tu voudras. Parle ! tu seras obéie : ce n'est pas la fureur qui me transporte ; c'est la seule gloire de ne pas te déplaire qui me fait consentir à tout. Je ne connais dans la vie d'autre plaisir que celui de faire le tien. Rends-moi donc plus de justice : repens-toi de tout ce que tu m'as dit, de tout ce que tu m'as écrit. Quelle dureté dans tes expressions ! Il semble que tu ne cherches à te défaire de ton époux, que pour te défaire en même temps de moi ; qu'au lieu d'une victime, tu en veux deux ; que tu veux tout à la fois sacrifier l'amant et l'époux ; que la vengeance seule t'anime, et que l'amour n'agit point sur toi. Je souhaite que tout ce que je t'ai prédit n'arrive point ; je désire que les choses se termi-

nent à ta satisfaction : mais souviens-toi toujours que, si nous sommes perdus, c'est ta vie que je veux sauver, et non la mienne. »

Seconde lettre de la Lescombat, à Mongeot.

« C'en est fait, monsieur, je vais renouer avec mon mari, pour me venger de vous! Je vais me jeter à ses genoux, et lui avouer tous les horribles desseins que mon cœur renfermait : je veux l'aimer autant qu'il doit me détester. J'avais compté sur vous : je vous aurais cru capable de tout entreprendre pour moi : vous m'aviez tant de fois juré que je pouvais disposer de vous! J'avais été assez bonne pour ajouter foi à toutes vos grimaces et à tous vos dehors trompeurs. Comment se peut-il que j'aie aimé un homme tel que vous? J'en suis honteuse, et c'est une faute que je ne me pardonnerai jamais. Je vous ai préféré à tous vos rivaux, qui n'étaient pas en petit nombre, et qui auraient joint à la tendresse la plus parfaite, des avantages réels et considérables. J'ai tout méprisé, tout rejeté pour toi, perfide! j'ai cherché toutes les occasions de te prouver, de mille et mille façons, mon attachement extrême. Que

n'ai-je pas souffert par rapport à toi? N'est-ce pas pour toi que j'ai rompu avec mon mari? n'est-ce pas pour toi que j'ai renoncé à tout ce que le monde m'offrait de plus séduisant? Je t'ai fait le sacrifice de mon repos, de mon honneur, de mes charmes .... Si j'avais possédé une couronne, aurait-elle été pour un autre que pour toi? Par quelle fatalité as-tu donc pu me subjuguer, moi, qui n'ai fait aucun cas des conquêtes les plus brillantes qui s'offraient à moi de toutes parts? Plût au ciel ne t'avoir jamais vu, ne t'avoir jamais écouté! Croira-t-on jamais qu'un homme qui régnait sur mon âme, et qui m'assurait que je régnais sur la sienne, n'ait pas daigné me délivrer de mon plus cruel ennemi? Tu as causé tous mes malheurs, tu m'as conduite, pas à pas, dans l'abîme; et, lorsqu'il faut un coup d'éclat pour m'en retirer, tu recules! Au reste, c'est toujours beaucoup pour moi de connaître le fond de ton cœur! Qu'il est méprisable! que je vais haïr les hommes! Ne viens pas t'offrir à moi davantage! ne viens pas me proposer le secours de ton bras! Je serais déshonorée à mes yeux si j'acceptais tes offres. Tu n'es qu'un monstre, qu'un barbare. Quel bonheur pour moi, si je puis oublier que j'ai répondu à tes soupirs, que

je t'ai rendu tendresse pour tendresse ; que je me suis livrée à toi sans aucune réserve. Cette idée seule me tue ! Autant nous avons été amis, autant nous devons être ennemis. Fatal pouvoir de mes attraits ! sur quel objet indigne as-tu agi ? Je t'écris pour la dernière fois : ne reparais jamais devant moi. Puissent tous les malheurs t'accabler à la fois ! Tu ne peux souffrir autant que tu le mérites. Va, lâche ! il ne t'est réservé qu'un funeste destin. Que je suis glorieuse d'avoir su me détacher de toi ! de t'avoir rendu justice ! de t'abhorrer pour toujours ! Fuis loin de moi !..... Mon mari vivra donc !.. Ah ! pensée qui m'anéantit ! je serai obligée de voir toujours celui que j'ai trahi tant de fois ?... Et pour qui ? Pour toi, traître ! pour toi, qui devrais te faire un devoir, une gloire de l'immoler !..

Ah ! ciel ! quel funeste sort m'attend ! Que je vais traîner une vie affreuse ! Mon plus grand tourment sera de songer à toi, de penser que j'ai été assez lâche, assez faible pour te donner mon cœur... Hélas ! tu le possèdes encore : je ne le sens que trop aux mouvemens confus qui m'agitent. Rends - toi donc digne de sa possession. Cours, vole assassiner mon mari ! Ne vas pas combattre avec lui : le sort des armes est incertain. Qu'il meure ! c'est tout ce que

j'exige. Je ne suis qu'une femme, et j'ai cent fois plus de courage que toi. »

Cette lettre détermina Mongeot. Un rendez-vous eut lieu, où l'on convint des moyens qu'il emploierait pour porter à Lescombat le coup mortel. Le lendemain de cette entrevue, et le jour même de l'assassinat, il écrivit à la Lescombat la lettre suivante :

« Madame,

« Le sang dont vous voulez vous rassasier va donc couler! Puisque je ne puis vous plaire que par les titres d'assassin et de meurtrier de votre mari, je vous jure que vous allez être contente. Mais où le trouver? Dans quel lieu l'attaquer? Il ne faut pas qu'il m'échappe. Je ne vois pas d'autres moyen que celui que vous me proposâtes hier. Il est sûr, infaillible. Tendons à la victime un piége. Affectons de vouloir nous réconcilier; jurons-lui une amitié éternelle : ne l'embrassons que pour l'étouffer. Je verrai tantôt votre époux; je lui demanderai un entretien particulier. Je lui avouerai que j'ai jeté sur sa femme quelques regards criminels; que je reconnais mes torts; que tout mon regret est de

l'avoir offensé, et d'avoir perdu son amitié : enfin, je lui persuaderai que je n'ambitionne rien tant que de la recouvrer; que je veux être dorénavant son meilleur ami; que tout ce que je possède est à son service; que je donnerais ma vie pour lui. A de tels appâts, il se laissera prendre : vous pourrez même m'aider. Il est naturellement bon et crédule; il n'aura garde de se méfier de nous. Je le vois déjà me tendre les bras, me rendre son cœur, et me jurer d'oublier le passé. Hélas! il ne goûtera pas long-temps les fruits d'une paix simulée autant que funeste! Que d'empressemens il me prodiguera! que de témoignages d'amitié je vais recevoir de lui! Il touche à son dernier jour, et la confiance qu'il a en nous va hâter sa mort! Je le souhaite; je brûle de me voir teint de son sang..... Je frémis...... Mais écartons ces horribles idées : tu as parlé; je ne dois plus balancer. Je lui proposerai une partie de plaisir, et couvrirai ainsi de fleurs l'abîme où je vais le précipiter. Les mesures que nous avons prises paraissent nous mettre à l'abri de toutes poursuites, Triomphe! la victoire est certaine : demain, tu n'auras plus d'époux. Vois jusqu'où va le pouvoir de l'amour qui m'enflamme pour toi! Je n'écoute ni remords, ni craintes; il faut que

tu sois vengée..... Il faut que ton amant égorge ton époux ! Eh bien ! me voilà prêt..... Ose encore douter de l'excès de mon amour !... Je ne te reverrai qu'après avoir arraché la vie à ton époux..... »

Le faible et criminel Mongeot est enfin dans les dispositions où voulait l'entraîner cette femme avide de vengeance, et qui avait une soif inextinguible du sang de son époux. Cette affreuse correspondance fait frémir ; mais la Lescombat s'y montre plus profondément perverse que son amant :

C'est Vénus toute entière à sa proie attachée.

Mongeot paraît avoir combattu ; il cède à la séduction, au délire d'une passion effrénée : mais le remords perce encore à travers les sermens qu'il fait de venger celle qui le force à commettre un horrible forfait. La Lescombat, au contraire, ne connaît point les remords : une seule idée l'occupe, la mort de son époux. On découvre dans ses lettres plus d'aversion pour son mari que d'amour pour son amant : on voit qu'elle se consolerait aisément de la perte de ce dernier, pourvu qu'avant de perdre la vie, il eût arraché celle de son ami.

Mongeot lui tint parole. Il proposa le même jour à Lescombat une promenade

au Luxembourg. Cet homme crédule et confiant, qui s'était raccommodé de bonne foi avec l'amant de sa femme, accepta la proposition de ce dernier. Leur conversation fut très-gaie ; et la promenade s'étant prolongée jusqu'à la nuit, Mongeot invita Lescombat à souper chez le Suisse.

Le souper ayant été accepté, Lescombat et Mongeot restèrent à table jusqu'à onze heures du soir. Pendant le repas, Mongeot eut la précaution perfide de faire boire Lescombat presqu'à chaque instant; mais en se ménageant de manière à conserver sa tête libre, Mongeot but lui-même assez pour s'armer de résolution, et s'étourdir, en quelque sorte, sur le crime affreux dont il allait se rendre coupable.

Lescombat, après avoir quitté le Luxembourg et fait quelques pas dans la rue, s'arrêta pour satisfaire un besoin de la nature. Le barbare Mongeot, furieux d'amour et échauffé par le vin, saisit ce moment pour plonger son épée dans les reins de l'infortuné Lescombat, qui tomba aussitôt sur le pavé, baigné dans son sang.

Mongeot, en prenant la fuite, jeta un pistolet aux pieds du malheureux qu'il venait d'assassiner. Ayant rencontré le Guet dans la rue voisine, il déclara qu'il venait

de tuer un homme qui lui avait mis le pistolet sur la gorge.

On l'arrêta, et on le mena chez un commissaire, qui, après avoir dressé un procès-verbal de ses déclarations, le fit conduire en prison, et envoya du monde à l'endroit indiqué, où l'on trouva Lescombat expirant.

Le lendemain, Mongeot subit son premier interrogatoire. Il avoua qu'il avait tué Lescombat; mais il soutint que c'était pour défendre sa vie.

Il y avait peu d'apparence que Lescombat, dont la probité et les sentimens d'honneur étaient connus, et qui était d'un caractère affable et doux, eût voulu assassiner Mongeot. On savait, il est vrai, que Mongeot était l'amant de la Lescombat; mais on était bien persuadé que, si l'époux trompé eût voulu tirer vengeance de cet outrage, il l'aurait fait en homme d'honneur et non en lâche assassin. La déclaration de Mongeot était donc infiniment suspecte, et ses liaisons criminelles avec la Lescombat témoignaient contre lui; elles firent même naître des soupçons, qui déterminèrent les magistrats à faire arrêter la veuve Lescombat; mais ayant été justifiée par le meurtrier de son mari, on lui accorda

sa liberté, à la charge de se représenter quand la Cour l'exigerait.

Cette femme criminelle aurait dû, sans doute, profiter de sa liberté pour se soustraire à de nouvelles recherches. On prétend que l'amour qu'elle avait pour Mongeot l'emporta sur le désir de conserver sa vie. Elle alla, en effet, le voir en prison; elle mangea plusieurs fois avec lui, et l'on assure même qu'elle y coucha.

Mais l'amour parlait chez elle beaucoup moins que les sens. Bientôt elle abandonna à sa funeste destinée l'exécuteur de ses vengeances, et oublia, dans les bras d'un nouvel amant, les services dangereux que Mongeot lui avait rendus. Elle oublia qu'il s'était sacrifié pour elle, et qu'il allait payer de sa vie sa complaisance coupable; elle oublia qu'il avait eu la générosité de se taire sur son compte, et qu'il préférait aller seul à l'échafaud, plutôt que d'entraîner sa complice dans sa chute.

Il est vrai que Mongeot ayant été transféré à la Conciergerie, n'eut plus la permission de voir sa maîtresse; il subit un nouvel interrogatoire, et ne la chargea pas plus que la première fois. Mais bientôt il apprit qu'elle se consolait de sa perte avec un nouveau favori. Il adorait cette femme; il s'en croyait adoré : cette nouvelle lui des-

silla les yeux. Il maudit l'instant où il l'avait connue; et pénétré de la plus vive indignation, il se crut dispensé d'user de ménagement envers une femme qui n'en méritait aucun; il s'avoua coupable de l'assassinat de Lescombat; mais, en même temps, il fit des déclarations qui, sans la charger directement, donnèrent néanmoins lieu de la soupçonner de complicité : ce qui détermina les magistrats à la faire arrêter une seconde fois.

On a vu, dans tout le cours de cette horrible aventure, Mongeot toujours indécis, balancer sur ce qu'il avait à faire, vouloir et ne vouloir plus, promettre et se rétracter. Il conservait sans doute encore un reste d'amour pour la Lescombat; car, malgré son indignation, il ne fit, pendant l'instruction de son procès, aucune déclaration qui pût opérer la conviction des juges à l'égard de sa complice.

Sur ses aveux et sur les preuves résultantes de la procédure, Mongeot fut condamné au supplice des assassins.

Ayant été conduit à la Croix-Rouge, il monta dans la chambre où était le lieutenant-criminel, et d'où il envoya chercher la Lescombat.

Cette furie infernale eut l'audace de se présenter parée aux yeux de son ancien

amant, et d'insulter ainsi à son malheur dans cet affreux moment.

Mongeot lui fit les reproches les plus amers, et déclara au juge qu'en assassinant Lescombat, il n'avait fait qu'exécuter les ordres de son infâme épouse.

Après cette déclaration, Mongeot descendit de la chambre, et mourut sur l'échafaud, où il fut rompu vif.

La Lescombat fut reconduite en prison. Quelques jours après, elle fut interrogée sur le testament de mort de Mongeot. Elle répondit avec beaucoup de sang-froid :

C'est un malheureux qui m'a toujours aimée, pour qui même j'ai eu de l'amitié; mais qui, au moment où il m'a chargée, n'était plus à lui-même.

Elle pria ensuite ses juges de vouloir bien lui rendre la prison plus douce, en faveur de son état, parce qu'elle était enceinte de quatre ou cinq mois.

Les juges ordonnèrent qu'elle serait visitée. Le rapport ayant confirmé sa déclaration, on prit un soin particulier d'elle. Le temps de ses couches arrivé, elle mit au jour un garçon. Pendant six semaines, on redoubla d'attentions : mais son rétablissement étant parfait, on reprit son pro-

cès, et on l'interrogea de nouveau. Sa complicité avec Mongeot étant démontrée, prouvée, tant par les lettres qu'on vient de lire, que par diverses autres preuves, le Châtelet, par sentence du 9 de janvier 1755, la condamna à être pendue, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

Cette sentence fut confirmée par l'arrêt du Parlement, du 17 du même mois.

On lui avait lu cet arrêt, et elle était déjà entre les mains du bourreau, lorsqu'elle demanda avec instance à parler à son juge. On l'y conduisit. Elle déclara qu'elle était encore enceinte; les magistrats s'assemblèrent, et lui accordèrent un sursis de quatre mois et demi.

Depuis ce temps, on la veilla avec la plus grande attention, et les matrones la visitèrent de temps en temps.

Pendant cet intervalle, on allait en foule à la prison pour la voir. Sa beauté contribuait, presqu'autant que la célébrité de son procès, à attirer les curieux. Elle joignait à ses attraits ceux d'une conversation très-agréable, qu'elle avait puisée dans la lecture continuelle des romans.

On prétend même qu'elle conserva ce goût au milieu des horreurs de la prison, et que ce fut en montrant une aussi grande

indifférence, qu'elle vit approcher le temps fatal où elle devait recevoir la mort.

Ce moment étant enfin arrivé, on lui lut, une seconde fois, l'arrêt qui la condamnait à être pendue. Le bourreau s'empara alors de la victime qui lui avait déjà échappé. La criminelle Lescombat, n'ayant plus aucun prétexte pour retarder son supplice, fut conduite à la Grève. Elle monta à l'Hôtel-de-Ville; mais elle n'y resta pas long-temps. Dans les derniers momens de sa vie, elle montra un repentir sincère; et l'on assure qu'elle reçut la mort avec courage.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



